A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Belg
2185-5 Reifferscheid

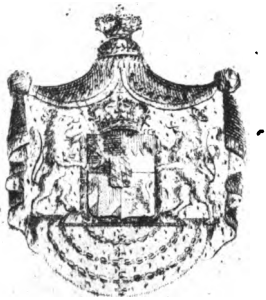

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

Digitized by Google

<36635852640012

<36635852640012

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHIVES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE CIVILE

ET

LITTÉRAIRE DES PAYS-BAS,

FAISANT SUITE

AUX ARCHIVES PHILOLOGIQUES.

PAR F. BARON DE REIFFENBERG.

Unus et alter assuitur pannus.

T. IV c

BRUXELLES,

C. J. DE MAT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,
GRANDE PLACE, N° 1188.

1829.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHIVES

HISTORIQUES

DES PAYS-BAS.

NOTICES D'ANCIENS MANUSCRITS.

LA FLEUR DES HISTOIRES.

En 2 vol. in-fol., vél., à deux colonnes, avec fleurons et miniatures, cotés d'abord 33 et 34, puis 108. Tom. I, 7 feuillets de table, 1 feuillet blanc, 349 feuillets numérotés dont le verso du 286 et le 287 entier et le recto du 288 en blanc, et 42 miniatures; tom. II, 8 feuillets de table, 350-831 feuillets numérotés, dont le verso du 772, et les 773, 774 et 775 tout entiers laissés en blanc; 22 miniatures.

Le nom de l'auteur se révèle, selon l'usage du temps, dans des vers en acrostiche placés à la fin du deuxième volume, et précédés de cet avertissement :

C'est la fin et la conclusion de ce présent vo-

Digitized by Google

lume par quoy l'en peut congnoistre les noms de lacteur et du livre. Nous ne citerons que les premiers et les derniers de ces vers :

Jamais ne peut ingratitude
En nul lieu par art ou estude
Hanter raisonnable équité ;
A doulceur amertume est rude,
N'avoir ne peut similitude
Malice à libéralité.
Advisons bestialité
Nous démonstrant en vérité
Signe d'amitié manifeste,
Elle à ceulx dont percoit bonté,
Largesse ou quelque utilité
Come à ses bienfaiteurs fait feste.

. . . . . .

Au premier front de chascun ver
Ceste rhétorique présente
Le nom du livre fait trouver
Et cil de l'acteur représente.
Jusqu'au second par droite sente
Descendez, non pas de travers,
Affin que vostre desir sente
Patentement les moz couvers.

Comme on treut la grappe en la vigne,
Trouverez ce que je vous dis
Se prendez de chascune ligne
La lettre premiere toudiz ;
Mais point ne serez bien apris
Se vous ne les joindez ensemble :

Bayerische Staatsbibliothek München

Digitized by Google

Chose esparce et de petit pris
Qui ne la recueille et rassemble.

Quatre vings lignes dix et sept
Dont quatre batons font mémoire,
Nous enseignent comment on sait
Ce que dit est et mieulx encoire.

Ce logogryphe acrostichique contient cent quarante vers; or, d'après ce qu'on vient de lire, en assemblant les initiales des quatre-vingt-dix-sept premiers on trouve :

Jehan Mansel composa ce livre
Nommé des Histores (sic) la Fleur.
Celuy qui de tous maulx délivre
Lui soit loier de son labeur.

Ce Jehan Mansel (1) était de Hesdin. Une partie de son ouvrage se trouvait dans la bibliothèque du duc de La Vallière : elle commençait à la naissance de Jésus-Christ et se terminait au siége de Jérusalem, par Titus (2). Sanderus a indiqué notre manuscrit sous les numéros 33 et 34, qu'ils portent en effet (3). Dans le catalogue de La Vallière, on

(1) M. de Laserna écrit mal *Mensel*, et M. de Roquefort *Mancel*, Gloss. de la Langue Rom. II, 766.

(2) Catalogue, III, 44, n° 4563.

(3) Bibl. manuscr. II, 3, voyez aussi G. Haenel. *Catal. libr. Mss.* 765. *Protypogr.*, Ind. alph. p. 16.

Digitized by Google

lit que la *Fleur des Histoires* fut compilée au commandement de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, auquel elle fut présentée. M. de Laserna la place aussi parmi les livres de ce prince (1). Mais précédemment il dit que dans l'inventaire des livres de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, il est fait mention du livre de la *Fleur des Histoires*, comme lui ayant été donné en présent par son frère Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne : il est donc très-apparent, ajoute-t-il, que Philippe-le-Hardi, ayant fait tirer copie de cet ouvrage et d'un autre (*Le livre de toutes les cités du monde*), en fit présent au duc de Berry en mémoire du service signalé que le duc lui avait rendu dans la bataille de Poitiers, et particulièrement dans celle de Rosebecq, en 1382, contre les Gantois révoltés (2). Ailleurs, M. de Laserna compte parmi les manuscrits de l'archiduchesse Marguerite, *les quatre volumes de la Fleur des Histoires* (3).

Il résulte de ce qu'on vient de voir que la *Fleur*

(1) Mém. sur la Bibl. dite de Bourg. p. 14.

(2) *Ib.* p. 10.

(3) *Ib.* p. 36, Haenel, 707. M. de Laserna ajoute, p. 32, que sur le premier feuillet du tiers volume de la *Fleur des histoires*, on lisait ces deux lignes rimées écrites de la main de Marguerite :

Penses à moy, ma cousine,
C'est Margot qui fit la rime.

Digitized by Google

des Histoires a été composée antérieurement au règne de Philippe-le-Bon, et selon toutes les apparences sous Philippe-le-Hardi. L'auteur parle de l'avènement de Charles VI à la couronne de France, et s'arrête aux troubles qui signalèrent son avènement au trône. Voici comment il s'exprime à la page 772, second volume. « L'an de grâce 1380, » fu le roy Charles VJe couronné à Rains, le di- » manche quatriesme jour de novembre en la fin » de son XIJe an.... Maint mal advindrent en » France au temps de ce noble roy Charles VJe, » mainte haine et mainte envie des premiers l'un » contre l'autre, par quoy le royaulme a esté assez » en division. Et à l'occasion de la division d'iceulx » princes les anciens ennemis du royaulme y » sont entrés à puissance, y ont maintenu long- » tamps mortelle guerre, maintes villes et chas- » teaulx detruis, pays exilliez, églises arses et » destruites et tant d'autres maléfices que c'est » horreur du recorder *et encore est la chose en* » *doubte*. Dieu par sa grâce y veuille mettre paix » et union à la loenge de lui, au salut des ames » et au prouffit commun de tout le royaulme de » France. Amen. »

Ces paroles ont du être écrites vers l'an 1397, où l'animosité des maisons de Bourgogne et d'Orléans était à son comble. Philippe-le-Hardi ne mourut que 7 ans, et son frère le duc de Berry,

Digitized by Google

que 19 ans après. Mais si la *Fleur des Histoires* semble avoir été composée sous Philippe-le-Hardi (1), il n'est pas nécessaire que la copie dont nous nous occupons, soit de cette époque, d'autant que M. de Laserna en cite trois, une de l'aïeul de Philippe-le-Bon, secondement une de ce prince et en troisième lieu une de Marguerite; quoique Sanderus ne mentionne que la nôtre.

Cet exemplaire, bien que formé d'un vélin jaune, tacheté et inégal, est magnifique; les miniatures par leur belle exécution rappellent le pinceau des Van Eyck et de Memling. Les costumes appartiennent au milieu du XV^e^ siècle. Ce qui annoncerait qu'elles ont été exécutées sous Philippe-le-Bon.

Ce manuscrit, ainsi qu'une infinité d'autres, a

(1) M. Amanton, dans une *Notice chronologique sur les mœurs, coutumes et usages anciens dans la Bourgogne*, laquelle fait partie de l'*Annuaire du dép. de la Côte d'Or* pour 1827, donne des preuves de l'amour de ce prince pour les livres. L'an 1399, il acheta de Dyne Raponde un Tite-Live *enluminé de lettres d'or et d'imaiges* pour la somme de 500 livres (environ 4500 francs). Ce bel ouvrage fut envoyé à un cardinal du concile de Constance par le duc Jean. Un exemplaire du *livre de la propriété des choses* (de Glanvil) coûta au même duc 100 écus d'or. Une bible en français, de lettres très-bien historiées, armoriée de ses armes, garnie de fermoirs d'argent, fut payée 600 écus d'or à Jacques Raponde, Lombard. Nous aurons l'occasion de parler de ces MSS. Cf. *Protypogr.*, p. xvj.

Digitized by Google

été à Paris, d'où il a rapporté une riche reliure marquée du chiffre de cet homme étonnant qui s'assit parmi les rois, afin de leur donner une leçon de l'instabilité des grandeurs dont le bonheur du peuple n'est point la base. Par son contenu il ne peut être que d'un médiocre secours à ceux qui étudient notre histoire, mais il est curieux comme monument de l'art et comme exposition graphique de la vie active. Sous le premier rapport il donne une haute idée du talent des *miniatores* de ce temps : leurs peintures, d'une délicatesse extrême, présentent une foule de détails touchés avec esprit ; des draperies bien jetées, des intérieurs habilement ménagés, une merveilleuse multitude de figures dont les expressions sont aussi naturelles que variées, et même, ce qui est plus rare, des preuves de l'entente de la perspective. Quant au costume, il est plein d'anachronismes, et il n'en est que plus intéressant pour nous, attendu que le peintre a constamment substitué son siècle à ceux qui l'avaient précédé, et qu'il a reproduit ce qu'il avait sous les yeux au lieu de s'en rapporter à la tradition ou à son imaginative. Par exemple, l'empereur Auguste est enterré par des moines et à côté de la tente de Camille sont empilés des boulets de canon. C'est à ces naïves méprises, si communes alors, qu'il est fait allusion dans le discours préliminaire du *cours préparatoire à l'étude de la littérature hol-*

Digitized by Google

lantdaise, de M. Wurth (1), dans les œuvres de M. Raoul et dans l'histoire littéraire de M. Van Kampen. Nous avions voulu offrir à nos lecteurs des copies fidèles de la plupart de ces belles miniatures; mais forcés de nous borner strictement à l'utile, nous nous sommes contentés, en soupirant, d'en détacher quelques fragmens propres à faire connaître les usages et les mœurs : un navire, un siége, des vêtemens de femmes, des boucliers de la hauteur des combattans et percés de plusieurs trous dans la partie supérieure pour laisser la vue libre. Une observation inspirée par l'inspection de toutes les figures, c'est que lorsqu'elles ont été dessinées, la barbe n'était de mise ni parmi les séculiers, ni parmi le clergé (2) et que les femmes

(1) « On trouve à la Bibliothèque de Bruxelles, un manuscrit d'une histoire générale, composée en 1450 ou 1460 (*lisez vers* 1397), avec des tableaux. On voit avec étonnement dans une de ces peintures, qui représente la mort de l'empereur Auguste, à côté du lit du mourant, un moine qui l'exhorte à bien mourir; à une autre page (*lisez sur la même page*), l'empereur est enseveli solennellement d'après le rituel de l'église romaine : tous les personnages et même le notaire, qui écrit le testament de l'empereur, portent des habillemens comme on en portait au 15e siècle. » p. XIV. M. Raoul répète à peu près la même chose, *œuv.* IV, XVII. Voy. aussi *Beknopte gesch. der Ned. Litt. en Wetensch.* I, 43.

(2) V. Histoire des révolutions de la barbe des Français; Paris, Ponthieu, 1826, in-18, p. 25.

Digitized by Google

relevaient leurs cheveux de manière à les cacher entièrement sous le bonnet pointu recouvert d'une large gaze empesée de forme carrée ou triangulaire, dont leur tête était parée. La poulaine revient partout et l'affectation de pousser le ventre en avant paraît avoir été une des grâces à la mode parmi le sexe (1).

Parlons de l'ouvrage même. L'auteur en trace le plan en ces termes, dans le prologue de la première partie : « Ou premier livre je parle des sains » et des saintes du vielz testament qui ont esté » depuis la création du monde jusques à l'adve- » nement de notre benoit sauveur Jhesuserist et y » ay adjousté aucunes histoires notables qui ad- » vinrent en ce tamps comme pour entremès. Ou » second livre je parle du roy des sains, et de la » royne sa mère (2), comment il vint et conversa » en ce monde, de ses œuvres et miracles et de la » glorieuse vierge Marie, sa mère qui est royne » du ciel et de la terre, de ses miracles, du faiz » des apostres après la passion de nostre Seigneur, » des mistère du angèles et d'aucuns incidens pour

(1) Introd. des mém. de J. Du Clercq, p. 67.

(2) L'auteur a recueilli un grand nombre de miracles de la Vierge, parmi lesquels il récite celui d'une fille de folle vie qui le samedi s'abstenait de prostituer son corps et d'un clerc qui se gardait de gésir avec femme qui eût nom Marie, pour l'honneur de la Vierge, et qui, en conséquence, furent sauvés.

Digitized by Google

» entremès. Ou tiers livre je parle des chevaliers » de l'arrière-garde, ce sont les sains et les saintes » du nouveau testament, non pas de tous, car » trop forte chose seroit, mais des plus principaux » et de ceulx dont j'ai recouvré les histoires; et » si y ai adjousté aucuns bons exemples mo- » raulx (1), comme pour entremès, lesquels sont » bons et pourfitables pour esmouvoir gens à dé- » votion. Aussi ceulx qui vouldront lire en ce li- » vre pourront trouver plusieurs divers mès et » entremès à l'appetit de leur esperit pour sa ré- » fection, et peut ce livre estre apellé la *Fleur* » *des Histoires*, car comme de la fleur vient le » fruit, ainsi de mirer et regarder souvent en » ceste fleur, peut venir bon fruit à ceulx qui se » y occuperont à la loenge de Dieu qui vueille » mener ceste euvre à perfection. Amen. »

C'est dans les *entremets* que sont insérés des fragmens de l'histoire de Troie, de celles des Romains, des Anglais et des Belges. Celle-ci n'est qu'un abrégé des premiers chapitres de Jacques de Guyse, qui a recueilli toutes les traditions sur

(1) Il s'est permis aussi le conte facétieux, tel que celui du *Cantor lacrymas eliciens* qui est le 230 du Pogge, qui se trouve dans Barlette, au sermon du premier dimanche de carême, que Melin de St. Gelais a rimé en français, que d'Ouville rapporte en prose, I, 46, et qu'enfin La Monnoye a mis en vers phaleuques latins, V. plus bas, p. 12, n° 2.

Digitized by Google

son pays et qu'ont suivi la plupart des écrivains postérieurs, plus curieux de fables que de critique (1). Cet annaliste, on se le rappelle, ne mourut qu'en 1399.

A la page 298 verso on lit : « Cy commence » Lystore de la grant cité de Belges que mainte- » nant l'en nomme Bavay en Haynau, extraicte en » briefz termes pour avoir congnoissance et mé- » moire de la fondacion et de la première domina- » tion d'icelle. » Cette histoire va jusqu'à la fin du volume, c'est-à-dire jusqu'à la page 349. Dans la table du second volume, on trouve l'indication des chapitres de la même histoire de Hainaut, mais ce double emploi n'existe point dans le texte.

Le dernier chapitre contenu dans le premier volume a pour sommaire : *Cy dit comment le tyrant Maximien, roy de Bretaigne, tolli aux Rommains la domination de France et de Germanie :* Il se termine par ces mots : *Et a tant fine le VIJ livre des hystores de Haynau.* Ce qui signifie que là s'arrête l'extrait du Ier livre de

(1) Dans une histoire manuscrite d'Alexandre, traduite en prose française, l'auteur, persuadé que ce prince a été souverain de la Belgique, copie une partie de l'histoire des Belges, par le cordelier J. De Guyse. — Cet auteur, qui était Picard, dit avoir travaillé par ordre de Jean de Bourgogne, comte d'Etampes. *Notices et extr. des man. de la bibl. du roi* (à Paris); V. 131.

Digitized by Google

Jacques de Guyse, dans lequel ce chapitre est le LXX^e^ (1).

Le second volume contient des légendes de confesseurs et de martyrs, des exemples moraux et édifians dont plusieurs se lisent dans le *doctrinal des simples gens* (2); la suite de l'histoire romaine depuis Domitien, les chroniques de France, l'histoire des papes à commencer par saint Sylvestre et enfin une *recollection d'exemples des vertueux faiz de plusieurs anciens princes et philosophes au propos des quatre vertus cardinales.*

La page 750 verso contient le récit des troubles de Flandre du temps d'Artevelde; nous copierons tout ce passage :

« Le roy d'Angleterre (Édouard III) envoya en » Gascoigne Bernard Labret chevalier pour y faire » guerre, et si envoia en Flandres pour y faire » alliance, car il veoit qu'il ne povoit faire sa vo- » lonté s'il n'avoit de sa partie le pays de Flandres. » Quant le conte (Louis de Crécy) sceut ceste » chose il fist faire un parlement à Bruges où il » fist prendre un chevalier de Flandres nommé

(1) Edit. du marquis de Fortia, V, 298.

(2) Telle est l'anecdote du prêtre dont le chant faisait pleurer une bonne femme de sa paroisse. V. *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. du roi* (à Paris), V, 521.

Digitized by Google

» Tissien (1), à qui il fist coper la teste pour ce » qu'il avoit receu argent du roy d'Angleterre. » Pour ce se courrecierent ceulx de Bruges et » s'armèrent et vindrent contre le conte qui etoit » ou marchié, lui et Moreau de Tienes, chevalier, » à grans gens. Illec commença la bataille moult » fière. Mais il convint le conte reculer en son hos- » tel et s'en ala à Male. Le roy d'Angleterre envoia » depuis en Flandres Gaultier de Mauny à tout » grans gens et plusieurs archiers, et arrivèrent » en l'isle de Cayent (Cadsant). Le conte de Flan- » dres vint contre. Toutes voies les Anglois prin- » rent port et entrèrent en celle isle. De rechief » plusieurs nobles hommes de Flandres se com- » battirent aux Anglois, mais ils furent desconfiz » et fu mort Jehan de Rodes chevalier et aucuns » gentils hommes de Flandres et y fu le bastard » de Flandres, frère du conte, pris et mené en » Irlande ou les Anglois qui estoient demourez » se retrairent. A celle bataille furent plusieurs » Anglois occis.

» Le roy d'Angleterre avoit moult d'amis en » Flandres par grans dons. Entre les autres y avoit » ung homme de moult cler engin, Jacques d'Ar- » teville qui avoit esté oultre mer et en l'isle de

(1) Appelé par D'oudegherst *Zegher Courtorisin* et par Meyer *Sigerus Curtracensis.*

Digitized by Google

» Rodes avec le conte de Valois et s'etoit marié à
» Gand à une riche brasseresse. A Gand, à Bruges
» et autres bonnes villes (Artevelle) (1) monstra
» que sans le roy d'Angleterre ils ne pourroient
» faire le prouffit du pais qui est tout fondé sur
» draperie. Et fist tant que toutes icelles villes
» s'allièrent au roy d'Angleterre et il leur envoya
» grant foison de laine. Le conte vint à Gand et
» manda plusieurs des dites villes pour les re-
» traire de leur folie, mais il ne peut en nulle
» manière. Ainsi mandoient les nobles partouts les
» chasteleries de Flandres que sur leurs vies ils ve-
» nissent tenir prison à Gand. Quant le conte vey
» ce, il se faigny et se vesti de leur livrée et pria
» un jour les dames de Gand de disner avec lui et
» fist moult richement appareillés (appareil) et
» grant fete. Après disner il dit qu'il voloit aler
» voler, si monta à cheval et s'en ala droit devers
» le roy de France qui lui en sceut grant gré et
» fist par le pape excommunier ceulx de Gand. »

Ce récit mérite d'être comparé avec ceux de D'oudegherst (2), et de Jacques Meyer (3), qui en diffèrent en plusieurs circonstances. Quant à Gautier de Mauny, un des capitaines d'Édouard III,

(1) Il y a ici un mot ou deux en blanc.
(2) II, 430, 434 et 435.
(3) 136, b, 137, a, et suiv.

Digitized by Google

La Curne de Sainte Palaye lui a consacré une notice particulière (1).

J'ai déjà averti que la partie historique qui nous concerne finit au commencement du règne de Charles VI.

Les deux premiers volumes de la Chronique Margaritique. Manuscrit in-fol. sur papier; le 1er *vol.* 311 *feuillets à* 2 *colonnes, le* 2e, 295 *à longues lignes; écritures de différentes mains; côté* 284, *puis* 570.

Si l'on jugeait sur cet ouvrage de l'état des lumières dans les Pays-Bas au commencement du XVIe siècle, on en aurait une bien mince idée. L'auteur, Julien Fossetier (2), que Philippe Brasseur n'a point mis au rang de ses *astres littéraires* du Hainaut (3), naquit à Ath, en 1454, à ce qu'il nous apprend lui-même, et embrassa l'état ecclésiastique. Je ne sais si c'était officiellement ou de sa propre autorité qu'il prenait le titre de *Chroniqueur et indiciaire de très-puissant prince*

(1) Mém. sur l'ancienne chev.

(2) De Boussu écrit *Faussetier.* Hist. de la ville d'Ath, p. 206.

(3) Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum, Montibus Hannoniæ, 1637, in-8. V. sur Julien Fossetier Valère André, 597, Sanderus, Bibl. MS, I, 133. Foppens, 790; Paquot, II, 208.

Digitized by Google

Don Charles d'Autriche. Toujours est-il vrai que l'archiduchesse Marguerite lui accorda sa faveur et c'est à elle qu'il dédia *sa vie de Jésus-Christ* terminée en 1520 et ses *Chroniques Margaritiques,* commencées le 15 décembre 1508, dans la cinquante-quatrième année de son âge. C'était le siècle d'Alexandre Hegius, de Rodolphe Agricola, d'Érasme, de Vivès et de quantité d'autres écrivains qui s'efforçaient de faire revivre la belle littérature et d'anéantir la barbarie qui s'était emparée des écoles. Ce que Vivès disait en 1522, dans une dissertation mise au-devant de son édition de la *Cité* de Dieu par St. Augustin, semble avoir été écrit expressément pour Fossetier. Il a composé l'histoire dans le même esprit que les Thomas Valois, les Nicolas Trévet et les Jacques de Passavant (1). Il est impossible de pousser plus loin l'ignorance savante et le défaut de critique.

Les chroniques Margaritiques ou Athensiennes appelées ainsi du nom de la princesse à laquelle elles sont dédiées et de la patrie du compilateur, ont été vues autrefois par Paquot dans la bibliothèque de Bourgogne, en trois volumes in-fol. sur vélin, (2). C'est le manuscrit mentionné par M. De

(1) De Veteribus interpretibus (Augustini). Cf. Dreux du Radier, Récréat. histor. I, 35 et suiv.

(2) Ubi suprà.

Digitized by Google

Laserna (1). Il en existait un exemplaire dans la Bibliothèque de l'abbaye de Cambron (2). Le deuxième volume de la copie incomplète dont nous nous servons a appartenu aux jésuites de Mons qui y ont écrit le titre ridicule de *Chronique d'Athènes*. Le premier volume qui appartient à un autre exemplaire, commence par un *rondelet* sur la devise de Marguerite, rondelet que nous avons déjà rapporté d'après Paquot (3), mais qu'on lit ici avec de légères variantes :

Fortune infortune fort une,
Vertu en infortune apère;
Qui fort soeffre il vainct infortune,
Fortune infortune fort une,
Mais en tous efforts de fortune
Fortitude en celle prospére;
Fortune infortune fort une,
Vertu en infortune apère.

Vertu en infortune apère
Eureux qui endure amertume,
Car chi ses pechiés il compere,
Vertu en infortune apère;
Dieu chastie, comme bon père,
Dont est infortune oportune;
Vertu en infortune apère,
Eureux qui endure amertume.

(1) Mém. hist. sur la Bibl. dite de Bourg. p. 36.
(2) Foppens, Paquot.
(3) Notices des MSS, etc., p. 17.

Digitized by Google

Vient ensuite la dédicace de sire *Julyen Fossetier prestre à très noble et très magnifique dame et pacifère princesse madame Marguerite Auguste propaginée des préradiantes maisons impériale et royale d'Autriche et de Bourgoigne.* C'est le style de Molinet quand il est en verve. Le prologue qui porte en tête une citation de Sénèque, *Ævum sine literis mors et vita hominis sepultura,* et d'autres autorités tirées de l'Écriture, touche aux questions les plus ardues. L'auteur, qui avait étudié l'histoire avec son *très amé ami Jacques de Ghilengien bourgois manant de ceste ville apellée Ath en Haynault, lieu de leur nativité,* cite d'abord les sources où il a puisé : *les auteurs de l'histoire triptie* (*tripartitæ*), *Bède, Eusèbe, Orose, Rabanus, Alcuin, Boccace, le fascele* (*Fasciculus*) *des tamps* (1), *le martyrologe, l'histoire lombarde apellée Légende dorée, Vinchien l'historial* (*Vincent de Beauvais*), *la Margarite philosophique* (2), *Justin, Quinte-Curce,* etc., et enfin la *Cronicque des deux voyages faicts en Espaigne par nostre souverain prince et signeur Philippe de pacificque et bonne mémoire, roy de Castille, composée par Anthone de Lalaing;*

(1) Fasciculus temporum auctore Wernero Rolewinck; trad. par Pierre Farget, Genève, 1495, in-fol. goth.

(2) Par Greg. Reischius, sous le nom d'Orontius Finœus.

Digitized by Google

signeur de Montigny, chastelain d'Ath (1), *qui vidt, comme il affirme et oyt tout ce qu'il a escript.* A la vente des manuscrits de M. Declercqz de Mons, en 1829, j'ai acheté la relation du premier de ces voyages *recueilli chacun jour par messire Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, et depuis comte de Hoochstraten, estant en ce voyage, lequel seigneur l'at depuis mis entre les mains de messire Julien Forrestier (Fossetier) prestre natif d'Ath en Hainaut, pour le mémorier avec les faicts des ducs de Bourgogne, par le commandement de madame Marguerite d'Austrice, duchesse douagière de Savoye et sœure dudit prince Philippe Archiduc d'Austrice. Tiré hors des escrits à la main de Loïs de la Fontaine dit Wicart, seigneur de Salmonsart, bourgeois de la ville de Valenciennes, l'an* 1597. in-4° de 160 pp., marqué au catalogue sous le n° 69.

« Le second membre du prologue récite les opi-» nions des anchiens touchant l'origine des dieus et » conclut que le vray dieu n'a commenchement ne » fin. » Discussion ou Fossetier s'appuie du poète Virgile et de l'écrivain moderne appelé *Polydorus Virgilius* ou *Vergilius*. « Le troisième membre » parle de la matière de quoy le monde est faict et

(1) Il devint châtelain d'Ath en 1514. De Boussu, l. c. p. 56.

Digitized by Google

» du commenchement d'iceluy. » C'est là qu'on apprend que l'homme est appelé *Microscosme* ou *petit monde*, « pour ce qu'il participe et prendt » part de la nature de toutes les créatures du » monde, car il a le corps mixtioné des quatre élé- » ments et a estre comme les pierres, ame végé- » tative comme les plantes, arbres et herbes, ame » sensitive comme les bestes brutes, ame raisona- » ble et éternele de nature angelicque et s'est formé » à l'ymage de Dieu. »

L'auteur aborde ensuite la Genèse, ayant soin d'ajouter aux traditions bibliques toutes les rêveries qui se trouvent dans les écrivains les moins dignes de foi. Et pourtant cet homme si épris du merveilleux, à l'occasion de l'œuvre du quatrième jour ou des astres, déclare que l'astrologie est une sciénce chimérique et trompeuse, et que les astrologues par leurs pronostications *dechoipvent le simple populaire pour attraper leur argent, lequel se fie, quant à aulcuns, plus en elles qu'en Dieu.* Et il cite cet exemple des mensonges astrologiques : « Item Robert de Licio en son qua- » dragesimal narre que un sien sochon fort doct » en medecine et en astrologie, se voellant marier » calculoit la révolution de tant de femes que » on luy assignoit, mais il trouvoit sur chascune » quelque chose et faulte. Enfin il en trouva une » belle, bone et de bons parens, à laquele les

Digitized by Google

» estoilles prometoient heur, honeur et ricesse. » Après qu'il le eut espousé il la trouva adultérant » avoec ung prestre. Celui-ci s'en dolousa au dict » Robert qui luy respondit : » Adjoutez foy à vos- » tre astrologie : elle promettoit à vostre feme » honneur, il est advenu, car elle a porté corone. » Fossetier, en ce chapitre se montre fort mauvais astronome en enseignant que la *lune est plus grande que la terre à laquelle terre chacune des autres estoilles est égale en grandeur ou quantité.*

Le cinquième jour Dieu créa les poissons et les oiseaux, ce qui donne occasion à l'auteur de parler du phénix qui est son propre *père, sa mère, son fils et son hoir.* Il remarque judicieusement qu'on ne lit pas que cet oiseau entra au déluge en l'arche de Noé, car les eaux ne purent monter jusqu'au lieu de sa résidence.

Ce qu'il dit du ciel empirée, du ciel cristallin et du firmament, est copié de la *Margarite philosophique.*

Au chapitre de *l'incompréhensible perfection des angels* l'auteur établit que non-seulement chaque âme a son ange gardien, mais aussi chacun des dix cieux et chaque sorte de créatures, *comme les lions ung, les ânes ung,* les oiseaux, les poissons, les plantes, les métaux; et notez bien qu'un seul ange suffit au gouvernement de toute une espèce.

Digitized by Google

Le déluge conduit l'auteur à rapporter ce qu'il avait recueilli de ses lectures sur la *mer Océane* et les *mers navigables*, et c'est d'après Homère, Strabon, Pline, Solin et la Chronique des Chroniques qu'il traite ce sujet. Il entre ensuite dans de longs détails géographiques; mais dans sa division de la terre il n'est pas question de l'Amérique.

L'origine de la noblesse est placée immédiatement après la tour de Babel et donne lieu à cette moralité assez bien tournée :

Il te vault miculx d'un vilain estre
Engendré sage et vertueux,
Que d'ung noble hôme avoir prins estre
Et estre fol et vicieux.
Le fils d'un noble home est ignoble
Et vilain, s'il vit vilement,
Mais le fils d'un vilain est noble
Et gentils, s'il vit noblement.

Le chapitre qui suit est un des plus remarquables par l'entassement des contes les plus absurdes, dont quelques-uns se retrouvent dans le livre fameux connu sous le titre d'*Image du monde* (1). Il s'agit des *hommes monstrueux qui sont en divers lieux*. La liste en est très-étendue, et Pline

(1) Notices et extr. des manuscr. de la Bibl. du roi (à Paris); V, 243; Roquefort, de la poésie franç., dans le XII^e^ et XIII^e^ siècles, 255, et les autorités citées dans ce dernier ouvrage.

Digitized by Google

Solin, l'histoire d'Alexandre (1), sont cités en témoignage.

Là sont passés en revue divers peuples de l'Inde dont les uns ont la lèvre inférieure si grande, qu'elle couvre toute leur face quand ils dorment; les autres ont six mains, ni plus ni moins; si ceux-ci n'ont qu'un œil, ceux-là en revanche en ont quatre. Il en est qui, à un corps bien membré, joignent un cou et un bec de grue avec le reste du visage d'un homme; les oreilles de plusieurs insulaires de l'Océan sont si grandes, qu'ils en enveloppent tout leur corps; en Scythie on en voit encore qui durant l'été se transfigurent en loup, et quelque temps après reprennent leur première forme (*a*).

De la tour de Babel date aussi le royaume de Bohême fondé par Bohémus, un des princes qui assistèrent à la construction de cet audacieux et extravagant édifice. Fossetier s'occupe en ce même lieu de la fondation des divers empires. Mais, par un calcul chronologique modéré, ce n'est qu'en l'an du monde 3152 qu'il place celle de Trèves, c'est-à-dire, *devant la fondation de Rome* 1295, *et devant l'incarnation divine* 2047, *du temps d'Abraham*. Cette ville doit son origine à Trebeta, fils de Ninus : « Maistre Gilles Carlier, bien famé » docteur profès en théologie, sainct homme,

(1) Not. et extr., etc. V, 101 et 129.

Digitized by Google

» doyen de Nostre-Dame de Cambray, florissant » vers l'an de nostre Saulveur 1450, qui fut grand » pilier au concile de Basle, dit en ung traictié » qu'il apelle le *deffensoir de l'Église*, que l'em- » peresse Helaine, mère du grand Constantin fu » originée de Trèves et qu'elle y constitua siège » et église archiépiscopale, lequelle elle doa (doua) » et enrichi de plusieurs saincts reliquairs et » de grands biens temporels; laquele église a » eut XXV archevesques saincts, come on voit au » Kalendier Baudouin qui est garde de (gardé en) la » dite église. »

Franco, progéniteur des Franchois (1), et Brutus, fils de Silvius Posthumus, et auquel la Grande-Bretagne doit manifestement son nom, ne pouvaient être oubliés (2). Plus loin est l'histoire de Brunehault, VJe archiprêtre des Belges (3), toujours d'après Jacques de Guyse et Lucius de Tongres. A la fin du premier volume sont écrits ces mots : *Ainsi fine la première partie et IIIJe title du recoeil de toutes croniqques aultrement nommée la croniqqie Athensienne, contenante les choses advenues depuis la création du monde jusque au règne de Salomon par l'espasse de IIIJm cent et soixante quatre ans.*

(1) Fol. 251 verso.
(2) Fol. 252 verso.
(3) Fol. 307.

Digitized by Google

Ce que l'on vient de dire suffit pour donner une idée de l'ouvrage de Fossetier. Le second volume qui, dans cet exemplaire, n'a point de sommaire de chapitres et qui ne semble pas avoir été copié pour suivre le premier, contient *les choses advenues en l'espace de six cens et trente deux ans depuis l'intronization du roy Salomon jusqu'à la coronation du second Arthaxerxes, cognomé Muenon et Assuerus.*

(*a*) NOTE.

Des écrivains et des voyageurs plus modernes n'ont pas rapporté des faits géographiques moins ridicules. Par exemple, le Hollandais Jean Struys, le même qui prétend avoir vu, en 1670, l'arche de Noë au sommet du Mont Arath ou Ararath, à 12 lieues d'Érivan, raconte, sur le témoignage de ses yeux, que tous les habitans de la partie méridionale de l'île Formosa, ont derrière le dos une longue queue pareille à celle d'un bœuf, particularité rapportée comme un *fait assez singulier* par M. Baudelot, dans son *Traité de l'utilité des voyages*, t. 1, p. 114, éd. 1727, v. les voyages de Struys, t. 1, p. 106 et les mémoires d'Artigny, t. 1, p. 113.

Il ne faut même pas aller si loin pour mentir, et le sieur Lepeintre, arrivé il y a deux ans de Paris en Belgique par le coche, s'est donné là dessus pleine carrière. On dirait qu'il parle d'une terre inconnue, où personne après lui ne pénétrera plus pour relever ses impostures. Son livre est une satyre inepte et grossière dans laquelle il se joue de toutes les convenances et foule aux pieds tous les égards.

Digitized by Google

TRADITIONS POPULAIRES, TRAITS SINGULIERS, etc.

XXIII.

Ogier le Danois.

Les vieux chroniqueurs liégeois mêlent complaisamment à leurs récits le nom de ce paladin, ornement de la cour fabuleuse de Charlemagne et l'un de ses douze pairs. Toutefois ce personnage tient aussi un rang distingué dans l'histoire. On l'y trouve appelé tantôt Oger, Ogier, Otger ou Outcaire. Il paraît qu'il était né en Frise (1), pays que l'on aura confondu avec le Danemarck. Exposé au ressentiment de Charlemagne pour avoir protégé contre lui l'élévation des fils de Carloman, il chercha un asile dans les états de Didier, roi des Lombards. Assiégé dans Vérone par le monarque français et obligé de se rendre, il ménagea son pardon et, soit qu'il fût fatigué du métier des armes, soit qu'il voulût assurer sa sécurité, soit enfin qu'il cédât à la contrainte, il entra dans le monastère de St.-Faron à Meaux, où on voyait encore,

(1) Plusieurs écrivains le font aller aux Indes et en Éthiopie, où il établit la religion chrétienne et fonda un grand empire. *M. Hamconii Frisia*, p. 27.

Digitized by Google

avant la fin du siècle dernier, son tombeau, ainsi qu'un espadon et une épée antique pesant cinq livres et un quart, et qu'on disait avoir appartenu à ce guerrier. Il mourut dans la dernière moitié du neuvième siècle. Voilà ce que rapporte l'histoire, dont le roman ne tient aucun compte.

Dans les légendes des trouvères, Ogier le Danois est fils de Geoffroy, duc de Mayence et de Danemarck, et petit-fils de Doolin de Mayence (1). Six dames ou fées le dotent à sa naissance. Après une longue série des plus étonnantes prouesses il est enlevé par Morgane, sœur du roi Artus et d'Obéron, passe près de deux cents ans entre ses bras, en sort un instant pour apparaître, comme un fantôme, à Hugues Capet, et y revient ensuite pour y rester toujours.

Les annalistes Liégeois ne diffèrent pas moins du roman que de l'historien. Selon eux, et notamment Melart, l'historien de la ville de Hui, Ogier, quelques années avant la mort de Charlemagne, fut investi par ce prince du gouvernement de l'Austrasie. Indigné de la tyrannie de Basin, comte de Hui, il l'attaque, le bat, s'empare de sa personne, le fait écorcher vif dans de l'eau bouillante,

(1) Nous connaissons un poème allemand fort agréable, de J. B. Von Alxinger, intitulé *Doolin de Mayence*, Vienne et Leipz. 1787, 8°. Il est en 10 chants.

Digitized by Google

puis jeter sur un bûcher, et lui succède dans son comté. Le même Ogier devint aussi, toujours grâce à Charlemagne, premier comte héréditaire de Diest, et vers l'an 800 bâtit à Liége, dans le quartier d'Avroi, une église consacrée à St.-Martin. Enfin il fut tué d'un coup de flèche, aux environs de Toulouse, l'an 844 (1).

Les aventures d'Ogier le Danois ont été écrites d'abord en latin, sous le titre de *Convertio Othgerii militis et Benedicti ejusdem socii* (manuscrit de St.-Germain-des-Prés, n° 1607), et ensuite rimées dans deux romans. Le plus ancien et le plus considérable (il a plus de 21,600 vers) est de Raymbert de Paris; l'autre, composé d'environ 8000 vers, est du roi Adenès (2), trouvère attaché à Henri III, duc de Brabant (3); son poème intitulé *Les Enfançes d'Ogier-le-Danois*, fut exécuté par ordre de Guy, comte de Flandre. Il ne faut pas le confondre avec les *Visions d'Oger le Danois*, également en vers et dont Du Verdier (V, 165) fait mention comme ayant été imprimé à Paris, par Ponce Roffet, 1548, 8°.

Le roman d'Adenès fut traduit en prose au XV^e^ siècle, et réimprimé plusieurs fois.

(1) Les Délices du pays de Liége.

(2) *Archives*, III, 156-159.

(3) M. de Roquefort, *Gloss.* II, 754, en fait par inadvertance, un *Duc de Flandre* et de Brabant.

Digitized by Google

— *Le Rommant nommé Ogier le Danois parlant des belles victoires et grands prouesses qu'il eut, ensemble plusieurs nobles princes françois, contre les Sarrasins et infidèles.* Paris, par Anthoine Gérard. In-fol. goth. (vers 1498.)

— *Ogier le Danois, duc de Dannemarche, qui fut l'un des douze pairs de France; lequel avec le secours et aide du roy Charlemaigne chassa les payens hors de Rome, et remit le pape en son siège.* Paris, Nic. Bonfonz, in-4°, goth.

— *Histoire d'Ogier le Danois, duc de Dannemarche, etc.* Lyon, Benoit Rigaud, 1579, in-8°. M. Brunet cite encore d'autres éditions, auxquelles on peut joindre :

— *L'histoire du preux Meurvin, fils d'Oger le Danois, lequel par sa prouesse conquist Hiérusalem, Babylone, etc.* Paris, Pierre Sergent, 1540, 8° (1).

Le comte de Tressan a fait un extrait de ces romans, qui est inséré dans ses œuvres choisies (2), fort différent toutefois de celui qui a paru, sous son nom, dans la *Bibliothèque des romans.*

(1) Catal. de la Vallière, II, n° 2729 (3), 4043-4046; suppl. n° 2729 (3), p. 26. (*Van Praet*), Catal. des œuvr. impr. sur vélin, de la Bibl. du Roi, IV, p. 259, n° 384.

(2) Tom. VIII.

Digitized by Google

On sait qu'au jeu de cartes le valet (ou varlet) de pique porte le nom d'Ogier (1).

XXIV.

L'homme au Sable.

Dans plusieurs de nos provinces, lorsque l'heure du sommeil sonne pour les enfans, on les envoie coucher, en leur disant que *l'homme au sable va venir*. Cette locution proverbiale, usitée aussi en Allemagne, a fourni à Hoffmann le sujet d'un de ses contes fantastiques où une moralité profonde se cache sous les détails d'une fable qui excite puissamment l'intérêt. Le terrible personnage de Coppelius, le fougueux Nathanaël et la simple Clara sont des caractères dessinés avec une originalité bizarre; quoique Walter-Scott n'ait vu dans cette narration qu'une horrible absurdité, nous y découvrons une leçon d'un grand sens sur le danger des premières impressions et les malheurs auxquels s'exposent les imaginations ardentes qui placent le but de l'humanité en dehors de la vie réelle.

(1) V. *Dissertation sur l'origine du jeu du piquet, trouvée dans l'histoire de France*, dans *l'Esprit des journalistes de Trévoux*, IV, 447-473, et un article plein de recherches, par M. Depping, *Revue Encyclop.*, octobre 1819, pp. 64-80.

Digitized by Google

XXV.

Fête dite der Thuynen, célébrée à Ypres.

En 1383, les Anglais assiégèrent Ypres. Mais par la vertu miraculeuse d'une image de la Vierge, conservée chez les PP. Récollets de cette ville, avant la révolution française, les troupes ennemies furent forcées de se retirer.

En mémoire de cet heureux événement on célébrait tous les ans une fête, le premier dimanche du mois d'août. Le pape Urbain VIII autorisa, à cette occasion, l'établissement d'une confrérie, *der Thuynen*, et qui prit son nom d'une haie d'épines que les Anglais ne purent forcer pendant le siége dont on vient de parler.

Sanderus, *Flandr. Ill.*, II, 331-332; Paquot, Mémoires, II, 311, n° 6. J. J. Lambin, *Beleg van Ypre*, 1826, in-8°.

XXVI.

Tradition relative à la famille d'Hamal.

Il n'appartient pas à toutes les familles d'entourer de fables leur berceau. Le temps et une illustration incontestée peuvent seuls faire excuser certains mensonges et les rendre même respectables. Les hautes montagnes perdues dans les nuages

Digitized by Google

affectent des formes décevantes qui plaisent à l'œil en le trompant.

Entre les maisons qui, aux Pays-Bas, jouissent pour ainsi dire, du droit de la fiction et qui, semblables aux vieillards en cheveux blancs, ont bon air à vanter leur jeunesse, celle d'Hamal est loin d'être une des dernières. On en trouve la généalogie entière ou par fragments dans un grand nombre d'auteurs tels que Hemricourt, Butkens, Le Carpentier, etc. Par ses alliances elle se confond avec celles de Looz, de Trazegnies, de Renesse, de Croy, ainsi qu'avec toutes les grandes maisons de la Belgique, et prétendait posséder dans ses archives des documens qui prouvaient le mariage d'Attila, roi des Huns, avec une fille d'un sire d'Hamal (1). La critique n'a point à examiner cette tradition, qui prouve au moins une antiquité des plus reculées. Une branche de cette famille est représentée aujourd'hui par les d'Hamal, dits Cannaert, de Louvain.

Nous aimons d'autant plus à tirer de la poussière ces titres de nos anciennes lignées, qu'ils ne se rattachent à aucune prétention oppressive. En effet, comme l'a dit dernièrement, dans une occasion solennelle, un de nos plus dignes gentilshommes (2),

(1) *Les Délices du pays de Liége*, II, 293.

(2) Discours de M. le comte de Vilain XIIII, dans la séance du congrès du 19 novembre 1830.

Digitized by Google

« la noblesse belge brille entre toutes les noblesses » de la chrétienté d'un éclat bien pur; non-seulement elle fut dans tous les temps affable, populaire et bonne, mais fidèle à sa foi religieuse, » fidèle à l'honneur, elle ne le vendit à personne, » et dans les camps, dans les palais, sur nos marchés, elle défendit toujours les droits du peuple » et ne l'opprima jamais. Mais les temps sont changés, la noblesse, comme corps, est anéantie... » Laissons-lui du moins ses souvenirs qui font partie de notre gloire nationale et qui donnent de la dignité à nos mœurs.

XXVII.

Un gouverneur de Flessingue.

En 1586, un des chefs de l'armée de Leicester poursuivait, sous les murs de Zutphen, les troupes espagnoles. Tout à coup il reçut un coup mortel. Épuisé par la perte de son sang, dévoré d'une soif brûlante, il approchait de ses lèvres l'eau qu'on s'était empressé de lui apporter, lorsqu'il aperçut un pauvre soldat plus cruellement blessé que lui, et qui fixait des regards avides sur la boisson offerte à son général. « Camarade, tu en as plus besoin que moi, » lui dit le chef qui, après la bataille, transporté à Arnhem, y rend le dernier soupir.

Digitized by Google

Quel était ce capitaine aussi généreux que brave? c'était sir Philippe Sidney, le chevalier le plus accompli de la cour d'Élisabeth, le poète le plus élégant de son siècle, homme d'état, courtisan, guerrier, coureur d'aventures, érudit, philosophe, qui refusa le trône électif de Pologne et qui vint finir ses jours aux Pays-Bas, où il commandait la cavalerie de son oncle le comte de Leicester, tout en occupant le gouvernement de Flessingue.

XXVIII.

Le Comte à la houssette.

A une lieue de Marienbourg, à quatre de Charlemont, de Givet et de Philippeville, est un endroit appelé Couvin, honoré jadis du nom de ville et défendu alors par un château très-fort dont une des tours, à ce qu'on débite, servit de prison à un seigneur de la maison de Croy. Voici comment on raconte cette aventure dont nous ne garantissons nullement la vérité.

Jean, comte de Renty et de Seneghem, époux de Marguerite de Craon, dame de Thou, fut créé premier comte de Chimay par Charles-le-Hardi, chargé du gouvernement de Luxembourg et institué Grand-Bailli de Hainaut. On l'appelait d'habitude *le Comte à la houssette,* parce qu'il portait constamment des bottines : c'était son accoutrement

Digitized by Google

de chasse, exercice auquel il se livrait avec tant d'ardeur que bien souvent il ne pouvait s'empêcher de courir sur les terres d'autrui, au risque de s'attirer de méchantes affaires.

Offensés des libertés qu'il prenait sans cesse, quelques bourgeois de Couvin lui tendirent une embuscade, l'enlevèrent et le conduisirent, sans qu'il sût où on le menait, sans que le reste des habitans en eussent connaissance, dans une tour de leur forteresse. Après une captivité cruelle de sept ans il redevint libre comme par miracle.

Un berger qui faisait paître son troupeau aux environs du château, s'exerçait un jour, avec une arbalète, à viser l'étroit soupirail de la tour élevée où le comte était renfermé. La flèche ayant atteint le but, le berger, afin de la reprendre, escalade le rocher et, au moment où il veut retirer sa main du soupirail, il la sent saisie par celle du prisonnier. Frappé d'épouvante, il jeta de grands cris, mais le comte l'ayant apaisé, le questionna pour savoir d'où il était. Instruit qu'il habitait Couvin, il l'engagea par de belles promesses, à lui envoyer son père avec les choses nécessaires pour écrire. Le bonhomme, nommé Jean Basselaire, se rendit effectivement au lieu que son fils lui avait désigné. Par son entremise le comte révéla son sort à sa femme, qui ne le croyait plus parmi les vivans. Cette dame ayant assemblé ses vassaux à la hâte,

Digitized by Google

vint assiéger Couvin, dont les habitans protestèrent ignorer la détention de Jean de Chimay, et s'empressèrent de le mettre en liberté.

On a soin d'ajouter qu'il était si changé, si exténué par tout ce qu'il avait souffert dans son cachot, que les siens mêmes le méconnaissaient, et ses vêtemens en si mauvais état qu'ils tombaient en lambeaux au moindre attouchement.

Il fit aussitôt raser à coups de canon le château, qui n'a point été rebâti depuis ce temps, et dit, en faisant allusion au nom de Couvin, vulgairement *Couve* ou *Couvé* : « Tu m'as couvert, mais tu ne me couvriras plus. »

(*Les Délices du pays de Liége*, II, 295-296.)

XXIX.

Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas.

Personne n'ignore que cette princesse épousa en premières noces Alexandre de Médicis, et en secondes Octave Farnèse. On sait, quand elle fut mariée avec Alexandre qui avait 27 ans, qu'elle n'en avait pas encore 12 et qu'elle n'en avait pas moins de 20 quand elle épousa le second, qui n'en avait que 13. C'est là dessus que Varillas, au livre XIII de son *François Ier*, a dit qu'*un poète angevin avait eu lieu de faire une des plus belles épigram-*

Digitized by Google

mes qui parurent au (*XVI*e) *siècle passé*. Bayle, dans son Dictionnaire, au mot *Lycurgue* (1), pouvait, sans hésiter, reconnaître que Varillas n'a point eu en vue d'autre épigramme que celle qu'on va lire. Elle est de Jacques Bouju, en latin *Jacobus Bugius*, Angevin, dont Scévole de Sainte-Marthe, qui nous l'a conservée, a fait l'éloge. Elle convient parfaitement au sujet. Ceux qui ont cru que par *vir exsuccus et mollis* il fallait entendre un vieillard, se sont trompés. Bayle, de la manière dont il raisonne, semble avoir été du nombre de ceux-là.

Impubes nupsi valido; jam firmior annis
Exsucco et molli sum sociata viro.
Ille fatigavit teneram, hic ætate valentem
Intactam tota nocte jacere sinit.
Dum nollem, licuit; nunc dum volo, non licet uti.
O Hymen, aut annos, aut mihi redde virum.

Pierre Le Loyer, conseiller au présidial d'Angers, l'a gauchement imitée en notre langue : Jacques Moisant, sieur de Brieux, l'a traduite en dix-huit mauvais vers français, et il faut convenir que la besogne était difficile. La Monnoye a mieux réussi :

A douze ans veuve de Léandre
Vainement pour moi vigoureux,
A vingt j'épouse Hilas, qui trop jeune et trop tendre,

(1) Note G.

Digitized by Google

Ne peut sentir encor, ni soulager mes feux.
Dans ce bizarre état que faut-il que je fasse?
Hymen, qui m'as offert tes plaisirs les plus doux,
Lorsque pour eux j'étais de glace,
Et qui, dans mon ardeur, me les refuses tous,
Hélas, si dans ton cœur la pitié trouve place,
Rends-moi mon premier âge ou mon premier époux (1).

Dans la quatrième livraison de ses *Analectes*, M. Gachard a inséré un morceau précieux concernant Marguerite; c'est une lettre de cette princesse au magistrat de Namur, touchant son départ prochain des Pays-Bas, et les causes qui l'ont mue à solliciter sa retraite. Elle est datée du 9 décembre 1567. Quant à la date du départ même de Marguerite, circonstance sur laquelle on varie, elle est fixée dans la pièce suivante, tirée des archives de l'État et communiquée par M. Marchal.

Lettre du duc d'Albe à monsieur le baron de Polviecz, grand-bailli de Haguenau.

Monsieur le Baron! Je ne veulx delaisser de vous aduertir reception de voz lres du XXVIJ^e^ de decembre, et vous mercyer come je vous mercye bienfort des nouvelles y joinctes, par ou je voys

(1) *Menagiana*, IV, 164; *Choix des meilleurs morceaux tirés des Ana*, II, 442; *poésies de M. de La Monnoye*, La Haye, 1716, 12°, pp. 118-121.

Digitized by Google

clairement la continuation de la bonne affection que vous auez tousiours porté au seruice du Roy mon maistre dont je ne fauldrai de l'aduertir et tiendrai la main que en cas quil soit besoing de faire nouuelle leuée vous soyez des premiers, ne soffrant a pnt a vous dire aultre chose sinon le partement de madame la Ducesse de Parme que se fit le penultiesme de décembre come je vous tiens aduerti puisque son chemin saddonne sy pres de vous. A tant monsr le Baron, je prie a Dieu qu'il vous ait en sa Ste guarde.

De Bruxelles le cinquiesme de januier 1567.

L'entierement vostre.

F. A. Duc Dalve.

REMARQUE SUR A. SANDERUS.

A la page 408 du volume précédent, on a transcrit une lettre de Sanderus au chapitre de Tournay, dans laquelle il mentionne une de ses brochures intitulée ἀπολόγικον. Il faut lire Ἀπολογίδιον, mot expliqué dans le reste du titre : « Seu epistola circularis de inchoata a se, magnamque partem confecta Brabantiæ ac Flandriæ..... Chorographia. Colon. Agr. Corn. Egmondanus, 1651, in-4° de 12 pages. »

Au surplus Paquot, mémoires, III, 430 de l'édit in-fol., met au rang des ouvrages inédits de Sanderus : *Tornacum ac Tornacesium, sive chorographica ejusdem urbis ac ditionis descriptio. Ad ordines ejusdem ditionis. Cum imaginibus.* C'est le travail dont M. Dumortier a donné une idée.

Digitized by Google

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE SALM EN ARDENNES,

D'après les MSS. de M. Ernst.

L'origine des comtes de Salm a été tellement défigurée et mêlée de fables par ceux qui en ont parlé jusqu'au 17e siècle, qu'on est forcé à passer l'éponge sur tout ce qu'ils en ont débité. Ce serait en pure perte de temps qu'on voudrait s'amuser à en relever l'absurdité. Pour qu'une généalogie soit assurée, il faut qu'elle se fonde sur les chartes et le témoignage d'historiens contemporains ou presque tels, et ce sont précisément ces bases qui manquent aux généalogies de la maison de Salm, même celles que Rittershusius et Spenerus ont publiées, les moins mauvaises de toutes. Le dernier doutait lui-même cependant qu'elles trouvassent de la croyance auprès des gens versés dans l'histoire. André Duchesne fut le premier, que je sache, qui ait prouvé que l'origine de cette illustre famille devait être rapportée à la maison des comtes de Luxembourg (*Histoire généalogique des maisons de Luxemb. et de Limb.*, chap. 4, p. 24, et chap. 10, p. 42). Aujourd'hui il n'est plus de savant qui ne souscrive au sentiment de Duchesne, et qui ne regarde avec lui

Digitized by Google

Gilbert ou Giselbert, comte de Luxembourg, comme la tige des comtes qui depuis lui ont porté le nom de Salm.

GISELBERT, COMTE DE LUXEMBOURG.

Gilbert ou Giselbert, fils et successeur de Frédéric, comte de Luxembourg, et nommé comte de Salm, dans une ancienne généalogie des comtes de Flandre et dans une ancienne chronique, toutes les deux du 12e siècle, dont Duchesne a rapporté les passages (*loc. cit. preuves,* p. 23). Il est qualifié *Comes Giselbertus de Salmo* dans une charte de l'an 1035, publiée après la mort de Duchesne, par D. Martene, *Amp. collect.,* t. II, p. 58, et par M. de Hontheim, *Hist. Trevir. deplom.,* t. I, num. 229, p. 367.

Giselbert mourut après l'an 1056, et avant 1059, en laissant de son épouse, dont le nom et l'extraction sont inconnus, entre autres enfans, Conrad, son successeur dans le comté de Luxembourg, et Herman, qui eut pour sa part le comté de Salm.

HERMAN I.

Herman de Luxembourg, comme il est nommé par Burchard dans sa chronique de S. Gal., frère de Conrad, comte de Luxembourg, ainsi que le

Digitized by Google

nomme Berthold de Constance, sous l'année 1086, fut élu anti-césar par les princes saxons révoltés contre l'empereur Henri IV, et assemblés en diète à Goslar, le 9 août 1081. Il fut couronné à Mayence le 28 décembre de la même année, par l'archevêque de cette ville. Dégoûté de la royauté, Herman l'abdiqua, et se retira, l'an 1085, dans ses états, où il mourut en 1088 (Duchesne, ch. 10, p. 42 et suiv., *aliique*).

Quelques écrivains lui ont donné pour femme Adélaïde d'Orlamunde, veuve d'Adelbert, comte de Ballenstads (*voy.* entre autres Tollerus, *in addit. ad Hist. Palatin.*, p. 19, et Joannis, *in append.* 1 *ad Parai Hist. Palatinam*, p. 429); mais M. Lamey (*Acta acad. Palat.*, t. III, p. 21), et M. Crollius, *Erlauterte Reihe der Pfalzgrafen zu Aachen*, etc., p. 120-130 et 274-279), ont fait voir que ce sentiment était insoutenable. M. Martin Kremer (*Genealogische geschichte des alten Ardennischen Geschlechts*, § 25, p. 77), conjecture qu'il faudrait regarder comme sa veuve *Irmentrud* ou *Irmetruit de Salmena*, qui avait cédé certains biens dans le Bedgau à Egilbert, archevêque de Trèves, car, dit-il, comme elle est nommée *Domina Irmentrud de Salmena*, elle ne peut pas avoir été la fille d'un comte de Salm, mais doit en avoir été l'épouse. Ce raisonnement ne me paraît pas tout-à-fait concluant, et en le

Digitized by Google

supposant même tel, Irmentrude pourrait avoir été la veuve de Giselbert, car son grand âge, qui paraît, à M. Kremer, s'opposer à cette supposition, y forme d'autant moins de difficulté que la charte, où il est parlé d'elle et que M. de Hontheim a publiée (*Hist. Trev. dipl.*, t. I, p. 451), est sans date, et a été placée, vers l'an 1098, par l'éditeur, sans qu'il ait dit quelle raison l'avait porté à le faire; Irmentrud y est d'ailleurs mentionnée comme déjà morte.

Herman laissa deux fils, savoir : 1° Herman, qui suit, et 2° Otton, comte palatin de Reneck, près de Brisig sur le Rhin. Otton porta d'abord simplement le nom de Salm; mais ayant épousé Gertrude, fille de Henri-le-Gras, comte de Nordheim, et veuve de Sigefroi, comte Palatin du Rhin, il obtint, entre autres biens, le château de Rineck, et en prit le titre depuis l'an 1125; car encore en cette année il est nommé *Otto de Salmena* dans un diplôme de l'empereur Henri V, des nones de Mai (Martene, *ampl. coll.*, t. I, p. 686, Hontheim, *l. c.*, t. I, p. 512), et dans un diplôme du même empereur, du 7 des ides de janvier 1125 *comite Pet.(Pal) Ottone de Salm* (Gerbert, *Cod. dipl. hist. Sylvæ nigræ*, n. 36, p. 54). Il mourut l'an 1150, ayant eu de son épouse, morte en 1154, ou à peu près, un fils nommé Otton, comte de Bentheim, mort en 1148 ou 1149, sans laisser

Digitized by Google

d'enfans, qu'un auteur du temps nomme *Filium Ottonis palatini comitis, patruelem Herimanni Salmonis* (chron. reg. S. Pantal. ad ann. 1146 ap. Eccard, *corpus hist. medii ævi,* t. I, p. 932), et Sophie, mariée à Thierri VI, comte de Hollande (*voy.* sur lui Duchesne, l. c., ch. 11, p. 34, Iung *Hist. comitatus Benthemiensis,* l. 3, cap. 1 et 2, p. 160 seq., et principalement Crollius à l'endroit cité, p. 361-396.

HERMAN II.

Herman étant presque toujours nommé avant son frère, et qualifié *comte de Salm,* on doit croire qu'il fut l'aîné des fils d'Herman I. Ce qui est d'autant plus vraisemblable qu'Otton lui survécut de plusieurs années. C'est en 1095, que je l'ai vu pour la première fois, comme témoin dans une charte, *Herimannus Herimanni comitis filius et frater ejus* (Martene, *Ampl. coll.,* t. 1, p. 552 et ailleurs). Dans une autre de l'an 1104, on le voit sous la qualité de comte de Salm, *Hermanus Salmuncensi comite et fratre ejus Ottone* (Ibid., t. II, p. 80). Dans une charte de l'an 1121, il est encore nommé *Comes Hermannus de Salmo* (Bertholet, *Hist. de Lux.,* t. IV, preuves p. 3). La même année, cinquième du pontificat du pape Calixte, il avait fait un voyage à Rome, comme il

Digitized by Google

se voit par une charte de Guillaume, comte de Luxembourg, que les éditeurs ont mal rapportée à l'an 1122 (Calmet, t. V, Preuv., p. 114. Bertholet, t. III, Pr., p. 49. Hontheim, tit. I, p. 507). Dans un diplôme de l'empereur Lothaire, du 21 janvier de l'an 1129, les deux frères sont mentionnés entre les témoins, en ces termes : *comes Hermannus de Salmena; comes Otto de Rinege* (Schoepflin, *Alsatia diplom.*, t. I, n° 255, p. 207). Dans un diplôme du même prince, du 24 avril 1131, ils reviennent en ordre inverse : *comes Otto de Rineke fraterque suus de Salmis Hermannus comes* (Duchesne, l. c., Pr., p. 34, et Hontheim, t. I, p. 516). Je ne l'ai plus aperçu après l'année 1135, où il se montre encore dans une charte d'Adalbert, archevêque de Mayence, *comes Hermannus de Salmis et frater ejus Otto de Rineche* (Gudenus, cod. dipl., t. I, n° 115, p. 120, et *Gall. christ.*, t. V, instrum., p. 451), et où Henri, son fils, lui avait déjà succédé dans la vouerie de l'abbaye de Senones, ainsi qu'on le verra plus bas. Herman s'étant permis, dans cette qualité, de vexer ce monastère, il fut excommunié par Adalbéron IV, évêque de Metz. Ce comte reconnut son tort, et le prélat leva en 1111 l'excommunication dont il l'avait frappé (Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. III, Pr., p. 62). Dans des titres de 1226 et de 1227, il revient sous cette qualification : *Her-*

Digitized by Google

mannus comes et advocatus ecclesiæ senoniensis (ibid., t. V., Pr., p. 164. *Gall. christ.*, t. XIII, p. 489 et 490). Herman avait, suivant Albéric des Trois Fontaines (*Chron. ad ann.* 1158, p. 309), épousé une sœur d'Étienne, évêque de Metz, et de Renaud-le-Borgne, comte de Bar, fille de Thierri, comte de Montbéliard et de Bar, que des modernes nomment Adélaïde, dont il eut *Henri*, comte de Salm, qui suit, et *Thierri*, abbé de S. Paul de Verdun, depuis 1141 jusqu'en 1148, mort au château de Marange, appartenant à son frère, le 12 février 1149, selon Hugo (*Annal. Prœmonstrat.*, t. II, p. 509), ou après l'an 1156, suivant l'auteur du nouveau *Gallia christ.*, t. XIII, p. 1330. Ces deux écrivains se trompent en le faisant fils de Reinard ou Reinold, comte de Salm, qui n'a jamais existé. Herman eut encore un troisième fils, nommé comme lui *Herman*, ainsi que le prouve une charte d'Étienne, évêque de Metz, de l'an 1130, pour l'abbaye de Senones, où l'on voit le père et le fils, *comites Hermani et filii ejus Hermanni* (Calmet, t. V, Pr., p. 172, et *Gallia christ.*, t. XIII, *instrum.*, p. 492). D. Calmet avait donné à Herman II pour épouse Agnès, comtesse de Langenstein, ou Pierre-Percée, et pour fils, 1° Conrad, qualifié comte de Pierre-Percée dans une charte de l'an 1127 qu'il rapporte (t. V, Pr., p. 265), et Henri, comte de Salm et

Digitized by Google

voué de Sénones, qu'il fait la tige des comtes de Salm en Vosges. Bertholet, au contraire, donne cette Agnès de Langenstein pour femme à Henri, fils d'Herman II, et le fait père de Conrad, qui, selon lui, fut seigneur de Pierre-Percée et comte de Salm. M. Kremer, l. c., p. 79 et suiv., rejette avec raison la descendance de ce Conrad de l'un ou de l'autre de ces comtes de Salm, mais c'est sans preuve qu'il le soupçonne avoir été le frère d'Agnès susdite. Suivant lui, ce fut Herman III, fils d'Herman II, qui eut pour femme Agnès, comtesse de Langenstein, dont il eut deux fils, savoir : Henri, époux de Judith, fille de Frédéric de Bitche et sœur de Frédéric II, duc de Lorraine, et un deuxième, nommé comme lui Herman. Et c'est, suivant lui, cet Herman, mari d'Agnès de Langenstein, qu'il faut regarder comme la tige des comtes de Salm dans les Vosges, tandis que Henri, fils d'Herman II et d'Adélaïde de Bar, fut la tige des comtes de Salm en Ardennes.

En supposant que Herman III ait épousé, environ l'an 1120, Agnès de Langenstein, sa descendance mise en avant par M. Kremer, serait admissible, si d'ailleurs rien ne s'y opposait; il faudrait seulement y ajouter une génération que M. Kremer n'a pas connue, ou plutôt à laquelle il n'a pas fait attention; car il rapporte lui-même l'extrait d'une charte où Henri, époux de Judith, nomme

Digitized by Google

Agnès son aïeule et son père Henri, qui fut, par conséquent, fils d'Agnès, et où il fait mention d'Herman son oncle.

Mais avant de proposer mon sentiment à l'égard d'Agnès, il faut commencer par établir ce qui est incontestable. Il est d'abord certain, par une bulle du pape Innocent II, de l'an 1135, en faveur de l'abbaye de Honcourt, que M. Kremer cite, d'après Schœpflin, *Alsatia diplom.*, t. I, n° 258, p. 208, qu'Agnès a eu pour époux un comte nommé Herman, *Ecclesiam ejusdem villæ*, y est-il dit, *quam dedit Conradus comes* (de Langenstein, comme il y est nommé un peu plus haut), *et Ermannus comes cum uxore suâ Agnete.* 2° Agnès, qualifiée comtesse de Salm, était déjà veuve en 1240, où, de concert avec ses fils Henri et Herman, elle donna commencement à la fondation de l'abbaye de Haute-Seille, dans le comté de Blamont. C'est ce qui se voit par une charte de Pierre, évêque de Toul, de l'an 1176, par laquelle il confirme différentes donations faites à l'abbaye de Haute-Seille, pièce que M. Kremer n'a pas vue et qui se trouve au nouveau *Gallia christ.*, t. XIII, instrum., n° 74, p. 518. *Quos comitissa de Salmis Agnes, femina videlicet venerabilis et illustris, et filii ejus comes Henricus et comes Herimannus, nobiles quidem genere, sed morum nobilitate multo generosiores... susceperunt... data est eis à prædictâ comitissa et*

Digitized by Google

à filiis ejus... heremi vastitas... super fluvium veososam... anno igitur ab incarn. Domini 1140 *facta est in montibus illis mansio,* etc. 3° Le comte Henri, fils d'Agnès, étant mort, le fils de celui-ci, nommé aussi Henri et qualifié comte de Salm, fit de nouvelles donations à cette abbaye, car voici comme en parle l'évêque de Toul dans la charte citée p. 519: *Cumque domus hæc diuturnâ paupertate fatigata usque ad hæc nostra tempora cucurrisset. Comes Henricus de Salmis, filius prædicti comitis Henricii, juvenis quidem ætate, sed morum gravitate grandævus et ipsius ecclesiæ cultor et amator, paternam donationem non solum laudavit, sed insuper adjecit et concessit,* etc. Lambert, abbé de Beaupré, ayant été témoin à cette concession, elle doit avoir eu lieu avant 1165, où l'on rencontre cet abbé pour la dernière fois, ou du moins avant 1168, où Pierre, son successeur, se fait déjà voir (*Gall. christ.*, t. XIII, p. 1369).

4° Ce fut ce Henri, petit-fils d'Agnès, et non Henri, fils de cette princesse, comme le dit M. Kremer, qui épousa Judith ou Joatte, sœur de Frédéric II, ou Ferri, duc de Lorraine, ainsi que le témoigne Richer (*Chron. senon.*, lib. 4, c. 26, *apud Acherium, Spicilegii* t. II, p. 639, éd. in-fol.), et, par conséquent, fille de Ferri, dit de Bitche; dans une charte de l'an 1186, il dit:

Digitized by Google

Ego Henricus comes de Salmis notum facio..... Agnetem comitissam de Langenstein aviam meam, Henricum patrem meum et Hermannum fratrem et (il faut lire : *ejus*) *consules* (id est comites) *qui pari devotione..., cœnobium altæ sylvæ fundaverunt..... laudaverunt hoc et pariter contulerunt Joatha comitissa uxor mea, et filius meus Henricus* (Calmet, t. VI, Pr., p. 54). Dans une autre charte de l'an 1174, il nomme Herman son oncle, et Agnès son aïeule, sans exprimer sa qualité de comtesse de Langenstein : *Patrui mei comitis Hermanni, aviæque meæ Agnetis* (ibid., p. 19).

5° Ce Henri, époux de Judith de Lorraine, fut avoué de l'abbaye de Senones, comme le témoigne en plus d'un endroit Richer, son contemporain, dans la chronique de cette abbaye, où il rapporte en détail ce qu'elle a eu à souffrir tant de lui que de ses fils Henri et Frédéric, et particulièrement de son petit-fils nommé aussi Henri.

6° Suivant le même écrivain, Henri, époux de Judith de Lorraine, qu'il nomme aussi comte de Blamont (lib. 5, c. 6, p. 648), fut originaire du château de Salm en Ardenne, et fit bâtir sur les fonds de l'abbaye de Senones un château, auquel, pour cette cause, il donna le nom de Salm. *Incipiamus igitur*, dit-il, *à comite Henrico, qui dictus est de Salmis, qui et contemporaneus noster*

Digitized by Google

fuit.... ejus tempore castellum in Brusca valle in fundo hujus ecclesiæ, quod Salmis dicitur tempore dicti abbatis Henrici (il a gouverné cette abbaye depuis le mois d'août 1204, jusqu'au 21 sept. 1225, *Gallia christ.*, t. XIII, p. 1388), *constructum est. Quod nomen à quodam castro, quod in territorio Ardena situm est, unde idem comes et sui prædecessores orti sunt, accepit* (lib. 4, c. 26, p. 639, et l. 5, cap. 6). Un des petits-fils de ce comte, nommé aussi Henri, vendit ce château et celui de Pierre-Percée ou Langenstein, à l'évêque de Metz (*lib.* 5, *c.* 6), et encore celui de Morhange au duc de Lorraine (*lib.* 5, *c.* 5), pour les en tenir en fief.

De tous ces faits combinés, il résulte clairement que Henri, époux de Judith et fondateur du château de Salm en Vosges, ayant été, 1° originaire de Salm en Ardenne; ayant été, 2° fils d'un comte Henri, et ayant, 3° joui de l'avouerie de l'abbaye de Senones, ainsi que du château de Morhange, doit avoir eu pour père Henri, fils d'Herman II et d'une fille de Thierri I, comte de Montbéliard et de Bar, puisque, comme il sera prouvé à l'article suivant, ce dernier comte Henri a possédé et le château de Salm en Ardenne et l'avouerie de l'abbaye de Senones, et que ce même Henri a été propriétaire du château de Morhange, où décéda l'abbé Thierri, son frère, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Digitized by Google

Or, Henri, époux de Judith et fondateur du château de Salm en Vosges, ayant été incontestablement fils de Henri, comte de Salm en Ardenne, mort entre 1153 et 1163, il est clair, ce me semble, que la comtesse de Salm Agnès, qu'il qualifie comtesse de Langenstein, et qu'il dit son aïeule, doit avoir été la femme d'Herman II et non pas d'Herman III, fils d'Herman II, comme le prétend M. Kremer, et comme avant lui D. Calmet l'a avancé dans un endroit, quoique dans un autre, comme il a été dit plus haut, il l'ait attribuée pour femme à Henri II, et qu'ailleurs il l'ait fait nièce d'Étienne, évêque de Metz et fille de Renaud, comte de Bar, son frère (liv. 21, n° 102, t. II, p. 483).

Mais comment, dira-t-on, identifier cette Agnès avec la femme d'Herman II, mère de Henri I, comte de Salm en Ardenne, laquelle se nommait Adélaïde? A cela je réponds que le nom d'Adélaïde n'est avéré par aucun ancien monument de ma connaissance, et quand même il le serait, rien n'empêcherait que cette princesse n'eût été binome, comme l'ont été tant d'autres dans ce temps-là. Mais, répliquera-t-on, l'épouse d'Herman II était issue de la maison de Montbéliard et de Bar, comment aurait-elle donc pu être qualifiée comtesse de Langenstein par un de ses petits-fils? cette difficulté est nulle, parce qu'en premier lieu

Digitized by Google

Agnès est aussi nommée comtesse de Salm, dans la charte citée de l'évêque de Toul de l'an 1176, et l'on sait qu'il n'est pas rare dans ce temps-là de voir donner à des princes et à des princesses, propriétaires de plusieurs châteaux, tantôt le nom de l'un, tantôt celui d'un autre de ces châteaux. C'est ainsi que l'auteur de la chronique de Senones nomme en quelques endroits Henri, petit-fils d'Agnès, comte de Salm (lib. 4, c. 20), et plus bas, comte de Blamont (*ibid.*, 5, c. 6).

Cette difficulté est nulle en second lieu, parce qu'Agnès peut avoir eu en dot une part dans le château de Langenstein et ses dépendances. Ceux qui connaissent l'histoire du moyen âge, savent que souvent le même château appartenait à différens seigneurs, et que les dots des princesses étaient fréquemment assignées sur des châteaux. Ma supposition à cet égard, par rapport à la comtesse Agnès, est d'autant plus solide, qu'après qu'elle eut fondé l'abbaye de Haute-Seille concurremment avec Conrad (nommé comte de Langenstein dans une charte de l'an 1127 déjà citée), Hadewige, sa femme, et Hugues, leur fils, qui avaient aussi une part à ce château (*voy.* une charte d'Étienne, évêque de Metz, sans date, dans Calmet, t. V, Pr., p. 355), Étienne de Metz (qui était le frère de la comtesse de Salm), donna à cette abbaye tout ce qu'il possédait dans cette contrée, *concessit et*

Digitized by Google

confirmavit eidem ecclesiæ quidquid ibidem possidebat in omni usu et fructu (*Gallia christ.*, t. XIII, instrum., p. 518). Le même prélat voyant que les religieux de Haute-Seille ne pouvaient avancer dans l'établissement de leur monastère, à cause de ce qu'Agnès et les habitans de Langenstein, ainsi que les seigneurs de Turquestein, qui étaient tous ses parens, s'arrogeaient chacun les droits de fondateur dans cette abbaye, il arrangea cette difficulté en 1147. *Jus fundationis et dominium in dictâ ecclesiâ sibi omnes attrahendo, unde quia periculosum erat viris religiosis sub tot dominis fundare cœnobium, et in tali discordiâ permanere..... Quoniam vero prædicti nobiles fideles nostri erant* (cela regarde les seigneurs de Turquestein), *et de lineâ consanguinitatis nostræ vel descenderent* (ceci doit concerner Agnès, sœur du prélat), *omnes pariter convocavimus et querelam sedavimus in hunc modum. Agnes comitissa et heredes sui*, etc. (Calmet, t. V, Pr., p. 328.)

HENRI I.

Henri I, fils d'Herman II, est nommé avec son père dans une charte d'Étienne, évêque de Metz, de l'an 1130 (*Hist. de Metz*, par deux religieux Bénédictins, t. III, p. 109). Dans une charte du même, ayant pour date l'année 1125, il est déjà

Digitized by Google

nommé comte de Salm et avoué de Senones, *Henricus comes de Salmis et advocatus ejusdem loci* (Calmet, t. V, Pr., p. 153). Mais son père étant encore postérieurement nommé avoué de Senones, il faut croire qu'il y a erreur dans la date, aussi l'indiction I et l'épacte VII y marquées, portent sur l'année 1138, quoique la concurrente III convienne à l'année 1125; il fut certainement avoué de cette abbaye en l'année 1135, où l'on a aperçu son père pour la dernière fois, et il fit essuyer de si mauvais traitemens aux religieux et aux gens qui en dépendaient, qu'il s'attira une sentence d'excommunication de la part de l'archevêque de Trèves. Le comte reconnut son tort, fit satisfaction à l'abbé de Senones, et fut absous de la censure dans un concile provincial tenu à Metz la même année ou aux premiers mois de la suivante (Calmet, t. V, Pr., p. 193, et Hontheim, t. I, num. 354, p. 529).

Renaud-le-Borgne, comte de Bar, son oncle, s'étant emparé, en 1134, du château de Bouillon sur Alexandre I, évêque de Liége, Albéron II, successeur de ce prélat, entreprit, l'an 1141, de récupérer cette place qui était regardée comme imprenable: Hugues, fils du comte de Bar, et un de ses frères, y commandaient. Le siége tirant en longueur, et la place étant réduite à l'extrémité, Henri, comte de Salm, demanda à y entrer pour

Digitized by Google

voir ses cousins germains, qui étaient malades, et les porter à entrer en capitulation : *Hic die comes Salmensis Henricus natus de sorore comitis Ragnaldi venit in castra, petiitque episcopum, ut concederet sibi visitare nepotes suos, quos infirmari audierat... propter viri fidem, prudentiam et honestatem et modestiam quod petebat..... ei concedunt* (Triumph. S. Lamb. de castro Bullino, cap. 19, ap. Chapeauville *Gesta Pontif.*, Leod., t. II, p. 599). L'an 1152, Henri, formant des prétentions sur l'église, puis prieuré d'Amange, aujourd'hui Insming, que Thierri, comte de Montbéliard et de Bar, son aïeul maternel, avait donnée en 1102 à l'abbaye de S. Michiel en Lorraine (*L'Art de vérifier les dates*, t. II, 545), en chassa les moines que l'abbé de S. Michiel y avait placés, et y établit un prêtre. Le pape Eugène III, informé de cet acte de violence, en écrivit au comte de même qu'à Étienne, évêque de Metz, son oncle. Ces lettres ont été publiées par D. Martène, *Ampl. collect.*, t. I, p. 811, et dans le Recueil des historiens de France, t. XV, p. 473 : *didicimus*, dit le pape au prélat, *quod comes H. de Salmis nepos tuus cellam Asmingiæ... de novo per violentiam occupavit ejectis monachis*, etc. Henri eut égard aux remontrances du pape et de l'évêque, et remit le prieuré d'Amange à l'abbaye. Il pria l'évêque de Metz de faire rédiger un accord à ce sujet par

Digitized by Google

écrit, qui est du 7 des ides d'octobre (Calmet, t. V, Pr., p. 347, et *Hist. de l'abbaye de S. Michiel,* par D. Joseph de L'Isle, liv. I, ch. 7, p. 113). Le premier septembre précédent il se trouva au concile provincial de Trèves, où Mathieu, duc de Lorraine, rendit satisfaction des torts qu'il avait faits à l'abbaye de Remiremont (Martene, *Ampl. coll.,* t. VII, p. 71, et Hontheim, t. I, num. 386, p. 568).

L'année suivante, Henri, comte de Salm, allié avec d'autres princes, était entré en guerre avec les Messins, Étienne, évêque de Metz, engagea S. Bernard à le prier de leur accorder la paix. Le comte s'y refusa d'abord, mais le saint abbé le fléchit, en rendant, en sa présence, l'ouïe à un sourd (*Vita S. Bernardi auct. Gaufrido,* lib. 4, num. 49 operum, S. Bern., t. II, p. 1149, édit. de 1690).

Pendant son absence, la garnison de son château de Salm avait commis quelques excès sur les terres de l'abbaye de Stavelo. Les religieux en donnèrent avis à leur abbé, le célèbre Wibald, celui-ci s'en plaignit au comte Henri, qui lui répondit par une lettre pleine d'affection, en lui protestant que rien ne pourrait altérer leur amitié. Il laissa à son ami à estimer les dommages causés à son monastère par l'imprudence réciproque de leurs gens, et finit par lui dire : *Scitis enim quoniam castellum meum*

Digitized by Google

Salmis, et omnia quæ possideo, in pace et in guerra vobis, sicut mihi, parata semper suberunt, etc. Ces lettres se trouvent au tome II de *Ampl. collect.* de D. Martene, entre celles de Wibald (num. 401 et 402, p. 568 *seq.*), et celle du comte se voit aussi dans le *Recueil des hist. de France*, t. XV, p. 540.

Le comte Henri mourut avant l'an 1163, laissant de sa femme, dont on ignore le nom et l'extraction, Henri, qui eut en partage les possessions de son père dans les Vosges, et qui y fit construire un château qu'il nomma Salm, en mémoire de celui dont il était originaire. C'est lui qui fut la tige de la maison des comtes de Salm en Vosges, ainsi qu'il a été prouvé ci-dessus. Mais comme il n'a pas recueilli toute la succession de son père, et notamment pas le comté de Salm en Ardenne, il est clair qu'il doit avoir eu un frère, dont ce comté devint le partage, savoir, Frédéric, nommé comte de Salm en 1163, époque à laquelle il n'y avait pas encore de prince de ce nom dans la maison de Salm en Vosges.

FRÉDÉRIC.

1163. Frédéric, comte de Salm, *comes de Salmena*, qui se rencontre dans une charte d'Hillin, archevêque de Trèves, de l'an 1163 (*Hartzhum concilia Germania*, t. III, p. 394), doit, ainsi que

Digitized by Google

je viens de le dire, être regardé comme le fils de Henri I, puisqu'il est certain que Henri, fils de ce comte, mais apparemment puîné, fut le fondateur de la branche des comtes de Salm en Vosges. L'existence de Conrad, que Bertholet, qui a méconnu Frédéric, donne pour successeur à Henri, ne se prouve par aucune charte, ni par le témoignage d'aucun auteur contemporain ou de quelque poids.

HENRI II.

Henri II, comte de Salm, embrassa le parti de Frédéric II, roi des Romains, contre l'empereur Otton IV, comme il se voit par son intervention à un diplôme de Frédéric, donné dans son camp près de Juliers, le 9 septembre 1214, que d'après l'original, Lacwitz a publié dans son *Historisch. diplom. Unterricht vom hohen Teuschen Ritter Ordens,* etc. Hadlamhof, 1753, *num.* 3. Ce qui me fait croire qu'il faut prendre ce comte pour celui de Salm en Ardenne, plutôt que pour son oncle du même nom, comte de Salm en Vosges, c'est que dans la souscription du diplôme il suit Henri, comte de Vianden, son voisin. Bertholet, qui n'a connu ce comte que par une fausse charte de Waleran, comte de Luxembourg, portant pour date la même année, en prolonge la vie au delà de l'an 1240.

Digitized by Google

Sa femme fut sans doute Élise ou Élisabeth, qui se qualifie de comtesse de Salm par la grâce de Dieu, dans une charte, par laquelle elle conféra, en l'an 1200, au couvent de Nieder-Prum, le droit de patronage de l'église de Sigendorf, située dans son aleu, suivant l'extrait qu'en donne, d'après l'original, le P. Wiltheim (*Vita venerab. Yolanda*, etc. Antwerp., 1674, p. 297).

GÉRARD.

Gérard, comte de Salm, avait suivi l'empereur Frédéric II en Italie, comme le prouve un diplôme de ce monarque daté de Melfi au royaume de Naples, au mois de juillet de l'an 1231, où entre les témoins l'on voit *comes Gerardus de Saumes*. Cette pièce se trouve aux *Silesiacarum rerum scriptores*, publiés à Leipsig, 1729, par le chevalier F. W. de Sommersberg; t. I, p. 925, au *diplomatarium Bohemo-Silesiacum*, n° VII. N'y ayant point eu, dans ce temps-là, de comte nommé Gérard dans la branche cadette de Salm, on est en droit de rapporter celui-ci à la branche aînée en Ardenne.

Il pourrait sembler que Gérard, avant d'avoir succédé à son père, eût épousé Clémence, fille de Renaud, sire de Rosoï, et de Juliane de Rumigni. Car on lit dans les généalogies de Baudouin d'A-

Digitized by Google

vennes, publiées par dom d'Achery (*Spicilegii*, t. III, p. 289, édit. in-fol.); *Clementia nupsit Gerardo de Salm*. Mais dans l'édition de ces mêmes généalogies par le baron le Roi, et au *Recueil des historiens de France*, t. XIII, p. 552, on lit *Clementia nupsit Gerardo de Salm*, et dans Gilbert de Mons, publié là même, *Gerardo de Haslut*; ces noms sont sans doute estropiés; mais Henri IV, qui suivra, ayant épousé Clémence, fille de Roger de Rosoi, il n'est guère vraisemblable que Gérard ait eu une épouse de la même famille; je ne la connais pourtant pas assez pour prononcer là-dessus.

HENRI III.

1240. Henri III succéda dans le comté de Salm en 1240; ce fut du moins le 15 mai de cette année qu'il fit à Henri, comte de Luxembourg, hommage du château et de la châtellenie de Salm, qu'il reprit dudit comte en fief, *comme ses prédécesseurs* les avaient toujours tenus des comtes de Luxembourg. On peut voir cet acte d'hommage, qui est très-remarquable, dans l'*Hist. de Luxembourg*, par le P. Bertholet (tom. V, *Preuv.*, p. 15 et suiv.). Il en donne le sommaire dans le corps de son ouvrage (p. 80-82).

Il faudra placer la mort de Henri III (que Ber-

Digitized by Google

tholet nomme II) en l'année 1247, ou en 1248 au plus tard.

C'est à lui que Bertholet, aussi bien que le P. Wiltheim (*loc. cit.*, cap. 16, p. 98) donne pour fille la femme de Frédéric, fils aîné de Henri, comte de Vianden, et de Marguerite de Courtrai, laquelle, après la mort de son mari arrivée en 1248, embrassa la vie religieuse dans l'ordre de Citeaux et y devint abbesse (Thomas Cantripatanus *de apibus*, lib. 2, cap. 29, p. 311).

HENRI IV.

1248. Henri IV fit, suivant Bertholet, huit ans après son père, hommage à Henri, comte de Luxembourg : ce fut le jeudi après la Toussaint 1248, suivant Bertelius, *Historia Luxemburgensis*, p. 105.

Il avait épousé Clémence, troisième fille de Roger, sire de Rosoi, en Thiérache, laquelle le fit père de Guillaume son successeur, et d'une fille mariée au seigneur d'Ayste. C'est ce que dit Baudouin d'Avennes en ces termes : *Tertia filii Domini Rogeri de Rosoi, nomine Clementia, nupta comiti de Salmis in Ardenna, unum ei peperit filium et unam filiam. Filius nomine Guilielmus, filiam comitis Juliacensis Willelmi duxit uxorem, et filia comitis de Salmis nupsit Domino de*

Digitized by Google

Ayste (Bald. *geneal.*, cap. 25, p. 25, édit. le Roi et Acherii, t. III, p. 292).

Bertholet, *dans sa Liste généalogique des comtes de Salm en Ardenne*, en tête du tom. III de son *Hist. de Luxembourg*, p. XXXIV, ajoute que, devenu héritier d'une partie du château et de la terre de Chaumont en Porcéan, il promit en 1257 d'en payer le relief à Thibaut, roi de Navarre.

GUILLAUME I.

Guillaume I avait déjà succédé à son père dans le comté de Salm, le 8 avril 1277, époque à laquelle il entra dans la grande confédération des princes du Bas-Rhin contre Sifroi, archevêque de Cologne (*Kremer, academische Beitrage*, t. III, dipl. n. 133, p. 150, et Fischer, *Geschlechts-Register der Hauser Isenburg*, etc., dipl. n. 78, p. 93). Il vivait encore au commencement de l'année 1295, puisque M. de Saint-Génois (*Monumens anciens*, etc., t. I, p. 352 et 835) indique une quittance en date du lundi après le huitième jour de Noël 1294 (vieux style) de Willaume, comte de Saumes, sire de Prouvy, de la somme de 100 liv. reçue du comte de Hainaut pour trois hommages à lui dus, à cause de sa terre de Prouvy. Mais il avait déjà cessé de vivre en 1297.

On a vu ci-dessus, par le témoignage de Bau-

Digitized by Google

douin d'Avennes, qu'il avait épousé une fille de Guillaume, comte de Juliers, nommée Alix par Butkens (*Trophées du duché de Brabant*, t. I. p. 560), et Adélaïde par Bertholet, qui se trompe lourdement en ajoutant que ce mariage lui procura les terres de Ravenstein, de Sittard et de Horne (tom. V, p. 328). Mais il paraît qu'il avait contracté une alliance postérieure ou antérieure avec la fille aînée de Gérard, sire de Prouvy, car c'est ce que dit encore Baudouin d'Avennes en ces termes : *Soror Hugonis de Antoing Maria domino Philippo de Prouvy unicum peperit filium nomine Gerardum, qui patri succedens ex Ida, filia comitis Balduini de Ghines, plures genuit filios et filias, quarum primogenita nupsit primogenito comitis de Salmis in Ardenna Guillelmo* (Bald., cap. 31, p. 46, édit. le Roi et Acherii, t. III, p. 296). On voit aussi par là que Guillaume avait eu des frères, quoique Baudouin, dans l'endroit cité plus haut, semble le faire fils unique de Henri et de Clémence de Rosoï.

Henri, son successeur, est le seul de ses enfans qu'on connaisse, car Wolfgang, que le P. Bertholet lui fait succéder, et qu'il marie avec Richarde, fille de Henri, comte de Vienne ou Vianden, et de Marguerite de Courtrai, est un être aussi imaginaire que sa prétendue femme. Mais il paraît qu'il eut un fils nommé Guillaume, puisque dans le

Digitized by Google

Manipulus Hemmenrodensis de Husius, t. XXIV, p. 71, il se trouve que Guillaume père et Guillaume fils, comtes de Salm, ont été enterrés dans la salle du chapitre de cette abbaye. L'auteur en rapporte les épitaphes suivantes :

Ad nos translatum jacet hic corpus tumulatum
Salmensis Comitis Wilhelmi nomine mitis.
Wilhelmus Salmis comes hic successit ab almis,
Sit Domini palmis adjectus cum prece psalmis.

Comme Guillaume fils est nommé comte de Salm dans cette épitaphe, il serait possible qu'il eût succédé à Guillaume I son père, dont il faudrait par conséquent avancer la mort, et dans ce cas Guillaume II peut avoir eu pour épouse la fille de Gérard de Prouvy.

HENRI V.

1297. Henri V, fils de Guillaume I ou de Guillaume II, avait déjà succédé à son père au mois de décembre de l'an 1297, ainsi qu'il se voit par un acte de cette date, par lequel Henri, chevalier, sire et comte « de Saumes, reconnaît être entré dans » l'hommage de Jean d'Avesnes, comte de Hai- » naut, pour les maisons, comté et appartenances » de Saumes; promet sous peine de mille livres » blancs, d'y faire consentir sa mère en dedans la » chandeleur, et de la faire entrer dans cet hom-

Digitized by Google

» mage; il promet encore de faire notifier cet » hommage à tous les gentilshommes de son pays. » (Saint-Genois, *Monumens anciens,* T. I, P. II, » p. 870.)

L'an 1301, le lundi après Pâques, Henri, comte de Saumes, fut témoin de l'adhéritement fait à Jean d'Audenarde, sire de Rosoï, de la terre de Faignies que le comte de Hainaut lui avait cédée (*ibid., P. II, p.* 88). L'an 1307 ou le lundi après le 13e jour après Noël 1306 (*V. S.*), Henri, Cuens de Salmes, renouvela à Henri, comte de Luxembourg, le relief du château et de la châtellenie de Salmes avec toutes les appartenances. *Tables des diplômes Belgiques* d'après le Recueil des chartes de Lux., t. I, fol. 26 (verso).

L'an 1325, le lundi avant la Toussaint, il céda à Jean d'Useldange quelques biens fonds sur la Moselle, à condition que celui-ci lui assignerait en fief trente livres (livrées) de terres sur ses biens allodiaux (Bertholet, *Hist. de Lux.,* t. VII, p. 208).

L'an 1336, au mois de mai, il approuva avec les nobles et les magistrats du comté de Luxembourg, le contrat de mariage entre Charles, fils aîné de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, et Blanche, fille de Charles de Valois et sœur de Philippe VI, roi de France (*Bertholet, t. VI. Pr. p.* 32). Il mourut suivant le P. Bertholet vers l'an 1339; mais il me semble qu'on doit reculer sa

Digitized by Google

mort de quelques années. On ignore le nom et l'extraction de son épouse, dont il laissa plusieurs enfans, savoir: 1° Henri son successeur, 2° Guillaume qui, selon le P. Bertholet (t. VII, p. 208) fut en guerre, l'an 1334, contre Thierri de Walcourt, et qu'il croit y avoir été tué; mais c'est une erreur; car l'on voit par Butkens (*Trophées, etc., t. I, p.* 409) que Guillaume, comte de Salm, fut allié en 1334, de Louis de Nevers, comte de Flandre, contre Jean III, duc de Brabant; 3° Jean, dont Bertholet ne parle pas, mais qui doit être le comte Jean de Salm, que Butkens (*ibid., p.* 420) met entre les alliés d'Édouard III, roi d'Angleterre, contre la France en 1336; 4° Waleran, qui en février 1357 (*V. S.*) fut garant du contrat de mariage entre Godefroi de Heinsberg et Philippine de Juliers (Kremer, *Academ., Beitr.* t. I, dipl. n°31, p. 47); il est aussi mentionné entre les nobles dans un diplôme de l'empereur Charles IV, du 19 janvier 1357, *Walramus de Salmen* (Martene, *ampl. collect.* t. II, p. 135). On voit par-là combien Bertholet s'est trompé en donnant dans *sa liste généalogique,* Henri comme le cadet de ses frères, qui pour leur avoir survécu leur aurait succédé dans le comté de Salm, tandis qu'au tome VII, p. 209, il montre Waleran encore vivant en 1344 et lui fait vendre au comte de Luxembourg les possessions qu'il avait à Neukerich et à Buezbure.

Digitized by Google

HENRI VI.

1343. Henri VI releva en 1343 de Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, le château et la châtellenie de Salom; le lundi 8 octobre suivant Bertholet (*t. VII, p.* 209) ou le 8 décembre, selon la *Tables des diplômes Belgiques.* Cette dernière date est juste puisque le 8 décembre tomba un lundi, tandis que le 8 octobre fut un mercredi. L'an 1344, Henri se rendit, au mois de juin, caution avec treize autres seigneurs envers Marie d'Artois, comtesse de Namur, pour la somme de dix mille florins d'or que lui devait Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg. (Saint-Genois, *Monumens anciens, etc.* t. I, p. 929). L'an 1354, il fut, le 11 novembre, témoin à l'acte par lequel Wenceslas, duc de Luxembourg, assigna à Jeanne, duchesse de Brabant, son épouse, pour douaire le comté de la Roche et celui de Durbui (*ibid. t. II, p.* 22). On met sa mort, dit le P. Bertholet (T. VII, p. 209), à l'année 1362, mais il doit être mort plus tôt si l'on doit reconnaître pour son successeur Jean, nommé en 1361 comte de Salm, dont il va être parlé.

Il avait épousé Mathilde, fille d'Albert, comte de Thuin en Hainaut. L'existence de *madame Machaut de Tuing, comtesse de Saulmes,* se prouve par un acte du 24 septembre 1369 tou-

Digitized by Google

chant le différend qu'elle avait pour une rente de 200 livres sur la terre de Rœulx à cause de son douaire, avec Jean de Loss, seigneur d'Agimont et aussi seigneur viager de Rœulx (Saint-Genois, *loc. cit.*, t. I, p. 400).

Le P. Bertholet (*t. VII, p.* 209) dit qu'il laissa en vie un fils nommé Jean, qui fut comte de Chiny, par l'alliance qu'il contracta avec Philippotte de Fauquemont. Il le remarie ensuite avec Marguerite de Thuin, de qui naquit Henri son successeur au comté de Salm. Il y a ici erreur; Jean, époux de Philippine de Fauquemont et de Born, fut certainement de la branche des comtes de Salm en Lorraine.

JEAN.

Jean, comte de Salm, de concert avec quelques autres seigneurs que Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, nomme ses cousins, arrangea le différend de ce prince avec la ville de Louvain par acte du 19 octobre 1361 (Butkens, *loc. cit.*, t. I. p. 481); mais ce Jean, comte de Salm, ne serait-ce pas l'époux de Philippine de Fauquemont ? Quoi qu'il en soit, Jean, comte de Salm en Ardenne, se trouva à la fameuse bataille de Baswilre donné le 2e août 1371, entre le duc de Brabant et celui de Juliers, où il commanda la 14e route (Butkens, *loco cit.*, p. 491 et 668). Suivant le même écrivain (*pag.* 500), Jean, *comte de Salm en*

Digitized by Google

Ardenne, prit sur la fin de l'année 1378 parti pour Eustache Persand de Rochefort, élu par le chapitre évêque de Liége, contre Arnold de Horne, nommé à ce siége par le pape Urbain VI; mais Raoul de Rivo (aux *Gesta Episcop. Leod.* de Chapeauville, t. III, cap. 14, p. 42), dit simplement que le comte de Salm, sans en exprimer le nom, allié du duc de Brabant, fit brûler une grande partie du Condros. Quoi qu'il en soit, Jean, comte de Salm en Ardenne, doit avoir cessé de vivre l'année suivante.

HENRI VII, DERNIER COMTE DE SALM.

Henri VII, comte de Salm en Ardenne, se montre le 1er février 1378, c'est-à-dire 1379, l'acte étant sans doute daté du vieux style, en cette qualité parmi les seigneurs, qui approuvèrent le testament de Wenceslas, duc de Luxambourg, de Brabant et de Limbourg (*Bertholet, t. VII. Pr. p.* 39). L'an 1388, il accompagna Jeanne, duchesse de Brabant, se rendant à Bastogne pour saluer le roi de France, qui traversait le duché de Luxembourg pour aller faire la guerre au duc de Gueldre et de Juliers (Froissard, vol. III des *Chroniques* fol. 81 *verso*, édit. de Paris 1530). L'an 1390 il accompagna le 10 juillet, à son entrée à Liége Jean de Bavière, élu évêque de cette ville (Corn. Zantfliet adann. 1390 ap. Martene *ampliss. collect.*,

Digitized by Google

t. V, p. 338). L'an 1396, Henri de Wastberg et Henri de Bereldange le firent prisonnier; nous ignorons, dit le P. Bertholet (t. VII, p. 209) à quel sujet; mais le 15 juillet de la même année, il paya sa rançon de six cents livres, pour laquelle Simon de Bassompierre, et Pierre von dem Stelle s'étaient rendus cautions. L'an 1403, Conrad de Schonvorst, sire d'Elsloo, ayant été tué à Louvain, Renaud, sire de Schonvorst, Jean de Schonvorst, sire de Monjoie, Henri, comte de Salm en Ardenne, et d'autres seigneurs de ce lignage envoyèrent défier à feu et à sang ceux de Louvain, et amenèrent même des troupes jusqu'à Sichem, où une députation de ladite ville ainsi que quelques conseillers de la duchesse vinrent les apaiser (Butkens, *loc. cit,* t. I, p. 523). L'an 1408, son fils ayant pris le parti des Liégeois contre Jean de Bavière, on lui confia le grand étendard, mais il périt dans la bataille d'Othée, donnée le 23 septembre de cette année (Zantfliet *ad ann.* 1408, p. 390 et seq). Le père suivit son fils au tombeau avant l'an 1415 et non en 1416, comme le dit le P. Bertholet, après avoir institué son héritier et successeur au comté de Salm, Jean, seigneur de Reifferscheid, son parent, comme il sera dit dans la chronologie historique des seigneurs de Reifferscheid, quoique l'on ne connaisse guère le degré de parenté entre eux. De son épouse Adélaïde (c'est le nom que Bertho-

Digitized by Google

let lui donne; Butkens, *loc. cit., t. II, p.* 251, la nomme Jeanne), fille de Renaud, sire de Schonvorst, de Monjoie, de Sichem, etc. (Hemricourt, *Miroir des nobles de Hasbaye,* p. 56), il doit avoir eu, outre Henri dont il a été parlé, une fille nommée Marie, mariée à Otton, Raugrave d'Alten et Neuen Reimbourg, que le P. Bertholet dit être morte en 1455, sans lui avoir donné d'enfans; mais il n'apporte aucune preuve de ces assertions.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Notice sur Colard Mansion, libraire et imprimeur de la ville de Bruges en Flandre dans le quinzième siècle. Paris, De Bure frères, impr. de Crapelet, 1829; grand in-8° de 130 pp. sans l'errata, et avec 5 planches lith.

Le nom de M. Van Praet, auteur de la Notice dont on vient de lire le titre, s'attache en France et dans une grande partie de l'Europe, à tous les succès de l'érudition. Doué d'une mémoire prodigieuse, d'une infatigable obligeance, il ouvre à tout venant les trésors de sa science bibliographique. Il faut le voir au milieu du vaste dépôt confié à ses soins et qu'il ne quitte presque jamais, résolvant d'un mot un problème scientifique ou littéraire, dissipant les doutes de l'homme habile, donnant à l'ignorance les moyens de se parer à bon marché des apparences de l'instruction, répondant à tout le monde et, dans son zèle, oublieux des infirmités de l'âge, parcourant les galeries, glissant sur le parquet, tantôt à l'échelle, tantôt disparaissant par une porte ignorée pour reparaître ensuite armé de quelques volumes, et trouvant encore, au milieu de ce chaos, le loisir de faire des recherches ou des découvertes intéressantes, de prendre part à une conversation ou sérieuse ou piquante, et surtout de s'informer de la noble cause politique qui lui est chère et à laquelle trente ans de révolutions l'ont toujours retrouvé fidèle.

Digitized by Google

La place de M. van Praet était marquée depuis long-temps à l'académie des inscriptions et belles-lettres. Il vient enfin de l'occuper. La notice sur Colard Mansion rentre tout-à-fait dans les attributions de cette compagnie.

Elle avait été insérée d'abord dans l'*Esprit des journaux* de février 1780. Ici elle reparaît avec des corrections et des augmentations considérables.

Les douze premières pages présentent la biographie de Mansion. Elle est suivie de notices sur ses traductions et éditions. Les premières sont au nombre de quatre, les secondes, de vingt-une, toutes décrites avec le plus grand soin et les détails les plus minutieux. Cette partie va jusqu'à la page 68. Là commencent les notes dont la septième est une reproduction mot à mot de 24 lignes du texte, double emploi qui a échappé à l'attention de l'auteur.

Ces notes contiennent de longs extraits de registres de compte relatifs à Colard Mansion, des détails sur l'imprimeur anglais Caxton, la description de quelques impressions curieuses, telle que celle de Jean Veldener, attribuée à Jean Briton qui n'a jamais imprimé, un catalogue des ouvrages de J. Mielot, etc. Une table alphabétique de dix pages termine le volume orné de planches qui offrent un *fac-simile* du titre et de la vignette du titre du MS de la *pénitence Adam*, qui est à la bibliothèque royale de Paris, ainsi que des divers caractères employés par Colard Mansion. Je n'y vois rien de pareil aux caractères de deux pièces extrêmement précieuses que j'ai entre les mains et qui furent, selon toute apparence, imprimées à Bruges en 1488, temps auquel on ne connaît pas dans cette ville d'autre imprimeur que Colard Mansion.

La première est un cahier de trois feuilles in-folio dont le premier feuillet porte :

Dit es ghemaect te Brugghe
Int iaer ons heere duysent vier
Hondert acht en tachtentich Den
Sestiensten dach in meye.

C'est le pardon accordé aux Brugeois par Maximilien, roi des Romains. Le caractère, gothique, en est beau, ferme et régulier. L'autre pièce est un placard in plano d'un caractère plus petit; c'est l'interdit jeté sur ceux de Flandre par le pape, en 1488. Le papier de ce placard a pour marque un cœur couronné, au-dessous duquel sont les deux lettres D. K. Je reviendrai peut-être sur cet objet.

Digitized by Google

Bibliothèque protypographique, ou librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens. Paris, de l'impr. de Crapelet, 1830, in-4° d'environ 400 pages, tiré à 200 exemplaires. Fig.

La livraison 11-12 du 6e vol. du Messager des sciences et des arts contient un extrait de ce livre publié par M. J. Barrois, et dont nous aurons du plaisir à entretenir nos lecteurs sitôt qu'il nous en sera parvenu un exemplaire.

REVUE DES JOURNAUX.

— Trois nouveaux journaux paraissent à Bruxelles, *l'Union*, *l'Émancipation* et *Méphistophélès*.

— *Analectes Belgiques.* — La quatrième livraison contient, entre autres articles dignes d'attention, une notice sur le chartrier du ci-devant chapitre de la collégiale de Notre-Dame à Dinant, et des particularités sur la composition et la publication de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, par Vander Vynckt.

— M. le comte de Renesse-Breidbachs, un des numismates les plus instruits et qui possèdent les plus riches cabinets de l'Europe, termine en ce moment l'impression du catalogue raisonné des médailles, monnaies et jetons de la province de Liége. Les planches ont été confiées aux presses lithographiques de M. Jobard.

— *Messager des sciences et des arts.* — La 11-12 liv. du 6e volume contient :

Des lettres inédites du comte d'Egmont, d'Élisabeth, d'Hembyze, etc. Article de M. A. Voisin.

Inventaire des MSS de la bibliothèque de Lille, ayant rapport à l'histoire des Pays-Bas. (Tiré de l'ouvrage de M. G. Haenel.)

Un extrait de la *Bibliothèque protypographique* de M. Jules Barrois.

Un extrait des *Analectes* de M. Gachard, article de M. A. Voisin.

Une notice sur la vie et les travaux du graveur T. V. Van Berckel, né à Bois-le-Duc, le 21 avril 1739.

La livraison précédente contenait une notice sur un tableau de l'année 1363, faisant partie de la collection de M. F. Van Ertborn.

La description d'une peinture sur verre du XVIIe siècle, relative à G. Beukels, qui le premier mit en pratique l'art de caquer le hareng.

Digitized by Google

Les Nibelungen. — Ce poëme héroïque du treizième siècle, en trente-huit aventures, et dans lequel se trouvent plusieurs traditions belges, est analysé longuement dans la nouvelle *Revue germanique*, mai 1830, pp. 1-26; juin 1830, pp. 101-135.

Vers improvisés et prononcés le jour de l'installation de l'université de Louvain, par le professeur de philosophie et de littérature.

Louvain, fumant encor des foudres de la guerre,
Voyait en soupirant son laurier littéraire
Dans les jours de triomphe au lieu de reverdir,
Se sécher tout à coup, menacé de périr.
Ils seraient donc déserts ces lieux où la science
D'un travail obstiné féconde récompense,
A la religion vint offrir son secours;
Où de jeunes rivaux un studieux concours,
Ardentes légions conduites par la gloire
Des Érasme et des Lipse assiégeaient l'auditoire,
Des temps qui ne sont plus interrogeaient les mœurs,
Et tiraient de l'oubli ces antiques auteurs,
Du bon sens, du bon goût immuables modèles,
Que nous n'égalerons qu'en leur restant fidèles,
Et qu'imitent encor, malgré tous leurs dédains,
Ces rebelles heureux, ces hardis écrivains,
Qui, voulant du génie agrandir la carrière,
Pour l'autel de Shakespear quittent celui d'Homère!
Là du cercle cent fois mesurant le contour,
Par son zèle déçu l'un voulait, à son tour,
Terminer du passé les savantes querelles
Et tirait de l'erreur des vérités nouvelles.
L'autre, pour le scalpel déposant le compas,
Cherchait dans l'homme éteint le secret du trépas,
Tandis que de Thémis saisissant la balance
Plusieurs ouvraient des lois le labyrinthe immense.
Quoi! tant de mouvement, quoi! tant d'activité
Devraient donc faire place à l'immobilité!
Le signal imprévu de notre indépendance

Digitized by Google

Commencerait pour nous une ère d'ignorance?
Non, non, nous resterons dignes de nos aïeux,
Plus libres, amassons plus de lumières qu'eux,
Aimons la liberté, mais pour la bien défendre
Que chaque citoyen s'instruise à la comprendre ;
Dès que l'homme connaît il sent sa dignité,
Aussitôt qu'il s'estime il veut l'égalité.
Au milieu du désert où gît Thèbe aux cent portes,
Où de vils trafiquans les barbares escortes
S'arrêtent en tremblant,
Où l'Arabe, chargé de l'or de sa victime,
Chaque jour vient cacher et sa mort et son crime
Sous le sable brûlant :
Parmi des sphinx brisés l'élégante colonne
Dont le fier chapiteau d'acanthe se couronne,
S'étendait en travers ;
Et sur son piédestal, roi de la solitude,
Sifflait, en affectant une noble attitude,
Un vieux gnôme aux yeux pers.
Ah ! si le marbre alors, sensible à cet outrage,
Avait pu des mortels emprunter le langage,
Qu'elle eût tonné, sa voix !
Avec quelle colère, en reprenant sa place,
De l'impur animal il eût puni l'audace,
Et défendu ses droits !
« — Ce trône est à moi seul; ton argile grossière
Doit ramper, eût-il dit, au sein de la poussière ;
Cependant que mon front,
Par les arts embelli d'un pompeux diadême
Et lassé de la terre, ira dans le ciel même
Éviter ton affront ! — »
Ainsi le vrai savoir de la fausse science
Va détrôner enfin la frivole jactance
Et l'orgueil apprêté ;
Ici de ses liens enfin débarrassée
Par ses constans efforts on verra la pensée
Servir la liberté!

Digitized by Google

Sur quelques proverbes du treizième siècle.

Le manuscrit de la bibliothéque du Roi, à Paris, nº 1830, in-fol., fonds de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, f. 71, rº, col. 2, contient une pièce du XIIIe siècle intitulée *Proverbes,* et qui indique les choses de ce temps qui avaient le plus de réputation ou qui étaient devenues proverbiales. Le Grand d'Aussy l'a insérée à la fin de son *Histoire de la vie privée des Français.* Nous y remarquons comme étant en grande estime :

Écuyers de Bourgogne.
Sergens de Hainaut.
Chiens de Flandres.
Bierre de Cambray.
Purée d'Arras.
Cuivre de Dinant.
Toile de Bourgogne.
Camelot de Cambray.
Écarlate de Gand.

Comparant ensuite les avantages de chaque pays, on y dit :

Les plus belles femmes sont en Flandres.

Revenons sur quelques-uns de ces objets.
Sergens (1) *de Hainaut.* La bravoure des soldats

(1) *Sarjanti.* Lettre du comte de St-Pol au duc de Brabant, en 1203, dans *Constantinopolis Belgica,* p. 607.

Digitized by Google

de cette province n'a jamais été mise en problême. L'Angleterre regardait autrefois ces guerriers comme de puissans auxiliaires. Jean de Beaumont, Gautier de Mauny, Godemar Du Fay (1), rendirent d'importans services à Édouard III, et Froissart ainsi que le poème du *Vœu du Héron* en fournissent d'abondantes preuves. « Comme il soit » notoire, dit George Chastelain, au premier cha» pitre de l'*Histoire du bon chevalier messire* » *Jacques de Lalain,* que jadis au pays de Haynau » et à l'environ estoit la fleur de chevalerie, autant » que pour lors on sceut trouver ne querre : car » coustume estoit en celluy temps que quand un » noble homme venoit en eage compétent de por» ter armes, jamais ne cessoit (non doubtant peril » de corps, peines, ne travaux qu'advenir lui peut) » qu'il nallast en querant les hauts faicts d'armes » et les beaux voyages d'outremer et d'autre part; » où ils acqueroient et faisoient tant par leurs hau» tes prouesses que leur renommée s'espandoit et » fleurissoit par tous règnes (royaumes), et encore » faict aujourd'huy.... Aussi comme je l'ay trouvé » ès livres et histoires de ce faisans mention; et en » especial du tres vaillant en son temps nommé » *Gillion de Trasignies,* natif du noble pays de

(1) Froissart dit que ce chevalier était du Tournaisis, et le père Daniel, de la Bourgogne.

Digitized by Google

» Haynau, lequel (comme en son histoire est con-
» tenu) fit tant par ses prouesses qu'il acquit gloire
» immortelle. Et aussi ne sont pas à mettre en
» oubly aultres vaillans chevaliers de Haynau,
» qui depuis ont regné, et tant fait durant leur
» temps, qu'à toujours en sera perpétuelle mé-
» moire, dont l'un fut nommé messire *Gillion de*
» *Chin*, et l'autre messire *Jehan de Verchin*,
» Seneschal de Haynau.... (1) ». Le premier des paladins cités par Chastelain a fourni le sujet d'un livre intitulé, dans la *Bibliothéque protypographique* de M. J. Barrois, sous le numéro 2294 :

Le roman du très noble chevalier Gillion de Trasignies, traduit en françois d'après l'original italien de l'abbaye de l'Olive. In-4° du XV^e^ siècle, sur papier.

C'est eu égard au caractère martial des Hennuyers que Jacques de Guyse a cru qu'on pouvait découvrir l'origine du mot *Hainaut* dans le mot *agonia* (2).

Chiens de Flandres. Dans un grand nombre d'éditions de Silius Italicus, x, 77, on lit ce vers :

Ut canis occultos agitat quum *bellicus* apros.

D'autres préfèrent *belgicus*, ce qui se rapporterait à notre proverbe. Mais le traducteur de Si-

(1) Ce passage a déjà été allégué dans les *Archives*, II, 94.
(2) Voyez pag. 94 de ce présent volume.

Digitized by Google

lius Italicus, Lefebvre de Villebrune, observe que jamais les chiens belges n'ont été nommés comme propres à la chasse chez les anciens, et là-dessus il cite Oppien, I. Il propose en conséquence de substituer à *bellicus* et à *belgicus* le mot *belicus* de *Belica,* Bellay, ville des Gaules dans la seconde Lyonnaise. Le Grand d'Aussy ne s'est pas rendu à cette critique; il conserve *belgicus* (1).

Bierre de Cambray. Nos bierres flamandes et surtout brabançonnes, l'ont laissée bien loin derrière elles. Si l'empereur Julien les avait connues, il ne se fût point sans doute permis la plaisanterie sacrilége que renferme son épigramme célèbre :

Τίς; πόθεν εἰς Διόνυσε;..... (2).

Le fabliau de la *Bataille des vins*, par Henri d'Andeli, introduit un prêtre anglais qui, après avoir goûté les vins qui se disputaient le prix, jette une chandelle à terre et excommunie toute boisson faite en Flandre, en Angleterre et par-delà l'Oise :

S'escommenia la cervoise
Qui estoit fete de là Oise
En Flandres et en Engleterre,
Puis geta la chandeille à terre,
Et puis si ala sommeillier
Troi nuis, troi jors sans esveillier (3).

(1) *Hist. de la vie privée des Français,* Paris, 1815, I, 403.
(2) Des Roches, *Recherches sur l'ancienne Belgique,* 221.
(3) Le Grand d'Aussy, II, 139. Barbazan et Méon, I, 158.

Digitized by Google

Martin Schoockius a composé un livre exprès *de Cerevisia,* imprimé à Groningue en 1661, et que l'auteur de l'*Histoire de la vie privée des Français* a cité. Il aurait pu aussi mettre à contribution le traité de Benoit Bergius *sur les friandises de tous les peuples,* traité singulier, publié en suédois à Stockholm, en 1785 et 1787, in-8°, et traduit en allemand sous ce titre : *Bengt Bergius ueber die leckereyen, mit anmerkungen von Johannes Reinhold Forster, und curt sprengel,* Hall, 1792, in-8°. Jacques Marchant ne pouvait manquer de faire l'apologie de la bierre (1).

Cuivre de Dinant. La ruine de cette ville, autrefois riche et puissante, ne fut consommée qu'en 1466. Molinet, dans la suite de la *Recollection des merveilleuses* de G. Chastelain :

J'ay veu la chandrelière
Orgueilleuse Dinant,
Ville assez singulière
Mais toujours huttinant,
Pour sa grant arrogance
Le lion très hardy
En print dure vengeance
Et en cendre l'ardy.

Camelot de Cambray. Il serait facile de citer d'autres objets qui, provenant de la Belgique,

(1) *Flandria,* 19, 20.

Digitized by Google

étaient recherchés avec empressement par les étrangers: par exemple, les laines de Bruges et de St-Omer, la soie d'Ypres, etc., témoin le fabliau de la Bourse pleine de sens, dont Fauchet et le Grand d'Aussy (1) ont donné l'extrait. Dans ce fabliau ces objets se vendent à la foire de Troies, la plus célèbre de France et où l'on se rendait de toute l'Europe.

Écarlate de Gand. Le plus intrépide des étymologistes fait dériver ce mot de *scarlaet*, qui lui-même sortirait en droite ligne de *cusculium!* Quoi qu'il en soit de cette appellation primitivement latine ou flamande, l'écarlate était autrefois affectée aux plus éminens personnages, tant dans la guerre que dans les lettres, et appartenait spécialement à la chevalerie. Jacques d'Artevelde, dictateur à Gand, se vêtissait *de sanguines robes et d'escarlatte*, au dire de Froissart. Ce privilége de la puissance et du rang, fait croire à La Curne de Ste-Palaye (2), que le mot *rouge* a été employé à cause de cela pour *hautain*, arrogant. Dans l'ouvrage en vers intitulé *l'Amant rendu cordelier*, on lit (pag. 555) : *les plus rouges y sont pris*, c'est-à-dire les plus fiers, les plus dédaigneux. Brantôme (3) s'est encore servi de ce terme dans le même sens, en parlant

(1) III, 87—94.
(2) *Mémoires sur l'ancienne chev.* I, 292.
(3) Capit. Fr., I, 291.

Digitized by Google

de l'affaire des Suisses à Novarre contre M. de la Trémouille, « qui fut un grand exploit et un grand » heur de guerre dont ils vinrent si *rouges* et si » insolents qu'ils méprisoient toutes nations et pen- » soient battre tout le monde. » De *rouge*, suivant le même écrivain, sera procédé le mot *rogue*.

A propos d'*Écarlate*, nous tirerons de l'oubli cet ouvrage ridicule d'Érycius Puteanus : *Purpura Austriaca hiero-basilica, sacram et regiam Sereniss. Principis Ferdinandi, Hispaniarum Infantis : S. R. E. cardinalis, imaginem colore panegyrico representans. Antv. typis Joannis Cnobtari*, 1635, in-4°. de 159 pp. Il y a une maladie dont ceux qui en sont atteints voient tout en jaune. Puteanus voit tout en pourpre, et même la plupart des exemplaires de son livre sont imprimés en lettres rouges. Il y dit en parlant au prince Ferdinand, pag. 11 : *Indoles tua purpura est, facies purpura, virtus purpura : dignitatem tuam, familiam, serenitatem, et te totum non possum nisi purpuram appellare*. Paquot a relevé dans cet écrit quelques erreurs de fait (1).

Les plus belles femmes sont en Flandre. Cela rappelle le mot célèbre de Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel, roi de France, qui, faisant son entrée dans Bruges avec ce monarque,

(1) Mémoires, III, 100, édit. in-fol.

Digitized by Google

et ne pouvant dissimuler son dépit à la vue de la beauté et de la magnificence des dames flamandes, s'écria : « Je croyais qu'il n'y avait qu'une reine ici, » et il y en a par centaines. » Le sang des Brugeoises est en effet d'une pureté peu commune. La fraîcheur, le coloris, la force, ce que les Italiens appellent la *morbidezza*, distinguent en général nos Flamandes dont le type se retrouve dans la peinture de Rubens qui a peut-être exagéré l'ampleur et la saillie de leurs formes. Quant à la réputation de fragilité qu'on leur a faite, il faut bien se garder de prendre au mot ces voyageurs qui parlent de notre pays avec la même connaissance de cause qu'un marin d'une contrée sauvage et ignorée où il serait descendu une heure ou deux pour faire de l'eau et radouber son navire. Les auteurs du *Factum*, à propos du portrait de Jean van Eyck (1), ont répondu à M. Breton : presque tous ses compatriotes méritent la même réfutation, sans en excepter M. Lepeintre, qui s'est amusé, dans ses *Trois mois de séjour en Belgique*, à gratifier de ses propres ridicules une nation tout entière. Les anciens trouvères, qui n'épargnaient pas les traits d'une censure hardie, se sont montrés plus équitables et ont rarement attaqué la vertu de nos femmes. Nous ne nous remettons en mémoire, pour le mo-

(1) Pag. 54.

Digitized by Google

ment du moins, que le fabliau *d'une dame de Flandres, c'uns chevalier tolli à un autre par force* (1); encore les choses s'y passent-elles fort décemment. Dans les *Cent nouvelles nouvelles*,

> Vieux recueil de Satyres naïves,
> Des malices du sexe immortelles archives,

et que Louis XI, amateur passionné des bons contes, débitait lui-même ou écoutait à sa table, durant son séjour aux Pays-Bas, treize seulement de ces graveleuses aventures sont annoncées comme s'étant passées *es marches de Flandre*, encore y en a-t-il neuf qui appartiennent à la Flandre Française. M. Arthur Dinaux, l'un des rédacteurs des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, s'est déclaré récemment (2) le chevalier des dames flamandes et a montré en leur honneur du bel et bon esprit français.

Un des traits caractéristiques de la figure des Flamandes est l'épaisseur et la proéminence des lèvres. Les portraits de Marie de Bourgogne offrent ce signe à un très-haut degré, de même que le développement prononcé de la gorge. Depuis cette princesse on remarqua, pendant plus de deux siècles, que les princes de la maison d'Autriche avaient presque

(1) Barbazan et Méon, III, 444.
(2) 4e livr. pp. 228—244.

Digitized by Google

tous de grosses lèvres. Brantôme, parlant de Marie d'Autriche, sœur de l'empereur Charles-Quint : « Elle demeura veuve fort jeune et très-belle, » dit-il, ainsi que je l'ai ouï dire à plusieurs per- » sonnes qui l'ont vue, et selon les portraits que » j'ai vus, qui la représentent telle, ne lui donnant » aucune chose de laid et à quoi reprendre, sinon » sa grande bouche et avancée, à la mode d'Autri- » che, qui ne vient ni ne sort pourtant pas de la » maison d'Autriche, mais de Bourgogne, ainsi que » j'ai ouï raconter à une dame de la cour de ce » tems-là, qu'une fois la reine Éléonore passant » par Dijon, et allant faire ses dévotions au mo- » nastère des Chartreux de là, y visita les véné- » bles sépulcres de ses ayeux, les ducs de Bour- » gogne, et fut curieuse de les voir ouvrir, ainsi » que plusieurs rois ont fait des leurs. Elle y en vit » aucuns si bien conservés et entiers, qu'elle y » reconnut plusieurs formes, et entre autres la » bouche de leur visage, sur quoi elle s'écria : » Ah ! Je pensais que nous tinssions nos bouches » de ceux d'Autriche, mais, à ce que je vois, nous » les tenons de Marie de Bourgogne notre ayeule, » et des autres ducs de Bourgogne nos ayeux. Si » je vois jamais l'empereur, mon frère, je le lui » dirai ; encore le lui manderai-je (1). » C'est pour

(1) Dames galantes, disc. IV.

Digitized by Google

cette raison que dans la *Satyre Ménippée,* le cardinal de Pelvé donnant sa voix, pour être roi, à François de Lorraine, frère du duc de Mercœur, dit qu'il n'est ni LIPPU *ni camus,* la première de ces épithètes désignant l'archiduc Ernest et l'infante Isabelle, la seconde, le jeune duc de Guise, tous trois prétendans à la couronne de France.

NOTES POUR UN GLOSSAIRE WALLON-HENNUYER.

La discussion relative à notre vraie langue nationale, discussion à laquelle se rattachaient des intérêts politiques mal définis et mal appréciés, vient d'être terminée d'une manière violente. Mais cette solution est loin d'être complète, et la commotion que nous éprouvons encore n'a pu anéantir les faits. On est même autorisé à dire, qu'un peuple qui n'est pas d'accord sur sa véritable langue, prouve par cela qu'il n'en a point, j'entends de langue nationale qui soit l'expression originale et naïve du caractère de la nation et de ses modifications successives. Ne craignons point de l'avouer : Nous n'avons que des langues provinciales, quoiqu'une de ces langues soit d'un usage plus répandu que les autres et mérite d'être préférée dans l'intérêt de la civilisation.

Digitized by Google

Pour ne parler que du français, celui qui est en usage dans nos provinces, a, comme dans les diverses parties de la France, quelque chose de local qui l'éloigne de la langue écrite et qui caractérise d'une manière plus spéciale les habitans qui s'en servent. On conçoit, par exemple, que dans le Hainaut, le contact des différens peuples, l'influence des diverses dominations ont dû introduire dans le langage des mots et des formes, qu'on ne saurait expliquer qu'en recourant aux idiômes étrangers. Uni à la Flandre, puis à la Hollande, à la Bourgogne, à l'Espagne et à l'Autriche, le Hainaut a dû se ressentir de cette mobilité de situation. J'ai pensé qu'il ne serait pas sans utilité de recueillir les mots et expressions qui, dans le dialecte de nos provinces, n'ont rien de commun avec la langue régulière, et j'ai commencé par le Hainaut. Je sais qu'un homme instruit, feu M. Delmotte, bibliothécaire de la ville de Mons, a laissé en manuscrit un dictionnaire montois, et l'on a lieu d'espérer qu'il sera publié par son fils, très-capable de répandre sur pareille matière, non-seulement de l'érudition, mais encore de l'esprit et de la grâce. Les notes que j'offre ici ne sont qu'un échantillon d'un plus grand travail. Quelques-unes des étymologies que je propose sont plus que hasardées, j'en conviens, mais tel est le sort des étymologies en général. On a beau s'en

Digitized by Google

défendre, on tombe insensiblement dans le défaut justement reproché aux Goropius Becanus, aux Adrianus Schrieckius, aux De Grave, et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on se complaît dans les erreurs mêmes dont on a conscience. La plupart des étymologistes se basent sur des similitudes frivoles (1) : il en est d'eux comme de ces physionomistes qui, parce que deux personnes ont quelque ressemblance, établissent aussitôt entr'elles des degrés de consanguinité plus ou moins rapprochés. Cet aveu fait, je livre mes notes pour ce qu'elles valent et rien de plus.

FRAGMENS DU GLOSSAIRE.

Agace. Pie. Ancien français.

Arsouille, un polisson, un drôle; peut-être du flamand *arg ziel*, (en anglo-saxon *soul*) (1), âme

(1) La science étymologique se relève cependant de son ancienne frivolité et se ressent des progrès de la linguistique générale qui est parvenue, de nos jours, à des résultats étonnans. Par exemple, on a prouvé naguère en Allemagne, qu'un tiers du vocabulaire allemand se retrouve dans le persan, et que les formes de la langue germanique s'expliquent fort bien par le sanscrit. Voici maintenant M. E. Jackel, professeur à Berlin, qui vient de nous démontrer l'origine germanique de la langue latine et du peuple romain!

(1) Dans la rencontre des deux consonnes *g* et *s*, la première s'adoucit : *ar'ziel*, *ar'soul*.

Digitized by Google

méchante, âme vile; ou de l'italien *arso*, un pauvre diable et, par extension, un homme de rien. Quant au mot flamand *arg*, il mérite quelque détail. Paul Diacre raconte que deux chefs lombards s'étant pris de querelle, le plus distingué lâcha le mot *arga*, injure qui coûta la vie à l'un et à l'autre. *Arg*, dit M. Des Roches, *Recherches sur l'ancienne Belgique*, p. 42, signifie mauvais; il avait autrefois un sens plus étendu : on s'en servait pour indiquer un lâche, un homme inutile, qui n'était bon à rien; injure si atroce que si quelqu'un l'avait laissé échapper dans un mouvement de colère, la loi l'obligeait à se dédire, et le juge prenait connaissance du fait. Le titre 120 des lois des Lombards, *de eo qui alî* arga *dixerit*, porte : *si quis alium* arga *per furorem clamaverit, et negare non poterit, et dixerit quod per furorem dixisset, tunc juratus dicat, quod eum* arga *non cognoverit*. La charte appelée *den Land-chartre*, donnée en 1292 par Jean Ier, duc de Brabant, condamne à une amende celui qui oserait se servir de ce terme outrageant qu'elle traduit par *quaet* qui en est effectivement le synonyme. *Luyster van Brab.* P. I, p. 52. M. de Grave aurait fait venir *arga* de *Raca* par une de ces transpositions et altérations de lettres que les étymologistes aiment tant et dont Voltaire s'est si gaîment moqué dans la préface de son Histoire de Pierre-le-Grand.

Digitized by Google

Borain, le *borinage* est le pays qui entoure Mons et où l'on exploite les houillières. Les mots *borain* et *boer* ont trop d'analogie pour nier leur parenté. Goropius Becanus, *Francicor.*, P. 61, tire l'étymologie du mot *Arborichi* de *Bor,* agriculteur (venu de *Bauwer* par contraction), de *arf* (*erf*), héritage, et de *rich,* royaume; en un seul mot *arf-bor-rich,* « il est, dit-il, *regnum agricolarum* » *hereditarium :* quoniam nimirum nullis vectiga- » libus obnoxium esset; ad id dumtaxat obliga- » tum, ut quod hæreditatis jure suum nunc habe- » rent, id contra Francos, Romani nominis hostes, » defenderent. »

Ceux qui permettent à Ménage de tirer le mot *laquais* du mot *verna,* n'ont pas autorité pour se moquer de Becanus, tout Flamand, et par conséquent, tout fait qu'il est pour être la risée des beaux esprits. Un Flamand de beaucoup d'esprit et d'une vaste instruction, s'est moqué très-finement des *étymologistes* et des *Celtes modernes,* dans un petit écrit destiné à une société d'amis et qui méritait de sortir de ce cercle (1).

Bouffer. Manger avidement, avec gourmandise, s'empiffrer, devenir bouffi à force de manger. Ce

(1) *Factum ou mémoire qui était destiné à être prononcé dans une affaire contentieuse où il s'agissait de deux têtes, l'une en plâtre et l'autre en marbre.* (Par M. N. Cornelissen). (Gand), brumaire an XI, nov. 1802, in-12 de VIII et 95 pp.

Digitized by Google

mot a été employé par Marot, dans la *seconde épître du Coq-à-l'âne au poète Lyon Jamet* (1).

S'il est vrai, adieu le caresme
Au concile qui se fera :
Mais Rome tandis *bouffera*
Des chevreaux à la chardonnette.

Bouffard, dans l'ancien français signifiait glouton, et M. de Roquefort le fait venir du grec *bouphagos*. Lacombe donne dans son dictionnaire du vieux langage le mot *boufage* avec le même sens que *bouffard;* il semble qu'il a pris le défaut même pour la personne qui en est atteinte.

Braire, fondre en larmes.

Caffama. Jouer à caffama; se masquer ou se couvrir la figure pour s'agacer réciproquement; jouer à Collin-Maillard; peut-être de l'hébreu *cappha,* couvrir, ou de *cappa* manteau, robe dont on faisait jadis un grand usage et que les Espagnols affectionnaient. Une étymologie assez naturelle est celle-ci : au jeu de *caffama,* on se provoque à se prendre, à se faire deviner, et l'on se crie, en déguisant sa voix : *prenez-moi; prenez-moi,* en espagnol corrompus : *cappa ma! cappa* (2) *ma!*

(1) C'est la XLIIIe épître de Marot dans l'éd. de Lenglet Dufresnoy.

(2) Le verbe *cappare* des Italiens, *cappar* des espagnols, semble être le verbe flamand *pakken,* retourné.

Digitized by Google

Censier, fermier. Latin, *Census; censuarius*, dans les chartes du moyen âge.

Chasses, *kaches*, les extrêmités de la ville de Mons habitées par la populace. Cette dénomination provient, à ce qu'on peut conjecturer, de ce que Mons, avant ses divers agrandissemens, était entouré de bois qui servaient aux chasses du comte. Le *nom de porte du parc* qui subsiste encore, donne de la vraisemblance à ce doute. La population aura été plus tard refoulée dans ces lieux qui auront retenu leur première appellation, quoiqu'ils aient entièrement changé d'aspect. C'est ainsi que Bois-le-Duc occupe l'emplacement des chasses des ducs de Lothier, bien que dans les environs on ne voie pas de vestiges de forêt (1). On connaît le chronogramme de Godefroid III : GoDefrIDVs DVX e syLVa feCIt oppIDVM. Cependant *kaches* signifie généralement, en wallon, une ruelle, une rue étroite, telles que celles des quartiers habités par la populace. Les Allemands disent *Gasse*, rue, *Gasschen*, ruelle. Cette explication détruirait la première.

Chins-Chins. Hommes portant une figure de chien en osier et agitant des grelots, tandis que le St-George des Montois attaque le dragon. Ce mot provient

(1) Il existe un livre intitulé : *Histoire du sacré bocage de N.-D. de Bois-le-Duc*, par Courvoisier. in-4°.

Digitized by Google

visiblement de Gilles de Chin qui, en 1133, tua, dit-on, un monstre qui avait sa tanière à Wasmes, et dont on montre encore la tête aujourd'hui avec orgueil. Voyez la dissertation de M. Séb. Bottin sur la *Tradition des dragons volans dans le Nord de la France.*

Engon, Engonner, tricheur, tricher, trompeur, tromper; en basse latinité *enganare,* en italien *ingannare,* en espagnol *enganar.* Et c'est cette dernière étymologie qui vraisemblablement est ici la bonne. La Fontaine se sert du mot *engeigner :*

> Tel, comme dit Merlin, cuide *engeigner* autrui
> Qui souvent *s'engeigne* lui-même.
>
> Livre IV, fab. XI.

Il ne faut pas confondre ce mot avec *agon,* employé aussi dans le Hainaut pour signifier un querelleur et qui est tout grec. Parmi les diverses étymologies du mot Hainaut que propose J. de Guyse, est celle-ci : *Agonia,* parce qu'on trouva toujours dans cette province un grand nombre d'*agonistes* c'est-à-dire de combattans, ou parce qu'il se livra plus de combats sur son territoire que sur celui d'aucune autre. *Annales de Hainaut,* édition de M. le marquis de Fortia, VI, 10.

Kaquennes. Femmes vieilles et infirmes, nommées d'abord les *Apostolines,* à cause que leur de-

Digitized by Google

meure à Mons était proche le vivier des Apôtres, et qui ayant été transportées, en 1313, dans l'hôtel du sire de Houdain, furent appelées *Kaquennes*. (*De Boussu*, p. 90.)

En Bretagne il y avait autrefois des hommes appelés *Caqueux* et *caquins* que l'on considérait comme *juifs*, et que par conséquent l'on traitait comme tels. Une pareille classe de personnes aura peut-être habité Mons, et l'établissement fondé dans leur quartier aura pris le nom de *Kaquennes* ou *Caquènes*. Ceux qui aiment les étymologies savantes, ne refuseront pas de voir l'origine de *Kaquennes* dans le flamand *quaed*, laide, vilaine, et *queene* femme, *kwa' queene* (*kakène*). Au quatrième siècle ce mot était en usage, comme on peut le voir dans Ulphilas : mille ans plus tard Van Velthem disait :

Die noet doet oude queene draven,

vers qui, ainsi que l'observe très-bien Des Roches, l. c. p. 40, est visiblement le proverbe gaulois : *Nécessité fait vieilles trotter;* c'est-à-dire de *vieilles femmes* et non de *vieilles vaches*, comme il a plu à l'éditeur hollandais de la chronique de Van Velthem, d'expliquer ce passage. Aujourd'hui ce mot est entièrement tombé, si ce n'est que les Anglais s'en servent pour signifier une *reine*, comme qui

Digitized by Google

dirait la *femme* ou la *dame* par excellence. Encore une conjecture : *kaquennes* n'aurait-il pas quelque affinité avec *kakelen*, babiller, comme qui dirait les *radoteuses*?

Lumeçon. Représentation solennelle à Mons, du combat de Gilles de Chin contre un monstre appelé *Dragon.* Voyez *Chins-Chins.* Ce mot n'est autre que celui de *Limaçon* et peint les mouvemens onduleux de l'attaque et de la défense. Dans le pays de Liége, *lumeçonner* veut dire marcher comme un colimaçon. Il existe un roman en vers sur les prouesses de Gilles de Chin. M. J. Barrois en cite une traduction en prose. *Bibl. Protyp.*, n° 2298. En cet endroit et dans la table on a mis *Thin* pour *Chin.*

Lume, lumière, *lumer*, éclairer. Molinet, dans sa *Complainte pour le trespas de Madame Marie de Bourgoigne :*

> Je m'aprochay d'une très grosse ville,
> . . . . . .
> Pour le présent Bruges se fait nommer,
> Tout y arrive et par terre et par mer,
> C'est du pais la resplendissant *lume*,
> Les beaulx oyseaulx congnoist-on à la plume.

Mande, panier, manne, du flamand *mand.*

Maronne, haut de chausses.

Mesquenne, servante, fille de peine. Dans les

Digitized by Google

Archives historiques et littéraires du Nord de la France on s'est livré, à plusieurs reprises, à de doctes conjectures, sur l'étymologie de ce mot et l'on a fini par recourir au flamand *mesken,* qui semble être en effet la véritable source, quoique le latin du moyen âge et le vieux français aient leurs *meschinus* et *meschina,* et leurs *meschine, mesquinette,* etc. Voyez, entre autres, dans Barbazan et Méon, I, 446, le fabliau *des trois meschines.*

Mitan, milieu. Vieux français.

Moulon, petit ver. *L'homme à moulons,* figure d'un homme rongé de vers et qu'on voyait autrefois dans l'église St.-Germain à Mons. De *mollis,* moux, visqueux.

Mouchon, moineau ; en général petit oiseau.

Mucher, cacher, se cacher. Ancien français, *mucer, mucier, muchier, musser.* Rabelais, dans les *Fanfreluches antidotées :*

L'anguille y est et en cet estau musse.

Œil de percot, œil louche. *Percot,* poisson, perche.

Pesteler, piétiner, fouler aux pieds. Ce wallonisme se trouve dans la Chronique métrique de Molinet :

Et à Paris sur Seine
Je veis un garnement,
Blasmant de foy malsaine

Bayerische Staatsbibliothek München Google

Le divin sacrement,
Le sainct sang du callice
Voult prendre et *pesteler*,
Se fut pour son malice
Condamné à brusler.

Pierrot, moineau.

Précheux et *Prinquère*. (Ce dernier mot venant de *prediker*, prêcheur.) Désignation populaire du hanneton, soit à cause de sa couleur, soit pour son bourdonnement qui rappelle le nasillement des mauvais prédicateurs, assez semblables à Maistre Janotus de Bragmardo, faisant une harangue à Gargantua pour recouvrer les cloches de Notre-Dame : « Ehen, hen, mnadies (bona dies), monsieur, mnadies et vobis, messieurs.... » On sait aussi que les enfans ont coutume de fixer la partie inférieure des hannetons dans de la cire, ce qui leur donne l'apparence d'un prédicateur en chaire.

Reciner, prononcez *r'ciner*, goûter, faire la collation, ancien français. Le goûter, l'un des quatre repas *canoniques*, comme dit Rabelais, des gens du peuple, a été remplacé chez les personnes d'un rang plus relevé, par le thé qui fut d'abord relégué parmi les drogues, et que la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales fit préconiser par les médecins Tulpius et Bontekoe, afin de favoriser ses spéculations commerciales. Un au-

Digitized by Google

tre Hollandais, M. C. A. Bergsma, a publié en 1825, à Utrecht, *Catalogus auctorum qui de thea scripserunt*, in-8° de 50 pages; mais comme il est difficile d'épuiser le plus mince sujet, il y a des omissions dans ce catalogue. Par exemple, on n'y dit point que Pierre Russe de Middelbourg, dont Paquot parle II, 31, a écrit sur le thé et le café. Dans le *Journal Asiatique*, t. IV, p. 120, M. J. Klaproth a inséré une liste des thés les plus célèbres de la Chine. Voyez aussi dans le *Journal de la Librairie* pour 1823, p. 489, ce qui est remarqué d'un prétendu ouvrage de Jacob Vernet, intitulé : *Lettre sur la coutume d'employer les* Vins *au lieu du* Thé, 1752, in-8°., etc. etc.

Rio, ruisseau, espagnol. Dans le pays de Liége, *ri*; le *Ri-de-Coq-Fontaine*.

Soule. Bille de bois qu'on soulève de terre et qu'on lance au moyen d'un bâton terminé par un morceau de fer ou de bois en forme de *crosse* et qui porte ce nom. *Jouer à la crosse*. En vieux français, *souler* voulait dire jouer au ballon ou à la boulle que l'on appelait *soule*. L'expression *se faire crosser* est encore française.

Spiter, jaillir, éclabousser; *qui spite à z'ies*, qui saute aux yeux, qui éblouit; du flamand *spuiten*.

Digitized by Google

MANUSCRITS RELATIFS A L'HISTOIRE DES PAYS-BAS.

EXTRAIT DES CATALOGUES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE, A BRUXELLES (1).

MSS. provenant de l'ancienne abbaye de Gemblours, et qui ne furent point transportés en France.

127. Statuts de l'Université de Louvain, donnés en 1527; en latin; in-4°.

190. Vita Joh. Berchmanni, societatis Jesu; in-4°.

194. Genealogia et chronica dominorum de Brederode ab anno 750 usquè ad annum 1433; in-4°.

(1) Ces inventaires, qui n'existaient pas ou qui étaient en d'autres mains, lorsque j'étais conservateur des bibliothèques de Bruxelles et de Bourgogne, seront bientôt remplacés par un catalogue détaillé et scientifique dont s'occupe M. Marchal. J'ai déjà publié, pour mon compte, au nom de l'Académie : *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque dite de Bourgogne, relatifs aux Pays-Bas*, t. Ier, première partie. Bruxelles, Hayez, 1829. Des circonstances indépendantes de ma volonté ont seules retardé la publication de la fin de ce premier volume, dont la copie est prête et a été lue à l'Académie. Plusieurs fragmens des parties inédites de ce travail seront insérés dans les *Archives*.

M. Mone, que l'université de Louvain a eu le malheur de perdre récemment, a tiré de la Bibliothèque de Bourgogne, la plupart des matériaux dont il s'est servi pour son grand ouvrage sur les sources de la littérature et de la langue germaniques, dont le premier volume vient de paraître à Aix-la-Chapelle. Il a rassemblé une collection presque complète des monumens de l'ancienne littérature flamande. La route qu'il a suivie est nouvelle; avant lui, ceux qui avaient traité les mêmes matières, les Hollandais principalement, s'étaient attachés

Digitized by Google

210. Chroniques de Me Jehan Molinet, historiographe des maisons d'Autriche et de Bourgogne, commençant en l'an 1474 et finissant en 1506, recueillies, écrites et mises au net par son fils Augustin, d'après le commandement de Charles de Croy, prince de Chimay. 1re partie finissant en 1456; in-fol.

230. Livre de prières de Philippe-le-Bon; in-8o.

MSS. déposés dans l'armoire n° 10.

IN-FOLIO.

293. Généalogies de diverses familles des Pays-Bas. (Moderne.)
294. Généalogies des principales familles des Pays-Bas. (Moderne.)
295. Carton renfermant différentes généalogies. (Moderne.)
296. Recueil de généalogies. (Moderne.)
297. Genealogia domûs Austriacæ. (XVIIIe siècle.)
300. Histoire généalogique des ducs de Brabant. (Moderne.)
301. OEuvres généalogiques de Laurent et J.-B. Leblon; 11 volumes. (Moderne.)
302. Traité généalogique. (Moderne.)
303. OEuvres généalogiques de Dongelberghe, traitant de la maison de Dongelberghe et de beaucoup d'autres familles des Pays-Bas. (XVIIIe siècle.)
304. Recueil de généalogies. (Moderne.)
305. Généalogies de divers princes, barons, gentilshommes de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et des Pays-Bas, par le premier Roi d'armes de Riebecke. (XVIIIe siècle.)
306. Index chronologicus diplomatum Belgicorum usquè ad an. 1510, 5 vol.: manque le 1er. (XVIIIe siècle.)
307. Diplomata Belgica, T. 12, 13, 14, 15 et 16; ann. 1401—1460. (Moderne.)

d'une manière exclusive aux chroniques rimées, et les étrangers, fatigués de tant de compositions médiocres, avaient renoncé à les étudier. M. Mone a compulsé d'autres écrits plus remarquables sous le rapport du talent et de l'originalité. Il a aussi rassemblé quantité de pièces en anglo-saxon et en irlandais, etc. C'est au milieu du tumulte des armes qu'il a poursuivi ses recherches et qu'il a travaillé à nous révéler nos propres richesses que nous aurions peut-être été longtemps à connaître.

Digitized by Google

309. OEuvres généalogiques de Scohier; 4 vol.
310. Armorial de la Gaule Belgique, avec cimiers. (XVII^e siècle.)
312. Généalogies des sept nobles familles de Bruxelles et d'autres. (XIII^e siècle.)
313. Recueil des vies de Rubens, écrites par seize auteurs différens, et mises en regard l'une de l'autre; 2 vol.
314. Vie de Rubens, par Basan, avec des notes et des remarques, 1775.
315. *Rubeniana* ou miscellanées et pièces authentiques concernant Rubens, sa vie et ses ouvrages, 4 tomes, 7 vol. (XVIII^e s.)
316. Analecta Rubeniana; 2 vol. (XVIII^e s.)
317. État des tableaux de Rubens existant en Allemagne, en Angleterre, en France, en Espagne, en Italie, en Portugal, dans les Pays-Bas et en Russie, 1775; 3 vol.
318. Description des églises d'Anvers, ainsi que des monumens de peinture, de sculpture et d'architecture qui s'y trouvent, 1775.
320. Miroir de la noblesse de Hesbaigne. (Mod.)
321. Traité des seigneuries du comté de Flandre, avec les noms des seigneurs. (XVII^e s.)
323. Recueil de plusieurs pièces héraldiques. (XVII^e s.)
325. Armorial des Pays-Bas.
328. Chronique des comtes de Hollande, des évêques d'Utrecht, des ducs de Brabant, etc., en flamand. (XV^e s., sur pap.)
329. Chronique de Brabant et de Flandre, de 603 à 1497, en flamand. (XVI^e ou XVII^e s.)
330. Chronique du couvent des chartreux de Lierre. (XVI^e s.)
331. Recueil de blasons et de généalogies. (Mod.)
332. Ordonnances de la Toison-d'Or, du 27 novembre 1451 et 5 janvier 1556. (XVI^e s., sur vélin.)

IN - 4°.

335. Catalogue des tableaux trouvés dans la maison mortuaire du chevalier P.-P. Rubens. (XVIII^e s.)
336. Index du catalogue général de tous les tableaux de Rubens qui se trouvent dans les différens cabinets de l'Europe. (XVIII^e s.)
337. Index de l'état des tableaux de Rubens qui se trouvent dans la plupart des villes de l'Europe, 1775. (*Voy.* ci-dessus, n° 317.)

Digitized by Google

338. Wapen-Boek en de regels van die edele confrerie van S. Hubertus. (XVII^e s.)
339. Butkenii genealogia principum Germaniæ.
343. Les armoiries de toutes les familles desquelles sont issus tous les chevaliers de l'Ordre de la Toison-d'Or, jusqu'à l'an 1632.
344. Armorial. (XVII^e s.)
345. Enseignemens de l'art héraldique et recueil des familles nobles de Flandre, 1557.

IN-12 ET MINORI FORMA.

352. Histoire des armoiries et devises de divers ordres de chevaliers, ensemble avec leurs hauts faits d'armes. (XVII^e s.)

MSS. déposés dans l'armoire n° 11, *et qui ne furent point transportés en France.*

IN-FOLIO.

381. Historie van O. L. Vrouwe van Bystant, 3 vol. (Mod.)
384. Miscellanées contenant nombre de pièces relatives à la révolution du XVI^e siècle, des années 1577 et suiv.
385. Bibliothèque historique des Pays-Bas, contenant le catalogue de presque tous les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui traitent de l'histoire, principalement des dix provinces catholiques, par J. F. Foppens, chanoine de Malines (autographe).
386. Copie de l'ouvrage précédent.
387. L'institution du grand conseil de Malines, recueil de pièces diverses.
388. Tombeaux, épitaphes et descriptions funèbres de Malines et de ses villages. (XVIII^e s.)
389. Conférences tenues en l'hôtel-de-ville de Bruxelles par les députés des villes des Pays-Bas autrichiens, pour le rétablissement des manufactures, du 17 février au 6 mars 1699.
390. Annales rerum Antwerpiensium usquè ad ann. 1699; ab Andreâ Eugenio van Valleenissen collect.
391. Geschiedenis van Antwerpen van 600 tot 1599, opgestelt door M. Bertryn, notaris. (XVIII^e s.)

Digitized by Google

392. Index chronologicus rerum Antwerpiensium ab anno 40 ad annum 1624 (Coll. J. F. Verdussen), 25 vol.
393. Index alphabeticus rerum Antverpiensium (eodem collectore), 8 vol.
394. Index illustrium Antverpiensium. (XVIII^e s.)
395. Chronicke ofte oudheden van Antwerpen, door Judocus de Weerdt, pensionaris, 400 tot 1593.
396. Guerres des ducs de Bourgogne, extraites des chroniques de Molinet. (Mod.)
397. Resolutien van de raade van staat der vereenigde Nederlanden in de jaeren 1726 tot 1750, 5 vol.
399. Illustrium virorum ad Gasparem Gevartium, civitatis Antverpiensis graphiarium epistolæ, 3 vol.
401. Compendium privilegiorium civitatis Bergizomensis, auctore Thomâ de Rouck, hujus civitatis consule, 1633.
402. Res Lovanienses (Divæi).
403. Den stryt van Woeringhe. (Mod.)
404. Episcopi, præpositi, decani, canonici Antverpienses. (XVIII^e s.)
405. Chronica Episcoporum Tungrensium, Trajectentium et Leodiensium, ab anno 101 ad annum 696. (XVI^e s.)
406. Delle guerre di Fiandra da don Francesco Orsino.
407. Miscellanées historiques. (Mod.)
408. Varia historica. (Mod.)
409. Memorie van het besoigneerde en de geresolveerde door de heeren van Haarlem, Delft, Leyden, Amsterdam, Gouda, Rotterdam, Alkmaar en Hoorn, als gecommitteerde van haar E. G. M. tot executie van derzelve resolutie der 27 maart 1705.
410. Chronique de Flandre jusqu'à l'an 1474, par Philippe Wieland.
411. Chroniques de M^e Jehan Molinet, commençant en 1474, et finissant en 1506, 3 vol. (XVI^e s.)
412. Varia historica de urbe Lovanii. (XVIII^e s.)
413. Description historique de la Flandre. (XVI^e s., sur papier.)
414. De la guerre civile des Pays-Bas, et particulièrement de ce qui se passa à Arras. (XVIII^e s.)
416. Joh. Gerbrandi de Leyda annales abbatum Egmundensium, ab anno 690 ad annum 1524. — De comitatu Teysterbandiæ et aliis familiis nobilibus nunc extinctis. (XVI^e s.)

Digitized by Google

417. Epitaphia Brugensia, Ostendana, Dixmudana et in ecclesia de Poucques. (XVIII^e s.) (1).

418. Catalogue de la noblesse du pays wallon de Brabant, et coutumes du même pays. (XVII^e s.)

420. — ..... — Tractatus de sacro cruore Christi qui hìc Brugis asservatur. — Origo, ordo et successio comitum Flandriæ, usquè ad annum 1656. — ..... (XVII^e s.)

423. Worperii, prioris in Thabor, chronicon Frisiæ, usquè ad annum 1357. (Mod.)

424. Chartes van den Bosch, 1329-1410. (XV^e s.)

425. Chronycke van Vlaenderen tot 1385. (XVI^e s., sur pap.)

426. Chronycke van Hollant tot 1477. (XVI^e s., sur pap.)

428. Chronycke van Vlaenderen en Artois, 621-1438. (XV^e ou XVI^e s., sur pap.)

429. Recueil de relations faites par des ambassadeurs, en espagnol. (Mod.)

430. De sanctis Brabantiæ et Hannoniæ. — .... (XV^e ou XVI^e s., sur pap.)

435. Table des villes, bourgs et villages de la Franche-Comté de Bourgogne, avec le nombre des feux et familles qui sont en chacun d'iceux. (XIII^e s.)

IN-4°.

439. Vitæ sanctorum Belgii, aliarumque personarum pietate illustrium, 3 vol. (Mod.)

441. Fasti principum Belgii. (Mod.)

442. Bibliothèque des historiens belgiques, ou Mémoires touchant les meilleurs auteurs et les plus belles éditions de ceux qui ont écrit sur l'histoire des dix-sept provinces des Pays-Bas, par C. F. Custis, de Bruges, 3 vol.

443. Bibliographie des Pays-Bas ou histoire générale de tous les livres qui traitent tant de la géographie que de la chronologie et des autres matières historiques des dix-sept provinces, ainsi que de l'archevêché de Cambrai et de l'évêché de Liége, par le même (1741).

444. Sancti Fundatores religiosorum ordinum in ecclesia Lætiensis monasterii ord. S. Benedicti. (XVII^e s.)

(1) *Voy.* Catal. de C. Major, n° 6912.

Digitized by Google

445. Recueil de lettres et chartes des comtes de Flandre, concernant particulièrement l'ordre des frères prêcheurs. (XIIIe s.)
446. Chronycke van Brabant, tot 1556.
447. Opkomste en chronycke van Antwerpen, 162-1702, 6 vol.
448. Chronycke van Antwerpen, 1081-1512. (XVIIIe s.)
449. Chronycke van Antwerpen, 1081-1512. (XVIIIe s.)
450. Antwerpsche Rym-chronycke, 837-1542. (XVIe ou XVIIe s.)
451. Ceremonien van Antwerpen. (XVIIIe s.)
452. Troubelen van Mechelen, 1566-1574.
453. Chronique d'Artois, 455-1460. (XVIe s.)
454. Chronycke van Lier, tot 1615, 4 vol. (XVIIIe s.)
455. Eenige antiquityten van Lier. (XVIIIe s.)
456. Beschryvinge van alle des XVII Nederlanden tot 1587, 6 vol.
457. Tables généalogiques des ducs de Brabant. (XVIIe ou XVIIIe s.)
458. Nederlandsche geschiedenissen, 1004-1529. (XVIe s.)
459. Privilegie van den Bosch, 1329.—Land-charter, 1383. (XVIe s., sur pap.)
460. Monasterii S. Johannis in Monte Marinensi ortus, ruina, translatio et restauratio. (XVIIe s.)
461. Oudheden der stadt Lier. (XVIIe s.)
462. Adamæi origo ducum Brabantiæ. (Mod.)
463. Raminge van den Bosch, 1495. (XVIe s., sur pap.)
464. Privilegia monasterii S. Ghisleni. (XVIIe s.)
465. Privilegia en chartes van Delft. (XVe s., sur pap.)
466. Synodus Gandensis, anni 1609.
467. Summaria compilatio Synodorum Mechliniensium, auctore F. Zypæo. (XVIIe s.)
472. Acta in causa Johannis Berchmans, societatis Jesu. (XVIIIe s.)
473. Recueil d'ordonnances, placards et instructions sur le fait des monnaies, 3 vol.
474. Geusianismus Flandriæ occidentalis, auctore Carolo Wynckio. (XVIIIe s.)
475. Miscellanées ou recueil de pièces manuscrites et imprimées, concernant l'histoire des Pays-Bas.
479. Cæremoniale austriacum (XVIIe s.)
486. Itinerarium P. Johannis Gasparis Wiltheim, soc. Jesu. Luxemburgensis, per annos 1626-1637.
487. Annuæ provinciæ Flandro-Belgicæ societatis Jesu, 1615-1633.

Digitized by Google

489. Catalogus defunctorum in societate Jesu, variis in provinciis, 1564-1593.
490. Vita Joannis Berckmanni, soc. Jesu.
491. Joh. Bapt. Benevoli, Brixiani, opuscula in gloriam Caroli, Cæsaris augustissimi. (XVI^e s., sur pap.)

IN-8°.

494. Johannis de Beka historia Episcoporum Ultrajectensium et Comitum Hollandiæ. (XVI^e s., sur pap.)
497. Chronica Flandriæ. — Gesta abbatum S. Trudonis. — Chronica Villariensis monasterii. — Revelatio nova itineris et passionis XI millium Virginum. (XVI^e s., sur pap.)

IN-12 ET MINORI FORMA.

498. Vers composés par madame Dorothée de Croy, duchesse douairière de Croy et d'Aerschot, sur différens sujets de la vie de N.-S. J.-C., 1652.
499. Vie, mort et miracles du bienheureux Pierre de Luxembourg, cardinal et évêque de Metz. (XVII^e s.)
500. Reysen binnenlands in Hollant, Brabant, Vlaenderen. (XVII^e s.)
501. Vita Huberti Leodiensis episcopi, 1606.

MSS. déposés dans l'armoire n° 5, *et qui ne furent point transportés en France.*

IN-FOLIO.

516. Index librorum conventûs Bruxellensis Fratrum carmelitarum discalceatorum, 1657.
519. Généalogies de différentes familles des Pays-Bas. (XVIII^e s.)
520. Relations des funérailles de différens princes faites à Bruxelles, dans les XVII^e et XVIII^e siècles.
521. Chroniques de Jehan Molinet, 4 vol. (XVIII^e s.)
522. Annales d'Anvers, de 1701 à 1717, en flamand.
523. Wynants, traité des charges publiques.
524. Chronicon ducum Brabantiæ et Lotharingiæ regumque Franciæ, auctore Edmundo Dintero, 5 vol. (XVIII^e s.)

Digitized by Google

525. Nicolaus Despars chronycke van Vlaenderen, 1481 tot 1492. (XVIIe s.)
526. Recueil historique concernant le duché de Luxembourg, par Jean D'Only. (XVIIIe s.)
527. Chronyck van Brabant en van Grimbergen. (XVIIIe s.)
528. Statuta curiarum ecclesiasticarum provinciæ cameracensis. (XVIIe s., sur vélin.)
529. Necrologium societatis Jesu provinciæ Belgicæ, ab anno 1553, ad annum 1763; tomes I, IV, V, VI, VIII et IX.
530. Elogia defunctorum societatis Jesu provinciæ Flandro-Belgicæ, ab anno 1644 usquè ad annum 1666.
531. *Idem*, 1657-1681.
532. *Idem*, 1682-1699.
533. *Idem*, 1723-1742.
534. *Idem*, 1743-1765.
535. Fata variæque fortunæ Margaritæ Augustæ, archid. Austr., auctore Corn. Grapheo, 1532.
536. Acta collegii tornacensis societatis Jesu.
537. Coutumes du baillage de Tournai et Tournaisis.
538. Miscellanea ecclesiastica.
539. Registre contenant des copies de lettres jésuitiques, 1643-1646.
540. Miscellanea ecclesiastica.
541. Erycii Puteani et aliorum epistolæ ad M. Plouvierium. (Autog.)
542. Catalogus scriptorum rerum Belgicarum, 6 vol. (XVIIIe s.)
543. Miscellanea Geldriæ, 3 vol. (XVIIe s.)
544. Mémoires sur le gouvernement des Pays-Bas, par le comte de Wynants.
545. Tractaeten de oude memorien nopende de principaelste officien van de stadt Antwerpen, gemaekt by den secretaris De Mœy. (XVIIIe s.)
546. Miscellanées historiques concernant les Pays-Bas, 7 vol.
547. Beschryvinghe van de oudheyt en geschiedenisse van Mechelen, by een vergaders, door Daniel Frans Cuypers, greffier der zelve stadt. (XVIIIe s.)
549. Registre contenant nombre d'ordonnances et réglemens sur les monnaies, depuis le 13e jusqu'au 17e siècle.
550. Registre contenant des copies de lettres des Jésuites, 1653-1656.
551. Collectiones rerum historicarum nondum editarum, 4 vol.

Digitized by Google

553. Literæ diversæ. (Mod.)
554. Miscellanea ecclesiastica.
556. Histoire du conseil de Flandre, depuis son érection en 1385 jusqu'à l'an 1758, manuscrit autographe de J. F. Foppens, chanoine de Malines.
557. Précis historique sur les règnes des ducs Léopold et François de Lorraine.
558. Miscellanea ecclesiastica.
559. Relation de la perte de la Franche-Comté en 1668, et justification du comte de l'Aubepin.
561. Coloma, Guerras de Flandres, 1588, 1599.
562. De las guerras de la Germania inferior.
563. Leen rechten van Brabant.
566. Chronica Brabantiæ, auctore Edmundo Dintero, secretario quatuor Brabantiæ ducum. (XVII^e s.)
567. Chronicon monasterii Affligemensis, 1083-1645.
568. Petri Dewal collectaneum rerum gestarum et eventuum Carthusiæ Bruxellensis, 4 vol. (XVII^e s.)
569. Costuymen van Lier. (XVII^e s.)
572. Catalogus benefactorum bibliothecæ collegii societatis Jesu, Bruxellæ.
573. Vermoghen van weeserie van Cortryk.
575. Miscellanées historiques. (XVIII^e s.)
576. Miscellanées historiques. (XVIII^e s.)
577. Registre de la contribution volontaire offerte, en 1646, par les ministres du roi, pour la défense de la religion catholique, apostolique et romaine.
578. Chronyck van Mechelen, 754-1574.
579. Histoire de l'accroissement de la maison d'Autriche, depuis Rodolphe I^er jusqu'à Charles VI, écrite de main propre par un des principaux ministres de S. M., en allemand.
580. Wynants; traité des charges publiques dans les Pays-Bas.
581. Chronycke van Vlaenderen, 1420-1540. (XVI^e s.)
584. Missionis Hollandiæ societatis Jesu, 1623; testimonia episcoporum et civium primariorum Hollandiæ.
585. Inventaire des archives de l'abbaye de Gembloux.
586. Chronycke van Mechelen. (XVII^e s.)
588. Historia Luxemburgensis : antiquariarum disquisitionum partis

Digitized by Google

primæ libri tres, per Julium Anthumelium Helionomeum Luxemburgensem. (XVIIe s.)

589. Annales cœnobii D. Maximini; t. II, 911-1130. (XVIIe s.)

590. De rebus gestis et honoribus S. Maximini, archiepiscopi Treverensis. (XVIIe s.)

592. Wilhelmi Hedæ, præpositi Arnhemensis, historia ecclesiæ Trajectensis (XVIe s.)

593. Miscellanea Episcopatum Brugensem concernentia. (XVIIIe s.)

594. Miscellanea ecclesiastica. (XVIIIe s.)

595. Recueil de pièces concernant les troubles des Pays-Bas, en 1578.

596. Liste et déclaration des emprises et occupations faites par S. M. T. C. dans les provinces de S. M. C. aux Pays-Bas. (XVIIe s.)

597. Annales abbatiæ Lidlomensis, 1163-1569. (XVIIIe s.)

599. Recueil d'ordonnances et instructions concernant les monnaies.

601. Annales Flandriæ, 2 vol. (XVIIe ou XVIIIe s.)

602. Antonii Sanderi chorographica descriptio collegii ac domûs probationis societatis Jesu Mechliniæ (XVIIIe s.)

603. Recueil de pièces concernant les troubles des Pays-Bas, 1576 et 1577. (XVIIe s.)

604. Considérations d'état sur le traité de paix avec les sérénissimes archiducs d'Autriche, 1608.

605. Costuimen van Ypre. (XVIe s.)

607. *Item.*

608. Chronicon abbatiæ Boneffiensis. (XVIIIe s.)

612. Chronique de Liége jusqu'à l'année 1616.

614. Dionysii Harduini, Gandavensis, panegyricus amplissimo viro Guilielmo Pamelio. (XVIe s., sur pap.)

615. — ..... — Relation de quelques ambassades sous le duc Charles-le-Hardi. — ..... — Avis de messire Jean Torrelo, chambellan de l'empereur de Constantinople, envoyé à Philippe-le-Bon, concernant la guerre à faire aux Turcs.

617. Chroniques de Hollande, Zélande et Hainaut, jusqu'au temps de Philippe-le-Bon. — .... — Chroniques de George l'Aventurier, en vers. — Complaintes des cités de Liége et de Dinant. (XVe ou XVIe s., sur pap.)

619. Chronyck van Vriesland door Worperus Vander Geest, 1399-1498. (XVIe s., sur pap.)

Digitized by Google

623. Chronique de Flandre et des Pays-Bas, jusqu'à l'année 1513, par Philippe Wielant. (XVI^e s.)
624. L'estrif de fortune et vertu, par Martin Le Franc, prévôt de Lausanne, secrétaire du pape Nicolas, écrit par l'ordre du duc Philippe-le-Bon, 1449. (Sur pap.)
628. Voyage de l'archiduc Philippe-le-Beau en Espagne, dans l'année 1501, et son retour en 1503, décrit par Antoine de Lalaing, S^r de Montigny, chevalier de la Toison-d'Or. (XVI^e s., sur pap.)
629. Chroniques de France, d'Angleterre, de Flandre, de Lille, et spécialement de Tournai, de l'année 1001 à l'année 1431. (XV^e s., sur pap.)
630. Chronyck van Vlaenderen. (XVI^e s., sur pap.)
631. Obsèques du comte Louis de Flandre, du duc Philippe-le-Bon, de l'archiduc Philippe-le-Bel et autres. (XVI^e s.)
632. Un livre censal de l'abbaye de Dilighem. (XIII^e s.)
636. Handvesten van den Alblasserwaert. (XVI^e s.)

IN-4°.

637. Epistolæ Pighii et aliorum.
640. Le chef président De Pape, sur les joyeuses entrées (cet ouvrage a été imprimé).
641. Miræi origines monasticæ, 2 vol.
642. Miræi res Hannoniæ.
643. Miræi ordines militares.
644. Miræi Carthusiana.
646. Joh. Molani opuscula, 7 vol.
647. Chronyck van Utrecht en van Hollant. (XIV^e s.)
648. Nederlandsche chronycke, 419-1467. (Mod.)
649. Nederlandsche chronycke, 1478-1600.
650. Nederlandsche chronycke, 1514-1555. (Mod.)
651. Chronyke van Antwerpen, 610-1714.
652. Antwerpsche chronycke, 1096-1567.
653. Antwerpsche chronycke, 1083-1488. (Mod.)
654. Antwerpsche chronycke, 1112-1477.
655. Chronycke van Antwerpen, 1004-1508.
659. Chronicon abbatum monasterii Lætiensis. (Mod.)
660. Origine des religieuses capucines dans les Pays-Bas. (Mod.)

Digitized by Google

661. Les droits des ducs de Bourgogne, par M. Jean Du Fay, conseiller et maître des requêtes de la duchesse Marie. (Mod.)
662. Chronick van S. Wynockx, 651-1646.
663. Annuæ provinciæ Flandro-Belgicæ, 1633-1650.
666. Mare liberum (XVIIIe s.)
668. Handvesten van den alblasseswaert.

MSS. de l'abbaye de Tongerloo, recouvrés en 1828.

23. Terrier de la seigneurie d'Orp-le-Grand, appartenant à l'abbé de Tongerloo, renouvelé en 1745 (papier).
82. Varia : Beghinarum origo (XVIIIe s., sur pap.). — ..... — Bulle originale du pape Grégoire, donnée à Bologne le 5 des Kalendes de mai 1437, par laquelle il accorde au duc de Gueldre la faculté de choisir un confesseur. — Autre bulle du même et de la même date, accordant audit duc la faculté de se choisir un confesseur qui l'absolve de tous péchés à l'article de la mort.
38. Tweede deel der chronycke van de stadt Antwerpen, beginnende met het jaer 1500 tot het jaer 1600, door Louis van Landkercken, rentmeester derzelve stadt, in den jaeren 1688, 1689, 1690, en tweede tresorier 1691, 1692, 1693. (Il y a dans ce volume une grande quantité de portraits, des plans d'Anvers à différentes époques, des plans d'édifices, etc.; on y trouve entre autres le plan de la ville lors de la surprise tentée par les Français le 17 janvier 1583, et le plan du siége par le prince de Parme, en 1585.)
48. Coustuymen en municipale rechten der stadten jurisdictie van Breda. (XVIe et XVIIe s., sur pap.)
49. Chronicon Trudonense, ab anno 628 ad annum 1540 (papier).
50. Chronica fratris Balduini, diaconi Ninivensis, ab incarnatione Domini ad annum 1297, cum enumeratione omnium abbatum ecclesiæ Ninivensis, ab anno 1137 ad 1613 (papier).
58. Chronicon Cameracense. — Joannis Gerbrandi chronicon Egmundanorum abbatum. — ....
74. Gesta Trevirorum apocrypha. (XVIIe s., sur pap.)
75. Recueil des lettres originales d'Henschenius à Bollandus, de 1660 à 1662.
76. Martyrologium Ultrajectense. (XVIe s., sur pap.)
80. Maximiliani primi electio in imperatorem. (XVIe ou XVIIe s., sur pap.)

Digitized by Google

81. Chronicon comitum de Marca. (XVII^e s., sur pap.)

86. Chronicon Villariense cum aliis. (XVI^e ou XVII^e s., sur pap.)

102. La généalogie des très-illustres, très-puissans et très-excellens comtes de Flandres, du commencement jusqu'à présent, qui est l'an de Notre Seigneur 1556, par Cornille Guillart, roi d'armes de Flandres, écrite de sa main, partie en français, partie en flamand (papier).

106. — ..... — Chronicon Lobiense Fulcuini abbatis. — Arbor virorum illustrium cœnobii Lobiensis. — Vita B. Goswini, abbatis Aquicinctini (papier).

111. Varia ad monasteria Aquicinctinum, Eynhamense, B. Mariæ de Wastinnes, etc., spectantia. (XVI^e et XVII^e s., pap.)

115. Costuymen van Braband. (XVI^e s., pap.)

120-126. Annales Antverpienses, t. II, ann. 1305-1415; t. III, 1415-1477; t. V, 1533-1566; t. VI, 1566-1584; t. VII, 1584-1599; t. IX, 1635-1666; t. XI, 1693-1701.

128. De Brabantiæ ditione, situ, etymo, gentisque ac loci ingenio, urbibus ac pagis et denique magistratibus. (XVI^e s., pap.)

131. Belgii flumina. — Brabantica antiqua. — Episcoporum Ultrajectensium catalogus. — Joannis Wael computatio novæ fabricæ ecclesiæ Trajectensis de anno 1406. — Joannis Bekensis de pontificis ac Trajectensibus et comitibus Hollandiæ. — Episcoporum Cameracensium catalogus. — Catalogus episcoporum Tornacensium. — Episcopatûs Tornacensis notitia. — De episcopis Morinorum. — Chronicon Gandavensis urbis ecclesiasticum (papier).

139. Joannis Brandi chronicon usquè ad annum 1476. (XV^e s., pap.)

152. Registres aux protocoles d'un notaire, à Malines, pour les années 1602 et 1603.

157. Chronicon monasterii S. Bertini. — Origo ducum Brabantiæ usquè ad annum 1470. — Chronica comitum Hollandiæ, Zelandiæ ac dominorun Frisiæ, usquè ad annum 1477. — .... — Epitaphia Episcoporum Trajectensium. — De nominibus et origine comitum ac principum Hollandiæ, Zelandiæ, dominorumque Frisiæ. — De origine, nominibus et temporibus principum ac ducum Brabantiæ. — De nominibus et gestis Pontificum Trajectensium. — De origine dominii de Arkel. — De origine dominii de Heusden. — Chronica ecclesiarum Tungrensis, Trajectensis et Leodiensis. (XV^e et XVI^e s., papier.)

Digitized by Google

162. Recueil de la deschente (*sic*) des rois et ducs de Bourgogne depuis la résurrection de J.-C., jusqu'à l'an 1565 (papier).

171. — Notitia archiepiscopatuum et episcopatuum Belgii, sub ditione Regis Catholici. — ..... (pap.)

177. Privilegia Marchianensia. — Privilegia monasteriorum Gandavensium S. Petri Blandiniensis et Bavoniensis. (XVI^e et XVII^e s., papier.)

181 Chronicon episcoporum Trajectensium. (XVII^e s., pap.)

187. Wethouders der stadt van Antwerpen van den jaer 1600 tot den jaere 1623 (papier).

188. Amesfordiensia quædam. (XVI^e et XVII^e s., pap.)

189. Historia Sanguinis miraculosi de Busco domini Isaac. (XVII^e s., papier.)

IN-4°.

224. Joannis à Leidis carmelitani chronicon Hollandiæ comitum et episcoporum Ultrajectensium. (XV^e et XVI^e s., pap.)

236. Chronica abbatum S. Bertini per Joannem abbatem ejusdem loci compilata, 1434 (papier).

244. Varia historica Trajectensia (XV^e s., pap.); manque des feuillets au commencement et à la fin.

248. Glossarium S. Mariæ de Camberone. (XVII^e s., pap.)

273. Traité des charges publiques, par le vicomte de Wynants (pap.).

277. Belgii chronicon sacrum usquè ad ann. 1593. — Gesta Episcoporum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium. (XVII^e s., papier.)

283. Catalogus librorum in cubiculo P. Herberti Roswedii, soc. Jesu. (XVII^e s., pap.)

284, Bibliotheca manuscripta Camberonensis ad vitas Sanctorum spectans. (XVII^e s., pap.)

317. La fondation de l'église Notre-Dame de Wavre. (XVI^e ou XVII^e s., pap.)

IN-8°.

326. Recueil de pièces concernant le séminaire général établi par l'empereur Joseph II (le même volume contient nombre de pièces imprimées sur le même sujet).

Digitized by Google

N. B. *Le fonds de Tongerloo contient une foule de pièces relatives aux travaux des Hagiographes Bollandistes, tels que légendes, notes, corrections, additions, articles prêts à être livrés à l'impression. Parmi ces pièces nous distinguerons :*

388. Catalogue des saints Belges depuis le VI^e^ jusqu'au XVIII^e^ siècle, avec indication des ouvrages où il est traité de leur vie, précédé d'une table alphabétique; par Ghesquière et ses collaborateurs.

390. Lettres originales de Claude Chastelain, chanoine de Paris, au P. Papebrock, de 1683 à 1691 (cette correspondance, qui roule sur les *Acta Sanctorum*, est fort intéressante). — Deux lettres de Du Cange au même. — Quelques lettres d'autres personnages.

TRADITIONS POPULAIRES, FAITS SINGULIERS, etc.

XXX.

Bussy-Leclerc à Bruxelles.—Théorie du duel.

Presque tous les ligueurs les plus fougueux qui avaient été contraints à quitter la France, se réfugièrent sous la domination du roi d'Espagne, et de préférence aux Pays-Bas, à cause du voisinage et de la sympathie nationale. De ce nombre furent Pierre Senault, le *petit-feuillant* Bernard de Montgaillard, le docteur Boucher et Bussy-Leclerc. Celui-ci avait été d'abord un assez bon prevôt de salle, puis s'étant fait procureur au parlement de Paris, il était entré dans le parti de la ligue, et la *Satyre Ménippée* ne l'oublie pas plus que tous ceux

Digitized by Google

de sa faction. Retiré à Bruxelles, après avoir été dépouillé des richesses qu'il avait amassées à force d'extorsions, de rapines et de violences, il fut forcé par la misère de reprendre son premier métier de maître en fait d'armes, *ayant toujours un gros chapelet au cou* (1), dit Mézerai, *parlant peu, mais magnifiquement, des grands desseins qu'il avait manqués*. Il survécut environ quarante ans à son exil, et Mézerai se trompe en avançant qu'on le vit encore à Bruxelles en 1634, puisque les *Entretiens des Champs-Élysées*, imprimés en 1631, l'introduisent au nombre des interlocuteurs. Pour surcroît de malheur, Bussy emmena avec lui sa femme qui, dit la *Chronique Novennaire*, pendant qu'elle vécut en Brabant avec son mari, *eut tout le tems de regretter la piaffe, l'abondance, les beaux meubles et les trésors qu'elle avait quittés en sortant de Paris*.

Il est donc à croire que, malgré son talent pour l'escrime, Bussy put à peine se mettre au-dessus du besoin; et cependant son art, alors en grand honneur, formait la base de l'éducation de tous les gentilshommes comme de tous ceux qui visaient à le paraître; les Italiens principalement en avaient fait une science très-compliquée, soumise à mille subti-

(1) Sur la *confrérie du chapelet*, à laquelle s'affiliaient les ligueurs, on peut consulter la *Satyre Ménippée*, II, 319.

Digitized by Google

lités géométriques et métaphysiques. En 1594 un certain Vincentio Saviolo publia un in-4° intitulé : *De l'honneur et des querelles honorables*, contenant un *discours très-nécessaire à tous les cavaliers qui font cas de leur honneur, concernant la manière de donner et de recevoir le démenti; d'où s'ensuivent le duel et le combat en diverses formes; et beaucoup d'autres inconvéniens faute de bien savoir la science de l'honneur et le juste sens des termes qui sont ici expliqués.* C'était suivant les termes de ce livre qu'on se querellait pour se tenir dans les règles, témoin une comédie de Shakespear (*comme il vous plaira*), composée vers l'année 1600. Touchstone raconte une affaire qu'il avait été à la veille de vider l'épée à la main, mais qu'il avait abandonnée, attendu qu'on avait trouvé *qu'elle n'en était pas à la septième cause.* Toute la scène est d'un excellent comique.

« Je désapprouvai, dit Touchstone, la forme » qu'un certain courtisan avait donnée à sa barbe : » il m'envoya dire que si je ne trouvais pas sa barbe » bien faite, il pensait lui qu'elle l'était très-bien. » C'est ce qu'on appelle une *réponse courtoise.* » Que si je lui soutenais encore qu'elle était mal » coupée, il me répondrait qu'il l'avait coupée » ainsi, parce qu'elle lui plaisait ainsi. C'est ce » qu'on appelle le *lardon modéré.* Que si je pré- » tendais encore qu'elle était mal coupée, il me

Digitized by Google

» taxerait de manquer de jugement. C'est ce qu'on » appelle la *réplique grossière*. Si je persistais » encore à dire qu'elle n'était pas bien coupée, il » me répondrait *cela n'est pas vrai*. C'est ce qu'on » appelle la *riposte vaillante*. Si j'insistais encore » à dire qu'elle n'était pas bien coupée, il me dirait » que *j'en avais menti*. C'est ce qu'on appelle la » *riposte querelleuse*. Et ainsi jusqu'au démenti » conditionnel et au démenti direct..... Vous » pouvez éviter le duel dans tous les degrés, » excepté au démenti direct ; et même vous le » pouvez encore dans celui-ci au moyen d'un *si*. » J'ai vu des cas où sept juges ensemble ne se- » raient pas venus à bout de pacifier une querelle, » et lorsque les deux adversaires venaient à se join- » dre, l'un des deux s'avisait seulement d'un *si :* » par exemple, *si vous avez dit cela, moi j'ai* » *donc dit cela*, et ils se serraient les mains et se » juraient une amitié de frères. »

Telle est la quintessence du code rédigé par Saviolo. C'était à ce maître fameux que l'*euphuiste* sir Piercy Shafton, création originale de Walter Scott, se vantait de devoir la fermeté du jarret, la vivacité du coup d'œil, la légèreté de la main. C'était aussi sans doute de sa théorie que Bussy enseignait la pratique. Et quoique le caractère belge soit ennemi de la forfanterie, qu'il y ait quelque chose de franc et d'uni dans notre valeur comme

Digitized by Google

dans nos mœurs, le contact continuel des Espagnols, l'affluence des étrangers et, plus que tout cela, les interminables guerres de Flandre qui servaient d'école aux braves de tous les pays et d'arène à tous les coureurs d'aventures, devaient naturaliser en Belgique la manie des duels avec leur législation aussi pointilleuse que rusée. Quantité de fanfarons et de faux-braves qui, à les entendre, s'étaient distingués en Flandre, avaient, au fonds, fait toutes leurs campagnes in *campis gurgustidoniis* (1), comme le *Pyrgopolynice* de Plaute, imité par Hardy, P. Corneille et Scarron, qui du moins, en faisant de Don Japhet d'Arménie un capitan ridicule, ne voulait peindre que le fou de l'empereur Charles-Quint.

Un des duels les plus fameux de cette époque et où la querelle ne passa point par l'étamine des *sept causes* de Saviolo, fut celui qu'on appela *leckerbeetje* et qui eut lieu, au siége de Bois-le-Duc en 1600, entre le capitaine français Breauté et le Hollandais Gérard Abrahams, assistés l'un et l'autre de vingt-deux champions dignes, à coup sûr, d'être les élèves de Bussy-Leclerc (2).

Beaucoup de duels, aux Pays-Bas, du moins parmi les personnes de qualité, étaient arrêtés dès

(1) *Gurgustium*, gargotte.
(2) Archives, III, 261.

Digitized by Google

leurs préliminaires, par les chevaliers de la Toison-d'Or qui se constituaient en cour d'honneur. On nous permettra de renvoyer à ce que nous avons dit sur ce chapître dans l'*Histoire de l'Ordre*.

XXXI.

Descendans des meurtriers de St. Boniface en Frise.

St. Boniface fut martyrisé avec ses compagnons en 755 (1). Corn. Kempius, qui a écrit sur l'origine des Frisons un traité déjà cité et où il n'y a ni choix, ni ordre, ni critique, ni style, raconte que les meurtriers furent punis dans leurs descendans, qui naissaient tous avec une *touffe de cheveux gris, formant derrière la tête une queue semblable à celles des animaux*. Voici son texte : « Nàm horum » sanctorum indignam mortem in filios filiorum » Deus vindicavit, ut passim ex eorum familiis » (quorum majores tàm nefarium scelus perpetrâ- » runt) in hunc diem videantur in occipite habere » grossos crines subalbi coloris, in modum caudæ » cujusdam bruti animalis, ut justè dixeris :

» Sentit adhuc proles quod commisêre parentes. »

De origine, situ, qualitate et quantitate Frisiæ, Colon. 1588, in-8°, fig. Lib. II, c. 21.

(1) Hamconii Frisia, fol. 65 verso.

Digitized by Google

Polydore Virgile, observe Paquot, débite un conte assez ressemblant touchant quelques paysans qui avaient fait une insulte à St. Thomas de Cantorbery (1).

Nous ignorons s'il existe encore en Frise quelques gentilshommes *à la houppe*, de ces NOBILES CAUDATI, qui puissent faire remonter leur race jusqu'aux bourreaux de St. Boniface : car la Frise est, comme l'Écosse, un pays de généalogies et de traditions de famille, et il n'est rien, pas même un meurtre, dont un généalogiste ne fasse profit.

XXXII.

Le curé d'Ensival.

En descendant la Wèze, on trouve, à une demi-lieue de Verviers, un vallon assez étroit qu'occupe le bourg ou village d'Ensival. En 1657, Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége, y établit une cure à laquelle la commune eut le droit de nomination.

Cette élection se faisait, dans le principe, par le corps des habitans. Les principaux du bourg, après avoir assemblé le peuple dans une place que partageait un petit ruisseau, lui présentaient succes-

(1) Hist. Angl. lib. XIII, éd. Bas. 1556, p. 218; Mém. littér. fol. III, 264.

Digitized by Google

sivement les candidats. A chaque présentation, ceux à qui l'aspirant était agréable sautaient de l'autre côté du ruisseau, de façon que le prétendant qui avait pour lui le plus grand nombre de sauteurs, était proclamé curé d'Ensival. Cette cérémonie, qui atteste la simplicité des mœurs, n'eut plus lieu dans la suite, et l'élection se fit par les tuteurs et administrateurs de l'église.

Les anciens habitans d'Ensival ne pourraient-ils pas suggérer d'heureuses idées aux constituans modernes?

(*Les Délices du pays de Liége,* III, 262.)

XXXIII.

L'ordre du Fol.

L'ordre des Fous de Clèves, auquel furent affiliés, dès l'origine, plusieurs seigneurs des Pays-Bas, n'a pas été oublié dans notre recueil (1); mais quand nous en avons parlé, nous ne connaissions pas encore les recherches spéciales et étendues que lui avait consacrées M. de Spaen La Lecq, ex-grand maître héraldique de l'ordre de la Réunion, dans le Mercure du département de la Roer, en 1813 (2).

(1) *Arch.*, II, 263; III, 21.

(2) N° XVII, pp. 531-540; n° XVIII, pp. 568-610; n° XIX, pp. 631-638, et n° XX, pp. 659-668. Ces articles contiennent aussi des détails sur le carnaval et la fête des Rois.

Digitized by Google

Nous allons en extraire les particularités qui sont de nature à suppléer à la sécheresse de nos premières notices.

Adolphe de la Marck, second fils d'Adolphe de la Marck et de Marguerite de Clèves, avait embrassé l'état ecclésiastique dans sa jeunesse. Étant chanoine de Cologne et de Liége, en 1357, il fut élu évêque de Munster, et en 1363 nommé par le pape Urbain V au siége archiépiscopal de Cologne, quoiqu'il n'eût pas encore reçu la prêtrise. Toutes les instances pour l'engager à se faire sacrer furent inutiles. Considérant que son frère aîné, le comte Engelbert, n'avait pas d'autre enfant qu'une fille, il ne conserva cette nouvelle dignité que onze mois, et la céda à son oncle Engelbert de la Marck; puis il épousa Marguerite de Juliers et de Berg. Après que son oncle maternel, le comte Jean de Clèves, dernier mâle de cette maison, fut décédé, en 1368, il hérita de ce comté en faisant des arrangemens à cet égard avec son frère Engelbert, qui mourut sans enfant, en 1391. Il recueillit encore cette succession, et depuis ce temps les comtés de Clèves et de la Marck furent réunis.

Ce comte Adolphe fut le fondateur de la *Société des Fous*. La lettre d'association est datée du jour de S. Lambert, ou 12 novembre 1381, et se trouve dans les archives de Clèves, qui ont été transpor-

Digitized by Google

tées premièrement à Munster, et probablement ensuite à Magdebourg.

Les compagnons, au nombre de trente-six, dont les noms ne sont pas énoncés dans le diplôme même, n'ont observé aucun rang à l'apposition des sceaux sur les lemnisques ou queues de parchemin qui y sont attachées. Le comte de Clèves ne scella que le onzième, peut-être pour éviter toute préséance et faire voir que l'égalité existait entre les compagnons.

L'original de cette pièce, qu'on assurait être conservé à Clèves dans un coffre de fer, fut découvert par M. de Spaen au milieu d'un tas de paperasses dévorées par la poussière. Peut-être a-t-il existé plus d'un original, puisque les sceaux sont rangés, dans différens ouvrages imprimés, autrement que dans la pièce qui est tombée entre les mains de M. de Spaen. Ce diplôme, ainsi qu'on l'a déjà dit, se trouve dans De Rouck, *der Nederlandschen Herault*, p. 160. On le lit encore dans Steiner, *Westphalische Geschichten*, s. 282; Dithman, *Cod. dipl. apud* Teschenmacher, nº 64. Dans tous on y voit les sceaux gravés, mais très-inexactement. M. le ministre d'État De Buggenhagen a traduit cette pièce en allemand dans ses *Clevische alterthümer*, p. 21, et elle est insérée en français dans l'*Histoire des ordres militaires et religieux*, t. IV, p. 1, ainsi que dans l'ouvrage cité

Digitized by Google

de Du Tilliot. On a suivi, dans ces différentes éditions, des copies très-défectueuses. Celle que M. de Spaen a donnée du texte même dans ses *Essais d'histoires et d'antiquités,* est exacte. En voici la traduction littérale par le même auteur.

« Nous tous, qui avons mis nos sceaux à ces présentes lettres, faisons savoir à tous et reconnaissons qu'après une mûre délibération, de notre bonne volonté, et à cause de l'affection particulière et amitié que chacun de nous porte aux autres, et que nous porterons toujours, avons formé entre nous une société, et sommes convenus que nous l'appellerons la *Société du Fol,* en la forme et manière qui est décrite ci-après.

» Il est à savoir que chaque homme d'entre nous compagnons, portera un fol d'argent ou un *Anter* (1) brodé sur son habit, ainsi que cela lui

(1) Ce mot est écrit ainsi avec une majuscule dans l'original. Quel en est le sens? est-il mis pour *Anders,* mais le mot, qui revient plusieurs fois dans cette pièce, ne varie pas d'orthographe. Signifierait-il une marotte? c'est ce qui paraît le plus probable à M. de Spaen. Les insignes de l'ordre du fol sont représentés dans l'ouvrage de De Rouck. Le pasteur Steiner et M. de Buggenhagen ont fait graver ce symbole exactement tel qu'il était. C'est la figure d'un fou dont le bonnet et l'habit sont échiquetés de gueule et d'argent, et garnis de grelots d'or : ses bas sont jaunes, ses souliers noirs tournés en pointe et terminés par un grelot d'or : il tient dans ses mains un plat d'or, et non d'argent, rempli de fruits. *Arch.,* II, 255.

Digitized by Google

conviendra le mieux; et quand un de nous ne portera pas le fol journellement, tel de notre société qui le surprendra sans cet attribut de notre ordre, le mettra à l'amende de trois gros tournois, qu'il donnera pour l'amour de Dieu à de pauvres gens.

» Ensuite nous, compagnons, aurons tous les ans une assemblée et une cour où nous nous rendrons, et nous nous assemblerons à Clèves annuellement le second dimanche après le jour de S. Michel.

» Et nul ne pourra partir de l'hôtellerie ni sortir de l'écurie, qu'il n'ait auparavant soldé sa part de la dépense qu'il doit payer pour cette cour (!!).

» Et personne de nous ne manquera de se rendre à cette cour, pour quelques raisons ou affaires que ce puisse être, à moins qu'une incommodité réelle et vraiment reconnue ne le retienne chez lui.

» Sont exceptés de cette clause de rigueur ceux qui, étant hors de leur pays, se trouvent à six journées de leur domicile.

» Et s'il arrivait que l'un de nous, compagnons, fût ennemi d'un autre compagnon, tous deux oublieront les causes de leur inimitié depuis le vendredi avant la cour, au lever du soleil, jusqu'au vendredi après la cour, au coucher du soleil.

» Nous choisirons annuellement à ladite cour, entre nous compagnons, un roi de notre société et

Digitized by Google

six conseillers; lequel roi, avec ses conseillers, décrétera et ordonnera toutes les affaires de la société, et principalement arrangera, fixera et décrétera la cour de l'année suivante, soignera et rassemblera toutes les choses qui concernent la cour, dont il tiendra un compte convenable. Pour la dépense de cette cour les chevaliers et les écuyers paieront également; les seigneurs un tiers de plus que les chevaliers et les écuyers : un comte un tiers de plus qu'un seigneur.

» Et le mardi matin, pendant la tenue de la cour, nous, compagnons, irons dans l'église de Notre-Dame, à Clèves, pour célébrer les obsèques de tous ceux de notre société qui sont décédés; et chacun de nous y présentera son offrande.

» Notre société durera les douze années suivantes après la date de cette lettre.

» Et chacun de nous a promis aux autres de bonne foi, en place d'un serment solennel, de tenir fermes et irrévocables toutes les choses susdites.

» En foi de quoi nous avons attaché nos sceaux à ces lettres. Donné l'an de Notre-Seigneur 1381, le jour de S. Cunibert. »

Quelle raison a engagé le comte de Clèves à nommer cette confraternité la Société du Fol? on l'ignore : peut-être un petit événement, un mot risible, quelque plaisanterie.

Digitized by Google

Des associations semblables étaient communes alors. Ainsi Adolphe, comte de Clèves, fonda, en 1392, celle de l'Étrille (*de rosticem*), dans laquelle entrèrent l'archevêque de Cologne, les ducs de Brabant et de Gueldre, et les villes d'Aix et de Cologne, pour le maintien de la paix dans l'étendue de leur territoire respectif. L'année suivante, 1393, fut créée une association amicale et joyeuse entre l'archevêque de Cologne, les évêques de Munster et d'Osnabrug, Adolphe, comte de Clèves, son fils aîné, Adolphe, son frère, Thierry de la Marck, seigneur de Dinslaken, Frédéric, comte de Meurs, René, seigneur de Fauquemont, Godefroid de Looz, et Heinsberg, seigneur de Dalenbroek, et plusieurs autres : le prétexte était la conservation de la paix publique. Cette association, formée en l'honneur de la Sainte Vierge, prit le nom de *Rosaire*. Chacun des compagnons pouvait y faire agréger des amis, et s'engageait à porter continuellement au cou un rosaire d'or ou d'argent, suivant ses facultés. Il est à remarquer que cette nouvelle association fut formée après l'expiration des douze années que devait durer l'ordre des Fous. Probablement le comte Adolphe quitta la décoration du fol pour prendre celle du rosaire.

Sous une désignation frivole on pouvait déguiser des desseins sérieux.

Quand on réflechit au nombre de gentilshommes

Digitized by Google

de la Gueldre et du pays d'Utrecht qui faisaient partie de l'Ordre, tels que Herberen de Lewen, Otton de Herven, René de Rees, seigneur de Hulhuisen, Walram de Benthem, Simon de Schulenbourg, et les seigneurs d'Abcoude, de Hameyde et de Voorst, ne peut-on pas conjecturer avec quelque fondement que cet ordre fut créé pour donner assistance au parti opposé à Florent de Wevelinghoven, nommé à l'évêché d'Utrecht par Urbain VI en place d'Arnold de Horne qui se déclara pour le pape d'Avignon Clément VII; or Arnold de Horne, devenu évêque de Liége, favorisait Mathilde de Gueldre et son mari le comte de Blois, contre Guillaume, prince de Juliers, lorsqu'après la mort de René et d'Édouard, ducs de Gueldre, ils prétendaient à cette succession. Éverard de Ulft, chevalier et maréchal héréditaire de Gueldre, ayant été privé de cette dignité par Guillaume de Juliers, entra au service d'Adolphe de Clèves, à qui il donna en otage son château de Ulft et qui le prit sous sa protection en 1381, époque de l'institution de l'ordre du Fol dont Éverard semble avoir fait partie. Telle est la conjecture de M. de Spaen qui n'insiste cependant pas sur sa validité.

Digitized by Google

Appendice aux Mémoires sur les Juifs des Pays-Bas. (*V.* t. V, pp. 1-27 et pp. 297-233.

Une chose qu'il ne faut pas perdre de vue quand on lit dans les chroniques que les Juifs ont été expulsés d'un pays, c'est qu'il était difficile que cette exclusion fût totale et complète, attendu le morcellement de la souveraineté, les droits respectifs des vassaux et les avantages qu'ils trouvaient dans l'hospitalité précaire qu'ils accordaient aux Israélites.

Charles-le-Gros est élu en 879; les Mahométans menacent l'Italie, les Normands ravagent la Belgique et la France, les Juifs sont accusés de les favoriser.

Mélart, historien de Hui, raconte qu'Ogier, comte de cette ville, à son retour de la guerre qu'Otton, empereur d'Allemagne, fit à Louis d'Outremer, ayant trouvé, parmi les prisonniers, un Juif des plus riches de Hui, qui avait été soupçonné de seconder l'irruption des Normands dans le pays de Liége, il le fit mettre à la torture et lui arracha l'aveu de sa culpabilité. Après l'avoir puni de mort, il chassa ses coréligionnaires de la ville et de toute la comté. Everand Kints remarque que la *justice et la piété* de ce prince l'emportèrent

Digitized by Google

dans cette occasion sur la politique, attendu que les Juifs entretenaient un commerce qui tomba tout à coup après leur exil (1).

Nous avons rapporté que les Juifs avaient été accusés aussi d'empoisonner les fontaines. Guillaume de Nangis s'autorise de la déclaration d'un lépreux qui affirmait que la recette employée pour empoisonner les eaux, se composait de sang humain, d'urine, d'herbes et d'une hostie, le tout renfermé dans un sac et desséché (2). Il n'y a pas long-temps que nous avons été témoins d'imputations non moins absurdes et non moins atroces.

Le concile de Paris, tenu en 1213, s'élève, dans son huitième canon, contre les associations d'usuriers ou *synagogues*, vulgairement appelées *communes* (3). Or, le mot *synagogues* ne peut s'entendre ici des Juifs, et il est trop clair qu'il désigne des corporations de chrétiens catholiques.

Pourquoi donc l'a-t-on employé dans ce cas?

(1) *Délices du pays de Liége*, II, 21.

(2) Bail, *État des juifs en France, en Espagne et en Italie*, p. 158.

(3) Cum ex insitâ antiqui hostis malitiâ, sint à fœneratoribus et exactoribus ferè in singulis urbibus et oppidis et villis totius regni Franciæ, pertinacissimè *synagogæ* constitutæ, quas vulgariter *communias* vocant, quæ diabolica instituta, ecclesiasticis institutis contraria penitùs, in subversionem totius ecclesiasticæ jurisdictionis adinvenerint, præcipimus.... »

Digitized by Google

apparemment pour jeter de la défaveur sur les véritables communes qu'on feignait de confondre avec les compagnies de Lombards et de Caorsins, parce qu'elles avaient le tort de vouloir défendre les villes contre les exactions des grands et du clergé, et de régler elles-mêmes leurs finances et leur police (1). Peut-être aussi le fait suivant peut-il, jusqu'à un certain point, donner l'explication de cette dénomination singulière. Philippe-Auguste, au dire de Le Grand d'Aussy, accorda, en 1220, aux habitans de Caen, une charte dans laquelle il s'engageait à ne les poursuivre pour fait d'usure, ni eux, ni leurs enfans, ni leurs héritiers à leur mort (2).

Dans la *patenôtre de l'usurier,* que l'auteur dit avoir entendue, au sermon à Paris, de la bouche du légat Robert de Courçon, le même qui présida le concile dont nous venons de parler, l'usurier qu'on met en scène s'exprime à peu près ainsi :

« *Pardonnez-nous comme nous pardonnons....* Ces maudits Juifs ont fait le complot de nous enlever nos pratiques et de nous ruiner, en prêtant à un intérêt plus bas que le nôtre. Mon bon Dieu!

(1) Notices et extraits des MSS. de la bibl. du Roi (de Fr.), t. VI, p. 207.

(2) Fabliaux, III, 191.

Digitized by Google

souvenez-vous qu'ils vous ont crucifié et maudissez-les..... (1). »

En rimant l'épitaphe de madame Isabeau de Castille, femme de Philippe-le Beau, duc de Bourgogne, Jehan Molinet, appelé assez ridiculement par Rivarol un *petit chanoine du XIVe (!) siècle* (2), n'a pas oublié de faire honneur à cette princesse de sa sévérité envers les Israélites :

Juifz mauldiz, pires que Sarazins,
A la Régine offrirent promptement
Vingt et cinq cent milles de bons florins
Pour habiter citez et pors marins
De ces pais pour deux ans seullement;
Ce que ne voult accorder nullement;
Ains les rendit fort honteux et confus
Et de leurs corps fist alumer grans feuz.

Iceulx juifs orgueilleux et arrogues
Elle expella de son noble héritaige,
Destruire feist leurs grandes synagogues
Où ils ont faict sermons, chantz et prologues,
Pour y poser ung fort nouvel plantage.
Aucuns en fist brusler pour tout potage,
Et les rostist ainsy que charbonnées,
A telz reliefz ny a point grand données (3).

Les Juifs, quoique victimes de l'intolérance, se

(1) Fabliaux, III, 97.
(2) OEuv., II, 78.
(3) *Les faictz et dictz*, édit. de 1631, in-fol., fol. LXVIII *verso*.

Digitized by Google

montraient intolérans et barbares envers ceux de leurs sectaires qui embrassaient un autre culte ou qui encouraient l'excommunication. Lorsque le juif Acosta fut excommunié par les rabbins d'Amsterdam, on vit ses parens et ses amis le fuir comme un pestiféré; il reçut trente-neuf coups de fouet dans la synagogue pour obtenir son absolution, se coucha par terre à la porte, et ceux qui sortaient marchaient sur lui (1). Spinoza, qui s'était retiré de leur communion, faillit plusieurs fois être assassiné. On peut consulter, sur cet objet et sur les excommunications judaïques en général, la vie de Spinoza par Colerus, avec les additions recueillies par Paulus à la fin des œuvres de ce philosophe (2).

En 1669, Sabathai Tzévi se donna pour le vrai Messie. Toutes les synagogues furent en émoi; on se fondait sur ces paroles d'Isaïe : *Levez-vous, Jérusalem, levez-vous dans votre force et dans votre gloire, il n'y aura plus d'*INCIRCONCIS *ni d'*IMPURS *au milieu de vous.* Les rabbins déclamaient sur ce texte. Sabathai Tzévi reçut aux Dardanelles les députations des Juifs de Pologne, d'Allemagne, d'Italie, de Hollande; ils payaient chèrement aux Turcs la permission de lui baiser les pieds. A la fin le sultan Mahomet fit proposer

(1) Léon de Modène, Cérémonies des Juifs, fol. pp. 69-70.
(2) II, 603 et suiv.

Digitized by Google

au prétendu Messie de se faire musulman ou d'être empalé; Sabathai embrassa publiquement l'islamisme (1).

Nous mettrons fin à ces notes par un fait qui se rattache à une époque toute récente. Pendant le règne de Louis Napoléon en Hollande, on voulut former un corps militaire entièrement composé de Juifs; à peine eut-on rassemblé quelques hommes, qu'il fut supprimé comme dangereux. Peut-être se souvenait-on que Pompée ayant attaqué les Juifs le jour du sabbat, ils ne se défendirent pas. Ils ne pouvaient donc, observe M. Bail, devenir soldats sans cesser d'être juifs (2).

(1) Bail, o. c., p. 196.

(2) L. c., p. 60.

Lessing, qui eut pour disciple le fameux Mendelsohne, a fait une comédie en un acte, expressément pour venger les Juifs du mépris et de la haine qu'on leur témoigne, surtout dans une grande partie de l'Allemagne. MM. Junker et Liebault l'ont traduite dans leur *Théâtre allemand*, I, 209-310. Un des défenseurs les plus éclairés des Israélites est M. Grégoire, qui s'est fait l'avocat de tous les opprimés. — Voy. Bail, *Des Juifs au XIX^e siècle*. Paris, 1816 et 1817, 8°. — Réplique et commentaire de M. Bail aux observations de M. Cologna sur la seconde édition Des Juifs au XIX^e siècle. Paris, 1817, 8°. — Jean Bernouilly, *De la réforme politique des Juifs*, trad. de l'all. (de C. G. Dohm). Dessau, 1882, in-8°; et dans la *Revue brit.*, un article piquant intitulé les *Restes de Jacob*, trad. de *Babylon the Great*. Août 1829, p. 205-220., etc., etc.

Digitized by Google

NOTICES D'OUVRAGES MANUSCRITS.

Chronicon ducum Brabantiæ et Lotharingiæ regumque Franciæ sex libris distinctum, auctore EMUNDO DINTERO, *a secretis olim quatuor ducum Brabantiæ, Antonii I, Joannis IV, et Philippi I et II.*

MS. in-fol., en 5 vol., copié pour M. Gérard sur celui de Jean Gevartius J. C.; aujourd'hui dans la bibliothèque de Bourgogne.

Le premier livre traite de l'origine des Français, que l'auteur fait descendre des Troyens et des Sicambres; il présente la succession et la généalogie des Mérovingiens. Cette partie finit avec le règne de Hildéric II.

Le second expose la descendance des Carlovingiens, les victoires de Pepin I et de Charlemagne, ainsi que les expéditions fabuleuses de ce dernier en Palestine et en Espagne; la fondation de l'église d'Aix-la-Chapelle et la suite de l'histoire des Gaules, de l'Allemagne et de l'Italie, jusqu'au règne d'Otton III inclusivement. Les irruptions des Normands sont racontées dans cette période.

A la page 367 se trouve la charte par laquelle Otton Ier, en 947, donne l'avouerie (1) de l'abbaye de Gemblours à Lambert, comte de Louvain, charte qui a été dans nos archives (2) l'objet d'un examen sérieux, d'où il est résulté que son authenticité est des plus équivoques. Il y a, du reste, entre le texte de Dinterus et celui de Miræus, des différences assez considérables, surtout dans la date, attaquée par M. Ernst. Au lieu de : *Acta sunt hæc anno incarnationis Domini* 948 *indictione* 12, *anno imperii nostri* 12...., on lit dans Dinterus : *Acta sunt hæc anno incarnationis Domini* 947, *indictione secundâ*...; au lieu de *consigillari*, on trouve *sigillari*; au lieu de *pago Darmiensi* ou *Darnuensi*, le MS. de Dinterus porte : *Darimensi* (3).

(1) L'Académie a proposé, l'année dernière, une question intéressante sur les *avoueries. Arch.*, V, 455.

(2) T. V, p. 29 et suiv.

(3) Miræi op. dip. I, 41. Les exemplaires de cette édition, où les pages 299 et 280 du premier volume se trouvent avec le carton qui les a remplacées, sont recherchés. Il y a aussi des cartons aux pp. 459 et 460. *Voy.* le catalogue d'Ermens, nos 3811, 3812.

Digitized by Google

Vient ensuite la bulle de franchise de l'église de Gembloux donnée par le pape Benoît VII, l'an 983, neuvième de son pontificat, et souscrite comme l'autre par Pet. Banniti.

A la page 380 est inséré le diplôme d'institution de la prevoté de Mersen, donné par Gerberge, reine des Français, l'an 968, lequel se lit dans Miræus, *Donat. piar.*, I, 48.

Le troisième livre commence à l'année 988, et se termine avec le règne de Louis-le-Pieux. *Post quem*, dit Dinterus, *Dei gratiâ, scribere propono per modum additionum gesta aliorum regum sibi succedentium usquè ad regnum Philippi regis septimi exclusivè, quia ejusdem Philippi et suorum sequacium gesta adhuc acquirere nequivi.*

Dans le quatrième livre sont racontés des faits relatifs aux souverains pontifes, aux antipapes et aux empereurs et rois des Romains, jusques et y compris Guillaume, comte de Hollande. On y trouve en même temps la suite des ducs de Lorraine de la maison d'Ardennes, celle des comtes de Louvain et de Bruxelles, ainsi que des ducs de Lothier et de Brabant, issus des *Troyens*, de Pepin et des Carlovingiens, avec divers incidens, jusqu'à Jean Ier, duc de Brabant et de Limbourg. Ce livre a été écrit en 1445 ; l'auteur le déclare dans le prologue.

A la page 537 on trouve cette généalogie des ducs de Brabant et de Lothier. Nous la mettons en tableau pour plus de netteté et de concision.

Digitized by Google

Lothaire.

Ausbert ép. Blichilde.

Carloman. — Arnold.

Pepin. — Arnulphe.

Begge épouse — Ansigise.

Pepin II.

Charles-Martel.

Pepin III.

Charlemagne.

Louis-le-Pieux.

Charles-le-Chauve.

Louis-le-Bègue.

Charles-le-Simple.

Louis.

Lothaire. — Charles.

Gerberge ép. Lambert, comte de Louvain.

Henri Ier, *comes et Marchio imperii* (ce qui est faux).

Baldéric ou Lambert II le Barbu, ép. Ode, fille de Gothélon, duc des deux Lorraines.

Henri II.

Henri III.

Godefroid-le-Barbu.

Godefroid II, etc.

Digitized by Google

Page 608. Mort de Sigebert de Gemblours. « (1113) Dominus Sige » bertus, venerabilis monachus gemblacensis cœnobii, vir in omni » scientiâ literarum incomparabilis ingenii, descriptor præcedentium » in hoc libro temporum, tertio nonas octobris obiit. Edidit etiam » librum illustrium virorum. »

P. 623. Diplôme par lequel l'empereur Henri V renonce à l'investiture des évêques *par l'anneau et la crosse.*

P. 633, sous l'année 1130. Fondation de l'abbaye de Parck, confirmée par l'évêque de Liége Alexandre.

P. 658. L'avouerie des églises de Lorraine est accordée à Godefroid III, duc de Brabant, et à ses successeurs, par l'empereur Conrad III et divers souverains pontifes.

P. 664. En 1139, mort de *Joannes de temporibus,* qui avait vécu 341 ans (!), et avait été écuyer de Charlemagne.

P. 673. L'empereur Frédéric Ier se déclare avoué de l'église de Liége.

P. 675. Godefroid III, duc de Brabant, obtient l'avouerie de St.-Trond. Touchant cette avouerie on peut consulter *Pellerin,* ancien conseiller pensionnaire de la ville de Maestricht et substitut du haut avoué du pays de Fauquemont, dans ses *Essais historiques et critiques sur le département de la Meuse inférieure en général, et la ville de Maestricht, chef-lieu, en particulier.* Maestricht, 1803, in-8°, pp. 113, 114, 115.

P. 677. Origine et résultat de la guerre de Grimberg : « .... quia » causa inchoationis belli hujusmodi pluribus est ignota, dum diversi » diversimodo loquuntur, hinc est quòd rem gestam veritati consonam, » prout ex libris antiquis recolligere potui, hic inserere curavi. Pro » elucidatione autem rei hujusmodi, est sciendum quòd postquam » Henricus, dux Limburgensis et Lotharingiæ, suis exigentibus de» meritis per Henricum, Romanum imperatorem hujus nominis IV » et regem V, ducatu Lotharingiæ privatus et ex-dux effectus fuerat, » et suprà dictus Godefridus cum barbâ per eundem imperatorem » Henricum anno Domini 1106 in ducem Lotharingiæ et Brabantiæ » sublimatus, erectus et institutus extiterat, qui dictum ducatum de » Romani regis plenitudine potestatis, sibi, hæredibus et successori» bus suis contulit et donavit; decernendo expressè quòd hæredes et » successores sui, duces Lotharingiæ et Brabantiæ, dicto ducatu » ex tunc in anteà cum omni dignitate, jure, potestate, privilegio,

Digitized by Google

» libertate et honore gaudere deberent; quibus sui progenitores et alii » sui antecessores duces Lotharingiæ, eodem ducatu cum juribus et » pertinentiis suis universis hactenùs fruiti fuerunt et gavisi.

» Item Godefridus dux prælibato Henrico Limburgensi ex oppido » Aquensi quod occupaverat et à limitibus Lotharingiæ violenter ex- » pulso, desiderans distracta et alienata posse tenùs recuperare ac » magnates et nobiles quorum progenitores, informatione præhabitâ, » reperit fuisse homines feudales, subditos et vasallos suorum proge- » nitorum ducum Lotharingiæ et Brabantiæ prædictorum, antiquàm » illustris domina Gerberga, comitissa Lovaniensis et Bruxellensis, » filia Caroli, Lotharingiæ ducis, et soror Otthonis, etiam Lotharin- » giæ ducis, una cum Lamberto comite, suo viro, post mortem ejus- » dem Otthonis sui fratris, cujus hæres extitit, per Henricum hujus » nominis secundum regem et imperatorem primum anno Domini » 1006 fuerat spoliata, ad suam obedientiam et fidelitatem revocare, » primum monere et requirere fecit dominum de Horne, quatenùs » coram ipso compareret in suo castro Lovaniensi, homagii et fideli- » tatis juramentum de bonis et terris suis in Brabantia situatis factu- » rus et præstaturus (sic). Qui suis monitis parere cupiens, absque » longâ morâ coràm ipso in dicto suo Lovaniensi castro applicans » terras suas, infrà limites Brabantiæ constitutas, ab ipso in feudum » relevavit, faciendo sibi homagium et debitum fidelitatis et obedien- » tiæ juramentum.

» Deindè comparuerunt coràm ipso in curiâ suâ, apud Bruxellam, » ad hoc moniti et requisiti domini de Gaesbeke et Angyâ l'Edengen, » qui parimodo terras et bona sua ab ipso in feudum relevârunt, sibi ho- » magium et debitum fidelitatis et obedientiæ juramentum præstantes.

» Subsequenter vero idem Godefridus dux monere et requirere » fecit dominum Arnoldum, tunc temporis dominum Grimber- » gensem, quatenùs ad certam diem coràm ipso in dictâ suâ curiâ » Bruxellensi compararet, suum castrum et oppidum, cum totâ » terrâ suâ Grimbergensi, suis cum pertinentiis, ab ipso in feudum » relevaturus, sibique de eisdem debitum fidelitatis juramentum » prestaturus (sic), quem admodum sui prædecessores domini Grim- » bergensis fecerant hactenùs ducibus Lotharingiæ et Brabantiæ, » progenitoribus suis.

» Hic verò dominus Arnoldus, qui opulentus et multùm potens, » sub ditione suâ castrum magnum et famosum, quod humanâ

Digitized by Google

» virtute vix capi posset, et inexpugnabile dicebatur, et *urbem anti-*
» *quam* Grimbergensem vallo et fossatis satis munitam, magnamque
» terram longè latèque se protendentem, ad quam tunc indivisè
» spectabant terra et dominium Mechliniensis terræ et dominia de
» Rumpst, Duffel, Waelhem, Heist, Herlaer, Assche et oppidum
» Mechliniense, in quibus multa fortalitia, multæ villæ, multique
» strenui milites et valentes scutiferi et nobilis sui vasalli, et homi-
» nes feudales sunt constituti. In quibus confisus et signanter in
» tribus suis filiis, quorum minor erat junior omnibus, alii verò duo
» erant milites bellicosi et strenui, videlicet Walterus dictus Berthout
» et Gerardus dictus Drakenbaert, confidebat etiam in suorum proxi-
» morum et consanguineorum assistentiâ in tempore necessitatis.
» Quarè primò et secundò debite submonitus et requisitus ob causam
» prædictam dictum ducem adire recusavit.

» Tandem ad tertiam monitionem suos notabiles nuntios apud Lo-
» vanium, apud prælibatum ducem destinavit, eidem duci suâ ex
» parte significando, quòd de ipsius monitione et requisitione multùm
» admirabatur, attento quòd prædictam terram suam à nullo teneret
» in feudum, præterquàm à Deo, salvo quòd à domino rege sive im-
» peratore teneret stratam publicam et semitam regalem; quapropter
» terram suam in feudum relevare à duce præfato omninò contradixit;
» viso quòd ipse et prædecessores domini Grimbergenses de suâ terrâ
» à centum annis citrà ducibus Brabantiæ nunquam homagium feci-
» sent; prætendens quòd per centum annorum spatium jus quod duces
» Brabantiæ ad dictam terram suam prætendunt habere legitimâ
» præscriptione fuerit sublatum; concludentes finaliter quòd dominus
» Grimbergensis dictum ducem suo domino suo feudali directo et
» superiori recognoscere minimè contendebat.

» Ob quam causam præmissâ diffidatione, dux Godefridus et domi-
» nus Grimbergensis hostiliter inter se concertârunt multo tempore.
» Erat autem cernere miseriam et omnium rerum deprædationem
» violentissimam, homicidia sæpissime fieri, villas et horrea hinc
» indè concremari. Sed dux Godefridus, licet maximam guerram
» teneret cum Henrico Limburgensi, nihilominùs insolentiis domini
» Grimbergensis resistendo, contiguos possessionum ejus reditus cum
» nonnullis villis et castellis invadebat et usui suo applicabat, et
» quamdiù vixit, manu violentâ retinuit.

» Godefrido verò primò defuncto, ejusque filio Godefrido secundo

Digitized by Google

» in ducem recepto, guerra quæ inter patrem ipsius et dominos » Grimbergenses tenta fuerat, ab utraque parte renovatur. Verùm » Godefrido, quarto anno ducatûs sui, contrà Henricum Limburgen- » sem cum expeditione suâ, in terram suam Limburgensem profecto, » ut ipsam invaderet et vastaret, Grimbergenses arma arripiunt, » fines Brabantiæ invadunt, rapinis et incendiis, ac castellis, villis et » reditibus amissis, et per primum Godefridum obtentis, recuperant, » oneratique ingenti prædâ, ad propria redeunt.

» Pauco post hoc tempore elapso, Godefridus secundus dux moritur.

» Quo mortuo et filio ejus æquivoco adhùc primum ætatis suæ » annum agente, ac per Conradum tertium, Romanorum regem, in » ducatum confirmato, Arnoldus, dominus Grimbergensis et filii sui » Waltherus Berthout et Gerardus Drakenbaert milites suprà dicti, » contrà eundem Godefridum, puerum in cunis jacentem, guerram » quam contra patrem per annos circiter 20 tenuerant, innovârunt, » terram ejus invadentes, incendiis, cædibus et rapinis omnia depo- » pulantes, castrumque ducis Nedelaer, propè Stroembeeck, ac cu- » riam et aulam ducis, de Vilvordiâ capientes et demolientes atque » villam Vilvordiæ concremantes.

» Sed fideles barones, milites, nobiles, vasalli, burgenses et sub- » diti patriæ Brabantiæ prædictæ, insolentiam Grimbergensium non » ferentes, initio consilio, strenuos et bellicosos virôs dominos Hen- » ricum dominum de Diest, Gerardum dominum de Wesemale, » Joannem dominum de Bierbeke, Arnoldum dominum de Wemmel, » unanimiter instituerunt et ordinârunt in dicti Godefridi ducis » pupilli, ipsorum principis et domini mamburnos, tutores et guber- » natores; qui incunctanter indixerunt expeditionem generalem per » totam terram Brabantiæ; certâque die in unum coadunati, cum » exercitu hominum armatorum valido, copioso, et magno bellorum » apparatu, terram Grimbergensem intrantes urbem antiquam Grim- » bergensem satis munitam vallo et fossatis ac *stamketis* sive *planc-* » *ketis* firmatam, in quâ erat hostium fiducia non modica, obside- » runt, castra sua in circuitu statuerunt, tentoria fixerunt, machinas » applicârunt, quam die noctuque adeò et in tantùm insultârunt, » quòd ipsam suis viribus expugnârunt et ceperunt, captamque des- » truxerunt, combusserunt, et quoscumque arripere poterant, gladio » perierunt. » (*La fin ci-après.*)

Digitized by Google

PUBLICATIONS RÉCENTES.

Bibliothèque protypographique ou librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens. Paris, de l'imprimerie de Crapelet, 1830, in-4° de XL et 346 pp., plus 5 pl. lith.

Les recherches de l'érudition, ses travaux minutieux, sa curiosité quelquefois infantine, mais toujours respectable, supposent un temps de calme et de paix profonde. Il faut d'autres alimens aux esprits inquiets de notre époque, à leur infatigable ambition, à leurs chimériques espérances. Pourtant le petit nombre d'hommes qui, se tenant en dehors des luttes cruelles par lesquelles le monde est incessamment bouleversé, se font un rempart de leurs livres contre les passions politiques, ne refusent pas toute valeur à des études qu'ils isolent d'une société en dissolution, et les consolent du présent en les distrayant de l'avenir. C'est pour eux que M. Jules Barrois a écrit : si les consolations doivent paraître d'autant plus précieuses que les circonstances sont moins favorables, certes il mérite toute notre reconnaissance.

Les inventaires des librairies de Bourgogne, que M. Barrois a découverts dans les archives de l'ancienne chambre des comptes à Lille, et auxquels il a joint le catalogue des livres conservés au Louvre en 1373, et de ceux du duc Jean de Berry, en 1416, ont l'avantage d'avoir été rédigés immédiatement avant la révolution que la typographie devait produire sur tout ce qui touche aux connaissances humaines, d'avoir énuméré la collection la plus nombreuse de cette intéressante période, avec une apparence de classification, et d'avoir transmis avec une scrupuleuse exactitude les *commencemens et deffinimens de chacun d'iceulx volumes,* de manière à les faire reconnaître par tous ceux qui recherchent ces vénérables reliques du passé.

M. Barrois a transcrit, avec une religieuse fidélité, le texte de ces inventaires en faisant imprimer en belles lettres gothiques les *commencemens* et *deffinimens* dont on vient de parler. J'aurais désiré qu'il se fût montré moins avare de notes, et qu'autant qu'il lui eût été possible, il eût désigné les manuscrits qui subsistent encore, ainsi que l'endroit où on les conserve.

Digitized by Google

L'introduction, intitulée *Liminaire*, offre des détails et des observations curieuses sur la dilapidation des trésors amassés par les princes de l'opulente maison de Bourgogne (1). Les livres et autres joyaux de la couronne furent souvent engagés par Maximilien. En 1545, fut rédigé à Bruxelles l'inventaire du mobilier de l'empereur Charles-Quint; sa richesse manuscrite était réduite à 28 volumes.

Le texte est précédé d'un index alphabétique ou abrégé de bibliographie protypographique spéciale. L'auteur nous fait l'honneur de nous y citer, car nous avons cru nous reconnaître dans le M. De Reiffemback, éditeur de Du Clercq.

Le volume est terminé par quelques pièces faisant partie du dossier des inventaires de Bourgogne. On y décrit *la chapelle d'or et d'argent doré*, *la vaisselle d'or*, *les joyaulx*, etc. Dans ce dernier article il est fait mention de *diamans appointez*, ce qui, au sentiment de M. Barrois, semble indiquer une taille : or, on croit généralement que le premier diamant a été taillé à Bruges, en 1456, par Louis de Berquem ou Berchem. La couronne à laquelle appartenait les diamans qui donnent lieu à cette observation, doit être antérieure de 26 ans à cette époque. Des lettres de Charles-le-Hardi et de Maximilien, adressées aux gens de finances, prouvent les embarras du trésor et les moyens honteux auxquels on recourait pour y subvenir.

Les planches représentent les armoiries et seings manuels des princes auxquels les volumes énumérés ont appartenu, avec trois vignettes au trait choisies dans trois manuscrits.

M. Barrois a consacré aux lettres un monument digne d'elles. Son livre, déjà intéressant par le contenu, sera prisé pour l'élégance de la forme : il est lui-même, attendu sa belle exécution, une curiosité typographique.

(1) M. Barrois, retraçant avec rapidité les vicissitudes de l'amour des livres, observe qu'au moyen âge le mot *bibliothèque* avait, comme tant d'autres, cessé d'être en vogue, et qu'un gardien de livres s'appelait *Armarius*. En effet, dans la chronique manuscrite d'Iterius, l'office de bibliothécaire est désigné par les mots *officium armariatûs*. M. Barrois pouvait ajouter, d'après le P. Mabillon, que l'*armarius* ou *præcentor* des monastères se bornait à garder et à distribuer les antiphonaires, dictionnaires et autres livres appelés *usages;* ce qui ôtait à ses fonctions presque tout caractère littéraire. *Réflexions sur la réponse au Traité des études monast.;* II; 100. (Paris, 1693, in-12).

Digitized by Google

Collection de matériaux pour l'histoire de la révolution de France, depuis 1787 jusqu'à ce jour. BIBLIOGRAPHIE DES JOURNAUX. Par M. D... S. (Deschiens), avocat à la cour royale de Paris. *Paris,* Barrois l'aîné, 1829, in-8°, XXIV et 645 pp.

La France a exercé, exerce et exercera long-temps encore sur nous une influence immédiate et puissante : non-seulement d'elle nous viennent nos belles manières, notre esprit, notre littérature, nos modes, mais encore nos opinions, notre politique et jusqu'au modèle de nos insurrections. Possesseur de la plus riche collection connue de pamphlets et de journaux relatifs à la France, depuis la révolution jusqu'aujourd'hui, M. Deschiens a donné au public un sommaire de ses richesses qui ne peut être sans intérêt pour nous. Il est impossible, en effet, de compulser les matériaux de l'histoire de nos voisins pendant les quarante dernières années, sans nous trouver mêlés à une foule d'événemens qui les concernent. Quant à nos propres journaux, M. Deschiens n'en a donné que de rares et insuffisantes indications, et c'est vraiment dommage. Nous avions songé à rassembler des renseignemens sur les écrits périodiques qui ont paru en Belgique depuis 1814, et, dans cette intention, nous nous étions adressé à quelques-uns de leurs éditeurs. Vaine a été notre démarche. Celui du *Courrier des Pays-Bas,* par exemple, s'est trouvé hors d'état de nous instruire des diverses métamorphoses de cette gazette qui a pris tant de formes depuis son apparition sous le titre et la barrière libérale du *Vigilant,* jusqu'au baptême ministériel qu'elle vient de recevoir. M. Coché ne possède même pas de collection complète du *Courrier.* Il en est de même des autres feuilles.

Le volume que nous annonçons offre la désignation de plus de 2000 journaux, et souvent des extraits qui en font juger l'esprit, avec la date de leur naissance, celles de leurs principales modifications et les noms des rédacteurs.

Histoire de l'Ordre de la Toison-d'Or, depuis son institution jusqu'à la cessation des chapitres généraux, tirée des archives mêmes de cet ordre et des écrivains qui en ont traité; par le baron DE REIFFENBERG. Bruxelles, fonderie et imprimerie normales, 1830, in-4°, fig., LXXXIV et 588 pp., avec un atlas in-fol.

Ce livre, dont presque tous les exemplaires avaient été retenus

Digitized by Google

avant sa publication, mais dont cinq ou six seulement ont été distribués, attendu que l'édition est sous le séquestre, sera peut-être un jour recherché des bibliophiles pour son extrême rareté. Afin que, si (chose au fond peu vraisemblable) sa suppression se consomme, on n'en conteste pas l'existence, nous allons en détailler le contenu.

Après une préface où l'on rend compte des sources où l'on a puisé, se trouve l'indication des ouvrages imprimés relatifs à la Toison-d'Or. Quoique l'auteur eût prévenu que le livre de Guill. Menneus, intitulé *De Vellere Aureo*, est un traité d'alchimie et non de chevalerie, M. C. S. T. Bernd y a été pris et l'a placé dans la bibliothèque héraldique qu'il vient de publier à Bons (1). Nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit, que Pontus Heuterus, à la fin de la préface de ses généalogies, annonce un ouvrage de Corneille Martin sur la Toison-d'Or, mais qui n'a point paru (2). Dans le *Magasin Encyclop.*, 1810, on lit aussi une lettre de M. P. L. Baudot à M. Millin sur le même sujet (3); enfin nous remarquons que dans la première partie de *Henri VI*, Shakespeare fait chevalier de cet ordre, avant qu'il fût créé, le lord Kaulconbrige qui ne l'a jamais eu, et lui donne également l'ordre de St.-Michel qui n'existait pas encore (4).

L'introduction traite I° de l'institution de l'ordre de la Toison-d'Or;

II. Des motifs auxquels on a attribué l'institution de cet ordre;

III. De la signification allégorique de ses insignes;

IV. De la devise du fondateur, de son cri de guerre et de la croix de Saint André;

V. Des statuts de l'ordre;

VI. Des exemptions d'impôts accordées à l'ordre ou réclamées par lui;

VII. De l'émolument du pain et du vin;

VIII. Des officiers de l'ordre et de l'art héraldique;

(1) *Allgemeine schriftenkunde der gesammten Wappen Wissenschapt*, 1830, 2 vol. in-8°, t. II, p. 405, n° 2402. M. Bernd n'a pas connu la plupart des écrivains qui ont travaillé sur la Toison-d'Or. Son numéro 1737 est cependant une nouveauté pour nous. Quant au numéro 2407, ce n'est qu'une répétition du 1741e, sous une autre forme.

(2) Paquot, II, 224.

(3) Querard, la *France littéraire*, I, 220.

(4) Act. V, sc. I.

Digitized by Google

IX. De la cessation des chapitres généraux;

X. De ce qui se passa dans l'ordre à l'occasion de la cession des Pays-Bas en faveur des archiducs Albert et Isabelle;

XI. De quelques solennités et discussions après la cessation des chapitres;

XII. Des contestations pour la grande maîtrise de l'ordre.

Le tout tiré de pièces inédites et authentiques;

L'explication des planches précède le texte, qui est un résumé substantiel des protocoles mêmes tenus par les greffiers de la Toison-d'Or, avec de nombreuses notes biographiques, généalogiques, critiques et littéraires. Plusieurs événemens importans, quoique étrangers à la Toison-d'Or, sont éclaircis dans ce récit qui fournit, en outre, de précieux matériaux pour l'histoire des mœurs. Des appendices présentent des extraits de manuscrits ou d'ouvrages imprimés destinés à fortifier le texte. Le dernier contient, entre autres, le blason des 280 premiers chevaliers et de leurs grands-maîtres. Le volume est terminé par une table et par quelques observations en forme de supplément et de correctif.

Les planches, magnifiquement exécutées, sont toutes copiées sur des monumens dont l'autorité est irrécusable. On ne craint pas d'être démenti en disant que l'impression égale la beauté des figures. Un exemplaire somptueux et unique de cet ouvrage, appartenant à l'éditeur des *Archives*, avait été exposé au salon de l'industrie. Il ne s'y est plus retrouvé, et l'on a prétendu que M. De Potter, pendant sa courte dictature, avait eu la fantaisie de le faire enlever. Malgré l'assurance qu'on nous a donnée, nous n'osons mettre un caprice de cette puérilité sur le compte d'un si grand citoyen.

REVUE DES JOURNAUX.

— L'*Indépendant*, journal quotidien, a remplacé l'*Union Belge*. L'opposition directe a pour organes le *Messager de Gand*, le *Journal du commerce d'Anvers* et le *Vrai Patriote* de Bruxelles.

— Revue Encyclopédique. Déc. 1830, p. 737, réflexions sur une

Digitized by Google

édition nouvelle de la *Joyeuse entrée* des ducs de Brabant; p. 738, annonce de l'Atlas des monumens de Rhodes, par M. le colonel Rottiers; p. 766, notice du Mémoire consacré par M. Van Praet à la mémoire de Colard Mansion. *Janvier* 1831. Notice sur l'exposé de la situation de la province du Hainaut en 1829, présenté aux états-provinciaux par M. de Macar.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DE GENÈVE. *Déc.* 1830, pp. 416-431, cinquième extrait des fragmens inédits du feld-maréchal prince de Ligne sur l'histoire de sa vie.

— *Brochures et publications de circonstance.* — Les révolutions de la Belgique en 1569 et 1789 ont fait naître une foule de pamphlets, de satyres, d'apologies; mais, contradictoirement au principe de la perfectibilité, la seconde époque fut bien loin de surpasser la première, sous ce rapport comme sous tous les autres, quoique Linguet et Beaunoir eussent prêté leur plume aux partis. La révolution du mois d'août 1830 n'a pas enfanté non plus d'écrits bien remarquables. A part quelques articles de journaux et une douzaine de couplets, presque tout ce qui a été publié pour ou contre est d'une médiocrité repoussante. Nous avons distingué cependant entre les pièces qui nous sont parvenues :

—*Esquisses historiques de la révolution de la Belgique.* Bruxelles, Tarlier, gr. in-8°, fig. Se publie par livraisons.

— *Lettre à mes concitoyens* (signée De Potter). Bruxelles, Ode et Wodon, gr. in-8o.

— *Quelques mots sur l'avenir de la Belgique;* par M. L. Chitti.

— *Joyeuse entrée des ducs de Brabant,* publiée avec un discours préliminaire et des notes, par J. F. Toussaint. Bruxelles, Tencé, in-12.

— *Discours sur le sénat et sur le veto du chef de l'état,* par J. F. Toussaint. Bruxelles, Ode et Wodon, in-8°.

— *De l'industrie en Belgique; ce qu'elle était sous le gouvernement des Nassau, et ce qu'elle peut devenir;* par J. B. Kaufmann, négociant. Liége, Collardin, in-8o.

— *La révolution de la Belgique et les événemens de Bruxelles en septembre* 1830. La Haye et Amsterdam, chez les frères Van Cleef, gr. in-8o.

Etc., etc.

Digitized by Google

TRADITIONS POPULAIRES, TRAITS SINGULIERS.

XXXIV.

Vertu attribuée à l'aimant au treizième siècle. (*V.* t. V, p. 338.)

Nous avons parlé plus haut d'une croyance singulière attestée par Jacquemars Gielée, de Lille, auteur du *Renard le Nouvel.* Nous pouvions la découvrir dans des écrivains plus anciens encore. Le faux Orphée conseille à deux frères de porter chacun un aimant pour entretenir leur amitié. Petrus Hispanus, médecin, qui fut ensuite pape, a inséré dans un livre de recettes, intitulé *Thesaurus Pauperum* (1), ce même secret, pour conserver l'union conjugale ; il l'a tiré sans doute de Marbodæus qui florissait vers l'an 1095, et qui, dans son livre *De Gemmarum lapidumque pretiosorum formis, naturis atque viribus,* dont on a une traduction en vers français publiée, en 1708, par D. Beaugendre, copie le faux Orphée. Mais

(1) Quelques-uns ont attribué le *Thesaurus Pauperum* à Jean XX ou XXI, élu pape le 13 sept. 1276, mais le plus grand nombre à Jean XXII, qui monta sur le trône pontifical le 7 août 1316.

Digitized by Google

celui-ci nous apprend en même temps l'usage qu'on peut faire de l'aimant pour s'assurer de l'infidélité des femmes, et cela avec les mêmes détails que Jacquemars Gielée (1) et Glanvil, *De Propr. rerum.* XVI, 63.

XXXV.

La fleur de lys, symbole héraldique.

On a fait grand bruit, dans ce siècle philosophique, de la destruction de quelques signes extérieurs qui constatent des faits que rien ne peut effacer de l'histoire, signes dans lesquels, au grand contentement des hommes qui flattent les passions de la multitude pour la subjuguer, on a cru découvrir le problême de la liberté et de la dignité des peuples. Qu'importent quelques armoiries bizarres, un chiffre dédaigné, une inscription plus ou moins ridicule? Ce sont des mœurs et des institutions qu'il nous faut avant tout. Mais il est bien plus aisé de briser un écusson que de nous donner les unes et les autres; et d'ailleurs les institutions et les mœurs ne conviennent pas aux ambitieux qui exploitent les brutalités populaires (2).

(1) Falconet, *Dissertation histor. et crit. sur ce que les anciens ont cru de l'aimant*, dans les *Mém. de Litt., tirés des reg. de l'Acad. roy. des Insc.*, t. VI, pp. 377-408.

(2) Ces lignes venaient d'être écrites quand on nous a

Digitized by Google

La guerre déclarée aux fleurs de lys nous a fait souvenir de l'origine attribuée, il y a quelque temps, à ce symbole par un rédacteur de la *Revue Française*. C'est dans la livraison de mai 1829 qu'il propose sa conjecture (1).

« Selon Scévole de Sainte-Marthe, dit-il, l'ornement héraldique, fort improprement appelé une *fleur de lys*, ne s'est introduit dans les armoiries des rois de France que sous Louis VII (2); et j'ai souvent pensé que c'était à ce prince lui-même que les rois ses successeurs devaient ce blason. Voici comment j'explique cette origine : Quand on examine les anciennes *fleurs de lys*, il est impossible de ne pas y reconnaître le fer d'une lance ou d'un angon. Or, le roi Louis VII était très-brave; il combattit vaillamment en Palestine, et, dans une circonstance, il soutint avec courage l'attaque d'un gros de Sarrasins auxquels il n'échappa qu'à

apporté la brochure de M. de Châteaubriand sur la *Restauration et la Monarchie élective*. Nous y avons trouvé ce passage qui va parfaitement à notre sujet : « Notre vanité aura beau se choquer des souvenirs, gratter les fleurs de lys, proscrire les noms et les personnes, cette famille, héritière de mille années, a laissé par sa retraite un vide immense : on le sent partout. Ces individus, si chétifs à nos yeux, ont ébranlé l'Europe dans leur chute.... »

(1) Pp. 44-45.

(2) Encyclop., au mot *fleur de lys*.

Digitized by Google

grand'peine. Après avoir résisté au premier choc, il parvint à monter sur un arbre, et avec sa lance il repoussa bravement les ennemis qui voulaient l'atteindre ; si bien qu'ils furent contraints de s'éloigner. Serait-il donc étonnant qu'il eût fait graver sur son bouclier le fer de la lance à laquelle il devait la vie? cela n'est-il pas au contraire tout-à-fait dans les mœurs de cette époque? Ce fut là sa marque distinctive, et on l'appela la *Fleur de Louis*, ou plutôt la *Fleur de Loys*, dans le sens d'ornement exquis, de signe caractéristique et de choix ; puis par contraction on dit *fleur de lys*. D'ailleurs examinez cette locution une *fleur de lys*. Dirait-on une *fleur de rose* pour exprimer une *rose*?.... Ne peut-on donc pas raisonnablement supposer que *Lys* est un nom propre qui n'aura pas tardé à s'altérer, d'abord parce qu'il était prononcé par un grand nombre et souvent ; puis parce qu'il avait pris naissance dans un pays lointain ; enfin parce que les mots *fleur* et *lis* ont de bonne heure trompé sur leur origine? Il faut aussi remarquer que ce mot est toujours écrit par un *y*, ce qui serait contraire à l'étymologie, si on le fait dériver de *Lilium*. »

Cette explication est aussi ingénieuse que vraisemblable. Le P. Ménestrier, qui ne respirait que blason, chose peu d'accord avec l'humilité de sa robe, mais assez commune chez les Jésuites, tou-

Digitized by Google

jours empressés de plaire aux classes élevées de la société, avait été frappé également du défaut d'analogie de cette locution *fleur de lys*, mais il arrive à un résultat de toute autre nature. Les armoiries des rois de France n'étaient, selon lui, ni lis de jardin, ni bouts de sceptres, ni pertuisanes, mais des iris ou flambes; de là l'*oriflamme* ou *oriflambe* pour désigner la bannière royale (1).

Il remarque ensuite qu'on voit des images des rois de la première et de la seconde race avec des sceptres et des couronnes fleurdelisés. C'est ainsi, en effet, que dans la bible d'Alchuin, que M. de Speyr-Passavant a montrée aux curieux de Paris, en 1829, les miniatures représentent Charlemagne qui n'était pas encore empereur (2). « A chacun des quatre coins de l'encadrement, ajoute M. de Speyr, se trouve une *fleur de lys*, ornement qui dépose ici (comme c'était l'usage sur les médailles) de la présence de personnages royaux. »

Le même P. Ménestrier, dans un autre ouvrage, emprunte au mot *lilium* l'étymologie du mot *liard* que Ménage, ennemi des interprétations faciles, dérive du grec et du latin. Les *liards*, au dire de

(1) *Le Véritable art du blason ou l'Usage des armoiries.* Paris, 1673, in-12, pp. 263-342.

(2) *Description de la Bible, écrite par Alchuin, de l'an 778 à 800, offerte par lui à Charlemagne, le jour de son couronnement à Rome, l'an* 801. Paris, 1829, in-8°, pp. 9-10.

Digitized by Google

Ménestrier, ont été nommés *liliati*, *liliards*, et depuis *liards* par aphérèse. Cet écrivain prétend avoir rencontré souvent *liliards* dans de vieilles chroniques, pour signifier les Français eux-mêmes. Ce nom de *liards* n'a pas laissé de se donner depuis à de petites pièces qui n'avaient pas de fleurs de lis, et François Ier défend, dans un de ses édits, les liards de Lausanne qui étaient marqués au coin de l'évêque de cette ville (1).

Jean Tristan, seigneur de Saint-Amand, répondit, en 1656, à Jean-Jacques Chifflet qui soutenait que les rois de France avaient eu pour armoiries des abeilles, ressuscitées de nos jours par Napoléon. Chifflet ne se tint pas pour battu, et répondit à Tristan en 1658. Cinq ans après il eut un nouvel assaut à soutenir contre le père Ferrand, de la Compagnie de Jésus, qui le traita en ennemi déclaré de la France, et, en effet, Chifflet faisait sa cour au roi d'Espagne en déprimant le plus qu'il pouvait la monarchie française. De Vaddère, en son Traité de l'origine des ducs de Brabant, entreprit de répliquer à Ferrand. Mais d'autres combattans prenaient fait et cause pour les fleurs de lis. Aux écrivains déjà nommés, on peut joindre Jean de Cambery, Jacques de La Mothe, Jean Le Feron, Jean du Tillet, Du Fous-

(1) *L'Art du blason justifié.* Lyon, 1661, in-12, p. 172.

Digitized by Google

teau, Gilles-André de La Rocque, Jean-Louis Vivaldi, Jean Gosselin, Hyppolite Paulin, Pierre Martyr, Pierre Rainssant, l'abbé Harcouet, De Cipierre, Melchior Cochet de Saint-Vallier, De Foncemagne, Lohenschiold, Jacques-Bernard Durey de Noinville, etc., etc. (1). On n'a pas plus écrit sur la loi salique.

XXXVI.

Éducation des sourds et muets.

Un médecin de Schaffhouse, établi en Hollande, Jean Conrad Amman, publia, en 1692, à Amsterdam, un ouvrage intitulé *Surdus loquens, seu methodus quâ, qui surdus est, loqui discere possit.* C'est lui qui inspira à Samuel Heinicke l'idée de la possibilité d'instruire les muets. Or, Heinicke est le premier en Allemagne, comme l'abbé de L'Épée

(1) Conf. *Bibl. histor. de la France*, nouv. édit., II, nos 27034-27062. Froissard, dans la *Plaidoirie de la roze et de la violette*, fait dire à l'*imagination :*

> ... Si com le lion est roix
> Des bestes, et li aigle aussi
> Roix des oiseaux, est, je vous di
> La fleur-de-lys la souveraine
> Sus toutes fleurs.....
>
> (*Poésies*, éd. de M. Buchon, p. 141.)

Digitized by Google

en France, qui ait tenté cette entreprise (1). On a aussi du même, *Dissertatio de loquela*, 1700, in-8°; dissertation qui, traduite en français par Beauvais de Préau, se trouve imprimée à la suite du *Cours d'Éducation des sourds et muets*, par Deschamps, 1779, in-12.

Notre compatriote, François Mercure, baron Van Helmont, en sortant des cachots de l'inquisition, publia en Allemagne, où les systèmes ont toujours fait fortune, qu'il avait retrouvé la langue que tout homme parlait naturellement, avant la corruption de l'état social, et alla jusqu'à prétendre qu'un muet de naissance en articulerait les caractères à la première vue. Leibnitz, qui avait foi dans la puissance du génie, ne trouvait pas cette rêverie indigne de son attention et même de sa croyance (2).

(1) *Nouvelle revue Germanique*, II, 84. C'est à tort qu'on y fait J. C. Amman Hollandais.

(2) Dans une lettre à Placcius, du 27 mars 1696, Leibnitz s'exprime ainsi : « Fuit hîc per dies aliquot *Franciscus Mercurius Helmontius*, cum quo mihi fuêre quotidiani sermones. Præclarè animatum reperio ad juvandum publicum, super quàm facilè credas; tametsi paradoxa ejus in iis rebus, quibus theologia miscetur, deponam. Is in juventutis quoque profectibus augendis et variis artibus atque doctrinis egregia monere potest. » *Oper.* VI, 70. Leibnitz connaissait Van Helmont depuis l'année 1671.

Digitized by Google

Dans l'avertissement d'un livre intitulé *Quædam præmeditatæ et consideratæ cogitationes super quatuor priora capita libri primi Moïsis*, Genesis *nominati*. Amst., 1697, in-8°, Van Helmont annonce un autre ouvrage qui devait contenir ses réponses aux questions que lui avait adressées un jeune sourd-muet de naissance, lequel, formé par la méthode de J. C. Amman, était parvenu à lire la Bible en hébreu, à l'aide de la version interlinéaire d'Arias Montanus. C'est de l'illuminisme dans toute son extravagance. L'auteur revient sur les idées qu'il avait déjà exposées dans son *Alphabeti viri naturalis hebraïci brevissima delineatio quæ simul methodum suppeditat juxta quam qui surdi nati sunt, sic informari possunt, ut non alios saltem loquentes intelligant, sed et ipsi ad sermonis usum perveniant.* Sulzbach, 1667, in-12 de 34 et 108 pp, avec 36 planches, dont les 33 premières représentent les mouvemens de la langue dans la bouche, pour l'articulation de chaque consonne. Rien ne ressemble davantage à la leçon de grammaire du *Bourgeois-gentilhomme*. C'est dans ce livre, dont il existe des traductions en allemand et en hollandais, qu'il cherche à prouver que l'hébreu est une langue si naturelle aux hommes, que les caractères en sont comme nés avec eux, puisque la forme de chaque lettre, dans l'alphabet hébreu, n'est, selon lui, que la représentation des organes

Digitized by Google

vocaux, nécessaire pour la prononcer. Fabre d'Olivet a reproduit, de nos jours, l'idée bizarre de chercher dans la langue hébraïque et dans la Genèse l'art de faire parler les sourds-muets (1).

Leibnitz, qui revient plus d'une fois sur l'éloge de Van Helmont, dit quelque part à Placcius : « Ego *Franc. Mercurium Helmontium* et *Knorrium Sulsbacensem*, non à cabbalisticis suis meditationibus, sed aliis multis rectis, ut mihi videtur, sententiis et notitiis apud te laudavi. Atque ita factus sum, ut ubique quæram atque animadvertam potissimùm, quod laudem, quàm quod reprehensionem meretur (2). » Ailleurs il fait ce portrait du même personnage : « *Monsieur François Mercure*, baron *de Helmont*, fils du célèbre médecin de ce nom, était vêtu d'un habit de drap brun à la manière des trembleurs. Il portait aussi un manteau de la même couleur et un chapeau sans audaces, en sorte qu'on l'aurait plutôt pris pour un artisan que pour un baron. Il était âgé de 79 ans, et en même temps fort vif et alerte : il savait plusieurs métiers, et en travaillait même, par exemple, de ceux de tourneur, de tisserand, de peintre et semblables. Il entendait aussi par-

(1) M. Weiss, dans la *Biograph. Univers.*, art. HELMONT (F. M. Van). XX, 19-21.

(2) Oper. VI, 72.

Digitized by Google

faitement la chimie et la médecine, il était fort versé dans l'hébreu (1). » Leibnitz remarque encore, dans un autre endroit, que Van Helmont, dans sa conversation, s'exprimant d'une manière détournée, n'était pas communément entendu, mais que lui n'éprouvait pas la même difficulté, parce qu'il apercevait facilement le but où il voulait arriver. Il ne manquait à cet homme de génie que du bon sens.

Les quartiers du père de Van Helmont, gravés sur le frontispice de ses œuvres, Lyon, 1667, in-fol., sont Helmont, Bauw, Stassart, Renialme, Ranst, Vilain, Halmale et Mérode.

XXXVII.

Compagnies d'assurances sur la vie.

Elles étaient connues chez nous dès le seizième siècle, à en juger par une requête adressée, en 1568, au duc d'Albe, et dont le commencement est transcrit dans les *Analectes belgiques* de M. Gachard (2). « Remonstrent en toute humilité Jheronimo Curiel, Lope del Campo et consortz, toutz marchandz espagnolz, demorants en la ville

(1) Oper. VI, 331. Cfr. V, 43, 86; VI, 235, 273, 327, 331, 332, 333.

(2) I, 476.

Digitized by Google

d'Anvers, comme qu'ils (?) suppliants ont certain proces pendant indecis au conseil de Brabant comme impetrantz, en matière des *assurances faictes sur vie des hommes,* contre Valerius Van Daele, etc. » Les statuts de cette société n'étaient pas, à ce qu'il paraît, revêtus de la sanction de l'autorité publique, car le duc, en envoyant, le 26 mai 1568, la requête au conseil de Brabant, lui écrivait : « Et, pour ce que nous trouvons les contractz y mentionnez sur les *assurances des vies des personnes,* fort étranges, énormes, dangereulx et plains de péril, nous trouvons aussi convenable que l'affaire soit fort bien enfoncé (approfondi) et entendu, etc. »

C'est le cas de remarquer que le célèbre pensionnaire de Hollande, Jean de Witt (1), fut un des premiers qui s'occupèrent du calcul des annuités.

(1) Ce nom est souvent écrit avec un seul t, mais il faut s'en rapporter à la signature des frères De Witt mêmes. M. De Jonge, dans le tome II de ses *Onuitgegeven Stukken,* a donné le *fac simile* de celle apposée par Corn. De Witt sur le fameux acte de révocation de l'édit perpétuel contre le stathoudérat. Un officieux *pâté* recouvre les lettres *v. c.,* tracées par cet intrépide citoyen, et qui signifiaient *vi coactus.*

Digitized by Google

XXXVIII.

Représentation du mystère de la Passion, à Mons et à Valenciennes.

Les mêmes analectes (1) rapportent qu'on trouve dans les registres aux assemblées du conseil de ville de Mons (2), des détails assez curieux sur une représentation du mystère de la Passion qui devait avoir lieu en cette ville, en l'année 1501. Entre autres mesures de précaution prises à ce sujet, il avait été résolu que, le jour de la solennité, il serait fait guet aux portes et à la maison de la ville; que les chaînes de fer seraient tendues à l'entour du marché; que chacun tiendrait ses chiens en son logis. L'archiduc Philippe-le-Beau, informé de cette représentation, écrivit, le 2 juillet, au magistrat, que, comme la princesse de Castille, sa sœur, passerait, à son retour, par Mons, où il l'accompagnerait, on lui ferait plaisir d'en remettre le jour à trois semaines ou un mois, afin qu'ils pussent y assister. Le conseil de ville lui envoya une députation, pour qu'il consentît à ce que le mystère se jouât au jour précédemment fixé, vu les préparatifs faits, les grandes dépenses qu'ils avaient

(1) I, 473.
(2) Assemblées des 12 et 19 juin, 3 et 14 juillet 1501.

Digitized by Google

causées, et la multitude de peuple qui devait venir à cette fête, d'après l'avertissement répandu dans le pays.

On peut rapprocher de ce récit celui de d'Outreman, qui dit qu'en 1547 on joua aussi la Passion à Valenciennes, avec grand appareil (1). Nous le laisserons parler : « Aux festes de Pentecoste de l'an 1547, les principaux bourgeois de la ville représentèrent, sur le théâtre de la maison du duc d'Arschot (où est à présent la cour de derrière de la maison de l'auteur), la vie, mort et passion de Notre Seigneur en vingtaine journées, en chacune desquelles on fit paroistre des choses estranges et pleines d'admiration. Les secrets du paradis et de l'enfer estaient tout-à-fait prodigieux, et capables d'estre pris par la populace pour enchantemens, car l'on voyait la vérité, les anges et divers autres personnages descendre de bien haut, tantost visiblement, autrefois comme invisibles, puis paroistre tout-à-coup. De l'enfer Lucifer s'élevoit, sans qu'on vît comment, porté sur un dragon. La verge de Moïse, de sèche et stérile, jettoit à coup des fleurs et des fruicts; les ames de Hérodes et de Judas estoient emportées en l'air par les diables; les diables chassés du corps, les hydropiques et autres malades guéris, le tout d'une façon admi-

(1) *Hist. de Valenciennes*, p. 396.

Digitized by Google

rable. Ici Jésus-Christ estoit eslevé du diable, qui rampoit le long d'une muraille plus de quarante pieds de haut : là il se rendoit invisible : ailleurs il se transfiguroit sur la montaigne de Thabor. On y vit l'eau changée en vin, mais si mystérieusement, qu'on ne le pouvait croire : et plus de cent personnes de l'auditoire voulurent gouster de ce vin ; les cincq pains et les deux poissons y furent semblablement multipliés et distribués à plus de mille personnes : nonobstant quoy il y en eut douze corbeilles de reste. Le figuier maudit par Nostre Seigneur parut séché et les feuilles flétries en un instant. L'éclypse, le terre-tremble, le brisement des pierres et les autres miracles advenus à la mort de Notre Sauveur, furent représentés avec des nouveaux miracles. La foule y fut si grande, pour l'abord des estrangers qui y vinrent de France, de Flandre et d'ailleurs, que la recepte monta jusques à la somme de 4688 livres, combien que les spectateurs ne payassent qu'un liard ou six deniers chacun. Les vers furent du depuis imprimés à Paris, sans le nom des aucteurs (1). »

Voilà du romantisme et du plus pur. Qu'est-ce

(1) Ce ne peut être une nouvelle édition du *Mystère de la Passion de Jésus-Christ, joué à Paris et à Angiers* (par Jehan Michel), Paris, pour Antoine Vérard, 1490, in-fol., car ce mystère est en quatre journées et non en vingt. Nous ne connaissons point celui que mentionne d'Outreman.

Digitized by Google

que nos trilogies modernes à côté d'un mystère en vingt journées? Les Espagnols eux-mêmes seraient embarrassés de nous opposer quelque chose de plus fort.

La *Calandria* du Bibbiena avait été représentée à Urbin, avant l'année 1508, et le fut en 1548 à Lyon, devant Henri II, roi de France, et Catherine de Médicis. Il faut convenir que ce spectacle annonçait un goût plus fin que ceux de Valenciennes.

Dans le discours préliminaire des Mémoires de Jacques Du Clercq, nous sommes entrés dans quelques détails sur notre ancien théâtre (1).

XXXIX.

Taxe sur les Juifs dans le Luxembourg.

Nous nous sommes assez longuement occupé, dans ce recueil, de l'état des Juifs de notre pays. Les *Analectes belgiques* (2) nous font connaître cet usage qui était particulier au duché de Luxembourg. Toute personne de la nation israélite était tenue, à la sortie de cette province, de payer au bureau de la douane une plaquette (trois sols et demi de Brabant); tout individu de la même nation, entrant dans la ville de Luxembourg, était

(1) Pp. 123-124.
(2) P. 163.

Digitized by Google

de même soumis à une taxe de cinq sols s'il était à cheval, et, s'il était à pied, de deux sols et demi : de grosses amendes menaçaient ceux qui auraient célé leur qualité pour s'affranchir de la redevance exigée. Ce qui ajoute à la bizarrerie de cette taxe, c'est qu'on la percevait au même titre que celles établies sur les denrées et marchandises.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE RELATIFS A LA BELGIQUE.

(*Suite*, voy. p. 115.)

MSS. déposés dans le premier cabinet, et qui ont été restitués par la France.

GRAND IN-FOLIO.

6. Histoire de Charles Martel, composée par David Aubert, en 1463, d'après les ordres de Philippe-le-Bon, 4 vol., vélin, superbes miniatures.
18. Mémoires sur le Hainaut français, la Flandre française, la Flandre gallicane et la Flandre flamingante (sous Louis XIV).
38. Catalogus benefactorum bibliothecæ ecclesiæ S. Michaelis Antverpiensis.
70. Recueil de pièces en latin concernant, entre autres, les progrès du janjénisme dans la mission de Hollande, et l'archevêque de Sébaste Pierre Codde. (XVIII^e siècle.)

Digitized by Google

IN-FOLIO.

135. Inferioris ad Rhenum Germaniæ res sacræ ac profanæ, a primâ origine usquè ad annum 1660.

226. Histoire de la noblesse du pays de Liége depuis l'an 1100 jusqu'en 1398, écrite en cette dernière année (copie moderne de l'ouvrage d'Hemricourt).

294. Recueil de chartes et privilèges accordés à ceux du Franc de Bruges, de 1230 à 1442. (XV^e s.)

319. Chronique depuis la création du monde jusqu'à l'an 1409, concernant principalement le Brabant (flam.). — Poésies flamandes de Pierre Den Brant (XV^e s., pap.)

374. Chronique de Flandre de 1485 à 1497, en flamand (pap.).

408. Historia missionis batavicæ societatis Jesu, ab anno 1544 ad annum 1629, cum supplemento et notis.

405. Recueil des écritures et productions exhibées en la diète impériale de Nuremberg de 1543, et de Spire de 1544, sur le différend d'entre ceux de Brabant et la ville de Maestricht contre les héritiers de Donysius Vrentz.

499. Mémoire historique sur le règne de Philippe II, en latin.

500. Johannis de Dursten chronica usquè ad annum 1447. (XV^e s., pap.)

507. Différens fragmens historiques concernant le Luxembourg et le Namurois. (Moderne.)

IN-4°.

560. Catalogus primus triennalis personarum provinciæ Gallo-Belgicæ societatis Jesu, anno 1693.

625. Catalogi episcoporum Cameracensium, Leodiensium, Trajectensium, Metensium et Lotharingiorum ac Trevirorum Archiepiscoporum, cum aliis opusculis (entre autres un dénombrement des villes du Brabant, avec leurs anciennes armoiries. (XV^e s.)

667. De statu beguinarum cum aliis theologicis opusculis. (XIV^e ou XV^e s., pap.)

669. Ordonnances et instructions pour le conseil des finances et la chambre des comptes. (XVI^e s.)

680. Chronica brevis principum Geldriæ —.... (XV^e s., pap.)

732. Discours sur l'introduction des trésoreries ou banques dans les Pays-Bas. (XVI^e s.)

Digitized by Google

Manuscrits déposés dans le second cabinet, et qui ne furent point transportés en France.

IN FOLIO.

906. Livre de la congrégation des jeunes hommes, sous le titre de la purification de la Vierge Marie, fondée à Tournai en 1619, contenant les annales, les ordonnances, les noms des officiers et des bienfaiteurs, et l'inventaire des meubles, jusqu'en 1763.

907. Cartularium templi Bruxellensis societatis Jesu.

908. Index registri litterarum ac instrumentorum domûs societatis Jesu Bruxellensis, ab anno 1592 usquè ad annum 1603.

921. Collectanea Viglii Zuichemi Phrysii, doctoris et ordinarii legum profess. in Acad. Ingolstadiana, 1538. (Autogr.)

924. Recueil en forme de mémorial historique concernant les affaires des Pays-Bas, de 1647 à 1650, écrit partie en latin, partie en français, partie en flamand.

926. Recueil de pièces concernant l'église de Bruges, des XVI^e^ et XVII^e^ s.

927. Mémorial tenu par le docteur Viglius de Zuichem, des causes auxquelles il est intervenu.

930. Collection de lettres écrites au recteur du collége des Jésuites d'Anvers et à d'autres pères de ce collége, de 1624 à 1640.

931. Miscellanées, ou recueil de pièces diverses des XVI^e^ et XVII^e^ s., concernant les Pays-Bas, et plus particulièrement la Flandre. On y trouve un mémoire du XVII^e^ siècle, touchant les provisions de grâce et autres matières que la chancellerie de Brabant prétendait s'attribuer, au préjudice du gouverneur général, un mémoire sur l'origine et l'institution des monts-de-piété, etc.

933. Index archivi provinciæ Flandro-Belgicæ societatis Jesu, Bruxellis inchoatur mense martio 1733, finitur mense februario 1734.

942. Recueil des causes rapportées à la chambre impériale, 1536-37, écrit presque en entier de la main de Viglius de Zuichem.

943. Traité de droit par le docteur et professeur Viglius de Zuichem, écrit de sa main, 1537.

944. *Litteræ defunctorum.* — Recueil de lettres originales écrites au recteur des Jésuites de Bois-le-Duc, de 1609 à 1622.

945. Album novitiorum domûs probationis societatis Jesu Tornaci, ab anno 1608 ad annum 1624.

Digitized by Google

985. Recueil de pièces concernant l'archevêque de Sébaste Pierre Codde, provenant du musée Bellarmin (XVIII^e s.)

1012. Registre des aides et contributions des états de l'empire, des années 1427 à 1648, en allemand.

1020. Gasparis Gevartii epistolæ (XVII^e s.)

1029. Catalogus et chronica principum ac comitum Flandriæ et Forestariorum usquè ad annum 1415.—Chronica pontificum Trajectensium et comitum Hollandiensium (sic), per Joannem Beck (Bekam). (XV^e s., pap.)

1049. Histoire de la mission dans les Provinces-Unies pendant le XVII^e s. et une partie du XVIII^e, en latin.

1073. Annales de Hainaut, commençant à Laomédon, roi de Troie, et finissant à Jean d'Avesnes; sans nom d'auteur. (XV^e s., pap.)

1085. Harangues et avis du duc d'Albe et d'autres seigneurs de qualité; en espagnol.

1090. Collectanea ex stylo cameræ imperialis, per Viglium Zuichemum (autogr.).

1095. Catalogus defunctorum societatis Jesu in Namurcensi collegio, ab anno 1610.

1099. Chronicon Joannis Los, abbatis S. Laurentis propè Leodium, ab anno 1455, usquè ad ann. 1514. (XVI^e s., pap.)

1100. Illustrium virorum ordinis Cistertiensis gesta.—Chronica episcoporum Leodiensium, usquè ad annum 1402. — Historia seu chronica ducum Brabantiæ usquè ad annum 1485. — De origine nobilissimorum ducum Brabantiæ —.... (XV^e ou XVI^e s., pap.)

1120. Responsio P. Leonardi Lessii, prof. S. Th. coll. soc. Jesu ad antopologiam (*anti-apologiam?*) facultatis theolog. univ. Lovan.

1125. Recueil de faits advenus en 1382, 1383 et 1384, à Bois-le-Duc, concernant des affaires ecclésiastiques, flam. (Moderne.)

1126. Le Flamand sincère au Français perfide et ennemi de son roi et de sa grandeur. (XVIII^e s.)

1117. Catalogus et historia episcoporum Tornacensium usquè ad Carolum de Croy, 1560. (XVI^e s.)

1131. Familier discours de la restauration de la chapelle de N.-D. de Grâce, près Bruxelles. (Mod.)

1132. Fragmens historiques sur la mission de Hollande, de 1640 à 1676, en latin.

Digitized by Google

1133. Catalogus personarum soc. Jesu provinciæ Flandro-Belgicæ, anno 1655.

IN-4°.

1167. Catalogus librorum Torrentii episcopi Antwerpiensis. (XVII^e s.)

1169. De l'accord de la grâce et de la liberté, poème didactique en douze chants, dédié à l'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas, par le R. P. Le Vaillant de la Bassardrie, de la compagnie de Jésus (autographe). Autre copie autog., n° 1193.

1188. Cyrus-le-Grand, Adraste, la mort d'Adraste, Azarias, Polyeucte, tragédies latines, avec des élégies et d'autres poèmes, le tout provenant des Jésuites.

1191. Deux tragédies latines, *id.*

1195. Epistolæ adhortatoriæ generalium societatis Jesu quæ toti societati ab illis scribuntur nec typis evulgantur, ab anno 1536 usquè ad annum 1622.

1194. De vita et moribus P. Leonardi Lessii S. J. libri duo. (XVII^e s.)

1200. Resolutiones R. P. Leonardi Lessii circa missionarios S. Jesu in Belgio. (XVII^e s.)

1207. Epistolæ heroïcæ, et autres poésies provenant des colléges des Jésuites.

1226. Recueil de quelques ordonnances des règnes de Charles V et Philippe II.

1230. Ad Carolosiorum comitem, liber de virtutibus sui genitoris Philippi, Burgundiæ et Brabantiæ ducis. (Mod.)

1234. Catalogus defunctorum soc. Jesu in provincia Flandro-Belgica, antè divisionem provinciæ, ab anno 1553, usquè ad annum 1763.

1239. Menologium morale defunctorum soc. Jesu, october. (XVII^e s.)

1280. Elogia defunctorum soc. Jesu. (XVII^e s.)

1295. Recueil de copies de lettres écrites au P. Papenbroek, sur la fin du XVII^e s.

1297. Descriptiou historique de plusieurs villes des Pays-Bas, en flamand. (Mod.)

1320. Statuta universitatis oppidi Lovaniensis. (Mod.)

1322. Sermones fratris Guiberti de Tornaco, ord. FF. min. (XIV^e s.)

IN-8°.

1352. —.....—.....— La justification du duc Jean de Bourgogne, touchant la mort du duc d'Orléans. (XV^e s., pap.)

Digitized by Google

Supplément.

1543. Chronique de la noble cité de Liége, commençant à la destruction de Troie, jusqu'en l'an 1630, par Antoine Dumont de Rochefort, bourgeois de Liége; in-fol.

N. B. De 1509 à 1606, on trouve grand nombre d'articles indiquant des catalogues de bibliothèques jésuitiques et des rôles des membres de la même compagnie.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES SEIGNEURS DE REIFFERSCHEID

puis

COMTES DE SALM-REIFFERSCHEID, NOMMÉS ANCIENS-COMTES.

D'après les MSS. de M. Ernst.

Reifferscheid, château, avec une petite ville y attenante, dans l'Eiffel, se trouve mentionné pour la première fois en l'an 975 dans une charte de Wichfrid, archidiacre de Trèves, publiée par M. de Hontheim (*Historia Trivirensis diplomatica* P. I, num. 195, p. 318), où il est nommé *Riforscheit* et *Refererscheit*. Comme dans quelques anciennes chartes il est nommé *Riperscheid*, quelques savans ont cru qu'il avoit reçu ce nom pour avoir été la limite des anciens *Ripuaires*. M. Schannat, cité ci-après, approuve ce sentiment; mais j'ai peine à

Digitized by Google

me ranger de leur côté, puisqu'il est certain que le territoire des Ripuariens s'est étendu beaucoup au-delà, vers la Meuse. Si nous en croyons le P. Wiltheim, ce château doit son origine à Pepin-le-Bref, roi des Francs.

Reifferscheid et ses dépendances ont été long-temps une propriété des anciens ducs de Limbourg. La preuve s'en trouve dans deux chartes inédites, la première est de Frédéric, archevêque de Cologne, datée de l'an 1130, par laquelle il témoigne avoir acquis de Waleran-Païen, duc de Limbourg, une ferme près de l'abbaye de Heinfeld, et que ce prince avoit accordé aux religieux le droit d'affouage dans sa forêt particulière voisine du château de Reifferscheid ; il déclare aussi que c'étoit au duc et à ses héritiers à conférer la cure de la chapelle attenante au château qu'il venoit d'ériger en paroisse. *Commutando acquisivi cis a Duce Walraven.... dominicalem ipsius curtim atrio monasterii eorem adhærentem.... quæ etiam omnia obtinui ab eodem cum omni jure, quo ea possederat ipse. Insuper vero addidit etiam ipse Dux.... ut prædicti canonici habeant liberam potestatem succedendi ligna omni modo usui eorem necessaria tam in suo singulari nemore, quod castello Reifferscheit est vicinum, quam in eo, quod in Arduenna possidet..... Hujus quoque termini partem eandem transtuli in capellam memorato castro*

Digitized by Google

contiguam..... hoc statuens ut sit ibi ecclesia baptismalis et legitima..... pastorem suscipiat, quem constiterit esse idoneum et canonice investitum à præfato Duce vel quovis legitimo ejusdem hærede. Tout cela prouve évidemment, si je ne me trompe, que le duc Waleran-Païen étoit en 1130 propriétaire du château de Reifferscheid et du territoire dépendant.

La deuxième charte datée de l'an 1171 et donnée par Henri III, duc de Limbourg, petit-fils de Waleran-Païen, prouve qu'à cette époque ce prince possédoit encore ce terrain, puisqu'il donna à l'abbaye de Rolduc six cents journaux de la forêt située près de Reifferscheid, et en sus le droit de pâturage dans toute la forêt. *Sex mansos singulos centum jugerum in silva quæ prope Rifersceith jacere dinoscitur..... hoc adjiciens ut utilitatem pascuæ et totam sylvam ad nutrienda animalia boum, caprarum et ovium atque equorum sine omni contradictione habeant*, etc. L'année précédente, le même duc avoit fait à l'abbaye de Steinfeld donation de la forêt, d'un moulin et de la forêt de Duvinvorst située dans la même contrée, comme le prouve une charte également inédite.

Depuis l'année 1171 je n'ai plus vu les ducs de Limbourg exercer aucun acte de jurisdiction dans la seigneurie de Reifferscheid; on voit au contraire peu après d'autres seigneurs en porter le titre

Digitized by Google

que leurs successeurs ont conservé jusqu'à nos jours.

La transmission de cette seigneurie sur eux prouve déjà beaucoup pour leur descendance des ducs de Limbourg, mais on a à cet égard des preuves plus convaincantes encore. C'est d'abord une déclaration formelle de l'un de ces seigneurs, qu'ils comptent pour ancêtres les ducs de Limbourg et marquis d'Arlon. Elle a pour date l'année 1289, et pour auteur Jean, surnommé le Vieux, seigneur de Reifferscheid, qui avoit hérité en 1282 de Henri son oncle. La voici : *Ego Joannes nobilis cupio declarari, quod nobilis dominus Henricus de Reifferscheid, patruus meus, prolem non habuit cum conjuge sua nobili domina Agnete de Cuick, cum me castri sui Reifferscheidi et universorum bonorum hæredem et successorem instituerat, etc. Prædecessorum suorum illustrium Ducum in Limburg et Marchionum in Arlo, de quibus originem duxerat tam sanguinis quam generosæ nobilitatis, anno* 1282 *vita fungitur. Anno* 1289.— C'est ce que rapporte, d'après les Archives de l'abbaye de Steinfeld (*ex quodam scripto è Steinfeldianæ abbatiæ archivis huc transcripto*), le célèbre P. Alexandre Wiltheim dans un écrit intitulé : *Stirps illustrissimorum dominorum de Reifferscheid et Salma comitum in Arduenna.* Dans cet écrit, dont j'ai une copie tirée de la Biblio-

Digitized by Google

théque de feu M. de Nelis, évêque d'Anvers, il donne la suite des seigneurs de Reifferscheid, puis comtes de Salm-Reifferscheid, jusqu'à Ernest-Frédéric, décédé en 1639.

M. Jean-Frédéric Schannat a aussi donné la généalogie des seigneurs de Reifferscheid jusqu'à Werner inclusivement après le milieu du 16e siècle, dans un ouvrage naguère inédit que feu *M. Alfter,* vicaire de la collégiale de St.-André à Cologne, m'avoit communiqué, et lequel se conserve aujourd'hui, avec ses autres manuscrits, au collége des ci-devant Jésuites de la même ville : Le titre en est : *Eifflia illustratata sive regionis illius geographica et historica descriptio ab ævo Romano ad nostrum usquè perducta.* A l'exemplaire que j'ai eu sous les yeux, manquoient les chartes auxquelles l'auteur renvoie. C'est dans la partie IV, section XVII, qu'il traite au chap. 1. des seigneurs de Reifferscheid, et au chap. 2. des comtes de Salm-Reifferscheid; mais, comme le P. Wiltheim, il fait plusieurs fautes, que je n'ai pas cru devoir toujours relever, content de donner la suite de ces seigneurs appuyée d'anciens monumens. M. Schannat paroît avoir vu cette pièce des Archives de Steinfeld qui constate l'origine limbourgeoise des seigneurs de Reifferscheid, car voici comme il en parle : *Inde* (à ducibus Limburgi) *Reifferscheidenses stemma suum trahere testatur sæculo XIII*

Digitized by Google

Joannes, dum patrui sui pietatem laudans dicit eum imitari vestigia prædecessorum suorum illustrium ducum in Lymburch et Marchionum in Arlo, de quibus originem duxerat tam sanguinis quam generosæ nobilitatis. J'ai trop tard songé à me procurer une copie de cette pièce; les Archives de Steinfeld ayant été transférées à Trèves, je me suis adressé à M. l'Archiviste du département, mais sa réponse fut qu'on n'avoit pu la trouver.

Ce qui prouve, 2° la descendance des seigneurs de Reifferscheid de la maison des ducs de Limbourg, c'est que ces derniers les appellent leurs parens consanguins. C'est ainsi que Waleran IV, duc de Limbourg, dans une transaction faite, le 9 mars 1253, avec Otton, comte de Gueldre, dit qu'il l'a fait sceller de son sceau et de ceux de ses parens consanguins, parmi lesquels il nomme Jean de Reifferscheid et Henri de Reifferscheid. *Sigillum nostrum unà cum sigillis nostrorum consanguineorum domini Henrici de Lutzellenburg comitis, domini Gerardi de Lutzellenburg, domini Adulfi comitis de Monte, domini Wilhelmi comitis Juliacensis, domini Walrami de Juliaco, domini de Wassenberg, domini Johannis de Ryperscheit, domini Henrici de Ryperscheit, Walr. de Monijoye, fecimus apponi* (Bondam, Charterboek der Hertogen van Gelderland, etc. Part. 3, num. 76, p. 488). Tous ceux que le duc nomme ici, avec les deux

Digitized by Google

seigneurs de Reifferscheid, ses parens consanguins, ayant été issus des ducs de Limbourg, on est bien autorisé à regarder aussi comme tels les deux seigneurs dont il s'agit.

Le même duc dans une charte inédite, qu'il fit expédier la même année pour les habitans de Cologne, leur donne pour cautions de ses engagemens envers eux, quelques-uns de ses parens consanguins, et parmi eux Jean de Reifferscheid, *ipsis statuimus fidejussores viros nobiles consanguineos nostros dilectos..... Joannem dictum de Riferscheid.*

De même Gérard, comte de Juliers, et Waleran, seigneur de Monjoie et de Fauquemont, issus de la maison des ducs de Limbourg, dans une charte inédite du 1^er^ août 1301, nomment leurs parens le comte de Salm (Guillaume), Rodolphe de Reifferscheid et Henri son frère. *Quidam nostri consanguinei, videlicet dominus.... Comes de Salmen, dominus Rulf de Ryferscheit et frater ejus Henricus.* — Adolphe, comte de Berg, issu de la maison de Limbourg, nomme aussi son cousin Frédéric II, seigneur de Reifferscheid, comme on le verra à l'article de ce dernier.

Ce qui prouve enfin cette descendance, c'est que l'on voit les seigneurs de Reifferscheid en possession de certains biens qui ne leur paroissent être échus que par apanage de leur auteur, fils d'un duc de Limbourg. De ce nombre est, 1° le droit de colla-

Digitized by Google

tion d'une prébende dans la collégiale de Fouron-Saint-Martin, sur lequel il y eut en 1270 des contestations avec le duc de Brabant, et où celui de Limbourg intervint avec plusieurs autres princes de cette maison (voyez Butkens, *Trophées du duché de Brabant*, t. I, p. 285, et aux preuves, p. 104, édit. de 1724); 2° le village de Wurm près de Randerode, dont parle Butkens à l'endroit cité, la seigneurie de Randerode ayant été un fief de Limbourg; 3° le village d'Ambelen du côté de Pruim, qui avoit été une possession limbourgeoise, car Gérard, abbé de Pruim, l'acheta pour le donner en fief à Henri III, duc de Limbourg, et à ses héritiers, comme le témoigne Césaire dans le registre des biens de l'abbaye de Pruim (ap. Hontheim, *Hist. Trev. dipl.* t. I, p. 690); or comme dans la suite il se trouve faire partie des possessions des seigneurs de Wildenberg, issus de ceux de Reifferscheid, il est à croire que Henri III, duc de Limbourg, l'aura cédé aux seigneurs de Reifferscheid; voici ce qu'on lit à l'égard d'Ambelen dans la *Table des diplomes Belgiques* qui était dans la Bibliothéque de feu l'évêque d'Anvers, « Guillaume, comte de » Juliers, relève du roi de Bohême, comte de » Luxembourg, une maison et un château lequel » il doit faire faire en la terre d'Ambele qui *soloit* » *être de la seigneurie de Wildenberch*, lequel » château lui, et ses hoirs tiendront à fief perpé-

Digitized by Google

» tuel, 6 décembre 1334. » Recueil des chartes de Luxembourg, tom. I, fol. 665 verso.

Mais autant l'origine limbourgeoise des seigneurs de Reifferscheid est incontestable, autant on convient peu de celui des ducs de Limbourg dont ils sont issus. Les uns les font descendre de Waleran-Païen, les autres de Henri, fils de celui-ci. Ces derniers, du nombre desquels sont Wiltheim, Rittershusius et Imhoff, semblent s'appuyer sur une charte des Archives de Steinfeld, datée de l'an 1198, laquelle a été depuis publiée par M. Hugo (*Annalium Præmonstratensium*, t. II, Probat. p. 525), où entre les témoins Gérard de Reifferscheid et Philippe sont nommés frères de Henri III, duc de Limbourg, *Dux Henricus, Walramus, Fridericus, filii ejus, Gerhardus de Reifferscheid et Philippus fratres ejus*. Mais M. Schannat, qui avoit vu cette pièce, dit que Gérard y est nommé frère de Philippe, *inter testes occurunt Gerardus de Reifferscheid et Philippus frater ejus*.

C'est à quoi je crois qu'il faut s'en tenir, puisqu'aucun monument ne nous découvre que Henri II, duc de Limbourg, ait laissé un fils du nom de Gérard, tandis que parmi les fils du duc Waleran-Païen il se voit un Gérard dans les chartes et les annales inédites de l'abbaye de Rolduc. Un diplome impérial de l'an 1152, publié par Miræus (oper. diplom., t. I, p. 699), et une charte inédite de

Digitized by Google

l'an 1166, le représentent comme frère de Henri II, duc de Limbourg. Les annales de l'abbaye de Rolduc le font voir en 1553, sous la qualité de seigneur de Wassenberg. Cette seigneurie lui aura donc été assignée pour apanage, mais comme déjà en 1171, Henri III, duc de Limbourg, avoit repris cette seigneurie qu'il donna ensuite en apanage à Henri son fils, et ensuite à Gérard, qui étoit également son fils, il est à croire qu'il aura fait un arrangement avec Gérard, son oncle, fils de Waleran-Païen, ou avec ses fils, et qu'il leur aura cédé en 1171 la seigneurie de Reifferscheid pour celle de Wassenberg.

C'est donc à Waleran-Païen, duc de Limbourg et de la basse Lorraine, qu'il faut rapporter les seigneurs de Reifferscheid, par Gérard son fils, qui en fut la tige. Je vais en conséquence donner succinctement la suite de ses ancêtres comtes et ducs de Limbourg.

WALERAN I.

Waleran I, dit aussi Udon, est le premier comte héréditaire de Limbourg que l'histoire nous offre. Dans une charte inédite de l'an 1061, il est sous le nom d'Udon qualifié d'excellent comte de Limbourg, *egregius Comes Udo de Lemborch.* Il

Digitized by Google

étoit fils de Waleran, comte d'Arlon, qui vivoit encore en 1052, et d'Adèle, fille de Thierri I, duc de la Haute-Lorraine, l'une des plus illustres princesses de ce temps-là, puisqu'elle étoit issue du sang des rois de France et des empereurs d'Allemagne de la maison de Saxe. C'est par sa femme que Waleran devint propriétaire du pays, nommé Limbourg d'après le château qu'il fit bâtir, et qu'il transmit avec le comté d'Arlon à ses descendans. Il avoit épousé Jutte ou Judith, fille de Frédéric de Luxembourg, duc de la Basse-Lorraine, laquelle descendoit également de sang impérial et royal, étant par sa mère parente au dixième degré de Charlemagne, et peut-être aussi proche du côté paternel. On ne sait quand Waleran et Judith moururent, ni quels enfans ils laissèrent avec Henri qui suit.

HENRI I, DUC DE LA BASSE-LORRAINE.

Henri I avoit déjà en 1082 succédé à son père dans les comtés d'Arlon et de Limbourg. On le voit à cette époque concourir avec Henri, évêque de Liége, et plusieurs autres princes de ce diocèse à l'établissement du fameux *Tribunal de la paix de Liége*. Vers l'an 1093, il étoit entré en guerre avec Égilbert, archevêque de Trèves, à raison des

Digitized by Google

biens laissés par Adèle ou Adélaïde son aïeule à l'église de Trèves. On ignore de quelle manière cette querelle s'est terminée. Henri fit dans la suite essuyer beaucoup de vexations à l'abbaye de Saint-Trond, quoiqu'il en fût le haut-avoué. Plusieurs autres églises eurent à se plaindre de ses violences, nommément celle de Pruim. Cela lui attira la guerre de la part de l'empereur Henri IV, qui, en 1101, le força dans sa capitale. La restitution des biens enlevés aux églises, fut la loi qu'il reçut du vainqueur. Cependant Henri sut si bien se raccommoder avec l'Empereur qu'aux fêtes de Noël de la même année il en fut nommé duc de la Basse-Lorraine, avec l'applaudissement de tous les princes présens à la diète de Mayence, où cette promotion eut lieu. On accuse notre duc d'avoir engagé le fils de l'Empereur à se révolter contre son père; cette accusation a tout l'air d'être fausse, car il est certain, et tous les écrivains en conviennent, que ce duc fut celui qui, de concert avec Albert, évêque de Liége, soutint le parti du père contre le fils rebelle, jusqu'à la mort du premier. Ce fut en punition de sa fidélité envers le légitime chef de l'Empire, que l'usurpateur le dépouilla du duché de la Basse-Lorraine, pour le conférer à Godefroi-le-Barbu, comte de Louvain. Une guerre prolongée entre ces deux maisons fut la suite de cet événement. Plus tard l'ex-duc, comme on l'appeloit, ne manqua pas

Digitized by Google

d'entrer dans la conspiration ourdie en 1114, par les princes du Bas-Rhin et de la Saxe, contre l'empereur Henri V, dont il battit les troupes près d'Andernach. L'année suivante il contribua beaucoup à faire gagner aux alliés la bataille de Welpesholz sur les Impériaux. Depuis cette époque, l'histoire ne nous apprend plus rien des exploits de ce prince, qui paroît être mort en l'an 1119.

Il avoit épousé Adélaïde, fille de Bodon, comte de Bodenstein ou Potenstein, frère d'Aribon, comte palatin de Bavière et comte de Salzbourg, dit aussi comte d'Hégirmos, lieu de sa résidence, qui étoit issu de la plus ancienne noblesse de la Bavière.

De cette épouse il laissa, 1° Waleran-Païen, son successeur; 2° Agnès, mariée à Frédéric IV, comte palatin de Puthelendorf en Saxe; 3° une fille qui épousa Frédéric-le-Belliqueux, comte d'Arnsberg en Westphalie; 4° une fille mariée à Henri, comte de la Roche en Ardennes. On peut donner avec beaucoup de vraisemblance au duc Henri, un fils qui devint la souche des dynastes et comtes de Limbourg, ou, comme on l'écrit plus communément, de Limpourg en Franconie.

WALERAN II, *dit* PAÏEN, DUC DE LA BASSE-LORRAINE.

Waleran-Païen avoit déjà succédé à son père vers la fin de l'année 1119, où il revient dans un titre

Digitized by Google

sous la qualification de comte d'Arlon; il signala le commencement de son règne par un acte de justice, en soutenant la cause de Frédéric de Namur, élu évêque de Liége, contre son rival, l'archidiacre Alexandre, qui avoit obtenu cet évêché de l'Empereur à prix d'argent. L'an 1128, Godefroi de Louvain ayant été dépouillé par l'empereur Lothaire III du duché de la Basse-Lorraine, ce monarque en revêtit Waleran de Limbourg; mais ce prince ne put jamais entrer en jouissance de tout ce duché, Godefroi ayant su se maintenir dans la partie qui en étoit située au-delà de la Geete, petite rivière près de Tirlemont. Waleran, eut aussi la guerre avec lui en 1129, et le battit dans les plaines de Duras où il étoit venu au secours de Gilbert, comte de Duras, à qui Waleran avoit ôté son emploi de sous-avoué de l'abbaye de Saint-Trond, dont il abusoit pour l'opprimer. Waleran jouissoit alors de la suprême avourie de la ville de Duisbourg sur le Rhin, qui en ce temps étoit impériale, comme il étoit aussi haut gruyer de la vaste forêt située près de cette ville. Il eut en cette qualité une contestation avec les habitans de cette ville et consentit à la faire décider par l'Empereur. Ce n'est pas le seul exemple que ce duc donna de son amour pour la justice. Toute sa conduite annonce un prince modéré et équitable. Aussi le célèbre Wibald, abbé de Stavelot, l'appelle un

Digitized by Google

prince illustre et distingué dont la mémoire étoit honorable, et une chronique presque contemporaine fait son éloge en peu de mots, en l'appelant l'ornement du pays, *decus terræ*. Ce prince mourut en 1139. C'est une erreur de la part des historiens brabançons de dire qu'il fut dépouillé du duché de la Basse-Lorraine par l'empereur Conrad III, successeur de Lothaire; car il revient comme duc dans deux chartes de l'année 1139. Mais il est vrai que Conrad refusa le duché au fils de ce prince, et le rendit à Godefroi de Louvain, ce qui causa une longue guerre entre lui et ses successeurs d'une part, et Henri II, duc de Limbourg, de l'autre, laquelle se termina par le mariage de Marguerite de Limbourg, fille de Henri, avec Godefroi III, duc de Brabant.

Le duc Waleran-Païen eut pour femme Jutte, ou Judith, fille de Gérard I, comte de Gueldre, laquelle lui apporta en dot la seigneurie de Wassenberg. Quelque temps après la mort de son mari, elle se fit religieuse à l'abbaye de Rolduc, où il y avoit alors un double monastère. Elle y mourut le 24 juin de l'an 1151, et y fut enterrée par Henri II, évêque de Liége, assisté de plusieurs abbés, en présence de quelques princes et princesses. Leurs enfans furent, 1° Henri II, duc de Limbourg; 2° Waleran, qui ayant eu pour apanage le comté d'Arlon, mourut sans laisser d'en-

Digitized by Google

fans ; 3° Gérard, seigneur de Reifferscheid qui suit, 4° Beatrix, mariée à Arnold, comte de Luxembourg, tige des comtes de Nassau ; 5° Adélaïde, femme d'Eckebert, comte de Tecklenbourg en Westphalie. C'est ce duc que Spener (*Historia insignium illustrium, seu operis heraldici Pars specialis, lib. I, cap.* 84, § 11.) et plusieurs autres qu'il seroit superflu de citer, ont fait père de Frédéric, comte de Salm en Ardennes; mais cette prétention est dénuée de tout fondement. Il est certain que Henri, comte de Salm, mort après l'an 1153, qui étoit fils de Herman, comte de Salm et petit-fils de Herman l'anti-César, laissa un fils, nommé comme lui Henri, qui fut la tige des comtes de Salm dans les Vosges où il fit construire un château de ce nom en mémoire de celui situé en Ardennes, dont lui et ses prédécesseurs étoient originaires. On ne peut donc pas douter qu'un deuxième fils de ce Henri, mort après l'an 1153, n'ait eu en partage le château de Salm en Ardennes et le territoire qui en dépendoit, et ce fils, ce fut Frédéric qui se fait voir en 1163 comme comte de Salm. Voyez la chronologie historique de ces comtes.

GÉRARD I, SEIGNEUR DE REIFFERSCHEID.

Gérard I, mal nommé Gerlac par ceux qui ont parlé des seigneurs de Reifferscheid, fils du duc

Digitized by Google

Waleran-Païen, duc de Limbourg, fut d'abord seigneur de Wassenberg, comme il a été dit plus haut, et ce doit avoir été en 1171 que, par un arrangement fait entre lui ou ses fils et Henri III, duc de Limbourg, il obtint la seigneurie de Reifferscheid, puisqu'en cette année le duc Henri se laisse voir comme possesseur et de Reifferscheid et de Wassenberg, car les seigneurs de Reifferscheid, descendant incontestablement des ducs de Limbourg, il faut les faire dériver de ce Gérard, ou bien donner à Henri II, duc de Limbourg, deux fils, Gérard et Philippe, dont le premier ait été la souche des seigneurs de Reifferscheid. Ils sont à la vérité nommés frères du duc Henri III, dans la charte citée de l'an 1198, telle qu'elle a été publiée par M. Hugo; mais, comme je l'ai déjà observé, ce doit être une faute dans cet éditeur qui en a commis bien d'autres, et la succession des générations paroît se prononcer en faveur de la filiation de Gérard du duc Waleran-Païen. Tout doute, s'il y en avoit, disparoîtroit à cet égard, s'il étoit prouvé qu'il eût accompagné l'empereur Conrad III à la croisade en 1147, comme l'avance le P. Wiltheim. C'est sans preuve que cet écrivain donne à Gérard, qu'il nomme Gerlac, pour femme Cunégonde, fille de Guillaume, comte de Juliers; qu'il le fait père de Henri, marié avec Agnès de Cuick, et qu'il lui donne pour successeur un fils nommé Jean.

Digitized by Google

Gérard et Philippe, mentionnés comme frères dans la charte de 1198, furent indubitablement ses fils. Gérard fut la tige des seigneurs de Reifferscheid, et Philippe celle des seigneurs de Wildenberg dans le voisinage de Reifferscheid; car ceux-ci nomment non-seulement les seigneurs de Reifferscheid leurs parens consanguins, *consanguineos;* mais ont eu même une part au château de Reifferscheid et possédé en commun avec eux celui de Hillesheim dans l'Eiffel. On verra la preuve de la consanguinité tantôt sur Frédéric I; quant à la communauté du château de Hillesheim, elle se prouve par le relief qu'ils en firent conjointement en 1306, comme on le verra sur Jean II, et l'extrait suivant de la *Table des diplomes Belgiques* sous l'année 1343, démontre leur communauté au château de Reifferscheid, « Guillaume, marquis de Juliers, » déclare lui être agréable pour toujours que Jean, » sire de Reifferscheid, a reconnu en fief à Jean, » comte de Luxembourg, son château et ses autres » alleux à Reifferscheid, et ce sans préjudice des » droits que lui et ses hoirs, ensemble ceux de » Wildenberg, ont toujours eu audit Reifferscheid, » 1343, jour de St-Jacques apôtre. » Recueil des chartes de Luxembourg, tom. I, fol. 249.

Il seroit difficile de dire comment les comtes de Juliers ont acquis un droit sur le château et la seigneurie de Reifferscheid. L. P. Wiltheim dit que

Digitized by Google

Mathilde, fille de Jean I, Sire de Reifferscheid et d'Ide de Blankenheim, auroit épousé Walter, comte de Juliers, et lui auroit apporté en dot une part de la seigneurie de Reifferscheid, savoir, celle nommée de Wildenberg; ainsi que la moitié de la ville et du château d'Hillesheim. Mais ce récit ne se soutient pas, n'y ayant jamais eu de comte de Juliers du nom de Walter. Il est vrai que le P. Bertholet (*Histoire de Luxembourg*, t. VI, p. 181) dit que l'an 1334, le 10 décembre, Guillaume, comte de Juliers, reprit de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, le château et la terre de Wildenberg, comme fief mouvant du comté de Luxembourg; mais nous ne savons s'il l'obtint par mariage ou autrement. La *Table des diplomes Belgiques* offre l'extrait d'un acte de même date donné à Paris en ces termes : « Guillaume, comte de Juliers, releva » de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg » le chastel dit Trois-Fontaines avec ses appendices » et revenus en accroissement des fiefs d'Hailesem » et de Wildenberg qu'il avoit acquis en héritage » dudit comte de Luxembourg. » Ces derniers mots laisseroient croire qu'il auroit acheté ce fief du comte de Luxembourg. Quoi qu'il en soit, on a vu plus haut l'extrait d'un acte du 6 décembre 1334, qui prouve que le comte de Juliers possédoit Ambèle qui étoit une portion de la seigneurie de Wildenberg.

Digitized by Google

M. Schannat, dans l'ouvrage cité, section XXIV, a donné la généalogie des seigneurs de Wildenberg; mais il y auroit bien des additions et des corrections à faire à son travail.

GÉRARD II.

Gérard II, seigneur de Reifferscheid, est mentionné pour la première fois que je sache, avec son frère Philippe, dans une charte de Gérard, abbé de Pruim, datée de Worms, le 19 juillet 1195, lequel leur céda la ferme de Mutterstat en échange d'autres biens. *Gerardo et Philippo de Riferscheit, viris nobilibus ex parte Prumiensis ecclesiæ curtim quæ Mutterstat vocatur in concambio recipientibus.* La souscription des témoins porte : *Gerhardus de Riferscheit et Philippus frater ejus* (Wurdtwein) *subsidia diplom.*, t. V, p. 263. On ignore l'année de sa mort.

Il fut sans doute le père de Frédéric qui suit, et de Jean de Reifferscheit, qui, par sa femme vraisemblablement, devint sire de Mailberg (1). Il

(1) Mailberg est un château à une demi-lieue de Kilbourg sur les confins de l'Ardenne, dont des seigneurs portoient le nom dès le commencement du onzième siècle; mais dans le treizième il fut la propriété de différentes familles, qui y eurent chacune leur part. C'est ainsi qu'on voit Hugues et Jean, sires de Vinstingen, vendre, le 15 janvier 1279 (v. s.),

Digitized by Google

l'étoit déjà en 1223; témoin une charte du 1er juillet de cette année conservée aux Archives de la ville de Cologne, par laquelle il se fit bourgeois de cette ville, et où il se nomme *Jehan de Ryfferscheit, seigneur de Mailberg*. L'année 1253, il fit, le 1er juin, une convention avec les citoyens de la même ville de les aider à leurs frais avec deux chevaliers et deux écuyers bien armés, moyennant une rente annuelle de seize marcs payables à la St-Martin. Il y a, auxdites Archives, deux actes à cet

à Henri, archevêque de Trèves, le château qu'ils avoient à Mailberg, *castrum* nostrum quod habemus in Maylberg, cum villis, etc. (Hontheim, *Hist. Trev. dipl.*, t. I, num. 555, p. 809 seq.). Vers l'an 1238, un certain Thierri, marié avec une dame nommée Agnès, en possédoit une part, laquelle fut achetée par Waleran-le-Long, seigneur de Fauquemont, fils de Waleran III, duc de Limbourg, qui la rendit fief de l'église de Trèves, comme il est prouvé par sa charte dressée à ce sujet au mois de novembre 1238, où il est dit : *Dominus meus Theodericus, Trevirorum archiepiscopus, pro proprietate castri de Mailberch, scilicet pro ea parte quam erga dominum Theodoricum de Mailberch et uxorem ejus bone memorie dominam Agnetem comparavi*, etc. (*idem, ibid.*, num. 484, p. 723). Waleran donna cette part en fief à Rodolfe, fils d'un frère d'Agnès, comme le témoigne l'auteur des Gestes des archevêques de Trèves, *cap.* 105, ap. Hontheim, Prodomi Hist. Tr. dip., t. II, p. 799). Mais il paroît que par la suite les seigneurs de Fauquemont l'ont laissée aux seigneurs de Reifferscheid leurs parens. Car au rapport de Bertholet (*Hist. de Luxembourg*, t. VI, p. 276), l'an 1306,

Digitized by Google

égard, l'un en allemand, et l'autre en latin, portant tous les deux la même date; dans le dernier il est dit : *insignes magistri rectores..... communitatis Coloniensis ex una, et quondam* (il vivoit cependant encore comme il est évident par l'acte allemand, qui commence : Wir Johan von Ryfferscheit der Here van Mailbergh) *nobilis ac potens dominus Johannes de Reifferscheid, dominus de Mailberch, pro se suisque hæredibus dictæ domus et fortalitii de Mailberch dominis ex al-*

Renaud, seigneur de Walckenberg, de Fauquemont et de Montjoye, déclara que, comme Ferri (Frédéric) de Mailberg et *ses prédécesseurs* avoient tenu en fief de lui et de ses ancêtres le château de Mailberg, il lui plaisoit que le même château fût ouvert aux comtes de Luxembourg, ensuite de quoi Ferri le releva de Henri IV.—Mais outre cette part, la famille de Reifferscheid paroît y en avoir eu une auparavant, soit par mariage, soit par achat ou autrement, puisque Jean de Reifferscheid se qualifia seigneur de Mailberg en 1223 et 1253. Une charte de l'an 1273 nous montre Godefroi, Louis et Helwige comme enfans d'un Goswin, sire de Mailberg. *Nos Godefridus et Ludovicus fratres filii, quondam Gozwini militis de Mailberg... quod nos sororis nostre Hellewigis necnon Adelheidis uxoris nostri Godefridi precibus.* M. Schannat, qui rapporte cet extrait dans la section XII de son ouvrage, où il donne une généalogie fort confuse et inexacte des sires de Mailberg, fait ces personnes enfans de Rudolphe et de son épouse Cunégonde en 1250; mais elles pourroient bien avoir eu pour père Jean de Reifferscheid dont on vient de parler.

Digitized by Google

tera, fecerunt certas conventiones pacta, confœderationis inter se, quas et quæ dictæ partes voluerunt perpetuo observari, et inter cetera dicti Rectores et Scabini promiserunt tunc dicto domino Johanni annuam pensionem sexdecim marcharum, etc. — Il pourroit bien être mort sans laisser d'enfans, puisqu'on verra un de ses petits-neveux posséder cette seigneurie, savoir, un des fils de Jean I, sire de Reifferscheid, quoique celui-ci paroisse n'avoir eu à ce château que la part provenant des seigneurs de Fauquemont. — Quoi qu'il en soit, j'avois d'abord cru que Jean I, sire de Reifferscheid, étoit le même individu que Jean, sire de Mailberg en 1223 et en 1253, mais une charte du 1er juin 1253, et par conséquent de la même date que celle citée de Jean, sire de Mailberg, m'a forcé à le distinguer de ce dernier et à établir une génération entre Gérard II et Jean I. Celui-ci s'y nomme Jean, seigneur de Reifferscheid et de Bedbur (*Johan der Heyre van Ryferscheit ende ende van Bedebure*), et y déclare que lui et ses héritiers à Bedbur seront citoyens de Cologne, moyennant une rente annuelle de 15 marcs. (*Liber magnus privilegiorum* A. num. 103 aux Archives de Cologne.)

FRÉDÉRIC I.

Frédéric I étoit seigneur de Reifferscheid et de

Digitized by Google

Bedbur; on le voit, sous le titre de *Fredericus de Bedebur*, entre les témoins d'une charte d'Engelbert, archevêque de Cologne, du 31 mai 1225 (Archiv. Campense, lit. F, n° 1, aux Archives du cercle d'Aix-la-Chapelle). Il se nomme lui-même seigneur du château de Reifferscheid, *dominus castri de Ripersceit*, dans une charte datée du mois de février 1226 (v. s.), par laquelle il approuve la vente de sept journaux de terre, près de la ferme de Gumbrachtesheim, faite à l'abbaye de Camp par Jutte, qu'il nomme *filia nostra puellula de Bedebure* (*Archiv. Camp.*, n° 14). On le voit, au mois de décembre de la même année 1227, intervenir à une charte que Henri, archevêque de Cologne, donna en faveur de son église (Lamey diplomatische Geschichte der alten grafen von Karensberg. Cod. dipl., n. 14, p. 21). Notez, que dans le XX^e^ vol., p. 213, des *Farragines Gelenii*, conservés aux Archives de la ville de Cologne, il est mal nommé *Henricus* dans la copie de cette charte. C'est apparemment encore lui qui se trouve comme témoin dans un diplome de Henri, roi des Romains, donné à Lautern, le 18 mars 1234 (Mir. *op. dipl.*, t. IV, p. 237), et dans une charte inédite de Henri IV, duc de Limbourg, de l'an 1242, ainsi que dans une autre inédite de Conrad, archevêque de Cologne, de la même date. Frédéric laissa Jean qui suit, et Henri son frère. Dans

Digitized by Google

une charte du 13 octobre 1248, ce dernier est qualifié *noble homme de Rifferscheit* (Kremer, *Academ. Beitræge*, t. I, *dipl.*, n. 5, p. 5). L'an 1254 il donna à l'abbaye de Steinfeld les biens qu'il possédoit à Bacheim; Philippe, seigneur de Wildenberg, scella cet acte en nommant Henri son parent, *consanguinei mei* (Schannat, sect. 17, cap. 1, § 3). Il mourut sans laisser d'enfans d'Agnès, fille du sire de Cuyck, sa femme, et nomma son héritier Jean, son neveu, fils de Jean, son frère (Schannat, *ibid.*). Sa mort arriva en 1282, suivant la déclaration citée de son héritier.

JEAN I.

Jean et Henri sont mentionnés comme frères dans une charte du mois de janvier de l'an 1248 (v. s.) où ils sont garans pour Waleran de Juliers dans la transaction que celui-ci, de concert avec sa femme Mathilde de Molenarcken fit avec Conrad, archevêque de Cologne, touchant le comté de Hostade (Kremer, *academ. Beitr.*, t. III, dipl. n. 77, p. 99). Ce prélat lui écrivit le mardi après la Trinité de la même année 1249 pour approuver la donation par lui faite à l'abbaye de Camp d'une place près de la ferme d'Owinheim (*Archiv. Camp. I*, n. 21.). L'an 1253 il fut garant pour Waleran IV, duc de Limbourg, son parent, en-

Digitized by Google

vers la ville de Cologne (*dipl. inédit.*), et encore avec Henri (son frère) envers Otton, comte de Gueldre (Bondam, *Code diplom. de Gueldre*, p. III, n. 76, p. 488). Il ne paroît pas avoir survécu long-temps à cette époque. M. Schannat, sect. 17, cap. 1, § 4, le donne pour fondateur du couvent d'Hillesheim dans l'Eiffel. Sa femme, qui vivoit encore en 1275, se nommoit *Jutte*, comme le prouvent deux chartes qu'on va voir. M. Schannat l'appelle *Ida*, et la fait fille de Gérard, seigneur de Blankenheim. Frédéric, Henri et Jean II furent les enfans sortis de ce mariage. Les deux premiers sont nommés dans une de ses chartes de l'an 1249 : *Joannes de Reifferscheid, uxor nostra, et liberi nostri Fridericus et Henricus* (Alfter, genealogica, vol. R., p. 281). Ils reviennent tous les trois dans une charte du mois de décembre 1275, concernant l'échange de leur forêt nommée *Gemende*, fait avec l'abbaye de Camp, contre des terres labourables près de la ferme à Rode. Nos, *Fridericus dominus de Bedebure, de voluntate et consensu matris nostræ, necnon et fratrum nostrorum ac ceterorum omnium heredum nostrorum.... Nos autem Henricus et Johannes de Riferscheit, fratres predicti Frederici unâ cum matrâ nostrâ.... Ego vero Johannes junior frater, unà cum matre nostrâ, sigillis fratrum meorum predictorum utor in hac parte, quia sigillum pro-*

Digitized by Google

prium non habeo (Archiv. Camp. I, n. 43). La date de cette charte portoit LXXXV, mais elle a été corrigée par une marque au-dessus du 3e X. — A ces enfans il faut ajouter, 1° un fils qui fut seigneur de Mailberg, puisque Jean, seigneur de Mailberg, qui en étoit le fils et le successeur en 1291, nomma Jean II, seigneur de Reifferscheid, son *oncle paternel* (1) et encore, 2° Rodolphe de Reifferscheid,

(1) Une charte dont j'ai vu une copie chez M. le baron de Spaen-Lalecq, porte ceci : *Johannes vir nobilis dominus de Mailberg, notum sit... cum supradictis* (savoir à la vente de la ferme d'Homersheim), *uxor nostra Katharina ac liberi nostri Fridericus, Johannes et Anna, soror eorumdem, non interfuerunt, bona fide promittimus procurare eorumdem consensum et resignationem infrà annum. Nos constituimus fidejussores nobiles viros Gerardum de Juliaco, dominum de Kastere, dilectum patruum nostrum dominum Johannem de Riferscheit, etc. Datum tertio nonas Augusti anno* 1291. Dans une charte du mois de juin 1290, Jean II, seigneur de Reifferscheid, appelle Jean, seigneur de Mailberg, son neveu, *sigilli nostri necnon dilecti nepotis nostri, nobilis viri Johannis domini de Mailberg munimine roboratus* (Archiv. Camp. lit. L, num. 52). Jean, sire de Mailberg, eut, outre les trois enfans marqués dans la charte de 1291, un troisième fils, nommé Henri, comme il eut aussi un frère nommé ainsi, qui fut chanoine de St. Géréon à Cologne, témoin une charte du 2 juillet 1311. *Henricus de Maylberg canonicus ecclesie St. Gereonis Colonie. Noveritis quod cum vir nobilis Rudolphus de Riferscheit, dominus de Mylendunck, de consensu... Friderici, Johannis et Henrici fratrum, heredum seu libe-*

Digitized by Google

sire de Mylendonk, que Henri, sire de Bedbur, fils de Jean II, seigneur de Reifferscheid, nomme

rorum nobilis viri Johannis, militis quondam domini de Mayl-berg, bone memorie nostri germani jam defuncti, curtem quondam sitam in villa de Rode, sub districtu nobilis viri domini Johannis domini de Riferscheit senioris, etc. Datum in crastino octavarum nativitatis beati Johannis Baptiste anno Domini MCCC undecimo (ibid. num. 66). Outre le chanoine Henri, Jean, sire de Mailberg, eut encore un frère nommé Rodolphe, comme en fait foi une charte du mois d'août 1291 où ils reviennent tous les deux : *Johannes, vir nobilis dominus de Mailberg... quod nos omnia bona nostra sita inter Geyneppe et Gogge, curtem videlicet de Homers-heim... vendidimus... abbatissæ et conventui... de Valle comitis... renuntiantes tam nos quam dilecti fratres nostri Rudolphus et Henricus omni juri, etc. Nos vero Johannes, dictus de Ryfferscheit, dominus de Beytbure... prædictorem consanguineorem nostrorum.... contractum approbamus, etc. Datum III nonas Augusti anno* 1291 (copie chez M. le baron de Spaen). *Frédéric*, fils de Jean, sire de Mailberg, prend déjà le 14 décembre 1304 le titre de sire de Mailberg dans une charte, par laquelle il déclare être devenu citoyen de Cologne, contre une rente annuelle de quinze marcs (*liber magnus privilegiorum A*, num. 114 aux Archives de Cologne). Je l'ai rencontré pour la dernière fois, avec ses frères Jean et Henri, dans une charte qu'il donna le mardi après la fête de St. Pierre et de St. Paul apôtres, 1314, relativement à la vente de la ferme d'Homersheim, à laquelle leur mère Catherine n'avoit point consenti (elle est conservée en copie chez M. le baron de Spaen). *Jean, frère de Frédéric*, est apparemment celui qui avoit épousé Marguerite d'Estalle, dame de Ste. Ma-

Digitized by Google

son oncle; (1) mais on ne doit pas confondre ce Rodolphe avec Rodolphe, sire de Moelsberg, qui

rie, morte en 1331 et nommée *femme à Jean de Malberg*, dans son épitaphe rapportée par Bertholet, *Hist. de Lux.*, t. VI, p. 276). Henri, leur frère, est probablement le Henri, seigneur de Mailberg, qui le 5 août 1322 devint citoyen de Cologne, contre une rente annuelle de quinze marcs, à la charge d'aider la ville avec 10 hommes à cheval, savoir, deux chevaliers et huit écuyers (charte originale aux Archives de Cologne et au liber magnus privileg. A, num. 64). *Anne* leur sœur avoit épousé Louis dit Walpode de Neubourg (*de Novo Castro*), chevalier, suivant une charte de celui-ci du 13 août 1313 (Archiv. Camp. lit. L, num. 69).

(1) Dans une charte du 28 septembre 1326, Heinricus de Ryferscheit, dominus in Beitbur, dit: *Sigillum meum unà cum Sigillis dominorum nobilis viri Rodolphi de Mylenduncmei avunculi, Wrederici filii ejusdem, militum. Datum anno Domini MCCCXXVI in vigilia beati Michaelis Archangeli* (Archiv. Camp. lit. L, num. 71). Rodolphe avoit épousé Adélaïde, fille, suivant Teschenmacher (Annal. Cliviæ, etc., p. de 225), Thierri Loaf de Clèves, comte de Hulkerath, ou plutôt sœur de ce comte, car dans une charte de l'an 1311, il est nommé beau-frère *sororius* de Thierri de Clèves, comte de Hilkenroide (Alfter, Genealogica et heraldica, conservés au ci-devant collége des jésuites à Cologne, vol. R, fol. 288). Frédéric, fils aîné de Rodolphe, nomme aussi Jean II, seigneur de Reifferscheid, son oncle, dans une charte de l'an 1316: *Fredericus primogenitus nobilis viri Rodolphi de Riferscheit militis domini de Milenduncu... curtem quandam sitam in villa de Rode sub districtu nobilis viri Johannis de Reiferschèyt, dilecti mei avunculi, sigilles dominorum Johannis,*

Digitized by Google

fut aussi, au moins un certain temps, possesseur de la seigneurie de Mylendonck; celui-ci fut frère de Jean, seigneur de Mailberg en 1291, et appelle aussi Jean II, seigneur de Reifferscheid, son oncle (1).

domini de Riferscheyt prenominati mei avunculi dilecti tanquam judicis patria et Rodolphi patris mei karissimi.... Datum anno Domini MCCC secto decimo in die beati Marci Evangeliste (Archiv. Camp. ibid., num. 69). Après la mort de son père il fit à Nimègue, le 26 décembre 1331, la reprise de son château de Milendonck et de la terre de Karsynah de Renand, comte de Gueldre et de Zutphen, comme en fait foi une charte conservée en copie chez M. le baron de Spaen-Lalecq. Il vivoit encore le mardi après la Toussaints de l'an 1341 (Gudenus, *cod. dipl.*, t. II, 144, p. 1085). Mylendonck passa plus tard dans la famille de Milar, car Reinard, seigneur de Reifferscheid, scella en 1387 comme médiateur (Dadingsman), une charte de Jacques de Mirlau, seigneur de Mylendonck (*Alfter, vol. Q R, fol.* 230. Voyez aussi Thummermuth *Krumstab*, etc., p. 118). Une sœur de Frédéric, nommée Anne, fut mariée au chevalier Gérard de Stumbele, suivant une charte de l'an 1311, citée par M. Alfter, au vol. R, fol. 281.

(1) Une charte de l'an 1300, conservée en copie chez M. le baron de Spaen-Lalecq, porte ce qui suit : *Nos Rudolphus de Riperscheit et de Molenborch miles... quod cum nobilis vir dominus noster carissimus Raynaldus, comes Gelrie, nobis porrexerit castrum in Mylendunck cum omnibus suis appenditiis, nos et nostri heredes dictum castrum tenebimus in feodo, et ipsius domini comitis erimus homines ligii.... rogavimus..... et dominum Johannem de Ryperscheit avun-*

Digitized by Google

FRÉDÉRIC II.

Frédéric II se laisse voir comme seigneur de Bedbur au mois d'octobre 1256, avec Jutte, sa mère, dont il emploie le sceau, comme étant encore mineur, pour confirmer une vente faite à l'abbé de Camp, de quelques journaux de terre situés sous sa jurisdiction : *Fredericus, dominus de Bedebure.... quoniam quidem adhuc sub tutore sumus sigillo carentes imagine reverendæ nobilis dominæ Jutte matris nostræ confirmamus* (Archiv. Camp. L. n. 27), l'an 1261 se fit une vente au chapitre de la métropolitaine de Cologne, de biens situés à Hugelhoven, *permittente domina Jutta de Bedbure et filio suo Frederico in quorum districtu sita erant* (Farrag. Galenii, vol. XX, p. 223).

culum nostrum. Datum anno Domini 1300 *feria tertia post octavas Pentecostes.* Comme il appelle Jean II, seigneur de Reifferscheid, son oncle, il doit avoir été fils d'un frère de ce seigneur, car on ne peut pas dire qu'il en ait été le neveu du côté maternel, puisqu'il se nomme de *Ryperscheit.* Il doit par conséquent être différent de Rodolphe de Reifferscheid, seigneur de Mylendonck, oncle de Henri, fils de Jean II et son successeur dans la seigneurie de Bedbur. Je crois donc qu'on doit le prendre pour Rodolphe, frère de Jean et de Henri de Mailberg, mentionné dans la charte de l'an 1291, citée à la 2e note. Il y a apparence qu'étant décédé sans laisser d'enfans, Rodolphe, frère de Jean II, aura été investi de Mylendonck.

Digitized by Google

L'an 1263 il confirma une pareille vente faite à l'abbaye de Camp, de quelques terres situées à Rede, et quoique dans la charte il prenne le titre de Dominus de Betbure, l'inscription de son sceau triangulaire (qui offre un cœur ou un petit écu) porte : *S. Friderici nobil. viri de Rifors* (Archiv. Camp. L. n. 32). L'an 1264 il devint citoyen de Cologne moyennant vingt marcs que la ville lui paieroit annuellement à la St-Martin (Lib. magn. privileg. A n. 68). L'an 1270, Frédéric se qualifiant seigneur de Ryferscheit, promit le 29 août pour lui-même, ses frères et ses amis, d'observer le traité de paix et de réconciliation qu'il avoit fait avec Jean I, duc de Brabant, s'engageant au surplus à ne point tirer vengeance de ce prince au sujet de la captivité et des dommages qu'il en avoit essuyés. Il s'arrangea en même temps avec le duc sur la collation d'une prébende dans la collégiale de Saint-Martin-Fouron. De tout quoi Waleran IV, duc de Limbourg, Adolphe, comte de Berg, et d'autres seigneurs demeurèrent garans (Butkens, Trophées du duché de Brab., t. I, Pr. p. 104). Au mois de décembre de la même année il se rendit vassal du duc de Brabant pour des terres situées à Wurm près de Randerode, qu'il reçut en fief après les lui avoir remises (Butkens ibid.). Trois ans après il assigna sur ces terres à Thierri, seigneur de Heinsberg, cinquante boisseaux (*maldera*) de froment

Digitized by Google

pour la somme de 150 marcs d'Aix-la-Chapelle, laquelle il en tiendroit en fief en attendant qu'elle pût être remplacée par la ferme de Bocholt. Il s'engagea encore envers ce seigneur, à ce qu'après la mort de la comtesse de Seyne, lui et ses héritiers en releveroient le château de Bedbure, ne fût que quelque autre fît conster de son droit de suzeraineté sur cette possession (Kremer, *Acad. Beitr.*, t. I, dipl. n. 6, p. 10). L'an 1277 il entra avec Henri, son frère (*et frater ejus*), le 8 avril, dans la grande confédération des princes de la Westphalie et du Bas-Rhin contre Sifroi, archevêque de Cologne (Kremer, *ibid.*, t. III, n. 133, p. 150). La même année, le 23 juin il est nommé *venerabilis vir dominus Fridericus, dominus de Ripersceit* (Archiv. Camp. L, n. 44). L'an 1280, le mardi après la St. André, Adolphe, comte de Berg, fit payer par le duc de Brabant, à Frédéric, sire de Reifferscheid, son cousin, trois années d'arrérage d'une rente de 60 marcs que ce comte tenoit en fief de ce duc (Butkens, *loc. cit.*, p. 296). Frédéric avoit déjà cessé de vivre quelque temps avant le 18 janvier 1282 et eut pour successeur Jean, son frère, ainsi que le prouve une charte de Sifroi, archevêque de Cologne, en date du 15 des calendes de février 1281 (v.s.) dont M. Schannat, sect. 17, cap. 1, § 4, rapporte ce fragment, *quod cum inter honorabilem matronam domi-*

Digitized by Google

nam Mathildem quondam comitissam Segnensem ex unâ parte, et Joannem dominum de Riffer-scheit et suos heredes ex alterâ super feodo, quod quondam Fridericus dominus de Riffersceit, frater ipsius Joannis habebat et tenebat ab ipsâ dominâ comitissâ, ratione homagii, et in quibus ipse Joannes ex morte fratris sui jure hereditario se succedere dicebat, materia quæstionis aliquamdiu fuisset exorta, etc. C'est une erreur de la part de Butkens (ibid. p. 313) de lui avoir attribué pour fils Jean de Reifferscheid, avec lequel il auroit assisté à la bataille de Woeringen en 1288; Jean de Heelre, dans le récit de cette bataille, ne donne point les noms des seigneurs de cette maison, qui s'y sont trouvés. C'est aussi une erreur de M. Schannat d'avoir avancé dans la section 12 que la femme de Frédéric fut Helwige, fille de Goswin, sire de Mailberg, et que Frédéric a pris le titre de cette seigneurie, parce qu'elle la lui auroit apportée en dot. Je n'ai vu aucune charte où Frédéric se soit qualifié sire de Mailberg. Cette assertion ne se combine pas d'ailleurs avec la généalogie des sires de Mailberg, dont ceux de ce temps-là étoient issus des sires de Reifferscheid.

JEAN II, *dit* LE VIEUX.

Jean II, après avoir hérité de son frère Frédéric en 1281, recueillit encore l'année suivante la suc-

Digitized by Google

cession de Henri, son oncle, et nommément le château de Reifferscheid (ou plutôt la part que celui-ci y avoit eue), ainsi qu'il le déclare lui-même, comme il a été rapporté au commencement de ce mémoire. La même année 1282, il prend le 13 décembre le titre de *nobilis miles in Bedebure* dans une charte par laquelle il ratifie une vente faite à l'abbaye de Camp, de quelques terres situées sous sa jurisdiction à Rede et dans celle de Huchelhoven (Archiv. Camp. L, n. 47). L'an 1284, se nommant simplement *Johannes de Ryfferscheit nobilis,* il se rend, le 16 juillet, vassal de Renaud, comte de Gueldre, pour une rente annuelle de 44 marcs de Cologne, payable sur les revenus de Venlo (Bondam, *loc. cit.,* p. IV, n. 64, p. 694). L'an 1288, *Johannes dominus de Rifferscheit* et Cunégonde sa femme vendent à l'abbaye de Camp un cens de 30 malter de seigle dans les champs de leur ferme de Rede (*Archiv. Camp. lit. L, num.* 48). La même année il approuve la vente d'une maison et de certaines terres à Huchelhoven faite à l'abbaye par Jean Scherfgin (*ibid., num.* 52). Par une charte datée du mercredi après la nativité de St. Jean-Baptiste 1290, où il se qualifie *nobilis vir dominus de Riferscheit miles,* il fixe, avec le consentement de Cunégonde sa femme, dans le village d'Ouwenhem, le siége de la judicature des causes criminelles et civiles qu'il avoit

Digitized by Google

eu coutume jusqu'alors d'exercer dans un lieu nommé Lindenstoc devant la ferme de Brucgenouwenheim de l'abbaye de Camp (*ibid.* n. 52). La même année il exempta les fermes d'Ouwenheim et de Gumbertsheim appartenantes à l'abbaye de Camp, de la bannalité du moulin de Bedbure, et lui permit de faire construire deux moulins dans cet endroit (*ibid.*, num. 53). Au mois de mai, de la même année, il rendit fief mouvant de Heinsberg les possessions qu'il avoit à Wailgenberg (Kremer, *academ. Beitræge,* t. I, § 11, p. 17). Ce fut encore la même année qu'il se chargea de garder le château de Wassenberg jusqu'à ce que Sifroi, archevêque de Cologne, eût payé à Waleran, comte de Juliers, la somme de cinq mille marcs (*Kremer academ. Beitræge,* t. III, dipl. 182, p. 201.). On le voit dans le même Recueil intervenir comme garant à d'autres actes en 1287, 1299 et 1302 (*dipl.* 153, 216 *et* 227).

L'an 1290 encore, Jean mit dans la mouvance de l'église de Cologne le château et la ville de Bedbure avec une grande partie de la seigneurie, et Hackenbroich, contre une redevance annuelle de huit foudres de vin, qui dans la suite fut changée contre une terre nommée Schiderich, rachetable au prix de trois cents marcs de Cologne (Thummermuth, *Krumstab Schleust Niemand aus,* etc., 2^di^ fundam. § 108, p. 117).

Digitized by Google

Dans une charte du lundi après *lætare* 1300 (v. s.), il prend le titre de *seigneur de Reiffer-scheid et de Bedbure* avec celui de chevalier, et confirme la rente de 28 journaux de terre situés à Boitsdorf, faite à l'abbaye de Camp. (*ibid. n°* 63); souvent il se qualifie simplement de *dominus de Riperscheyt,* comme en 1293, où de concert avec sa femme, il confirma à l'abbaye susdite la vente à lui faite par le chapitre de la collégiale de Ste Marie-aux-Degrés à Cologne, de la dîme de Schiederich qu'il rend allodiale (*ibid. n°* 56).

Vers l'an 1295, Jean après avoir fait une donation au couvent des religieuses à Nieder-Pruim en 1293 (Schannat, *loc. cit.*) fonda le couvent des hermites de l'ordre de S. Augustin à Bedbure. C'est du moins de l'an 1295 que date une indulgence qu'il obtint du pape Boniface VIII pour ceux qui en visiteroient l'église, quoique la permission de la bâtir, donnée par l'archevêque de Cologne, ne soit datée que de l'année suivante, comme il est dit dans un ancien cartulaire de ce couvent conservé aux archives du cercle d'Aix-la-Chapelle, où le commencement de ce couvent est placé sous l'année 1298. (V. *ante fol.* 1 *et fol.* 13.). Au mois de janvier de l'an 1300 (n. s.) Jean, de concert avec le provincial des Dominicains, arrangea un différend survenu entre ces religieux et le curé de l'endroit (*ibid.*, fol. 1).

Digitized by Google

L'an 1295, le jeudi après *invocavit*, ou 16 février 1296, il fut du nombre des arbitres que Jean II, duc de Brabant, et Gérard, comte de Juliers, choisirent pour terminer les contestations qu'ils avoient entre eux (Butkens, *loc. cit.*, p. 346, Pr. p. 135). Le 2 février 1297 (v. s.), ce prélat et Gérard, comte de Juliers, avoient compromis sur lui et quelques autres pour terminer les mésintelligences qui existoient entre eux (Farrag. Gelen. vol. II, p. 107). L'an 1300, l'archevêque et le duc susdits ayant fait, le 14 août, un traité d'alliance entre eux, le prirent avec quelques autres pour arbitre des différends qui pourroient à la suite s'élever entre eux (Butkens, *ibid.*, p. 349 et Pr. p. 136). L'an 1306, Jean de Reifferscheid et Jean, seigneur de Wildenberg, relevèrent le 10 août de Henri, comte de Luxembourg, la ville et le château d'Hillesheim. (*Recueil des chartes de Luxemb.*, t. I, p. 257, cité dans la *table des diplomes Belgiques*.)

L'an 1316 il scella le 25 avril une charte de son neveu Frédéric, fils aîné de Rodolphe de Reifferscheid, chevalier et seigneur de Milendonck (*Archiv. Camp.* L, n° 69); mais il doit être décédé peu après, puisque dans une charte de la même année, citée par M. Alfter (*Genealogica, vol. R. f.* 281), il est mentionné comme mort. *Henricus filius quondam domini Johannis piæ memoriæ domini de Reifferscheit.* Dans une charte du 2

Digitized by Google

juillet 1311 et dans une autre du 11 août 1313, il est surnommé le Vieux, *Senioris* (Archiv. Camp. L, nº 66 et 67).

Cunégonde sa femme, dont on ignore l'extraction, vivoit encore le 22 juillet 1318, témoin une charte de cette date qui commence ainsi : *Konegundis relicta quondam felicis recordationis domini de Ryferscheit et domina de Bethbure, ac Henricus filius ejus dominus de Bethbure* (Archiv. Camp. L, nº 70).

Leurs enfans furent, 1º Jean, qui suit, 2º Henri, 3º Penezetta, qu'on va voir indiquée dans une charte de l'an 1317. A ceux-ci il faut ajouter Rodolphe, nommé frère de Henri, *dominus Rulf de Ryferscheid et frater ejus Henricus,* dans une charte du 1 août 1301, de Gérard, comte de Juliers et de Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, qui comme leurs parens promettent aux bourgeois d'Aix-la-Chapelle, de les indemniser des dommages que Rodolphe et Henri pourroient leur causer par la suite, comme ils venoient de leur en causer, assistés du comte de Salm et de quelques autres (voy. aussi Meyer, *Aachensche geschichte.* p. 307). Rodolphe, qualifié de chevalier, est témoin dans une charte du duc de Brabant du 24 août 1309 (Saint-Genois, *monumens anciens,* etc. T. I, p. 274). Quelques mois auparavant il avoit pris le parti des comtes de

Digitized by Google

Juliers, de Berg et de la Marck, et du seigneur de Fauquemont dans leur différend avec Henri, archevêque de Cologne (*Kremer, Acad. Beitr.* T. III, dipl. nº 231, p. 250). Je l'ai aperçu pour la dernière fois scellant une charte le 2 octobre 1314 (*Cartularium augustin., in Bedbure*, fol. 15).

Henri son frère succéda à son père dans la seigneurie de Bedbure, quoiqu'il fût chanoine de l'église de Cologne, ainsi que le prouve une charte de l'an 1317, qu'on va voir. Il exerça sa jurisdiction comme seigneur de Bedbure, en approuvant au dimanche *Reminiscere* 1320 la vente de quelques terres situées dans la commune de Reide, faite au couvent de Ste Claire à Cologne (*charta ejus in archiv. publ. Aquisgr.*). Se trouvant chargé de dettes, il emprunta, le 28 septembre 1326, de l'abbaye de Camp, cent marcs de Brabant, chaque denier comptant pour trois *Hallenses*, et lui assigna 40 malter, mesure de Cologne, de froment, qu'elle percevroit à Vlitsleiden jusqu'à ce qu'il eut rendu cette somme (*Arch. Camp. L, nº 71*). L'an 1339 il intervint, le mercredi après le dimanche *jubilate*, à la décision arbitrale d'un procès entre Werner et Rupert de Tonburg (de Gudenus, *cod. dipl.* t. II, nº 138, p. 1077). A titre de citoyen de la ville de Cologne, il en touchoit chaque année quinze marcs; j'en ai vu aux archives de la ville plusieurs quittances depuis l'an 1321 jusqu'au

Digitized by Google

10 novembre 1339. Dans celles de 1321, 1322, 1325 et 1330, il exprime sa qualité de chanoine de Cologne. A quelques-unes de ces quittances l'on voit le sceau de Reifferscheid, à d'autres un sceau qui représente comme une ruche d'abeilles (*archiv. civit. Colon. caps.* Roet. L. n° 19). On voit par-là que c'est à tort que Butkens (t. I, p. 433) lui donne pour fils Jean, époux de Mathilde qui viendra ci-après.

JEAN III, *dit* LE JEUNE.

Jean III, nommé fils aîné de Jean II, dans une charte de l'an 1311 citée par M. Alfter, succéda à son père dans la seigneurie de Reifferscheid, mais ne tarda guère à le suivre au tombeau, en laissant de Ricarde, sa femme, Jean, son successeur. Cela se prouve par une charte donnée au jour de l'octave de l'Épiphanie 1317 (v. s.), c'est-à-dire le 13 janvier 1318, dont voici un extrait : *Nobilis matrona Cunegundis, relicta quondam nobilis viri domini Johannis, domini de Ryfferscheidt, et Henricus ejus filius, canonicus Coloniensis, ac Panezettha ejus soror, nec non Richarda relicta nobilis viri quondam domini Johannis junioris, domini de Ryfferscheit, et Johannes filius ejusdem relicta nunc dominus de Ryfferscheit, vro se ejusque heredibus et coheredibus,* etc. Par cette

Digitized by Google

charte, copiée dans le *cartularium abbatiæ Knechstedensis* (fol. 509, 511, n° 168), conservée aux archives du cercle d'Aix-la-Chapelle, il se voit que pour éteindre les dettes contractées par feu les seigneurs de Reifferscheid, ils avoient, de l'avis de Gérard, comte de Juliers, et d'autres parens, vendu à l'abbaye de Knechsteden leur ferme nommée Eigenhoven. Jean III doit avoir eu encore un autre fils, puisque Renard ou Renaud, fils de Jean IV, donna en 1372 aux citoyens de Cologne une quittance pour son oncle, *patrui sui*, du paiement des quinze marcs dus par eux pour droit de bourgeoisie (*archives de Cologne*).

JEAN IV.

Jean IV, succéda en 1317 à son père dans la seigneurie de Reifferscheid, à laquelle, après la mort de Henri, son oncle, il doit avoir réuni celle de Bedbure, vu que dans une charte datée du mardi après la Toussaint 1341, il est qualifié *seigneur de Bedbure et de Ryferscheit* (de Gudenus *cod. dipl.* t. II, n° 144, p. 1885), et que dans la quittance qu'il donna le samedi après l'Ascension de cette année à la ville de Cologne, pour les quinze marcs qu'il en recevoit comme citoyen de cette ville, il se nomme *Johannes de Rifferscheit et de Bedebure dominus* (archiv. urbis Colon. loc. cit.).

Digitized by Google

Comme tel il apposa, le 18 octobre 1355, son sceau à un acte concernant une rente foncière en bled à Winckelheim, que les échevins de Bedbure scellèrent avec lui (*cartularium Augustin. in Bedbure*, fol. 21). L'an 1341 le vendredi après la S. Jacques et la S. Christophe, Jean et Mathilde, sa femme, témoignent « avoir reçu à fief du comte de Luxem» bourg le château de Reifferscheit (pour 1200 » écus, chaque à une livre de noirs Tournois), avec » les hommes appelés *Burgludem* appartenant au» dit château, item la paroisse de Reifferscheit et » tout ce qui est situé en icelle avec hommes, jus» tice haute et basse, avec ce qui est moille et sec, » vulgo *nas underingen*, en terres, prés, etc. » (*Table des diplômes Belgiques*, d'après le recueil des chartes de Luxemb., t. I, p. 247-249). Deux jours après ils échangèrent encore avec le comte de Luxembourg tout ce qu'ils avoient dans la ville d'Hillesheim contre la cour (ou ferme) de Hollar, et la reprirent en fief (*ibid.* f. 233, et Bertholet, *Hist. de Luxemb.*, t. VI, p. 135 et 184). L'année suivante, au jour de Pâques, Jean promit à ce prince de ne vendre qu'à lui sa ville d'Hillesheim. *Recueil ibid.* p. 249. L'an 1343, comme on l'a déjà vu, « le 25 juillet, Guillaume, marquis » de Juliers, déclare lui être agréable pour tou» jours que Jean, sire de Reiferscheit a reconnu » en fief à Jean, comte de Luxembourg, son châ-

Digitized by Google

» teau et ses autres alleux à Reifferscheid, et ce » sans préjudice des droits que lui et ses hoirs, en- » semble ceux de Wildenberg, ont toujours eus au- » dit Reifferscheid. » (*Table des diplômes Belg.*, d'après le recueil cité, t. I, f. 249). L'an 1345, Jean reconnut tenir en fief du duc de Brabant sa ville de Bedbure, et le pria de vouloir consentir à ce qu'après sa mort Mathilde, sa femme, en conservât l'usufruit (Butkens, tom. I, p. 433, et Pr., p. 181).

Vers le même temps, étant maréchal de la Westphalie pour l'archevêque de Cologne, il avait, le 2 mai 1344, concerté une confédération avec plusieurs châtelains de villes et des habitans de villes pour le maintien de la paix publique; le prélat la confirma l'année suivante (F. D. Hæberlin, *Analecta medii ævi*, p. 297 et 304). Plus tard il troubla lui-même (en 1358) cette paix en deçà du Rhin, pour avoir fait dépouiller des marchands de Halle en Hainaut sur la grande route près de Clèves (Meyer, *Hist. d'Aix-la-Chapelle*, t. I, p. 331 et suiv.). Sans parler de quelques chartes où il revient comme témoin ou comme garant (en 1352, *Apologia des Ertzstifft Coeln.*, num. 62, p. 152, et en 1357, Kremer, *academ. Beitr.*, t. I, Prob., p. 47), je dirai seulement que, suivant Schannat, il vendit, de concert avec sa femme, en 1362, à Burchard de Vinstingen une partie de leur terre

Digitized by Google

de Prunzfeld. Je ne l'ai plus rencontré depuis cette époque, à moins que la reconnoissance qu'il fit envers Wenceslas, duc de Luxembourg, et sa femme Jeanne, duchesse de Brabant, de tenir en fief de Luxembourg le château de Reifferscheid, et en fief de Brabant celui de Bedbure, n'appartienne au 21 mars 1364, où la place la *Table des diplomes Belgiques*, et non au 21 mars 1357, auquel la rapporte Butkens (t. I, p. 479, et Pr., p. 196). Comme l'extrait qu'il en donne porte que Jean confesse les tenir selon la teneur des lettres que le duc et la duchesse tiennent de ses prédécesseurs, on peut croire que cette mouvance date de plus haut que du temps de ce seigneur. En effet, on voit dans la *Table des diplomes Belgiques* l'extrait suivant d'après le *Recueil des chartes de Luxemb.*, t. I, f. 234 : *Johannes dominus de Ryferscheit declarat se recepisse à Joanne rege Bohemiæ et comite Luxemburgensi* 1200 *aureorum Phillip. monetæ regis Franciæ, in quibus sibi tenebatur ratione homagii et vassalatús castri sui Ryferscheit, quod ab ipso in feudum sumpsit dominus de Ryferscheit, anno* 1304 *feriá quintá proximá post festum S. Nicolai.* Mais il y a erreur dans cette date, Jean de Luxembourg n'étant pas encore dans ce temps-là comte de ce pays, ni roi de Bohême. C'est apparemment 1344 qu'il faut lire, ladite *Table* indiquant d'après le recueil cité, t. I,

Digitized by Google

f. 259, sous cette année, un relief du château de Reifferscheid, daté du même jour. On voit par là combien le P. Wiltheim s'est trompé en disant que Jean étoit mort l'an 1341 à Famagoust dans l'île de Chypre.

Mathilde, épouse de Jean, doit avoir été, selon Butkens, Wiltheim et Schannat, fille de Robert, comte de Virnenbourg. On ne la trouve point dans la Généalogie de cette maison donnée par L. A. Gebhardi (*Genealogische geschichte der erblichen Reichs-staende in Teutschland*, t. I, p. 658). Je la regarde comme fille d'Arnold, seigneur de Randerode, car Bertholet (*Hist. de Luxemb.* t. VII, p. 211), rapportant que Jean et Mathilde reconnurent en 1341 tenir en fief le château (il ajoute mal à propos et la seigneurie) de Reifferscheid de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, dit que cela se fit en présence de Robert, comte de Virnenbourg, de Henri de Mailberg leur tuteur, et *de Louis de Randeroden leur beau-frère*, qui, suivant M. Kremer (*acad. Beitr. t. I, p.* 21), étoit fils d'Arnold. La sœur de ce seigneur avoit épousé Henri, fils et successeur de Robert III, comte de Virnenbourg (Gebhardi, *loc. cit.*, p. 669). Au reste, je ne conçois pas que Henri de Mailberg puisse avoir été *leur tuteur*. Je soupçonne que Bertholet a mal rendu les termes de l'original.

Les enfans de Jean IV et de Mathilde furent

Digitized by Google

1° *Henri* qui suit, 2° Reinhard, nommé aussi sire de Reifferscheid, quoiqu'il fût proprement seigneur de Bedbure. Il épousa *Marie* de Loss, probablement fille de Godefroi II de Loss, seigneur de Heinsberg (Kremer, *acad. Beitr.* t. I, § 26, p. 42), morte après 1391 (Alfter, loc. cit., vol. R. f. 281), dont il laissa *Mathilde*, mariée avec Arnoud, sire de Guterswyck, auteur de la deuxième race des comtes de Bentheim, mort le 9 mai 1403, de l'épouse duquel M. Jung (*Hist. comitatûs Bentheimiensis*, p. 317) a ignoré l'extraction. Cette dame, que Butkens a confondue avec Mathilde, fille de Jean VI et de Richarde de Bolland, se remaria à Guillaume, sire de Saffenberg et comte de Nuenar, mort avant 1414 (de Gudenus *Cod. dipl.* t. II, p. 1358). Suivant Schannat, elle retrocéda à prix d'argent à son cousin Jean de Reifferscheid la seigneurie de Bedbure. Si ce fait est vrai, la date de l'an 1389 qu'il en donne n'est pas juste, puisque Jean portait déjà en 1388 le titre de seigneur de Bedbure. 3° Louis, qui obtint la seigneurie de Hackenbroich, et épousa Agnès, fille de Jean, sire de Brandebourg, veuve de Guillaume de Bolland, laquelle le fit père de *Jean*, qui d'Ida de Bertonage (Bertringen), sa femme, laissa une fille unique mariée avec Jeoffroi de Bassompierre. Si ces alliances marquées par Schannat sont réelles, elles doivent avoir fini sans laisser

Digitized by Google

de postérité, puisqu'on verra en 1422 la seigneurie de Hackenbroich rentrée dans la branche de Reifferscheid. Louis, de concert, selon la chronique de Cologne, avec le duc de Juliers, arrêta en 1387 près de Berck, seize marchands du pays de Liége allant à la foire de Francfort, et se saisit de leurs marchandises parce que l'évêque de Liége s'étoit approprié une terre située dans le comté de Loss, qui faisait partie de la dot de la femme de Louis. Les Liégeois tirèrent vengeance de cet acte de violence en ravageant pendant plusieurs jours le pays de Juliers, jusqu'à ce que le duc se fût arrangé avec eux (Corn. Zanfliet *chronicon ad h. an. apud Martene ampliss. Collect.*, t. V, 333). L'an 1392 Louis entra en inimitié avec ceux de l'abbaye de Stavelo, pour avoir laissé passer ses ennemis par leur territoire, et brûla quelques maisons à Malmedy (idem, *ibid.*, p. 339). Je l'ai rencontré pour la dernière fois le 15 août 1397 (*Cartular. Augustin. Bedeburg.* f. 40 verso). Butkens (p. 433) donne à Jean et Mathilde un fils nommé Frédéric, dont je ne trouve aucune mention ailleurs; mais je vois dans un acte cité ci-après, un fils naturel de ce seigneur, nommé Jean Holdenar, qui vivoit encore le 2 février 1390 (*Cartul. Augustin. Bedeburg*, f. 2 verso).

Digitized by Google

HENRI II.

Henri II, fils et successeur de Jean IV, son père, ne m'est connu que par une sentence du Doyen de l'église de S. Pierre à Hoexter du 2 juin 1375. Reinard, son frère, avoit, au mois de septembre de l'an 1373, fait piller par Jean dit Holdenar, son frère naturel, les fermes d'Auwenheim et de Grumbertsheim, appartenantes aux religieux de l'abbaye de Camp, sur le refus de certains services dont ils ne se croyoient pas redevables. Cette spoliation fut répétée à la cense d'Auwenheim le 22 février 1375. Alors le Doyen susdit, comme conservateur des droits de l'ordre de Cîteaux et délégua spécial du S. Siége, les fit citer eux et leurs complices, du nombre desquels étoit Henri, à comparoître devant l'official de Paderborn qu'il délégua pour juger cette affaire (*Archiv. Camp.* L, n° 78). Il ne paroît pas qu'il ait été déféré à cette citation, je vois au moins qu'en 1377 le pape Grégoire X nomma une nouvelle commission, et que l'année suivante Urbain VI fit expédier des lettres exécutoriales contre Reinard et ses complices (*ibid.*, n^os^ 79 et 81), mais le 2 octobre de l'an 1381 ce seigneur s'étoit déjà raccommodé avec Adam, abbé de Camp, qui par un acte portant cette date lui promet de payer six années de la redevance en sei-

Digitized by Google

gle et en froment qu'il lui devoit pour la protection des fermes susdites, situées dans la seigneurie et jurisdiction de Reifferscheid (*ibid.*, n° 83).

Dans cet intervalle, Henri avoit fini sa carrière, et probablement vers la fin de l'an 1376 ou au commencement de l'an 1377. Schannat lui donne pour épouse une fille de Guillaume, sire de Mailberg et croit que dans une charte de l'an 1374 il est nommé Henri de Reifferscheid, sire de Mailberg, parce que la dot en auroit été assignée sur le château de Mailberg; mais ce Henri mentionné en 1374 appartient à la branche de Reifferscheid-Mailberg et se rencontre dans différentes chartes. Outre cette femme de la famille de Mailberg, Schannat donne à Henri pour deuxième femme, Irmengarde, fille de Guillaume VII, seigneur de Manderscheid, et de Lucie de Nuenar; mais comme Jean, son fils et successeur, dans une charte du 11 octobre 1385, citée ci-après, nomme Arnold, comte de Blankenheim, et Gérard de Blankenheim, sire de Castelberg et de Gerardstein, ses oncles, il paroît que cette dame fut de la maison de Blankenheim. Le P. Wiltheim se trompe en donnant à Henri pour épouse Richarde de Dick; et l'auteur de l'instruction donnée par l'électeur de Cologne à ses ambassadeurs, et publiée à la suite de l'ouvrage de Thummermuth (*Krumstab schleust niemand aus*, cent. 2, n° 13), se trompe également en

Digitized by Google

ne donnant à Henri qu'une fille unique, car Jean, son successeur, fut certainement son fils, puisque dans différentes chartes il nomme Reinard, frère de Henri son oncle.

Henri, avant d'avoir été marié, eut un fils naturel de son nom qu'il fit, en 1361, légitimer par l'empereur Charles IV (A F. Glafey *Anecdotorum collectio,* nº 476, p. 600).

JEAN V.

Jean V, fils de Henri II, inconnu à Butkens et au P. Wiltheim, lui succéda en 1377, sous la tutèle, suivant Schannat, de Reinard de Reifferscheid, son oncle; mais l'époque du mariage de son fils et de celui de sa petite-fille Mathilde mariée en 1403, semble s'opposer à cette assertion. Quoi qu'il en soit, le 23 avril de la même année Reinard reçut, sans doute pour son neveu, de Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, l'investiture du château de Reifferscheid de la même manière que Jean et Mathilde, ses père et mère, l'avoient reçue de Jean, roi de Bohême (*Table des dipl. Belg.* d'après *le recueil des chartes de Lux. t. I, p.* 253). L'on voit que le 15 juin de la même année Jean étoit déjà marié avec une fille de Gérard de Rodenstock; car la table citée donne d'après le même recueil, f. 235, l'extrait suivant : « Vi-

Digitized by Google

» dimus de lettres de Jehan de Reifferscheid, par » lesquelles il promet au duc de Brabant de lui » rendre les lettres que ledit duc avoit données à » Gérard de Rodenstock, beau-père de Jehan de » Reifferscheit, en engageant la seigneurie de Ker- » pen, sitôt qu'après le trépas dudit beau-père les » lettres et le droit d'engagère seront à lui dévo- » lus, parmi paiement toutefois des deniers por- » tés par lesdites lettres en date de 1377 le 15 de » juin, et lesdites lettres de vidimus en 1381. » Bertholet (*Hist. de Luxemb.*, t. I, p. 184) fait mention de ceci, mais y mêle des erreurs.

L'an 1382 Reinard, sire de Reifferscheid et de Bedbure, s'allia le 30 juin, pour la somme de cent florins, avec les habitans de Cologne contre les fils aîné et cadet de sire Gérard de Benassys (*archiv. Colon. civit.* Roet L, n° 19). L'an 1385 Jean, sire de Reifferscheid, engagea le château de Gladbach pour la somme de 1300 florins, argent fort, à Pierre, sire de Cronenbourg de Neuerbourg, qu'il appelle son oncle (sans doute du côté de sa mère). Théodore et Waleran, sires de Gladbach, avoient vendu, le 11 novembre 1375, ce château fort à Reinard de Reifferscheid (Schannat, § 9 et 8), qui doit l'avoir cédé à son neveu.

La même année, Jean ayant enfreint la paix publique ou *Landfrieden*, par les dommages infinis qu'il avoit causés à ses voisins, les chefs de cette

Digitized by Google

institution résolurent de faire le siége de son château de Reifferscheid. Ce fut au commencement du mois d'août de l'an 1385 que les troupes de la duchesse de Brabant, du duc de Juliers, de l'archevêque de Cologne, de l'évêque de Liége, du gouverneur de Luxembourg, de Reinard, sire de Schœnforst et de Sichem, ainsi que celles des villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle investirent cette place; mais elle résista à toutes les attaques des assiégeans, quoiqu'ils eussent fait venir des houilleurs de Liége pour la miner. Cependant le 11 octobre suivant, le château fut rendu en suite d'une capitulation que, par l'entremise de ses oncles Arnold, comte de Blankenheim, et Gérard de Blankenheim, et de ses cousins Conrad et Frédéric de Tombourg, Jean avoit obtenu moyennant la restitution de tous les prisonniers et l'engagement de ne rien entreprendre contre la paix publique pendant huit années consécutives, mais de s'y conformer en tout. Les médiateurs et Reinard, son oncle, scellèrent l'acte qu'il dressa à ce sujet le 11 octobre, et s'en rendirent garans (Mayer, *Hist. d'Aix-la-Chapelle*, t. I, p. 354). Le même jour ce dernier donna séparément un acte par lequel il déclare que n'étant pas clairement compris dans le traité entre les assiégeans du château de Reifferscheid et son neveu Jean, il l'approuve pour lui et ses héritiers et l'observera. (*Archiv. Colon.* Roet

Digitized by Google

L, n° 19, et un autre original aux archives de la ville d'Aix.)

L'an 1388 Jean, sire de Reifferscheid, reconnoît, le 22 janvier, être devenu l'homme lige (*losleidigen Mann*) de la ville de Cologne pour l'aider contre tous, excepté l'Empereur, l'archevêque de Cologne, le duc de Berg et ses oncles, Reinard de Reifferscheid et de Bedbure, et Louis, sire de Hackenbroich, et quelques autres (*archiv. Colon., loc. cit.*). C'est pour la dernière fois que j'ai rencontré Reinard, mentionné comme mort dans une charte de l'an 1391, citée par M. Alfter (*loc. cit.*, vol. R. f. 281). Le 3 avril 1388, Jean porte déjà le titre de sire de Reifferscheid et de Bedbure, dans une charte, par laquelle il conféra au couvent des Augustins à Bedbure l'administration de l'église paroissiale de ce lieu (*Cartularium Augustin. Bedeburg.* f. 1 verso). Le 2 février 1390 il exerça un autre acte de jurisdiction dans la seigneurie de Bedbure, en approuvant la vente d'une ferme située près de Bedbure faite au couvent de ce lieu (*ibid., f. 2 verso*). Jeanne, duchesse de Brabant, lui donne aussi le titre de seigneur de Bedbure dans un acte du 3 novembre 1390, par lequel elle reconnoît lui devoir 1660 florins du Rhin (*Table des dipl. Belg.* d'après l'original). C'est apparemment encore lui qui en l'an 1391 avoit aidé les citoyens de Cologne contre Gérard et Rutger, sires d'Alpen, et

Digitized by Google

reconnut le 8 décembre en avoir reçu pour cela un à-compte de 524 marcs (*archiv. Colon.*). Mais je crois que ce ne fut plus lui, mais Jean son fils, qui l'an 1393 fit, au mois de novembre, une nouvelle alliance avec eux contre les sires d'Alpen et contre tout autre, excepté l'archevêque de Cologne, etc. (*ibid.*), et qui en 1392 avoit eu le malheur d'être fait prisonnier dans la guerre qu'il soutint contre le sire de Schœnforst et celui de Heinsberg (*chronique de Cologne,* fol. 283). Schannat rapporte bien la mort de Jean V à l'an 1398; mais cette date ne peut se combiner avec deux chartes, dont l'une qui sera citée tantôt ne laisse aucun doute qu'il ne vivoit plus le 15 août 1397, et l'autre datée, suivant M. Alfter (*loc. cit.*), de l'an 1391, laquelle porte en tête le nom de son fils et de la femme de celui-ci, en cette manière en allemand, *Jean, seigneur de Ryfferscheit et de Bedbure, et Richarde de Bolland, sa femme légitime.* Louis de Hackenbroich, qu'il nomme son oncle, étoit son grand-oncle. L'année suivante, Jean et Richarde, sa femme, fondèrent, le 24 août, une messe de tous les jours à l'autel de Ste Barbe et de Ste Marguerite dans l'église de Bedbure (*Cartul. Augustin. Bedburg. fol.* 49). Ici l'origine de Richarde n'est point exprimée, et comme Jean V avoit épousé en deuxièmes noces Richarde, fille héritière de Conrad, dernier seigneur de Dyck, on pourroit penser que c'est encore lui, et

Digitized by Google

qu'il a laissé prendre de son vivant le titre de seigneur de Reifferscheid et de Bedbure à Jean, son fils.

Quoi qu'il en soit, le deuxième mariage de Jean V avec Richarde de Dyck, se prouve par une déclaration rapportée par Schannat, que Jean, duc de Clèves, et plusieurs autres seigneurs donnèrent le 25 mars 1458, touchant les ancêtres de Henri, fils de Jean VII, pour qu'il fût admis au chapitre de la métropole de Cologne, suivant laquelle Richarde de Dyck en fut la bisaïeule.

Outre Jean, son successeur, il doit en avoir laissé Adélaïde, mariée avec Jean, comte de Rietberg.

J'ignore qui fut le père de Guillaume, bâtard de Reifferscheid, vassal de Jean VI, qu'il appelle son seigneur, lequel exerça en 1407 des hostilités contre la ville d'Aix-la-Chapelle (Mayer, *Hist. d'Aix*, p. 363), et qui l'année suivante prit le parti de Jean de Bavière contre les Liégeois (Zantfliet, *loc. cit.*, p. 388).

JEAN VI.

Jean VI, ayant succédé à son père dans les seigneuries de Reifferscheid, de Bedbure et de Dyck, ajouta le titre de la dernière à celui des deux autres. Je l'ai trouvé pour la première fois ainsi qualifié dans une charte du 15 août 1397, scellée de 21 sceaux, par laquelle, de concert avec Louis, *sei-*

Digitized by Google

gneur de Reifferscheid et de Hackenbroich (son grand-oncle), Guillaume de Limbourg, son gendre, et Metza ou Mathilde de Reifferscheit, sa fille, il donne au couvent de Bedbure un cens foncier d'environ vingt boisseaux (*malter*) de froment au village de Nieder-Emme (*Cartul. Augustin. Bedeburg., f.* 40 *verso*). Comme il ne fait point mention de Richarde, sa femme, on peut d'autant plus en conclure qu'elle étoit déjà morte à cette époque, que le 12 mars 1400 on le voit expédier un acte avec *Jutta de Kulenborch* sa deuxième femme (*Archiv. Camp.* L, n° 84).

Le commencement du gouvernement de Jean VI fut très-malheureux pour lui, car ayant joint ses armes à celles de Guillaume, duc de Berg, contre Adolphe, duc de Clèves, et Thierri son frère, il fut fait prisonnier dans une sanglante bataille qui se donna près de Clèves le 7 juin 1397 (*chronique de Cologne,* f. 285; Teschenmacher, *annal. Cliviæ,* etc., p. 286; Pontanus, *Hist. Gelriæ,* lib. 8, p. 37). L'an 1406, devenu gouverneur du château et du pays de Kempen, d'Ude, de Lynne et d'Urdingen, il fit le serment d'observer les priviléges accordés au clergé par Frédéric de Saarwerden, archevêque de Cologne en 1372 (Gelen. *Farrag.* vol. 1, p. 154).

L'an 1408, ayant pris le parti de Jean de Bavière, évêque élu de Liége, contre les Liégeois

Digitized by Google

révoltés, il fit, le 10 juin de cette année, assisté du comte de Virnenbourg, du sire de Heinsberg et de celui de Houfalize, une incursion avec 1100 cavaliers dans le comté de Loss. (Corn. Zantfliet *ad hunc ann.* ap. Martene *ampl. collect.* t. V, p. 388.) L'an 1414 il scella, le 12 décembre, une convention entre Adolphe, duc de Berg et comte de Ravenstein, et Jean de Loss, sire de Heinsberg et de Lewenberg, qu'il nomme ses cousins (Kremer, acad. Beitr. t. I, dipl. n° 37, p. 69).

Le pape ayant approuvé l'incorporation de la cure de Bedbure au couvent des Augustins de ce lieu, et ayant chargé le Doyen de la collégiale de S. Séverin à Cologne de l'exécuter, Jean renouvela, le 1 mars 1414, devant celui-ci, la donation qui en avoit été faite à ce couvent, et la scella avec Jutta de Kuylenburch sa femme (*Cartul. Augustin. Bedeb. f.* 4). Cette donation fut confirmée le 1 février 1416 par Guillaume, comte de Limbourg, son gendre, et Metza sa fille (*ibid. f.* 10 *verso*). Il fonda deux nouveaux couvens : 1° celui du tiers-ordre de S. François et de S. Nicolas près du château de Dyck (voyez l'Histoire de cette fondation *Gelenii Farrag.*, vol. II, p. 200); 2° celui de Frauenwyler, dont les religieuses furent autorisées, le 3 avril 1476, par le nonce du pape, à adopter la règle de S. Augustin au lieu de celle de S. François (*archiv. publ. Aquisgran.*).

Digitized by Google

On voit par-là que Schannat a eu tort de le faire périr l'an 1414 dans une bataille donnée contre les Anglais en Aquitaine. Butkens (*p.* 433) n'a pas moins tort de l'avoir mis entre les morts à la fameuse bataille d'Azincourt; car ce ne peut être que lui qui, en 1418, donna, le 21 juillet, quittance aux citoyens de Cologne de la somme de six cents florins du Rhin qu'il en avoit reçus d'après les arrangemens faits avec eux par l'intervention d'Adolphe, duc de Berg (*Archiv. colon. Roet. L, n°* 19); mais il ne vivoit plus le 24 janvier 1420 (v. s.) ou 1421, selon notre manière de compter.

De Richarde de Bolland, que Wiltheim et Schannat font fille d'Arnoud, sire de Bolland, il laissa une fille unique, nommée Metza ou Mathilde, qui fut déjà mariée le 15 août 1397, suivant la charte citée ci-dessus, avec Guillaume, comte de Limbourg sur la Lenne, et seigneur de Bruch, quoique le contrat nuptial ne se fit que le 25 avril 1403. Il y fut stipulé qu'après la mort de son père, Mathilde obtiendroit le château et la seigneurie de Bedbure, ainsi que celle de Hackenbroich, si de son mariage il naissoit un enfant mâle. Ce cas paroît avoir eu lieu, puisque le 24 janvier 1420 (v. s.) l'on voit Guillaume prendre le titre de seigneur de Bedbure; mais ce fils doit être mort peu après. Guillaume et Mathilde eurent au moins des contestations au sujet de cette succession avec Jean VII,

Digitized by Google

sire de Reifferscheid, frère consanguin de Mathilde, et avec Jutta, mère de ce dernier, lesquelles ne furent terminées que le 3 septembre de l'an 1422 par une sentence arbitrale de Renaud, duc de Gueldre et de Juliers, qui adjugea les seigneuries de Bedbure et de Hackenbroich à Mathilde et ses descendans. Une autre sentence arbitrale de Thierri de Moers, archevêque de Cologne, datée du dernier mars 1428 (v. s.), régla la succession de quelques autres biens, nommément des obligations à la charge du duché de Brabant, ainsi que l'acquittement de leurs dettes. C'est elle qui fait connoître que Mathilde eut pour mère Richarde de Bolland, Mathilde n'ayant eu de Guillaume, comte de Limbourg, qu'une fille unique, nommée Marguerite, qui fut mariée en 1425, avec Gumbrecht, comte de Nuenar et Sire d'Alpen, avoué héréditaire de la ville de Cologne. Il fut stipulé que la seigneurie de Bedbure lui reviendroit après la mort de son père (Kremer, *acad. Beitr.*, t. II, § 29, p. 61 et suiv., et dipl., nos 32, 33 et 36). Mais Guillaume avant sa mort lui en a peut-être cédé la co-administration, puisqu'ils avoient demandé conjointement au pape Martin V la réforme du couvent de Bedbure, ainsi qu'il se voit par une bulle de ce Pontife adressée à l'archevêque de Cologne et datée du 30 janvier de la 17e année de son pontificat, ou 1430 (*Cartular. Augustin. Bedeburg,*

Digitized by Google

f. 14), si nous en croyons M. Kremer (*loc. cit.* pag. 63 et 80). Cependant Guillaume, selon M. Kremer, doit avoir cédé en 1442 à son gendre le comté de Limbourg et la seigneurie de Bedbure (*Cartular. Knechsted.*, f. 293), ce qui prouve encore que M. Kremer a mal placé sa mort en 1449. Gumbrecht ne se qualifie en 1448 que de comte de Nuenar, avoué héréditaire de Cologne et seigneur de Tolpen (Alpen), dans le vidimus d'un diplome de l'empereur Frédéric III (Kulpisii *Script. Rer. German.* dipl. p. 167). Il prend le même titre dans un acte du 24 juillet 1450, cité ci-après, où Guillaume est nommé comte de Limbourg et seigneur de Bedbure. Gumprecht revient encore en 1484 sous la qualité de comte de Nuenar et de sire de Bedbure. (*Cartul. Augustin. Bedebur*, f. 43.)

De Jutta de Bosenchem, fille de Gérard, sire de Culenbourg, et de Berta d'Egmond (*origines Culenburgicæ*, dans Ant. Matthæi *vet. ævi analecta*, t. III, p. 620 édit. in-4.), sa deuxième femme, Jean VI laissa, outre Jean VII, son successeur dans les seigneuries de Reifferscheid et de Dyck, trois filles, 1° *Mathilde*, mariée à Jean, comte de Horn, sire de Perwys, mariage qui se prouve par une charte de l'an 1434, citée par M. Alfter, *genealogica, vol. R., f.* 281), où Mathilde revient comme épouse de *Jean de Horne, sire de Perwys*, qui y

Digitized by Google

est nommé beau-frère de Jean, seigneur de Reifferscheid et de Dyck; 2° *Adélaïde,* unie en mariage avec Jean, comte de Moers, selon le P. Wiltheim, ou suivant Schannat (*sect.* 12, § 7), avec Jean, sire de Mailberg; 3° Jutte, abbesse du chapitre des chanoinesses de Vilich, d'où elle fut postulée le 6 novembre 1459 pour être abbesse du chapitre de Neus. Dans l'acte que j'ai vu, Jean de Reifferscheid, comte de Salm, est nommé son frère germain.

Mais à ceux-ci il faut ajouter un fils nommé *Reinard,* marié avec Marguerite de Heisteren, qui, le jeudi après la Pentecôte 1435, fonda un anniversaire dans l'église de Bedbure et nomme expressément Jean, son cher frère, lequel scella avec lui l'acte de fondation. (*Cartul. Augustin. Bedebur., f.* 46.)

JEAN VII, COMTE DE SALM.

Jean VII, succéda à son père en 1420 ou 1421, dans les seigneuries de Reifferscheid, de Dyck et de Bedbure, mais une contestation s'étant élevée à cet égard avec sa sœur consanguine Mathilde, l'arbitre qu'ils avoient choisi ne lui adjugea que les deux premières de ces seigneuries. L'an 1421, le jeudi après l'Octave de S. Jean-Baptiste, il déclara que Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, lui avoit rendu les titres qu'il lui avoit

Digitized by Google

confiés, concernant les demandes qu'il pouvoit faire à la charge du duché de Brabant (Saint-Genois, *Monumens anciens,* etc., t. I, p. 409). Le 21 janvier 1422 (v. s.) il confirma, de concert avec sa mère Jutte, la fondation faite par son père du couvent de S. Nicolas, près de Dyck (Gelenii *Farrag.* vol. II, p. 200). L'an 1437 il fit, le 17 septembre, avec environ 1600 cavaliers une irruption dans le duché de Limbourg et réduisit en cendres le village de Raeren et quelques autres, à cause que ceux de Raeren avoient érigé une potence sur un terrain dont il prétendoit que la propriété lui appartenoit. Les Limbourgeois informés de cette invasion ne tardèrent point à tomber sur lui et lui tuèrent un grand nombre des siens. (Meyer, *Hist. d'Aix-la-Chapelle,* t. I, p. 382.)

Si nous nous en rapportons au P. Wiltheim et en particulier pour la date à M. Schannat, il fit en 1450 un voyage en Palestine avec Jean I, duc de Clèves, et parcourut l'Égypte, la Syrie et l'Arabie. Toutefois Teschenmacher ne le met point entre les compagnons de voyage de ce duc. D'ailleurs ce prince s'étant embarqué à Venise, vers la Pentecôte de l'an 1450, le seigneur de Reifferscheid ne peut pas l'y avoir accompagné, puisqu'il signa encore, le 24 juillet de la même année, l'acte par lequel Gérard, duc de Berg et de Juliers, céda éventuellement ses états à Thierri de Moers, archevêque

Digitized by Google

de Cologne (Teschenmacher, *annal. Cliviæ*, etc., p. 302 et 450). Deux ans après il fit une alliance offensive et défensive avec les seigneurs de l'Eiffel, ses voisins. Dans l'acte dressé à ce sujet, il ne porte encore, au dire de Schannat, que le titre de seigneur de Reifferscheid, de Dyck et d'Alfter. Il ne tarda point à y joindre celui de comte de Salm en Ardennes, et voici comment.

Henri VI, dernier comte de Salm en Ardennes, ayant perdu son fils unique, aussi nommé Henri, dans la bataille d'Othée le 23 septembre 1408, institua son héritier Jean VI, seigneur de Reifferscheid son parent, par un testament qu'on appelle, je ne sais pourquoi, militaire (1). Henri étant mort avant l'an 1415, le Raugrave Otton, seigneur d'Alten et Neuen Beimbourg, se mit en possession du château et du comté de Salm dont il portoit déjà le titre dans une charte datée de l'an 1415, par laquelle il établit le douaire de sa femme, Élisabeth, fille de Renaud, seigneur d'Argenteau et de Houffalize; il assigna même en 1434 la troisième partie de ce comté en dot à sa fille Anne, qui épousa Jean de Schleiden, seigneur de Junkerod et de Schœnfeld (Schilteri *Thesaurus antiquit. Teuton.* t. III, p. 861). J'ignore sur quoi il fondoit ses prétentions sur ce comté, on voit cependant qu'il avoit

(1) C'est un terme du droit romain; *testamentum militare.*

Digitized by Google

eu pour femme Marie, fille du dernier comte de Salm, qui doit être morte sans qu'elle lui eût donné dès enfans. Quoi qu'il en soit, il s'éleva à ce sujet des contestations entre Jean VII, seigneur de Reifferscheid, et les Raugraves, lesquelles éclatèrent en guerre ouverte. L'an 1450 le seigneur de Reifferscheid, assisté du comte de Blankenheim, et de plusieurs autres, porta, le 24 septembre, le feu et le ravage dans presque tout le comté de Salm, excepté le château et la petite ville de ce nom (Zantfliet, *ad hunc ann.* ap Martene *ampliss. collect.*, t. V, p. 471). Les parties convinrent ensuite de faire juger leur cause par le conseil du duc de Bourgogne séant à Luxembourg. Engelbert, fils du Raugrave Otton, qui avoit, le 25 octobre 1451, prêté hommage à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, comme possesseur du duché de Luxembourg, en se qualifiant, *Engelbertus junior comes de Salm in Ardenna* (Bertholet, *Hist. de Luxemb.*, t. VIII, Preuv. p. 71), agit pour son père, ainsi que pour ses frères et sœurs, dans cette affaire. Le tribunal susdit, maintenant le testament du dernier comte de Salm, adjugea à Jean non-seulement la propriété de ce comté, en condamnant ses adversaires à en abandonner la possession libre et entière à lui et à ses descendans; mais les obligea encore à lui restituer les fruits et émolumens perçus depuis le commencement du procès,

Digitized by Google

et de payer les frais de celui-ci, etc. Cette sentence est *du* 6 *février* 1455 *à l'usage de Trèves,* ou vieux style, qui est l'an 1456 selon notre manière de compter. (Voyez cette sentence dans Bertholet, *Hist. de Luxemb.,* t. VIII, Preuv. p. 84; voyez aussi t. VII, p. 210, et 211 ce qu'il dit de leurs armoiries.) Les Raugraves ne paroissent pas s'être d'abord soumis à cette sentence, il existe du moins une charte allemande, datée du lundi après la Circoncision 1458, *more Wormaciensi,* où les frères Raugraves Engelbert, George et Reinard prennent le titre de *comtes de Salm en Ardennes* (de Gudenus, *cod. dipl.*, t. II, nº 352, p. 1327). L'an 1463, après la mort de Thierri de Moers, archevêque de Cologne, le siége de Cologne vacant, le chapitre et plusieurs princes du Bas-Rhin firent, le 26 mars 1463 (v. s.), une confédération connue sous le nom d'union Rhénane, pour le bien-être de l'archevêché, dont l'acte fut aussi signé par Jean, *seigneur de Reifferscheid, comte de Salm et archi-maréchal* (cet acte se trouve sous les lettres G. G. I. à la fin du 3e tome de *l'hist. ecclés. de Westphalie,* en allemand, par Kleinsorg Munster, 1780, p. 333 et suiv.).

L'an 1467 il accéda au traité d'alliance, que Rupert, archevêque de Cologne, fit avec Adolphe, duc de Gueldre, contre Jean, duc de Clèves. (Pontanus, *Hist. Gelricæ,* lib. 9, p. 531.) L'année sui-

Digitized by Google

vante il se trouva, selon le P. Wiltheim, aux joûtes qui eurent lieu à l'occasion des noces de Charles, duc de Bourgogne, avec Marguerite d'Yorck, sœur d'Édouard, roi d'Angleterre. En effet Olivier de la Marche (dans ses *mémoires, Lyon* 1561, *liv.* 2, *chap.* 4, *p.* 374), dit que le *comte de Psaulmes,* qu'il ne nomme pas, gagna en une demi-heure la verge d'or pour avoir rompu sept lances. L'an 1472 il termina par sa médiation un différend qui s'étoit élevé entre les comtes de la Mark-Alberg et les seigneurs de Manderscheid, et les assista l'année suivante contre le duc de Juliers, comme le rapporte Schannat, en attribuant toutefois mal à propos ces faits à Jean, son fils. L'année suivante il se trouva, selon le P. Wiltheim, à Trèves, à l'entrevue de l'empereur Frédéric III avec Charles, duc de Bourgogne; Meyer, dans ses annales de Flandres (p. 410, dans les *script. rerum Belg.* Francof. 1580), marque entre ceux qui s'y trouvèrent un comte de Salm, dont toutefois il n'exprime par le prénom. L'an 1474, Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, ayant mis le siége devant la ville de Neus, Jean fut l'un des seigneurs qui joignirent leurs troupes à celles de l'empereur Frédéric III, pour obliger ce duc à lever le siége (*Annales Novesienses* ap. Martene ampliss. Collect., t. IV, pag. 614). C'est à tort que le P. Wiltheim le met dans les intérêts du duc de Bourgogne. Il paroît même,

Digitized by Google

par une lettre du duc de Bourgogne du 27 mai 1475, que le comte de Salm, qu'il nomme *duc de Salm,* y avoit commandé un corps d'Allemands contre lui (*Hist. génér. et partic. de Bourgogne* par D. Plancher, t. IV, p. 440). Jean, après avoir acquis depuis sa jeunesse beaucoup de gloire dans les armes, termina sa carrière non en 1471, comme le dit Schannat, mais quelques années plus tard, quoique j'ignore celle où il mourut : les monumens de la famille marquent l'année 1479. Il fut, suivant le P. Wiltheim, enterré dans la chapelle de la Vierge aux Carmes à Cologne, et sa femme le fut dans l'église de S. Gengoul à Salm.

Il avoit épousé Irmengarde, fille de Guillaume, sire de Wevenlinchoven, et de Richarde, fille héritière de Jean, dernier seigneur d'Alfter, comme il se prouve par une charte de Guillaume, comte de Virnenbourg, et de trois autres seigneurs, qui déclarèrent, le 22 mars 1458 (v. s.), les ancêtres de Henri, son fils, pour être admis au chapitre de la métropole de Cologne. Cette pièce est rapportée par Schannat. Irmengarde eut pour dot la seigneurie d'Alfter à laquelle étoit attachée la dignité de maréchal héréditaire de l'archevêché de Cologne. Thierri de Moers, archevêque de Cologne, la lui conféra, dit Schannat, pour le récompenser des services à lui rendus dans sa guerre contre Adolphe, duc de Berg. Une charte inédite de l'ab-

Digitized by Google

baye de Steinfeld, aujourd'hui conservée aux archives publiques de Trèves, le représente déjà en 1445 comme seigneur d'Alfter et maréchal héréditaire de l'archevêché. Il scella aussi en cette qualité une charte du 25 janvier 1448 (v. s.), dans *l'apologia der ertzstifts Coëln*, nº 67, p. 178. Comme tel il avoit, entre autres, le droit d'introniser les archevêques, dont à leur mort l'équipage lui revenoit (Lunig *Reichs. archiv. Spicileg. sacul.* P. II, p. 979). De ce mariage il doit avoir eu, selon le P. Wiltheim et Schannat, Jean, mort le 28 décembre 1479, qu'ils lui donnent pour successeur et le marient avec Philippine, fille de Gunther, comte de Nuenar, laquelle vécut jusqu'en 1494 sans lui avoir donné des enfans. Mais j'ai d'abord peine à leur ajouter foi par rapport à l'origine de Philippine; je ne connois point de comte de Nuenar dans ce temps-là qui eût porté le nom de Gunther, mais bien Gumprecht, qui de Marguerite de Limbourg et de Bedbure laissa entre autres enfans une fille nommée Philippine, laquelle toutefois auroit été trop proche parente de Jean pour devenir son épouse, car on ne dispensoit pas si facilement alors qu'aujourd'hui. D'ailleurs bien loin que Jean, fils de Jean VII, ait été marié, on a la preuve qu'il fut chanoine de la métropolitaine de Cologne; dans les recueils généalogiques cités plus-haut, nº 23, vol. II, R. fol. 228,

Digitized by Google

de M. Alfter, je trouve l'indication suivante : *Joannes, filius domini Johannis de Rifferscheit, nominatus ad canonicatum Coloniensis majoris* 6 *februarii* 1466, et encore : 1468, *Joannes, filius Johannis comitis de Salm, domini in Rifferscheit, admissus ad canonicatum majoris ecclesiæ.* Comme je n'ai aucun lieu de douter de la sincérité de ces extraits, et qu'au contraire je trouve souvent le P. Wiltheim et Schannat en défaut, je n'hésite pas à abandonner ces derniers. Schannat est en contradiction avec lui-même, lorsque pour prouver l'existence de ce Jean qu'il donne pour successeur à Jean VII, il dit que dans des chartes de 1472 et 1482 il prend le titre de jeune comte de Salm, fils aîné de Reifferscheid, *Jong Greve zo Salm elster son zo Rifferscheid;* car ce Jean dont il prétend prouver l'existence, étant selon lui mort en 1479, comment auroit-il pu prendre cette qualification dans une charte de 1482? C'est à Jean, fils de *Pierre* qui suit, qu'il faut rapporter la charte de l'an 1482, et aussi celle de 1472, si tant est que la qualification de jeune comte de Salm et de fils aîné de Rifferscheid s'y trouve.

3° Henri, chanoine de la métropolitaine de Cologne, admis en 1459, et chanoine à Bonne en 1466, mort en 1475 (Alfter, *vol.* 2, *R. f.* 228). A ceux-ci le P. Wiltheim et Schannat ajoutent : Guillaume, prevôt de Verden, Renaud, chevalier de

Digitized by Google

l'ordre Teutonique, mort en Prusse à la guerre contre les infidèles, et Jutte mariée avec Ulric, comte de Regenstein, seigneur de Blankenburg. Je trouve une Jutte de Salm-Reifferscheid, mariée avec Vincent de Swanenbourg, chevalier, dont la fille Anne épousa en 1530 Thierri, seigneur de Disfort, Willich, etc. (Von Steinen, *Versuch einer Westphalischen geschichte*, 2tes st., p. 690.)

PIERRE.

Pierre, fils aîné et successeur de Jean VII dans le comté de Salm et ses autres domaines, accorda, de concert avec Régine son épouse, le 18 mai 1481, une immunité aux religieux du couvent de S. Nicolas par rapport à leurs domestiques (Gelen. Farrag. vol. II, p. 200). Le 11 mars 1486, il approuva avec son épouse la vente que le père et la mère de celle-ci, Gérard, comte de Sain, et Élisabeth de Sirk, firent à Louis, comte d'Isenbourg-Budingen, de leur part au château de Hayn, situé au territoire nommé Dreyeiche (de Gudenus *Codex. dipl.*, t. V, n° 174, p. 986-991). Le 16 février précédent il avoit assisté à l'élection de Maximilien, roi des Romains, faite à Francfort, où il s'étoit rendu avec l'électeur de Cologne (Freheri *Scriptor. rer. Germ.*, t. III, p. 26, edit. Struvii), qu'il accompagna aussi au couronnement de ce prince à

Digitized by Google

Aix-la-Chapelle, laquelle eut lieu au 9 avril suivant. Le cheval harnaché en or que le roi élu montoit à son entrée en ville jusqu'au portail de l'église, lui appartenoit comme grand maréchal héréditaire de l'électorat de Cologne, d'après un ancien usage que son successeur fit valoir lors du couronnement de Charles-Quint; mais au couronnement de Maximilien ce fut, suivant l'auteur du récit de ce couronnement, rapporté par Freherus (*loc. cit. p.* 32), le maréchal du duché de Juliers qui le reçut de droit (*accepit de jure equum suum*); le P. Wiltheim dit que Pierre le reçut au couronnement de Maximilien. Il ajoute que ce comte fut créé chevalier par le roi avec l'épée de Charlemagne.

Ce même écrivain, ainsi que Schannat, nous apprennent qu'il mena les troupes du cercle de Westphalie en Flandre pour contenir les Flamands révoltés contre Maximilien en l'an 1488.

Ce comte mourut en 1505 et fut enterré au couvent de S. Nicolas près de Dyck, où il avoit choisi sa sépulture, comme avoit fait aussi sa femme morte en 1495 (Gelen. *Farrag.*, vol. II, p. 200).

De son mariage il laissa Jean, son successeur, et probablement quelques autres enfans, puisque celui-ci se nomma, en 1482, jeune comte de Salm et fils aîné de Reifferscheid.

Digitized by Google

JEAN VIII.

Jean VIII ayant succédé en 1505 à Pierre, son père, dans tous ses domaines, accéda à l'union héréditaire des trois états héréditaires de l'électorat de Cologne, faite à Linz le 20 avril de l'an 1505 (Kleinsorg, *loc. cit.*, G. 2, p. 344). L'an 1515, de concert avec Anne, comtesse de Hoya, son épouse, il confirma les donations faites par ses ancêtres au couvent de S. Nicolas près de Dyck, et les augmenta (Gelen. *Farrag.* vol. II, p. 200). L'an 1520, le 23 octobre, il assista au couronnement de Charles-Quint à Aix-la-Chapelle, où il eut une contestation avec les écuyers du roi, et ensuite avec le baron de Schwarzberg, touchant le cheval que le roi avoit monté. (Meyer, *Hist. d'Aix-la-Chap.*, t. I, p. 435 et 441.) Dans la guerre de Charles-Quint contre François I, roi de France, Jean VIII, commandant un corps de mille hommes de cavalerie, hazarda d'aller avec deux cents nobles, reconnoître l'ennemi aux environs de Reims; mais surpris et battu, il fut obligé de se rendre prisonnier. Il ne recouvra sa liberté, suivant le P. Wiltheim, qu'au prix de dix mille écus d'or (*decem millium aureorum litro*). Ceci arriva sans doute pendant l'automne de l'an 1522.

Jean VIII mourut en 1529, selon Schannat,

Digitized by Google

ou, suivant le P. Wiltheim, en 1435; ils se trompent tous les deux, un acte de vente d'un cens de seigle et de froment sur le moulin d'Alfter qu'il fit le 21 janvier 1537, lui et son épouse Anne de Hoya, prouve qu'ils étoient encore en vie. Jean, leur fils, y est nommé fils unique (*Cartularium commendaturæ S. Joannis et S. Cordulæ Coloniæ, f.* 83). Il fut enterré au couvent de S. Nicolas, où reposent aussi les cendres de ses successeurs.

Il avoit épousé Anne, fille d'Otton, comte de Hoya et de Brouckhausen, qui le fit père de Jean, son successeur, et de François, mort sans lignée, à Arnsberg en Westphalie, l'an 1529 suivant le P. Wiltheim.

JEAN IX.

Jean IX recueillit la succession de son père, et conserva aussi, suivant Schannat, le régiment de cavalerie au service de l'Empereur, que son père avoit eu. Il s'est trouvé au siége de Marseille et à celui de Metz, dont le premier eut lieu en 1536, et le second en 1552. Il avoit accompagné (en 1541) Guillaume, duc de Gueldre, de Juliers, etc., se rendant à Paris pour épouser Jeanne, fille de Henri d'Albert, roi de Navarre; ce duc fut lui rendre une visite dans son château de Salm (*Wiltheim*). Sa mort arriva en 1555 selon Schannat, ou suivant le P. Wiltheim en 1559. Il avoit

Digitized by Google

épousé Élisabeth, fille de Guillaume, prince d'Henneberg, suivant le P. Wiltheim et Schannat, mais dans une charte donnée vers l'an 1540, citée par M. Alfter (*vol. R. f.* 281), elle est nommée Élisabèth de Renneberg, qui lui mit au monde, 1° Herman (nommé François par Schannat), mort en 1544; 2° Werner, son successeur; 3° Guillaume, admis le 1 juillet 1566 comme chanoine de la métropolitaine de Cologne; 4° Jean, admis le 28 janvier 1562 au même chapitre; ils furent aussi tous les deux chanoines de la cathédrale de Strasbourg. Leurs dépouilles mortelles furent déposées dans l'église de S. Géréon à Cologne, dont Jean fut Doyen, comme aussi sous-Doyen de la métropolitaine, comme le prouve une de ses chartes du 22 janvier 1593 (*Cartular. commend. supra cit. f.* 83). Ils se distinguèrent par leur attachement à la religion catholique lors de l'apostasie de Gebhard Truchsès, archevêque de Cologne (ab Isselt *de Bello Colon.* l. 1, p. 254); 5° Anne, épouse de Philippe, comte de la Marck, morte en 1574.

WERNER.

Werner, né en 1545, succéda en bas âge à son père dans le comté de Salm et ses autres domaines; devenu majeur il fut colonel (*tribunus*) d'un régi-

Digitized by Google

ment de cavalerie sous Charles IX, roi de France, et sous le règne de son successeur, Henri III, il se trouva à la fameuse bataille de Moncontour. Il passa ensuite au service du roi d'Espagne, et remplit avec honneur auprès des princes d'Allemagne, différentes ambassades dont Jean d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, l'avoit chargé; mais plus tard il refusa le commandement d'un corps de trois mille fantassins et de mille cavaliers que le prince de Parme lui offrit (*Wiltheim et Schannat*). Dans cet intervalle il avoit levé des troupes contre Gebhard de Truchsès, archevêque apostat de Cologne, dont le frère Charles pilla le château d'Alfter (Michael ab Isselt *de bello Coloniensi*, L. 2, p. 317); il les leva même à ses propres frais, suivant Schannat, et fit constamment la guerre pour Ernest de Bavière, successeur de Gebhard. Ce prince, pour le récompenser de ses services, lui conféra l'investiture du château et de la seigneurie de Bedbure, dont Walburge, sœur d'Herman de Nuenar, dernier seigneur de Bedbure, mort le 5 décembre 1578, mariée avec Adolphe, comte de Limbourg, de Moers et de Nuenar, avoit été investie le 6 décembre suivant. Werner en avoit déjà pris possession de force le 11 décembre 1578, mais Adolphe reprit ce château l'année suivante, et ayant fait Werner prisonnier, le fit transporter à Kaiserwerth. Il en garda ainsi la possession jus-

Digitized by Google

qu'en 1585 (ou plutôt jusqu'en 1584, où, au rapport de Michel d'Isselt, *comment. rerum in orbe gestarum*, p. 1105, Bedbure fut pris par les Bavarois). Adolphe s'étant déclaré pour Truchsès, l'électeur archevêque Ernest conféra ce château et ses dépendances à Werner; mais Adolphe étant mort en octobre 1589, sa femme, appuyée des États-Généraux des Provinces-Unies, réclama Bedbure, et comme les troupes hollandaises causèrent à ce sujet beaucoup de dommages aux habitans de l'archevêché, Ernest chercha à porter Werner à se désister de cette seigneurie (voyez l'instruction donnée par Ernest à ses ambassadeurs près d'Albert, archiduc des Pays-Bas, publiée dans Thummermuth, *Krumstab*, etc., cent. 2, n. 13). Mais Werner ne jugea pas à propos de renoncer au droit qu'il prétendoit y avoir; de là naquirent des contestations qui, suivant Schannat, durèrent encore en 1594, mais dont le résultat doit avoir été en sa faveur, puisque ses descendans ont joui de cette seigneurie aussi bien que de celle de Hackenbroich.

L'empereur Ferdinand II, par un diplôme daté du 28 janvier 1628, lui accorda, en considération de ses mérites, que lui et ses fils porteroient la qualification de *Hochgebohren* (Lunig, *Spicilegium Sæcul.*, part. II, p. 978). L'empereur Charles VI étendit, par un diplôme du 8 août 1713,

Digitized by Google

cette prérogative à toute la maison des comtes de Salm-Reifferscheid (*ibid.*, p. 979). Werner mourut le 16 février de l'année 1629 et fut inhumé dans l'église de Sainte-Croix à Reifferscheid.

De Marie, fille de George, comte de Limbourg-Styrum, son épouse, il eut quatre fils et deux filles, savoir : 1° Ernest-Frédéric, son successeur; 2° Jean-Christophe, mort à la bataille de Nieuport en 1600, où, commandant la cavalerie pour Albert, archiduc des Pays-Bas, il étonna les ennemis mêmes par les prodiges de valeur qu'il y fit éclater. Son cœur fut déposé dans la chapelle de St. Thomas à la cathédrale d'Anvers, et son corps transporté au couvent de St. Nicolas près de Dyck.

3° Herman-Adolphe, chanoine de la métropolitaine de Cologne, et doyen de la cathédrale de Strasbourg, gouverneur de la Basse-Alsace. Il étoit zélé défenseur de la foi catholique; ayant été fait prisonnier par les Suédois, il leur dit qu'il aimoit mieux être coupé par tronçons, en guise des saumons qu'il portait pour armes, plutôt que de renoncer à la foi qu'il devoit à Dieu, et de manquer de fidélité à César (Bertholet, *Hist.* de Luxemb., t. VIII, p. 195).

4° Guillaume Salentin, mort le 10 septembre 1634; Bertholet, à l'endroit cité, dit qu'il fut tué la veille de la bataille de Nordlingue, par conséquent le 5 septembre; le P. Barre, *Histoire géné-*

Digitized by Google

rale d'Allemagne, tom. IX, p. 664, dit que le comte de Salm, qu'il ne nomme pas, fut blessé à mort dans cette bataille; le P. Wiltheim rapporte ses hauts faits, ainsi que de son frère Herman-Adolphe.

5° Irmgarde, chanoinesse à Thorn, morte en 1578.

6° Élisabeth, mariée le 4 septembre 1592 avec Philippe-François de Daun, comte de Falkenstein et d'Oberstein, morts tous les deux en 1616. (Gebhardi, *Genealogische geschichte,* etc., t. I, p. 704.)

ERNEST-FRÉDÉRIC.

1629. Ernest-Frédéric, comte de Salm-Reifferscheid, seigneur de Bedbure, de Dyck, etc., mourut en 1639, laissant de son épouse Marie-Ursule, fille d'Emicon, comte de Leiningen, et veuve d'Arnold, comte de Manderscheid, 1° Adolphe-Eric, qui suit; 2° Ernest-Salentin, tige des comtes de Salm-Reifferscheid-Dyck qui viendra ci-après; 3° Ferdinand-Albert, chanoine de Cologne, de Strasbourg et de Liége.

ÉRIC-ADOLPHE.

1639 Éric-Adolphe, comte de Salm-Reifferscheid, seigneur de Bedbure, de Dyck, d'Alfter et de Hackenbroich, maréchal héréditaire de l'é-

Digitized by Google

lectorat de Cologne, mourut avant 1678, selon Imhoff, ou suivant d'autres en 1678. Il fonda, le 17 mai 1672, une messe hebdomadaire au mardi dans la chapelle de Bocholz, et une autre au lundi dans la chapelle de S^t^ Lambert devant Bedbure (*Cartularium Augustin. Bedbur.*, fol. 53 et 93). Il avoit épousé, 1° le 8 mai 1646, Madeleine, fille de Maurice, landgrave de Hesse-Cassel; 2° Ernestine-Barbe-Dorothée, fille de Ferdinand-Charles, comte de Loewenstein-Wertheim, remariée avec Jean-Charles, comte de Sereni, veuve en 1691, morte en 1698.

Du premier lit sortit Guillaume-Henri, mort dans la quatrième année de son âge; 2° Sophie-Madeleine, mariée en 1669 avec Charles, landgrave de Hesse à Wandfried, morte à Venise le 15 mai 1675; 3° Catherine-Marie, épouse de Sébastien-Wunibald, de Truchsès, comte de Zeil-Wurzach, morte le 22 mars 1687; 4° Anne-Ernestine, chanoinesse écolâtre à Essen.

Du 2^e^ lit vint son successeur François-Guillaume (voyez Imhofii *Notitia S. R. J. G. procerum*, etc., lib. 9, cap. 13, p. 170, et pour tous le *Genealogisches Staats-Handbuch*, etc.

FRANÇOIS-GUILLAUME.

1678. François-Guillaume, comte de Salm-Reif-

Digitized by Google

ferscheid, seigneur de Bedbure, de Dyck, d'Alfter, d'Hackenbroich et de Heinspach, créé conseiller impérial aulique le 9 mai 1695 (Imhoff, *loc. cit.*, p. 240), écuyer suprême de l'impératrice douairière Amélie. Le 18 septembre 1703, il termina à Cologne, par un accommodement, un différend avec l'abbaye de Camp, lequel avoit subsisté depuis l'an 1596, que cette abbaye refusa à Werner, comte de Salm-Reifferscheid, comme seigneur de Bedbure, les 200 malter de seigle et 50 malter de froment qu'elle lui avoit payés à raison de la protection accordée aux fermes d'Auwenheim et de Gumbertsheim. Elle prétendoit que cet arrangement n'avoit été fait que temporairement au sujet du droit du plus fort qui étoit alors en vigueur. Le comte Werner fit arrêter la dîme de Bedbure et faire des exactions sur les fonds de cette abbaye; delà il s'éleva un procès jugé le 14 mars 1679 par la chambre aulique de l'Empire contre les prétentions de l'abbaye; mais des incidens différèrent l'exécution de la sentence et amenèrent un nouvel arrangement (*Archiv. Camp.*, Lit. L, num. 94). François-Guillaume mourut le 5 juin 1734. Il avoit épousé à Vienne, le 29 octobre 1692, Marie-Agnès, fille cadette de Jean-Georges-Joachim, comte de Slavata à Ehliem et Koschemberg, qui fut richement doté.

Cette princesse étant morte le 21 octobre 1718

Digitized by Google

(ou 1717 suivant le *Lexicon de J. C. Iselin*, t. IV, p. 160), il épousa, le 14 mai de l'année 1719, Marie-Charlotte, fille d'Antoine-Florian, prince de Lichtenstein, morte le 16 juillet 1735.

Le premier mariage lui procura les enfans suivans : 1° Marie-Ernestine, née en 1693, mariée le 13 mars 1719 à Jean-Adam, comte de Fuenfkirchen, morte le 11 juin 1730; 2° Christine-Wilhelmine, née en 1695, mariée en 1727 avec Jean-Joseph, comte de Breuner, morte le 4 mars 1749; 3° Antoine-Joseph-Charles, qui suit; 4° François-Ernest, né le 6 juin 1698, chanoine de Cologne et de Strasbourg, évêque de Tournai le 11 octobre 1731, mort en 1760; 5° *Léopold-Antoine*, né le 13 juillet 1699, mort le 10 janvier 1737, porte le *genealogisches Handbuch*, mais c'est une faute, je crois que ce doit être 1757. Il est la tige des comtes de *Salm-Reifferscheid-Heinspach* en Bohême. De sa 3e femme Charlotte, fille de Jacques-Antoine, comte de Dietrichstein, qu'il épousa le 2 février 1744 et qui mourut le 23 juillet 1790, il laissa entre autres enfans *François-Wenceslas*, né le 6 mars 1747, son successeur dans le comté de Heinspach, qui épousa, le 7 mai 1770, Walpurge, fille d'Adam-François, comte de Sternberg-Serswitz, héritière de la seigneurie d'Ulrichskirchen, laquelle le fit père, le 18 septembre 1774, de *François-Vincent*, époux depuis 1801 de Jeanne, fille

Digitized by Google

de Joachim, comte de Pachta; 2° de Jean, né le 7 avril 1780, et d'autres enfans.

Le second mariage donna à François-Guillaume, le 6 février 1728, *Antoine*, mort à Bruxelles le 5 avril 1769, lequel devint le chef de la branche cadette des comtes de Salm-Reifferscheid, dite la première, parce que *Charles-Joseph*, qu'il eut le 3 avril 1750 de son épouse Raphaëlle, fille de Charles-Louis, comte de Roggenbourg, qu'il avoit épousée le 1 septembre 1743, fut pour lui et ses descendans élevé au rang des princes de l'Empire par l'empereur Leopold II, le 9 octobre 1790. Il épousa, le 8 juin 1775, Pauline, fille du prince Charles d'Auersperg, morte le 1 octobre 1791, et ensuite, le 1 mai 1792, Marie-Antoinette, fille aînée de Wenceslas, prince de Paar. De la première existe François-Hugues, né le 1 avril 1776, marié le 6 septembre 1802, avec Marie, comtesse Maccafry de Keanmore.

CHARLES-ANTOINE-JOSEPH.

1734. Charles-Antoine-Joseph, tige des comtes de Salm-Reifferscheid-Bedbure, appelée maintenant Salm-Krautheim-Gerlachsheim, naquit en 1697, il fut chambellan de l'Empereur et conseiller intime, directeur suprême de l'académie

Digitized by Google

équestre, Grand-Croix de l'ordre de S. Michel. Il cessa de vivre le 13 juillet 1755.

Il avoit épousé, le 13 janvier 1720, Marie-Françoise-Éléonore, fille de Gabriël, comte d'Esterhazi, morte le 31 janvier 1778, dont il laissa, 1° François-Nicolas-Charles, né le 1 août 1721, mort le 30 novembre 1786; 2° Joséphine, née le 15 juillet 1731, princesse d'Elten, abbesse de Vreden, doyenne d'Essen, dame de la Croix étoilée, morte le 23 juin 1796; 3° Sigismond, qui suit; 4° Joseph-Jean, né le 14 mai 1737, mort le 12 juillet 1775.

SIGISMOND.

1755. Sigismond, né le 24 juin 1735, succéda à son père en 1755 comme comte de Salm-Reifferscheid-Bedbure, et maréchal héréditaire de l'électorat de Cologne. Il fut chambellan de l'Empereur, grand-maître de la cour de l'électeur de Cologne, et reçut en fief en 1781 la seigneurie d'Erb, appartenante ci-devant aux comtes de Manderscheid. Il mourut en 1798.

Son épouse Éléonore-Marie-Walpurge, fille du comte François-Ernest, Échanson héréditaire de l'Empire ou Truchsès à Ziel-Wurzach, mariée le 21 juillet 1764, lui donna douze enfans, savoir : quatre fils et huit filles. Les fils furent, 1° Frédéric-Maximilien-Chrétien-Joseph, né le 8 septem-

Digitized by Google

bre 1766, chanoine domicellaire de la métropolitaine de Cologne, mort le 4 novembre 1790; 2° François-Guillaume, son successeur; 3° Clément-Wenceslas-Sigismond, né le 28 mars 1778, tous les deux chanoines domicellaires de la métropolitaine de Cologne. Les filles furent, 1° Maximilienne-Françoise de Paula, née le 25 avril 1765, princesse-abbesse d'Elten depuis 1796, doyenne à Vreden et chanoinesse à Thorn; 2° Marie-Crescence, née le 29 août 1768, mariée le 19 janvier 1790 avec Louis-Aloys, prince régnant de Hohenlohe-Bartenstein, et six autres dont deux sont mortes en bas âge, et trois entrées dans des chapitres de chanoinesses.

FRANÇOIS-GUILLAUME-JOSEPH-ANTOINE.

1798. François-Guillaume-Joseph-Antoine, né le 27 avril 1772, ayant résigné ses prébendes dans la métropolitaine de Cologne et la cathédrale de Strasbourg, succéda à son père dans le comté de Salm-Reifferscheid-Bedbure. Ce comté ayant été cédé à la France par le traité de paix de Luneville en 1802, il en fut dédommagé par le bailliage de Krautheim dépendant de l'archevêché de Mayence, et par les droits de jurisdiction de l'abbaye de Schœnthal, située dans ce bailliage, ainsi que par une rente de 32000 florins attachée à l'abbaye d'A-

Digitized by Google

morbach, mais au lieu de cette rente, le prince de Leiningen, à qui cette abbaye avoit été assignée, lui céda le prieuré de Gerlachsheim et le village de Dislelhausen, de l'évêché de Wurzbourg. C'est à Gerlachsheim qu'il a fixé sa résidence.

Il épousa, le 15 novembre 1796, Françoise, fille de Louis-Charles, prince de Hohenlohe-Bartenstein, morte le 17 janvier 1812.

Branche des comtes de Salm-Reifferscheid-Dyck.

ERNEST-SALENTIN.

Ernest-Salentin, fils d'Ernest-Frédéric, comte de Salm-Reifferscheid, etc., eut pour sa part dans la succession paternelle les seigneuries de Dyck et de Hackenbroich, et mourut le 16 du mois d'août 1684. Il avoit épousé Claire-Madeleine, fille de Philippe-Théodoric, comte de Manderscheid-Keyl, morte le 9 février 1692, dont il eut dix-sept enfans, savoir : dix fils et sept filles, qu'Imhof fait connoître. Les principaux sont François-Ernest, qui suit; 2° Charles-Gaspar, chanoine de la métropolitaine de Cologne, mort le 28 février 1687; 3° Alexandre, chanoine et chorévêque de Cologne, ainsi que chanoine de Strasbourg, décédé le 2 août 1697; 4° Jean-Philippe, chanoine de Paderborn et d'Osnabruck; 5° Guillaume, chanoine de

Digitized by Google

Cologne et de Strasbourg, mort le 20 juillet 1721; 6° Marie-Ernestine, mariée à Maximilien-François, comte de Truchsès-Wolfsegg.

FRANÇOIS-ERNEST.

François-Ernest, né le 25 février 1683, succéda à son père dans les seigneuries de Dyck, Bedbure, Alfter et Hackenbroich qu'il laissa par sa mort, arrivée en décembre 1721, à son fils aîné. Il avoit épousé, le 20 janvier 1706, Anne-Françoise, fille d'Eugène-Alexandre, prince de Thurn et Taxis, comtesse de Valsassin, née le 24 juin 1689, morte le 13 janvier 1763.

Leurs enfans furent, 1° Auguste-Eugène-Bernard, qui suit; 2° Frédéric-Ernest, né le 7 mars 1709, mort le 31 janvier 1775, chanoine de Cologne et de Strasbourg; 3° Anne-Marie-Louise, née en 1712, morte en 1760, mariée en 1735 avec Joseph-François, comte de Waldbourg-Wolfsegg, décédé en 1774; 4° François-Joseph-Guillaume, qui viendra ci-après.

AUGUSTE-EUGÈNE-BERNARD.

Auguste-Eugène-Bernard, né le 25 septembre 1707, chanoine de Cologne et prélat domestique du pape, épousa ensuite, le 4 septembre 1738, Sabine-Marie-Joséphine, fille de Philippe-François,

Digitized by Google

prince de Rubempré, morte le 22 février 1773. Il l'avoit précédée au tombeau le 8 octobre 1767, sans en laisser d'enfans. Il fut maréchal héréditaire de l'électorat de Cologne et Grand'Croix de l'ordre de S. Michel.

JEAN-FRANÇOIS-GUILLAUME.

Jean-François-Guillaume, né le 28 décembre 1714, chanoine domicellaire à Cologne, succéda, le 5 septembre ou plutôt le 8 octobre 1767, à son frère et mourut le 17 août 1775. Il avoit épousé, le 7 février 1769, Auguste-Marie-Frédérique, fille du comte François Truchsès-Waldburg de Ziel-Wurzach, sous la tutelle de laquelle il laissa en mourant, 1° Joseph-François, qui suit; 2° Marie-Crescence, née et morte en 1771; 3° Marie-Alexandre, né le 30 juillet 1772, mort le 28 mai de l'année suivante; 4° Walpurge-Françoise-Marie-Thérèse, née le 13 août 1774, chanoinesse de Ste Ursule à Cologne, mariée le 6 octobre 1797 à Maximilien, baron de Gumpenberg, seigneur de Poetmes; 5° François-Joseph-Auguste, fils posthume, né le 16 octobre 1775, chanoine domicellaire de Cologne, seigneur d'Alfter, chambellan de S. M. le roi de Wurtemberg, marié à la fille aînée du prince de Waldburg-Wolfsegg en Souabe, dont il a des fils.

Digitized by Google

JOSEPH-FRANÇOIS.

Joseph-François-Marie-Antoine-Ignace-Hubert, né le 4 septembre 1773. Après avoir atteint l'âge de majorité il succéda à son père comme comte régnant dans la seigneurie immédiate de Dyck et dans celles d'Alfter et Hackenbroick, ainsi que dans le maréchalat héréditaire de l'électorat de Cologne. La paix de Luneville le priva en 1802 de ses seigneuries qui furent réunies à la France, et il lui fut assigné en dédommagement une rente perpétuelle de 28000 florins. L'an 1816 les deux frères furent élevés à la dignité de prince par sa majesté le roi de Prusse.

Le prince Joseph-François a épousé, le 3 octobre 1792, Marie-Thérèse, fille de Clément-Auguste, comte de Hatzfeld, dont il a eu, 1° Hortensius, né le 25 août 1793, mort le . . . . . ; 2° Clément-François-Joseph, né au mois de mars 1796, mort le 23 janvier 1799. (*Genealogisches Staats und Handbuch de* 1811.)

Mémoires pour l'histoire de la bonne compagnie.

Il y a long-temps que chez nous la bonne compagnie, au lieu de dicter des lois en reçoit d'ail-

Digitized by Google

ı-Salm (1).

roi d'Angleterre, et sœur
ée, savoir :

Charles-Louis, él
† 1680; marié à C
Guill. V, landg.

Charles, électeur palatin; † 1685; ép. Wilhelmine, princesse de Danemark; † sans enfans.

Henriette; † 1730; Jean-François, duc
e.

Wilhelmine Amélie, mariée à l'empereur Joseph I.

Marie-Josèphe, mariée à Frédéric-Auguste, électeur de Saxe.

éric, électeur
axe, marié à
ie, princesse
Bavière.

Marie-Josép., mar. à Louis, dauphin de France.

Louis XVIII, roi de France.

ér.-Auguste,
le Saxe, mar.
mélie, prin-
e de Bavière.

Sophie, née en 1630; † 1714; mariée à Ernest-Auguste, électeur de Hanovre.

Georges I, électeur de Hanovre, proclamé roi d'Angleterre en 1714; † 1727.

Georges II; † 1670; roi d'Angleterre.

Frédéric-Louis, prince de Galles; † 1731.

Georges III; né en 1738; roi d'Angleterre; † 1820.

Georges IV, roi d'Angleterre; † 1830.

Charlotte, † 1817; épouse de Léopold, prince de Saxe-Cobourg.

n onzième siécle, en deux maisons: celle de Haut-Salm et celle
Alf à celle-ci; celle de Salm-Salm à la première. Ce tableau nous a
dr

Digitized by Google

Digitized by Google

leurs. Si le type national se conserve dans la bourgeoisie, au fond des provinces, dans quelques quartiers de nos grandes villes, le beau monde s'étudie à imiter des mœurs et des manières exotiques, et plus l'imitation est complète, plus le succès est certain. Les princes de la maison de Bourgogne avaient francisé toute leur cour ainsi que les personnes qui en approchaient de près ou de loin. L'Espagne vint ensuite nous offrir des modèles. Un petit maître de Bruxelles ressemblait fort, au seizième siècle, à un galant de Madrid, tel que le dépeint Lope de Véga dans sa Veuve de Valence (*La Viuda de Valencia*) : chapeau sur l'oreille, plume courte, cordon nouveau, collet rabattu, points de Venise, des bottes si justes qu'on ne peut les tirer de tout un mois; les chausses jusqu'aux pieds, la moustache jusqu'au ciel; des savonnettes parfumées, des gants à l'ambre. Lope ajoute un trait qui ne nous a jamais été applicable, attendu notre goût pour les habitudes *confortables de la vie*, quand il dit que son petit-maître est en dehors tout propre et neuf, en dedans tout sale et vieux.

Il faut remarquer que vers ce temps-là l'Espagne n'exerçait pas moins d'empire sur la France, où régnaient les ligueurs. Cependant, soit influence du voisinage, soit sympathie, on en revenait toujours volontiers aux airs français, qu'on réputait

Digitized by Google

infaillibles pour faire disparaître ce que Juste Lipse appelait assez malhonnêtement *rus nostrum* (1).

En 1631 la reine, mère du roi Louis XIII, Marie de Médicis, fut forcée de se retirer aux Pays-Bas. L'historiographe P. de la Serre décrit ainsi, dans son style emphatique, la suite de la dévote infante Isabelle, allant saluer la reine : « Représentez-vous le plaisir qu'il y avait à voir ces boutons de roses, à demi-éclos, pencher respectueusement la tête jusques à la tige de ce lis royal : à voir, dis-je, toutes ces beautés souveraines, dont l'empire ne peut jamais avoir de limites....., vestues à l'espagnole, se mêler confusément parmi les dames et les filles d'honneur de la reine, pour se saluer réciproquement. Mais toutes leurs actions de civilité, de respect et de caresses, étaient animées de jalousie, aussi bien que d'amour : car l'une pâlissait de crainte, de voir ses appas vaincus par de plus puissans charmes; l'autre rougissait de honte d'avoir prétendu à la pomme devant une nouvelle Cypris; celle-là cachait sa colère sous une apparence de douceur, ayant admiré par force des attraits plus redoutables que les siens; et celle-ci, toute pleine de vanité, n'ayant jamais trouvé de miroir qui la flattât, s'honorait elle-même par le secret mépris qu'elle faisait de toutes les autres, sans consulter

(1) *Archives*, IV, 137.

Digitized by Google

d'autre oracle que celui de son opinion. A ne mentir point on eût dit que l'amour tenait la foire des douceurs et des grâces dans cette chambre, tandis que les cavaliers défendaient nonchalamment leurs libertés contre de si doux ennemis (1). » Cette dernière phrase rappelle le marquis de Mascarille demandant caution bourgeoise contre les beaux yeux des filles de Gorgibus. C'est le style de l'hôtel de Rambouillet, mais Molière n'en avait pas encore montré le ridicule.

Le même écrivain décrit ainsi une promenade des princesses au cours de Bruxelles, aujourd'hui l'*allée-verte*, et que le maréchal de Saxe épargna en 1746 (2). « Véritablement il faisait beau voir une grande foule de carrosses, sans désordre, dans les longs espaces de cette belle promenade. Mais, sans mentir, je m'imaginais, prenant le canal qui va à Anvers, pour la rivière de Seine, et les prés verdoyans qui côtoient son rivage, pour une partie des Tuileries, que j'étais dans Paris. Et ce qui aidait encore à me décevoir, c'était l'admiration de cinq à six cents carrosses à la suite de celle de la reine (3). »

(1) *Entrée de la reine-mère dans les villes des Pays-Bas.* Anvers, 1632, in-fol., p. 11.

(2) L'abbé Mann, Hist. de Brux. I, 226.

(3) *Entrée de la reine-mère dans les villes des Pays-Bas.* Anvers, 1632, in-fol., p. 29.

Digitized by Google

Des personnes se sont fait une réputation durable rien que par la manière dont elles tenaient maison, par les grâces de leur accueil et leur usage du monde. La marquise de Caracena méritait cet avantage. Son hôtel, à Bruxelles, était le rendez-vous ordinaire de la meilleure compagnie. Madame Deshoulières, dont le mari avait rejoint M. le prince en Flandre, parut avec éclat sur ce théâtre. Son esprit et sa figure lui attirèrent une foule d'hommages; le prince de Condé lui-même se mit au nombre des soupirans. Cependant toutes ces conquêtes ne purent la préserver du besoin. Elle avait réclamé à diverses reprises et avec force ce qui était dû à son mari. Suivant les principes de la cour d'Espagne, on lui en fit un crime. Nul galant n'osa la défendre, et au mois de février 1657 elle fut enfermée au château de Vilvorde, d'où son mari la délivra bientôt, aidé de quelques-uns de ses soldats.

Le duc de Chevreuse fit le tour des Pays-Bas, et vint à Bruxelles en 1663. Il était accompagné de M. de Monconys qui a écrit leur itinéraire (1). Celui-ci remarque un usage qu'il dit être observé au cours qui se faisait dans les rues. On y allait sans tourner, si bien que l'on ne voyait jamais ceux qui suivaient la même route (2). Il se plaint aussi

(1) 1695, in-12.
(2) *Ibid.*, p. 193.

Digitized by Google

que les cuillers, comme en Angleterre, étaient si larges qu'elles coupaient la bouche quand on s'en servait. M. de Monconys était un observateur philosophe.

Les seigneurs à qui le duc de Chevreuse rendit les visites qu'il en avait reçues, furent le duc d'Aremberg, le prince de Chimai, le marquis de Risbourg de la maison d'Espinoy, le jeune comte de Boussu, le comte Philippe de Beaucignies et le duc d'Havré.

Les annales de la mode nous apprennent qu'en 1702 les belles dames de Paris faisaient un usage immodéré du vin et du tabac, et il nous serait facile de prouver que Bruxelles se piqua d'imiter, sous ce rapport, la capitale de la France. Là aussi on pouvait chanter avec à-propos la chanson insérée par Mlle L'Héritier dans le *Mercure galant* d'avril 1702 :

A se barbouiller de tabac
Trouvait-on de la gloire,
Se piquait-on d'un estomac
Qui fût si propre à boire?
Certaines dames de ce tems
L'emportent pour ces beaux talens
Sur Jean de Wert, sur Jean de Wert.

Quant à Jean de Wert, c'était un soldat de fortune, né en Gueldre, et qui, devenu général, tomba entre les mains des Français à la bataille de

Digitized by Google

Rhinfeld. On le logea au château de Vincennes, où il passait son temps à boire et à prendre du tabac *en poudre, en cordon et en fumée* (1).

L'année 1724 fut témoin d'un grand scandale dans la haute société de Bruxelles. Le comte de Bonneval, général au service de l'empereur, s'était brouillé avec son protecteur le prince Eugène. Il fut envoyé à Bruxelles en qualité de feld-zeug-meister. Son régiment, composé d'étrangers, jeunes gens distingués, aimables, bien choisis, bien étourdis, dont le comte de Latour, son fils naturel, fut colonel-commandant après la mort du prince de Salm, y était en garnison : cela lui fit d'abord une espèce de cour, et alarma celle du ministre, composée, dit le prince de Ligne (2), de petits ambitieux d'antichambre et de garde-de-robe. Sa charge et représentation lui attiraient, outre cela, toute la belle, noble et grande compagnie; mais l'amabilité de Bonneval, l'aisance de sa maison, la bonne chère, deux concerts par semaine, des soupers où régnait la liberté, partagèrent bientôt le beau monde, et le firent presque déserter tout-à-fait de chez le marquis de Prié, qui chercha à s'en venger. Bonneval, peu endurant de sa nature,

(1) Bayle, Dict., art. *Wert.*

(2) Mémoire sur Bonneval dans ses OEuvres choisies. Paris, 1809, 8°, p. 142.

Digitized by Google

s'emporta de la manière la plus violente contre lui, sous prétexte que la femme de ce ministre et sa fille, la comtesse d'Aprémont, avaient débité publiquement aux *assemblées* des bruits injurieux à la reine d'Espagne, l'une des filles du feu duc d'Orléans, et dont le comte de Bonneval se disait un peu cousin. Le prince de Ligne, le marquis d'Aiseau, le comte de Lannoy, le comte de Calemberg, madame de Reve, le prince de Horn, le poète J.-B. Rousseau, le comte de Bournonville et beaucoup d'autres se trouvèrent mêlés dans cette querelle, dont le résultat fut loin de tourner à l'avantage du fougueux Bonneval, qui finit, comme on le sait, par aller mourir à Constantinople, pacha à deux queues et chef des bombardiers et des mineurs.

J.-B. Rousseau, à qui son amitié pour le comte de Bonneval enleva en partie les bonnes grâces d'Eugène, avait trouvé à Bruxelles un appui dans le duc d'Aremberg. En 1722, le jeune Arouet arriva dans la même ville. Il y resta onze jours, pendant lesquels lui et Rousseau, qu'il devait bientôt haïr cordialement, furent presque toujours ensemble. Rousseau, que Voltaire consultait poliment comme son maître en poésie et à qui il montra son poème de la ligue, écrivait que la France avait besoin d'un ouvrage tel que celui-là, que l'économie en était admirable, les vers parfaite-

Digitized by Google

ment beaux, et qu'à quelques endroits près, sur lesquels l'auteur était entré dans sa pensée, il n'y avait rien trouvé qui pût être critiqué raisonnablement (1).

Voltaire ne consacrait cependant pas tout son temps à ces confidences littéraires. Nous lisons en effet, dans une de ses lettres, qu'on lui fit les honneurs de Bruxelles à merveille, et qu'on le mena dans le *lupanar* le plus célèbre de la ville, où il fit des vers qu'on nous dispensera de rapporter (2).

Rousseau, lorsqu'il était déjà brouillé avec Voltaire, raconte, dans une de ses lettres, que l'arrivée de ce dernier fut signalée à Bruxelles par sa conduite indécente durant le service célébré à l'église du Sablon, ce qui avait, au dire du comte de Lannoy, tellement scandalisé les assistans, qu'on avait été sur le point de le mettre à la porte. Rousseau, malgré ce beau début, assure qu'il le présenta le lendemain chez le marquis de Prié, chez la princesse de Latour, et dans les autres maisons où il était reçu, mais où, à sa grande confusion, Voltaire ne se produisit pas plus convenablement qu'il n'avait fait à l'église du Sablon. Le ton de Rousseau était bien changé. Il est vrai qu'il y avait eu

(1) OEuvres, édit. d'Amar. Paris, 1820, V, 46.

(2) Correspond. générale, OEuv., édit. de Desoer. Paris, 1817, IX, 11.

Digitized by Google

quatorze ans d'intervalle entre ses premières et ses dernières lettres, et que Voltaire était loin de lui montrer encore la déférence d'un disciple (1).

Quoi qu'il en soit, la présence habituelle d'un écrivain comme Rousseau dans les salons de Bruxelles, devait y protéger la poésie et assurer les grandes entrées au talent. Vainement Chevrier avance le contraire, il s'y trouvait quelques connaisseurs en fait d'esprit : le comte de Lannoy, l'un des plus honnêtes hommes du monde, suivant Rousseau, était en même temps l'un des meilleurs juges des capacités littéraires.

Un aventurier d'une naissance distinguée et dont l'aïeule était une fille naturelle de Maurice de

(1) Ce grand homme, qui ne savait point se mettre au-dessus des petitesses de l'amour-propre offensé, ni réprimer les emportemens de sa haine, disait dans une lettre du 14 février 1737 : « M. d'Aremberg, convaincu de ses impostures (des impostures de Rousseau appelé *scélérat* quelques lignes plus haut), et, qui pis est, est ennuyé de lui, ne veut plus le voir. Il est réduit à un juif nommé Médinas, condamné en Hollande au dernier supplice. Il passe chez lui sa journée au sortir de la messe. Il communie, il calomnie, il ennuie... » Et ailleurs, dans une lettre adressée en 1740 à l'abbé d'Olivet : « Ce misérable a l'insolence de citer.... M. le duc d'Aremberg, lequel vient de m'écrire que Rousseau est un faquin qui l'a compromis très-faussement, et auquel il a lavé la tête. » L'année suivante, 1741, Voltaire fit à Bruxelles un assez long séjour, occupé de politique, de physique et de vers.

Digitized by Google

Nassau, prince d'Orange, le baron de Poellnitz, qui finit ses jours à la cour du grand Frédéric, où il faisait l'office d'une espèce de plaisant de cour, ce qui l'a fait placer par Floegel (1) dans son histoire des bouffons, a donné une relation de ses voyages écrite avec un naturel et quelquefois même un agrément assez rares dans un étranger qui manie de toutes les langues la plus rétive. Bruxelles reçut aussi sa visite, comme on le pense bien, et voici à peu près le tableau qu'il en fait pour l'année 1732.

L'étiquette sévère que l'on observait chez l'archiduchesse gouvernante Marie Élisabeth, rendait sa cour assez maussade. Les dames titrées du pays, parmi lesquelles il y en avait beaucoup dont les maris étaient grands d'Espagne, avaient prétendu, dans les commencemens, avoir un tabouret chez S. A. S., mais leur demande ne fut pas accueillie. D'autres prétendirent venir au palais en carrosse à six chevaux, prétention qui ne fut pas mieux accueillie que la première. Il fallut donc se résigner.

« La noblesse de ce pays-ci, dit le baron de Poellnitz, est extrêmement hautaine. Il y a des maisons qui sont réellement de grande qualité;

(1) Et non pas Pflegel. *Archiv.*, II, 265. *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, XVII^e liv., p. 285, n. 45.

Digitized by Google

mais il y en a une infinité qui, avec des titres fort pompeux, auraient bien de la peine à prouver noblesse. A les entendre, ils ont tous été jadis comtes de Hainaut, de Flandre, ducs de Brabant, de Gueldre, et ainsi du reste. Leurs ancètres ont rendu des services importans à l'État : mais la plupart de ceux d'aujourd'hui se reposent; ou s'ils servent, c'est l'Espagne et la France. *Aller à Vienne, faire la cour à l'empereur, eh! fi donc! on s'y ennuie à mourir. Les Allemands ont des manières si différentes des nôtres,* disent-ils, *leur service est si rude! se confiner dans cette Hongrie, ne nous en parlez pas, on n'y voit pas une âme.* Ces messieurs, après tout, ont raison : plusieurs parmi eux, sans avoir jamais servi l'empereur, et peut-être sans l'avoir jamais vu, sont parvenus à avoir des régimens, des gouvernemens, et les emplois les plus distingués dans les Pays-Bas. Comme cela leur réussit, ils auraient tort d'en agir autrement; ils servent en Espagne, et viennent se faire récompenser à Bruxelles.

» Il faut convenir néanmoins, ajoute le narrateur, que si les Flamands, sous lesquels je comprends généralement tous les sujets des Pays-Bas Autrichiens, vont peu à Vienne, leur peu de fortune en est en partie cause. La noblesse n'étant pas autrement riche, n'est pas en état de faire de la dépense; aussi vit-elle avec beaucoup d'économie

Digitized by Google

dans le particulier. Cependant il y a ici plus d'équipages à manteau ducal, que dans Vienne même. Tous ces ducs et ces princes, faits par les rois d'Espagne, ne prenaient autrefois que le titre d'*excellence*. On les appelle *mon prince* et *monsieur* depuis qu'ils sont aux Allemands. Ils voudraient fort qu'on les appelât *altesses*, et ils tâchent d'usurper ce titre, que leurs domestiques et bien des pauvres gentilshommes leur donnent, l'entrelardant de beaucoup de *monseigneurs*. Le duc d'Aremberg est le seul seigneur qui en fait la dépense, et comme il est celui à qui il est dû le plus d'honneur, c'est celui qui en exige le moins (1). »

Le satirique Chévrier, qui relève ce passage, prétend qu'en 1762, Bruxelles, au théâtre près, toujours fort détestable, était très-différent du portrait qu'en avait ébauché Poellnitz trente ans auparavant, cependant il n'indique pas les différences. « Bruxelles, suivant lui, est une ville à qui tous les aventuriers donnent la préférence, elle en fourmille dans tous les temps; des femmes honnêtes et des usuriers qui ne le sont pas, en ont souvent été les tristes victimes; le gouvernement sévit, mais ses placards n'empêchent pas que des chevaliers sans croix, des abbés sans bénéfices, ne

(1) Mémoires de Charles Louis, baron de Poellnitz. 2e édit. Amst., 1735, IV, 49.

Digitized by Google

viennent y jouer les seigneurs et y singer la prélature. Les lettres et les arts y sont en vénération, il n'y manque que des connaisseurs, des savans et des artistes..... (1). » Les boutades d'un écrivain mauvaise-langue ne doivent pas être prises à la lettre. Mais revenons aux observations de Poellnitz.

La maison la plus vantée pour sa magnificence était alors celle du prince de La Tour et Tassis, qui malheureusement faisait de fréquentes absences. Elle était ouverte à toutes les personnes de qualité; c'était l'asile des étrangers, et sans doute celui du baron qui tenait beaucoup à être hébergé. Le prince de Rubempré faisait aussi une dépense digne de son rang. Le ministre don Julio Visconti et son secrétaire Henri Crumpipen, Westphalien de naissance (2), s'attirèrent également des complimens du baron, comme tous ceux qui tenaient à la diplomatie et au gouvernement des différens pays (3).

(1) Les Amusemens des Dames de B***. Rouen, 1762. in-12, p. 12.

(2) Il était né à Warbourg, et fut nommé secrétaire-d'état du royaume de Naples, charge qu'il garda jusqu'en 1733. C'est alors qu'il devint secrétaire du comte Visconti. Il fut ensuite secrétaire d'état et de guerre aux Pays-Bas jusqu'à sa mort, arrivée le 21 mai 1769. Il avait épousé Victoire Capitolo, fille d'un Piémontais, écuyer de l'empereur. *Hist. MS. du conseil privé.*

(3) Dans la préface de la seconde édition de ses Mémoires,

Digitized by Google

M. de Visconti fut remplacé par le comte Frédéric de Harrach. « Je ne doute point qu'il ne soit du goût des Flamands, dit Poellnitz. Il est affable et prévenant, actif, laborieux, généreux et libéral; il aime la dépense et les plaisirs. Comme il est riche par lui-même, et par sa femme qui est une princesse de Lichtenstein, il est en état de satisfaire les Bruxellois qui veulent que l'on dépense chez eux, et qui regrettent journellement l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, parce que ce prince dépensait tous les ans sept ou huit millions qu'il tirait de la Bavière. *L'archiduchesse ne dépense point,* disent les Bruxellois, *sa cour est un couvent de plus.* S'ils réfléchissaient que cette princesse n'a que 460 ou tout au plus 500,000 florins de revenu, ils modéreraient sans doute leur critique. Avec cette somme, peu considérable pour une si grande princesse, S. A. S. entretient une très-grande maison et ne doit rien à personne. C'est ce qu'on n'a pu dire d'aucun gouverneur ni souverain des Pays-Bas; ils ont toujours quitté ces provinces en y laissant des dettes. *Depuis un temps infini ces gens-ci sont accoutumés*

Poellnitz dit, avec une humilité un peu plate, qu'il y parle des souverains avec le respect dû aux oints du seigneur, et qu'il tâche de les honorer dans leurs ministres, sa religion (actuelle) lui enseignant qu'il devait honorer Dieu dans ses saints. Notez qu'il trouvait bon alors d'être catholique.

Digitized by Google

à se plaindre, et je crois que si on examinait chaque Brabançon ou Flamand(1) *en particulier, il y en aurait très-peu qui pussent dire quelle sorte de gouvernement ils voudraient, et quel maître leur conviendrait.* » Nous craignons bien que cette dernière réflexion n'ait rien perdu de sa justesse.

Si les plaisirs de la cour n'étaient pas bien vifs aux yeux de Poellnitz, ceux de la ville semblaient presque aussi monotones. « Il y a, ajoute-t-il, une comédie horrible, représentée sur un très-beau théâtre (2). Les assemblées sont assez tristes, et le deviendront encore plus après le départ de la comtesse de Visconti, qui soutient seule les plaisirs. Qui a vu Bruxelles pendant la guerre et qui le voit aujourd'hui ne le connaît plus. Tout languit, et il n'y a presque plus d'autre commerce que celui des dentelles, des camelots et des tapisseries dont la fabrique est très-parfaite. La manufacture de tapisseries de Leniers surpasse toutes les autres pour la beauté des couleurs; il fournit l'Angleterre et l'Italie. Devos travaille pour l'Allemagne. Il a fait les belles tapisseries du prince Eugène de Savoye, et l'histoire de Charles V pour

(1) A ses maîtres toujours montrant quelque rancune.
Épître à la statue d'Érasme.

(2) L'électeur de Bavière fit bâtir cette salle de spectacle, en 1700, par l'Italien Bombardi.

Digitized by Google

l'empereur Charles VI. Vermillon envoie beaucoup de ses ouvrages en Portugal, en France et en Moscovie. Van der Borgt le fils vient de faire une très-belle tapisserie pour l'archiduchesse, représentant l'adoration du Veau d'or par les Israélites et Moïse recevant les tables de la loi. Le père de Van der Borgt, aussi habile que son fils, a fait les magnifiques tapisseries de la chambre des États, qui représentent la joyeuse entrée de Philippe-le-Bel, duc de Brabant, que l'on peut voir dans la maison de ville et qui méritent d'être vues. »

Le baron, parvenu à Maestricht, recueille une anecdote qui appartient aux fastes de notre galanterie. Le maréchal d'Ouwerkerke, descendant des princes de Nassau, du côté gauche, étant jeune, caracolait à la portière du carrosse de Mlle de Feltbruck, et lui contait fleurette. Elle lui répondit que tout ce qu'il lui débitait n'était que sornettes, et qu'elle parîrait qu'il ne l'aimait pas assez pour sauter avec son cheval du Pont-de-Meuse dans la rivière. La gageure fut acceptée : le comte d'Ouwerkerke la gagna au risque de sa vie. Il fut assez heureux pour ne point perdre les étriers, et son cheval assez bon pour le porter à terre. Après avoir fait ce saut périlleux, il reconnut le caractère de sa maîtresse et rompit avec elle. Poellnitz trouve que la bonne demoiselle avait mérité quelque chose de pis.

Digitized by Google

Schiller, dans un petit poème intitulé le *Gant*, a raconté une aventure à peu près pareille et qui finit de même, par une rupture. Le trait du maréchal d'Ouwerkerke est tout-à-fait dans le goût de la galanterie chevaleresque, ainsi que celui du comte de Lorge.

NOTICES D'OUVRAGES MANUSCRITS.

Suite et fin de la relation de la guerre de Grimberghe, tirée des chroniques inédites de Dinterus. Voy. p. 138.

« Dominus verò Grimbergensis subtiliter cum suis quos gladius » nondùm consumpserat, aufugiendo ad magnum suum castrum, vix » se potèrùt salvare in castrum. Verò mamburni et gubernatores præ- » libati, castrum magnum et famosum Grimbergense, quod fortissi- » mum erat et inexpugnabile videbatur, oppugnare minimè curantes, » suiem suam direxerunt versus oppidum Mechliniense, quod obsi- » dentes, castra sua circùm circà metârunt, totamque terram hos- » tium suorum devastando et depopulando, ipsum oppidum suis ma- » chinis cum diris insultibus oppugnârunt.

» Interim dominus Grimbergensis copiis atque viribus congregatis, » tàm stipendiariis, quàm consanguineis confœderatis et amicis, pro- » ponens exercitum Brabantiæ inopinatè debellare, quod mamburni » et gubernatores sentientes, ab obsidione Mechliniensi recedentes, » versùs Grimbergam cum exercitu proficiscentes, propè castrum » Grimbergense se collocârunt, animo prædictos hostes debellandi; » dieque sequenti, quia hostes ad campum non venerant, de consilio » domini de Horne, suprà dicti mamburni et gubernatores cum he- » raldo (1), ducis suorum insignibus decorato, domino Grimbergensi

(1) Dans l'introduction de l'*Histoire de l'Ordre de la Toison d'Or*, p. LIV, j'ai rapporté une tradition qui concerne ce héraut, que l'on a prétendu avoir été de la famille de Beydaels.

Digitized by Google

» mandârunt, quòd gratiam eorum juvenis ducis et imploraret, seque » de suis forefactis submitteret, in dictum et arbitrium baronum pa- » triæ Brabantiæ, quos utique in arbitrio ipsorum pronuntiando, erga » ipsum propitios et benevolos reperiret; sin autem, se præpararet ad » bellum, in quo si succumberet, fieret sibi retributio secundum ip- » sius exigentiam demeritorum.

» Quibus auditis dominus Grimbergensis cum eodem heraldo re- » nuntiari et dici fecit quòd dictorum baronum sententiâ arbitralem » non disideraret expectare, sed potiùs vellet eos in campis debellare, » quòdque de ipso in crastinam percipere deberent. Quâ habitâ res- » ponsione dixit dominus de Gaesbeke, quòd sibi utile videretur quòd » eorum juvenis dominus dux ad exercitum afferretur, quia utique » omnibus, et signanter timidis afferret audaciam, et pro jure et ho- » nore tàm juvenis principis quisque viribus pugnaret.

» Tunc gubernatores, parùm se deliberantes, miserûnt Bruxellam » dominum Arnoldum de Graynhem, militem, pro juvene ipsorum » domino; qui illico recedens, eundem juvenem de sero adduxit in » exercitum. Alterâ verò die exercitibus utriusque partis in campum » congregatis, aciebusque ordinatis, juvenis dux jacens in cunabulo, » suspenditur ad arborem et vexillum ejus propè ipsum affigitur tàm » altè, quòd per adversarios benè poterat videri, firmâque fortium » bellatorum custodiâ penes ipsum ordinatâ. Quibus congressis, tubis » clangentibus, bellum ab utrâque parte summis viribus instauratur, » clamor in cœlum tollitur, pugna summâ virtute conseritur (1), quæ » duravit usquè ad solis occasum, multis utrinque in conflictu captis, » vulneratis et occisis; et propter tenebras noctis Grimbergenses » se ad castrum eorum, et Brabantini sua ad castra et tentoria se » receperunt.

» Tertiâ autem die ambæ partes ad bellandum iterùm congregati, » acriter pugnaverunt, sed tandem Brabantini victoriam reportârunt, » non sine magnâ strage hominum partis utriusque.

» Quo bello finito prædictum magnum et famosum Grimbergense » castrum fuit datum in manibus Brabantinorum, qui ipsum dirui et » ad solum frangi fecerunt.

» Interfecti sunt in hoc bello ex parte Brabantinorum dominus de

(1) Une note marginale porte : *Longè aliter narrat chronicon manuscriptum Uweni.*

Digitized by Google

» Diest, de Rotselaer, de Wesemale, de Bierbeke, de Renez, de » Hoesden, de Trasengis, de Dongelberge, de Campenhout, de » Wanre, de Huldenlegem, dominus Philippus de Wavra, dominus » Thomas de Wynegem, dominus Gerardus de Vile, dominus » Wilhelmus de Wange, dominus Wilhelmus Vander Molen, omnes » incolæ Brabantiæ, exceptis his qui ab aliis partibus duci in auxilium » venerant.

» Et de parte Grimbergensium fuerunt occisi dominus Gerardus » Drakenbaert, filius domini Grimbergensis, comes de Viersem, do- » minus de Couchy, dominus de Chatillon, dominus de Arkele, do- » minus de Bronchorst, dominus de Keppelle, dominus de Iselsteim, » dominus Joannes et dominus Sigerus, filii domini de Breda, domi- » nus de Ittere, dominus de Schondenbroek et dominus Bardegem, » dominus Henricus de Oeyenbrugge, dominus Wilhelmus de Mas- » senhoven et dominus Henricus de Hombeke. Dominus verò Arnol- » dus de Grimbergen et dominus Waltherus Berthout, filius ejus, et » omnes eorum auxiliatores, quos gladius non consumpserat, et vivi » permanserant, fuerunt captivati. Sed dominus Arnoldus de Grim- » bergis fuit adeò graviter vulneratus, quòd tribus septimanis non » super vixerit. Dominus Waltherus verò mansit captivatus. Processu » verò temporis dictus dominus Waltherus Berthout percipiens ru- » mores de passagio ultramarino, pro defensione terræ sanctæ, tantùm » procuravit apud consiliarios ducis, quòd si dederunt suæ captivitatis » dilationem et libertatem transfretandi ad terram sanctam, duratu- » ram usquè ad certum tempus, infrà quod revenire et in captivita- » tem reintrare deberet, de quo posuit in obsidem fratrem suum ju- » niorem. Et quia dominus Waltherus qui unà cum domino Paradino, » de Massenhoven in terram sanctam militaverat bellicosè et magnum » honorem fuerat assecutus, ad statutum sibi tempus non fuit rever- » sus, junior frater suus, sicut promiserat, loco fratris sui se reddi- » dit captivum in manus ducis et tamdiù stetit captivus quòd ab hoc » seculo migravit. Dominus autem Waltherus ad liberandum fratrem » suum de captivitate ducis ad has partes declinavit, sed dùm percepit » fratrem suum defunctum, ad terram sanctam remeavit, ubi tamdiù » in exercitiis permansit, quod finaliter antè Damiatam mortuus est » et sepultus.

» Waltherus autem Berthout miles, filius senior domini Arnoldi de « Grimbergis, qui in partibus transmarinis decessit, ut prædictum

Digitized by Google

» est, reliquit post se duos filios legitimos quorum senior Waltherus, » junior verò Gerardus vocabatur.

» Dùm vero Godefridus hujus nominis dux tertius Lotharingiæ et » Brabantiæ de genere Carlentium, ad annos puberes pervenerat, » Waltherus et Gerardus fratres suprà dicti apud prædictum ducem, » per intermedios amicos suos, gratiam et benevolentiam suam implo- » rantes, institerunt, supplicantes humiliter et devotè quatenus ex » innatâ sibi clementiâ, suorum parentûm culpam et iniquitatem, » contrà serenitatem suam perpetratam, ipsis misericorditer indulge- » retur (sic) et remitteret, nec non eorumdem parentum suorum » terram et dominia Grimbergensis sibi confiscata et commissa plena- » rie restitueret, et de illis infeudare et beneficiare dignaretur.... »

Telle fut la fin de cette guerre que Butkens a regardée comme une fiction, faisant preuve en cela d'une critique peu solide, ainsi que l'a remarqué Des Roches qui cite, en passant, un acte de l'an 1179, tiré d'un registre des archives de Bruxelles, intitulé *Den Boek metten haire*, et en vertu duquel les Amman, bourgmestre, échevins et conseil de Bruxelles permettent à la jurande des faiseurs de piques et harnois (Pyckenier ende ernest-maecker), de se faire payer six vieux écus par tous ceux qui voudroient entrer dans ce métier; et cela en considération des grandes pertes que cette jurande avait faites autrefois à la bataille de Rousbeke, qui se donna pendant la guerre des Brabançons contre ceux de Grimberghe (1). Cette note a été copiée mot à mot par l'abbé Rombaut, à propos de la rue dite *Kasket-straet*, habitée jadis par des armuriers (2).

M. Serrure, naguère élève de l'université de Louvain, et qui connaît bien l'ancien flamand et l'histoire de notre pays, prépare une édition d'une ancienne chronique métrique flamande sur la guerre de Grimberghe. Puisse-t-il ne point être arrêté dans ses études par l'indifférence de notre tumultueuse époque pour les pacifiques travaux du cabinet!

(1) Analyse du mémoire flamand de M. Verhoeven, p. 12, n. *a*.
(2) Bruxelles illustrée, II, 218.

Digitized by Google

PUBLICATIONS NOUVELLES. — REVUE DES JOURNAUX.

— M. le marquis de Fortia, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, et correspondant de celle des sciences et belles-lettres de Bruxelles, poursuivant ses infatigables et consciencieuses recherches, vient de mettre au jour les tomes VIII et IX des Annales du Hainaut de Jacques de Guyse, publication pour laquelle l'ancien gouvernement lui offrit la croix du Lion belgique. Nous ne pouvons manquer de puiser avec fruit dans une source aussi riche et jusqu'ici presque entièrement ignorée.

Le numéro 12 du *Biographe*, recueil rédigé sur le modèle du journal allemand intitulé *Zeitgenossen*, publié à Leipzig par M. F. C. A. Hasse, contient une notice étendue sur M. de Fortia, rédigée par M. l'avocat Constantin. Paris, Béthune, 1828, 15 pp. in-8°.

— M. Barrois, auteur de la *Bibliothèque protypographique*, ne s'appelle pas Jules comme nous l'avons écrit, mais Jean-Baptiste. Cet homme respectable nous informe qu'il se propose de publier la suite des Mémoires de Robert Maquerieu, dont il possède le manuscrit original, et dont Paquot fit imprimer le commencement en 1765, en un vol. in-4°. M. Barrois fait le plus noble usage de ses connaissances et de sa fortune, et ne s'honore pas moins par son caractère politique que par ses talens littéraires.

— *Nécrologie.* M. J. Kickx, membre de l'Académie, est mort le 27 mars 1831. A des connaissances étendues il joignait une âme forte, élevée, indépendante. Jamais sa probité ne transigea avec le crédit ou la naissance, aussi peu disposé à courtiser le peuple que ceux qui le gouvernent. M. Pierre-Léonard Vanderlinden n'a pas tardé à le suivre. Il est décédé le 5 avril, âgé de 33 ans, 3 mois et 24 jours. L'académie perd en lui un membre assidu et laborieux.

— Le *Vrai Patriote* et le *Messager de Gand*, dont on a parlé précédemment, ont cessé de paraître. A la suite d'un mouvement de la populace, les presses qui servaient à les imprimer ont été brisées, et la vie des éditeurs a été mise en danger. Sans prendre parti pour au-

Digitized by Google

cune opinion, on ne peut s'empêcher de gémir sur ces atteintes violentes portées à la liberté de la presse.

— *Précis historique de la vie de M. Gaillard, chevalier de la légion d'honneur, lieutenant-colonel, commandant la place de Louvain.* Nancy, Barbier, 1831, in-8o de 15 pp.

Ce précis a été écrit par la veuve de M. Gaillard, assassiné à Louvain, le 28 octobre 1830, vers sept heures du soir, avec un raffinement d'atrocités qui fait frémir.

— Un homme d'esprit disait dernièrement que les universités, depuis leur réorganisation, ressemblaient à ces éditions des classiques, expurgées par les R. P. de la Compagnie de Jésus, *ad usum studiosæ juventutis*, et dont on éliminait les meilleurs passages par orthodoxie. Cet homme d'esprit devait faire attention que la réorganisation de l'enseignement n'est pas définitive, et qu'il est juste de tenir compte de la première surprise qui succède à un bouleversement total.

— M. Gachard suspend provisoirement la publication de ses Analectes dont il vient de terminer la première livraison. Sa dernière livraison contient, entre autres :

Des pièces relatives à la rupture de don Juan d'Autriche avec les États-Généraux en 1579;

D'autres concernant le décès de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, en 1530;

Une notice sur les archives du conseil des ci-devant princes-évêques de Liége;

Un Mémoire sur les administrations provinciales et municipales dans les Pays-Bas autrichiens, sous le règne de Marie-Thérèse;

Une notice sur les archives de Bouvigne;

Un état de la population des Pays-Bas autrichiens en 1784;

Un *fac-simile* de l'écriture du comte d'Egmont, etc., etc.

— Le *Courrier des Pays-Bas* descend, non pas du *Vigilant*, comme on l'a dit à la page 145, mais du *Mercure surveillant*. C'est là sa véritable souche. Rien ne veut plus d'exactitude qu'une généalogie.

Digitized by Google

Petits résumés historiques et littéraires.

N'est-ce pas une singulière prétention que de vouloir ériger en défenseur de la liberté cet homme qui avait pour sceptre un fouet, pour trône un cheval de bataille, pour raison d'état son bon plaisir ? . . . . .

Les ornemens de style, dont certains historiens sans philosophie surchargent leurs infidèles et mortes peintures, me paraissent comparables aux parfums qui servaient, chez les Égyptiens, à embaumer les momies.

Un moraliste qui, pour me révéler à moi-même, me parcourt de la tête aux pieds à coups d'épigrammes, me fait l'effet d'un chirurgien qui voudrait m'enseigner l'anatomie à coups de lancette.

Le schématisme (1) est le propre des imaginations neuves, fortes, brillantes : il a dû plaire aux peuples adolescens et leur sembler merveilleusement apte à exprimer les grandes vérités morales, ainsi que les dogmes cosmo-théologiques. C'est peut-être pour avoir voulu réaliser d'une manière sensible ce schématisme, qui appartient tout entier à la pensée, que les religions de l'Inde se sont

(1) Ce mot est pris ici dans le sens que lui donne la philosophie transcendentale.

Digitized by Google

chargées de tant de divinités monstrueuses, de croyances bizarres, dont le mot primitif aura été perdu. La forme extérieure étouffait le sens intime et caché.

Les classes de citoyens que les révolutions font surgir au pouvoir, bien que plébéiennes, n'en sont pas moins fécondes en despotes : car autre chose est de dédaigner les grandeurs dans les livres, et de les mépriser en effet. Ces sages, étourdis bientôt de leur élévation, exagèrent les sentimens d'orgueil qu'ils reprochaient à leurs prédécesseurs qui, ayant du moins pour eux l'habitude du commandement, n'en connaissaient plus l'ivresse.

Un personnage de Shakespear semble avoir eu quelque prévision de notre littérature actuelle. Je me rappelle qu'étant en France, dit le jeune Arthur dans *la vie et la mort du roi Jean*, je voyais de jeunes gentilshommes se faire tristes comme la nuit, et cela seulement pour se divertir.

> Yet, I remember, when I was in France,
> Young gentlemen would be as sad as night,
> Only for wantonness.

Les vérités fondamentales de la philosophie sont à l'usage de tout le monde, et n'appartiennent à personne.

> Mancupio nulli datur, omnibus usu.
>
> *Lucrèce.*

Digitized by Google

Quand le pouvoir tombe dans la rue, faut-il s'étonner que les chiffonniers politiques soient des premiers à le ramasser?

Plus d'un Publicola de nos jours ressemble à ces étudians allemands qui, prenant au sérieux un drame célèbre de Schiller, voulurent se faire brigands pour réformer la société.

On a remarqué, et avec raison, que les hommes forts avaient leurs faiblesses; que ces faiblesses s'alliaient souvent à une sensibilité profonde, à une exaltation vive et généreuse, et faisaient mieux ressortir la vertu. Partant de là, on a posé en principe que ces faiblesses étaient la condition de la vertu, et l'on a divinisé le vice en l'honneur des plus nobles qualités.

Vous avez sans doute rencontré sur votre route de ces hommes qui, lorsqu'on les interroge, rendent un son creux, comme un cercueil dont le contenu a été rongé par les vers.

L'arbre de la liberté porte aussi des fruits d'or.

Il y a des peuples si obstinément imitateurs, qu'ils font venir d'ailleurs jusqu'au patron de leurs révoltes.

Les nations me remettent souvent en mémoire

Digitized by Google

saint Laurent ou Guatimozin se retournant sur leur gril. On appelle *révolutions* ces petits changemens d'attitude : mais ils n'empêchent pas d'être grillés.

Quand l'esprit de désordre lutte contre celui de l'ordre, quelle sera l'issue du combat? L'ordre, c'est la monotonie; le désordre, la variété : celui-ci est l'équivalent de l'ivresse; celui-là, de la continence et de la sobriété : le premier a beaucoup d'analogie avec la raison; le second, avec la passion. La chance ne saurait être douteuse. La raison finit cependant par avoir raison, oui : mais que d'outrages il lui faut essuyer! que d'excès qui laissent d'éternelles traces!

Ces gens qui se passionnent, d'après les livres ou les gazettes, pour des utopies qui ne sont plus de ce monde, sont-ils plus sensés que ce prince des *Mille et un Jours* qui s'enthousiasme, à la vue d'un portrait, d'une princesse, à la poursuite de laquelle il se met durant longues années, jusqu'à ce qu'un sage lui apprenne que ce portrait est celui d'une maîtresse du roi Salomon, morte et enterrée depuis plusieurs siècles?

Si, après une révolution, vous voyez des hommes se distinguer par le luxe de leur servilité, par la pompe de leur bassesse, tenez-vous pour assuré qu'ils étaient, la veille, les Brutus les plus incorruptibles ou les plus effrénés démagogues.

Digitized by Google

Dites un mot, et je vous ferai connaître de bonnes âmes qui remercient, comme leurs sauveurs, les auteurs mêmes de leur ruine : elles ne savent pas, simples et dupes qu'elles sont, que le secret des agitateurs est d'allumer l'incendie d'une main et de faire semblant de l'éteindre de l'autre. De cette manière, ils assouvissent leurs passions haineuses en flattant celles de la multitude, et se rendent nécessaires aux honnêtes gens qu'ils pillent.

Il y a des héros qui refusent d'avance le prix de leurs prouesses, mais qui bientôt se font payer non-seulement pour avoir agi, mais même pour avoir refusé ce qu'on ne leur offrait pas.

TRADITIONS POPULAIRES, COUTUMES, FAITS SINGULIERS, ETC.

XL.

Usage d'embrasser les dames.

Autrefois la coutume permettait aux étrangers, dans les Pays-Bas et ailleurs, d'embrasser les femmes mariées, les veuves et les filles, quand on leur rendait des visites de politesse (1). Un savant pro-

(1) *C'est une déplaisante coutume,* dit Montaigne cité par Voltaire, *et injurieuse à nos dames, d'avoir à prêter leurs lèvres à quiconque a trois valets à sa suite, pour mal plaisant qu'il soit.* (Dictionnaire philos., au mot *Baiser.*)

Digitized by Google

fesseur de Leyde, Adrien Heereboord, en ses *Exercices de morale*, a examiné sérieusement si cet usage était conforme aux lois de la chasteté (1), et, après avoir balancé le pour et le contre, il se décide pour l'affirmative. Néanmoins Erycius Puteanus, chargé de l'éducation d'une jeune Italienne, crut que ce qui pouvait être sans inconvénient pour nos filles flamandes serait dangereux pour une Milanaise. Puteanus semble être fort tranquille sur le compte des demoiselles de Louvain qui, selon lui, n'entendaient point finesse à un baiser, et ignoraient qu'il y eût, dans les œillades et l'application des lèvres, aucune leçon d'amour; mais il pensait qu'en Italie on en savait davantage. Voici ses propres termes, transcrits par Martin Kempius dans son traité en latin sur le *baiser*, et copiés par Bayle (2), qui saisit toujours avec empressement l'occasion de recueillir les détails tant soit peu érotiques. Puteanus s'adresse à son ami J.-B. Sacco (3) : « De puellâ vestrâ quid

(1) « Quæritur tertiò an cum legibus castitatis, quæ temperantiæ est species, benè conveniat recepta illa apud nostrates Belgas, aliasque nationes, consuetudo, qua peregrini oscula figunt alienis uxoribus, viduis ac virginibus, quandò eas, humanitatis causâ, salutant? »

(2) Diction. crit., art. *Puteanus*.

(3) *Notices et extraits des MSS. de la Bibl. de Bourg.*, t. I, p. I, pag. 48.

Digitized by Google

» dicam? Valet, viget, jàm matura viro, jàm » plenis nubilis annis, mores et linguam quoque » nostram discit; tamen oscula non libat. Sic eam » habeo uti educata est. Scis tu, ut confringi vas » citò samium solet. Pudica quidem Belgarum » oscula, sed tamen oscula : et insinuentur multò » honestiùs quàm figantur. Abhorrere illa ab hoc » ritu debet, et si pudicitiæ alumna esse velit, » illæsum usque quoque verecundiæ florem ser- » vare. Nesciunt nostræ virgines ullum libidinis » rudimentum oculis aut osculis inesse, ideòque » fruuntur. Vestræ sciunt. Si nostra esse hæc » quoque incipiet, particeps candoris nostri erit, » et castæ immunitatis capax. »

Il sera piquant de rapprocher de ce passage celui où Erasme parle du goût des Anglaises de son temps pour les accolades. Erasme, tout ecclésiastique qu'il était, quoique peu porté à la galanterie, à cause de sa robe, de ses études et du délabrement de sa santé, loue franchement ces mœurs (1). On s'aperçoit qu'il est le compatriote

(1) « Sunt in Angliâ nymphæ divinis vultibus, blandæ, faciles. Est præterea mos nunquàm satis laudandus : sivè quò venias, omnium osculis reciperis; sivè discedas, aliquò osculis dimitteris; redis, redduntur suavia; disceditur abs te, dividuntur basia; occurritur alicui, basiatur affatim : denique quocumque te moveas, suaviorum plena sunt omnia. » (*Oper.* III, 56, E.) Ces lignes ont été citées souvent. On les trouve dans le Voyage de Carr en Hollande; dans l'Hist. de la philos.

Digitized by Google

du poète aimable qu'on peut appeler par excellence le *chantre du baiser.*

Janus Lernutius de Bruges a célébré en vers le même sujet que Jean Second de La Haye. Ce qui a fait dire à M. J.-H. Hoevfft :

Basia si possent æquari culta *Secundi*,
Lernuti, æquasses forsitan illa tuis;
Æquari sed quum nequeant, cantare et *ocellos*
Ipse tibi Phœbus suasor et auctor erat (1).

Albert Van Eufren d'Amsterdam a marché pareillement sur les traces de Jean Second.

XLI.

Moyen de communiquer avec les absens.

Ce n'est pas du moyen indiqué par les magnétiseurs que je veux parler, mais de celui dont le scholiaste d'Aristophane fait honneur à Pythagore, et que le Père Lenfant donne comme véritable dans son *Histoire générale de tous les siècles*, au 21 de juin. « La manière, dit-il, de savoir les » choses absentes sans magie : il les faut écrire en » grosses lettres sur un miroir et le présenter à » la lune, laquelle les fait connaître dans un autre » miroir où on la regarde. De cette manière, » François Ier faisant la guerre à Charles-Quint

de Buhle, t. II, pag. 410 de la trad.; dans Jortin, *the life of Erasmus*, London, 1808, I, 14; etc., etc.

(1) *Parnasus latino-belgicus*, p. 69.

Digitized by Google

» pour le duché de Milan, on le savait la nuit » suivante à Paris (1). » Le Père Lenfant ne nous apprend pas comment on assurait le secret de cette correspondance. On peut croire, si l'Arioste ne nous abuse, que la fiole du bon Père, conservée dans la lune avec celles des autres mortels, devait être à peu près pleine. Au surplus, Henri-Corneille Agrippa de Nettesheim avait déjà exposé cet expédient d'une manière plus scientifique, et qui se rapproche de la doctrine de Mesmer sur le fluide magnétique. En effet, il enseigne, dans son traité *De occultâ philosophiâ*, que l'air est un miroir qui reçoit les images des choses; que, comme il pénètre dans les corps animés par des ouvertures que leur ténuité excessive rend invisibles, il peut exciter des songes, des apparitions, et donner lieu à des prophéties sans la coopération des esprits. C'est par lui, ajoutait Agrippa, qu'il est possible à un homme de communiquer ses idées à un autre, sans aucun intermédiaire, et quelque grande que soit la distance qui les sépare. L'abbé Tritheim, malgré les raisonnemens de Campanella, avait connu ce bel art, et Agrippa prétendait également y être maître; c'était, à peu de chose près, celui de Pythagore et du Père Lenfant, qui a suivi le feuillant Saint-Romuald, auteur du *Trésor chro-*

(1) Bayle, Dict. crit., art. *Pythagoras*, note L; Buhle, *Hist. de la ph.*, II, 375.

Digitized by Google

nologique, et le mythologue et historien Noël le Comte ou *Natalis Comes*. L'encre de Pythagore était du sang humain ou du jus de fêve !

XLII.

Les patins.

Les fleuves, rivières, canaux, étangs, ruisseaux, rigoles qui découpent le sol de nos provinces, comme pour attester que la nature, en y plaçant un peuple valeureux, l'a plutôt destiné aux relations pacifiques du commerce qu'aux triomphes sanglans de la guerre, présentent, l'hiver, le spectacle le plus animé. Plusieurs de nos poètes se sont exercés à le décrire. Erycius Puteanus, dont le style mérite plutôt la censure que l'éloge, a été heureusement inspiré par ce sujet. Son *Bruma, chimonopœgnion de laudibus hyemis*, imprimé à part en 1619 avec des notes de Valère André, et réimprimé en 1622 dans son *Musarum ferculum*, offre cette description technique du patin qui nous paraît bien tournée :

Hi cursu insolito faciles, soleasque secante
Suppacti ferro, per marmoreos pede campos
Pegaseo volitant : istas, jàm non celer, alas,
Talia Atlantiades cupiat talaria, Belgæ
Ingenio *cedens*, ferrato munera divûm
Aurea *concedens* ligno. Namque ulmea rostro
Baxea procurvo erigitur, geminumque carinâ
Conjungit mediâ latus, et compagine fixi

Digitized by Google

Libratur ferri. Concretum acies arat æquor
Obliqua, ut vomis glebam, grave robur aratri.
Sed digitos mediumque pedem, calcemque recurrens
Constringit lorum, plantisque immobile lignum
Affigit. Pueri passim puellæque gelatos
His fluvios carpunt soleis, ferroque vehuntur:
Et rectos cùm posse neges consistere membris
Aut proferre pedem, currunt, glaciemque patentem
Remigio alterno superant, neque crure fatiscunt.

Ce qu'on a essayé de resserrer ainsi :

Un léger brodequin, de hêtre façonné,
Sur sa quille d'acier se soutient étonné;
Pareil en son essor à la nef vagabonde,
Il laboure en sifflant la surface de l'onde,
Tandis que par vingt nœuds un lien resserré
Le fixe fortement sous le pied rassuré.
Ainsi nos jeunes gars, ainsi nos jeunes filles
Semblent graver leur vol sur les flots immobiles;
Sur l'un ou l'autre pied balancés tour à tour,
De cercles redoublés ils creusent le contour, etc.

Adrien Marius, qui avait de l'imagination, un talent varié et flexible, a surpassé Puteanus. Valère André a inséré les vers du frère de Jean Second dans ses notes, et nous y renvoyons à cause de l'étendue du morceau (1).

(1) Voyez aussi Heylen, dans le V^e^ vol. des *Mémoires de l'académie de Brux.* Hist., p. 107.

Digitized by Google

N'oublions pas Delille, que Dieu mit au monde pour décrire :

.... En se jouant, ses pieds armés de fer
Vont sillonnant les flots endurcis par l'hiver.
L'œil se plaît à les voir dans leurs joûtes rivales,
Poursuivant à l'envi leurs courses inégales,
Se chercher, s'éviter et se croiser entr'eux.
Souvent le fer glissant trahit un malheureux;
Il court, il tombe, on rit : lui, reprenant courage,
Se relève, repart et venge son outrage.

Les trois Règnes, ch. III.

Klopstock a fait une ode charmante, intitulée *l'Art de Tialf*, c'est-à-dire, l'art d'aller à patins sur la glace, dont on rapporte l'origine au géant de ce nom. Les anciens Finnois ont une *saga* sur la querelle entre la jatte Skade et Njord son époux. Il faut se rappeler que Njord est une divinité de l'eau : il veut habiter près de la mer; Skade, près de son père dans les montagnes. Ne pouvant s'entendre avec son mari, elle s'en sépare et choisit pour demeure la montagne. Là elle court sur des *patins*, et frappe de ses flèches le gibier. Elle est nommée la *déesse aux patins*.

Les Mélanges de Maltebrun contiennent un de ces articles curieux, comme il savait en écrire, touchant l'usage des patins de neige chez divers peuples. On y lit des détails singuliers relativement à un corps militaire norwégien appelé *Skioeleber*,

Digitized by Google

c'est-à-dire, *Coureur-patineur* (1). Le Magasin encyclopédique de Millin offre des renseignemens sur le même objet (2).

J.-B. Rousseau donne des patins à l'élégie :

> Tibulle enfin sur patins inégaux
> Faisant marcher la boiteuse élégie....

Ces patins sont ceux des miniatures du XV^e^ siècle. Philippe-le-Bon, Charles-le-Hardi et toute leur cour, sont constamment représentés sur des patins qui semblent être de bois, ainsi qu'on peut le voir par la planche C de mon Histoire de la Toison d'or, laquelle représente, d'après une peinture du temps, un chapitre de l'Ordre.

XLIII.

Offrande de la Songnye ou Sognye. — La Candouille.

On appelait *Sognye* une bougie en spirale de la longueur du circuit de Tournay, et qui fut offerte

(1) T. I, pp. 234—239. Puisque l'occasion se présente de parler des Mélanges de Maltebrun, j'y signalerai un plagiat dont ce savant écrivain n'a pas été coupable, mais dupe. L'article sur la *Confrérie de la Corne* (t. III, pp. 241—245), et qui est traduit de l'allemand de Kotzebue, n'est qu'une nouvelle rédaction d'une dissertation de l'abbé Grandidier que Kotzebue n'a eu garde de nommer, et qui l'avait insérée dans le *Journal de Nancy*, d'où elle est passée dans l'*Esprit des Journaux*, février 1778, pp. 235—250.

(2) Troisième année, t. IV, pp. 519—524.

Digitized by Google

par ceux de la ville le 26 janvier 1580. Le chanoine-archidiacre Jean Cotreau prêcha à cette occasion, et son sermon fut imprimé à Paris, la même année, chez Guillaume Chaudière, in-12. Cotreau y exhorte le prince d'Espinoy à remettre Tournay sous l'obéissance du roi catholique (1).

Cette offrande était une ancienne coutume que l'on observait dans les temps de siége et de danger. *Soigne*, *Soignée*, *Soignie*, *Songnye* et *Sognye* signifiait en général une bougie, une lumière de veille.

Autrefois, on célébrait à Douay une cérémonie fort singulière appelée *la Candouille*. Tous les ans, le 19 octobre, jour de la fête de Saint-Amé, patron de l'une des églises collégiales de Douay, les habitans d'un village appelé *la Conté* faisaient, par député, une sorte d'amende honorable dans cette église, pour avoir laissé paître leurs vaches dans une cressonnière du chapitre, sans sa permission, ou même, selon d'autres, pour avoir volé du cresson qui appartenait à ce chapitre. L'amende honorable consistait principalement dans la présentation d'un cierge de cire jaune (*la Candouille*), auquel était attachée une petite botte de cresson. Nous ignorons si cet usage a été conservé (2).

(1) Paquot, II, 105; Cousin, Hist. de Tournay, IV, 321-323.

(2) Il est décrit d'une manière circonstanciée dans une lettre insérée au t. VIII de l'*Année litt.* pour 1768, pp. 48-52.

Digitized by Google

XLIV.

Quelques inventions ou importations dues à des personnes nées aux Pays-Bas.

P.-J. Heylen, doyen de l'église de Lier, a inséré, au cinquième volume des anciens Mémoires de l'Académie de Bruxelles, une dissertation *de inventis Belgarum,* que le programme du Concours ouvert l'année passée par cette compagnie, et répété cette année-ci, semble inviter à compléter (1). Les notes qui suivent pourront être employées dans ce but.

Géographie. Gérard Mercator, Koopman ou plutôt Kauffmann (2), né à Rupelmonde, le 5 mars 1512, de parens originaires du duché de Juliers, a donné son nom à la projection employée sur les cartes marines, où les parallèles coupent toujours les méridiens à angle droit, et où les uns comme les autres sont des lignes droites; ce qui ne peut s'obtenir qu'en agrandissant l'échelle et alongeant les degrés de latitude à mesure que l'on s'éloigne de l'équateur. Mais il ne paraît pas avoir connu la loi de cette augmentation. Ce fut en 1569 qu'il publia la première carte hydrographique dressée d'après ces principes, qui ne furent com-

(1) *Archives*, V, 455.

(2) La *Biogr. Univ.* porte mal *Kauffman* à l'article de Nicolas Mercator, XXVIII, 341.

Digitized by Google

muniqués au public qu'en 1599 par Edward Wright, raison pour laquelle les Anglais se sont long-temps attribué cette découverte (1). C'est du temps de Mercator, dit Maltebrun, que date la géographie moderne (2).

Ægidius Diestensis ou Gilles de Diest, imprimeur d'Anvers, passe pour avoir employé le premier des cartes géographiques gravées sur métal (3).

Un des premiers voyages qui aient étendu et rectifié les notions géographiques, est celui de Guillaume Rubruquis ou Ruysbroeck, frère mineur de l'ordre de St-François, natif du Brabant, et que saint Louis envoya, en 1253, au grand Kan des Mogols (4). Il était peut-être, comme l'ascétique Jean Ruysbroeck, né au village de ce nom, situé sur le bord de la Senne entre Bruxelles et Halle (5).

Sciences, arts, industrie. Adrien Metius d'Alkmaar a trouvé que le rapport approché du diamètre à la circonférence était comme 113 à 355.

(1) Montucla, *Hist. des math.*, II, 179; *Biogr. Univ.* XXVIII, 340.

(2) *Précis de la Géogr. univ.*, édit. de Bruxelles, 1829, I, 222.

(3) Jansen, *Essai sur l'origine de la gravure en bois*, I, 171.

(4) Maltebrun, *Précis*, etc., I, 186—189.

(5) Paquot, I, 51.

Digitized by Google

Précédemment Adrien Romain, professeur à Louvain, avait été plus loin que Viète dans cette détermination.

Jacques Metius, son second fils, passe généralement pour avoir inventé, vers 1609, le télescope par réfraction. Huygens a perfectionné cet instrument. Corneille Drebbel d'Alkmaar est un des prétendans à la même invention, ainsi qu'à celle du microscope et du thermomètre (1).

Zacharie Jansen et Lipperheim, fabricans d'instrumens d'optique en Zélande, exécutèrent les premières lunettes d'approche. C'est à Jansen que Pierre Borel fait honneur du microscope.

Le grand pensionnaire Jean de Witt, un des hommes de son temps les plus versés dans la science du pilotage, imagina les boulets à chaîne.

Hubert Waelrant, musicien belge, né en 1517, tenta de réformer l'échelle musicale, ce qu'Erycius opéra quelque temps après d'une manière plus heureuse, en ajoutant la note *bi* aux six déjà en usage (2).

On raconte que Corneille Drebbel, dont on vient de parler, avait fabriqué un instrument de musique qui s'ouvrait seul au lever du soleil, et qui jouait de lui-même, tant que le soleil était sur

(1) Montucla, I, 579, II, 237; Vigneul-Marville, *Mélanges*, 4e édit., I, 188.

(2) Mém. couronné de M. Fétis, pp. 50—51.

Digitized by Google

l'horizon. Lorsque le soleil ne paraissait pas et qu'on voulait entendre cet instrument, il suffisait d'échauffer la couverture de l'instrument, et il commençait à jouer comme quand le temps était serein (1). Si cette machine n'est pas imaginaire, il manque sûrement quelque chose à sa description.

Le même Drebbel, dont on fait une espèce de sorcier, avait construit à Londres, environ l'an 1624, un bateau sous-marin qui contenait douze rameurs, indépendamment des passagers. Le roi Jacques Ier fut un de ceux-ci. Drebbel avait, dit-on, découvert une liqueur au moyen de laquelle on rendait à l'air les principes nécessaires à la respiration, et qui permettait de rester long-temps sous l'eau : si ce fait n'a pas été mal interprété, Drebbel est encore plus remarquable comme chimiste que comme ingénieur.

Il avait imaginé, en outre, de placer au bout d'un bâton, de 20 à 30 pieds de long, un pétard qui contenait une poudre plus forte que la poudre à canon ordinaire. Ce pétard avait un ressort qui l'eût fait éclater en heurtant la carène d'un vaisseau (2).

Le savant Fourier, qui regarde Drebbel comme un charlatan, et les découvertes qu'on lui attribue

(1) *Les Nuits parisiennes*, 1771, in-12, I, 23.

(2) *Navigation et guerre sous-marines*, article de M. de Montgéry, *Rev. encycl.*, XXII, 523—527.

Digitized by Google

comme des contes de vieille, lui accorde cependant celle de la teinture en écarlate, que son gendre Cuffler employa pour la première fois à Leyde. Il incline à lui laisser aussi celle du thermomètre : les siens n'étaient qu'à l'eau simple (1).

M. de Ville, aidé d'un ouvrier liégeois appelé Rennekin, inventa la machine de Marly. L'un et l'autre tirèrent de grands secours de diverses machines analogues, qui avaient déjà servi de modèle à celle du château de Modave. Quelques restes du modèle de la machine de Marly se voyaient encore, en 1744, dans ledit château, possédé par Mme de Montmorency, fille et héritière de M. de Ville (2).

C'est un ouvrier liégeois, appelé Grisard, qui inventa le procédé pour fendre le fer et le réduire en baguettes fort minces.

Un autre, maréchal du village d'Essouvaux, fabriqua une pièce de canon en fer battu, de 18 livres de balle, se démontant à vis et pouvant être transportée sur une seule bête de somme (3).

Un certain Xhrowet de Spa, employé par les Etats-Généraux de Hollande, trouva le moyen de rétablir les pièces d'artillerie enclouées ou crevées, et d'y ajouter des culasses neuves, avec autant de solidité que si elles avaient été refondues.

(1) *Biogr. univ.*
(2) *Délices du pays de Liége*, V, 251.
(3) Ibid., 252.

Digitized by Google

C'est le professeur hollandais Nuck qui a donné le premier une description exacte des glandes, et c'est à Swammerdam qu'on doit la découverte des valvules des poumons.

Frédéric Ruysch a fait les premières injections anatomiques.

La fontaine et pompe de la Samaritaine, située autrefois près du Pont-Neuf à Paris, était l'ouvrage d'un Flamand appelé Jean Lintlaer, qui la construisit sous le règne d'Henri IV (1).

Leuwenhoek, né à Delft, découvrit les animalcules spermatiques. Un négociant, nommé De Ruyscher, découvrit la naissance de la cochenille, et de Jager nous instruisit de la formation de l'indigo.

Un gentilhomme flamand, dont on ne dit pas le nom, et qui était préposé aux archives royales à Lisbonne, fit connaître le tabac à Jean Nicot, qui l'apporta en France (2).

Auger-Guislain de Busbecq, ambassadeur de Ferdinand, roi des Romains, auprès de Soliman II, rapporta le lilas de ses voyages.

M. Minkelers fit, en 1784, à l'université de Louvain, des expériences sur le gaz qui se dégage du charbon de terre. Il publia, la même année, avec le professeur Thysebaert, un rapport sur les gaz

(1) Dulaure, *Hist. de Paris*, éd. de Bruxelles, V, 187.
(2) *Archives*, II, 19.

Digitized by Google

qu'on peut tirer de diverses substances et spécialement de celle-ci. Ce rapport est cité dans le recueil de Faujas de St-Fond sur les aérostats, imprimé en 1783—84 en 2 vol. in-8°.

C'est à un Danois et à un *Hollandais* que les Russes, sous le règne d'Alexis-Michaïlowitsch, durent la première idée de l'exploitation des mines (1).

Louis de Geer, né en Hollande, d'une famille ancienne, introduisit en Suède, sous le règne de Gustave-Adolphe-le-Grand, les meilleures méthodes de fondre le fer. Il y établit les fonderies de canon, les manufactures d'armes et les fabriques de laiton. Pour faciliter l'exécution de ses projets, il avait fait venir des ouvriers du pays de Liége, qui formèrent une colonie dont on observe encore avec intérêt les descendans au canton de Danmora, où sont les principales mines de fer (2).

GRAVURE, IMPRIMERIE. Veldener a employé le premier, dans les Pays-Bas, des gravures en bois (3).

Corneille Bloemaert semble avoir été un des premiers qui aient cherché à augmenter l'effet des figures du premier plan dans les estampes, en éteignant les lumières du fond, et à mettre par-là de

(1) Maltebrun, *Précis*, etc., II, 155.
(2) *Biogr. univ.*, XVII, 19.
(3) Jansen, I, 209.

Digitized by Google

l'harmonie entre les différentes parties d'une gravure (1).

Corneille Cort, Hollandais, inventeur d'une nouvelle manière de graver en taille large, eut quelque idée de la gravure en couleur. Henri Goltzius fit connaître en Belgique la manière large de C. Cort (2).

Hercule Zegers, peintre d'Utrecht, inventa, en 1660, la gravure en manière de lavis ou *aqua tinta* et celle d'imprimer en couleur (3).

De Vigny attribue à Laurent Coster l'invention des cartes à jouer, mais cela sans aucun fondement.

L'édition des OEuvres de Virgile par Marc Pitteri, est le second essai de livres imprimés avec des planches de cuivre gravées, et le premier de ce genre qui parut en Hollande (4). Guillaume Justice publia cette édition à ses frais, à La Haye, de 1753 à 1767.

XLV.

Devises de quelques familles ou particuliers.
(*V.* t. V, p. 158.)

Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint : FORTUNE INFORTUNE FORT UNE et NON FORS UNE.

(1) Jansen, I, 196.
(2) Ibid., I, 194—195.
(3) Ibid., I, 37, 222.
(4) Ibid., II, 178.

Digitized by Google

Aux raisons que j'ai alléguées dans la première partie des *Notices et extraits des MSS. de la Bibl. de Bourgogne*, p. 17, il faut joindre celle-ci, qui m'est suggérée par M. Le Glay de Cambrai : c'est que, lors de la *paix des Dames*, on frappa un jeton avec la devise de Marguerite telle que nous la donnons (V. *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai*, année 1828, p. 313.)

Les Schore, originaires de Louvain : SUSTINEAT SCHORE.

Les du Bois d'Anvers : DU BOIS SANS ÊTRE SAUVAGE.

Les d'Espiennes (1) du Hainaut : DE SPINIS ROSAS.

Les Corten de Malines : CORT EN GOED.

On peut consulter sur cette famille l'ouvrage suivant :

a) *Table généalogique de la famille de Corten, patrons laicqs des canonicats de l'église collégiale de N.-D. au delà de la Dyle à Malines, avec quelques pièces annexées touchant l'érection du chapitre, etc., où on a joint pour plus ample connoissance un abrégé chronologique de l'état de cette église avant son érection en collégiale, comme aussi la liste des prévosts, doyens et chanoines, avec leurs épitaphes, les inscriptions sépulchrales des personnes nobles ou célèbres*

(1) Sur cette famille, consulter de St-Genois, *Recherches dans les Archives de la Chambre des Comptes de Lille*, t. II, p. 86 et suiv.

Digitized by Google

enterrées dans cette église dont on donne ici plusieurs figures gravées en taille douce, comme aussi le profil de la ditte église. Aux dépens de J. F. A. F. A. C. y B., à Louvain, chez Jean Jacobs, 1753, *grand in-fol.* de 40 pp. et 15 pl.

L'auteur, Joseph-Félix-Antoine-François de Azevedo Countino y Bernal ou Bernall (car il imprime ce nom de deux manières), était né à Malines le 22 avril 1717, et devint chanoine de N.-D. *Over-Dyle*, le 2 mai 1738.

Il déclare, dans l'avertissement de l'ouvrage qu'on vient de citer, qu'il n'en fera tirer que 150 exemplaires(1). Il a inséré sa généalogie aux pp. 33 et 34 d'un autre ouvrage de sa façon, intitulé :

b) *Généalogie de la famille de Van der Noot* (sans nom de lieu ni d'impr.), 1771, grand in-fol. de 448 pp.

Nous connaissons encore de lui :

c) *Table généalogique de la famille de Heyns, alias Smets.* 15 pp. grand in-fol.

d) *Table généalogique de la famille de Van Kiel.* 14 pages gr. in-fol.

e) *Table généalogique de la famille de Van Criechingen*, à la suite de la précédente, pages 15—18, plus un feuillet d'index pour les deux.

f) *Généalogie de la famille de Brecht.* 11 pp. gr. in-fol.

(1) Catalogue d'Ermens, n°. 6149.

Digitized by Google

g) *Table généalogique de la famille de Bayard.* 8 pp. gr. in fol.

h) *Table généalogique de la famille de Liebeecke.* 8 pp. gr. in-fol.

i) *Table généalogique de la famille de Van der Lind.* 6 pp. gr. in-fol. avec l'index.

j) *Table généalogique de la famille de Schooff.* 31 pp. gr. in-fol.

k) *Abrégé généalogique des Coloma de Bornhem.* 1 feuille in-plano.

Ce tableau a besoin d'être éclairci par un écrit que nous ne croyons pas être d'Azevedo, et intitulé : *La descendance des Comtes de Bornhem, Vicomtes de Dourlens et des Barons de Moriensart et de Seroux.* 16 pp. in-fol., plus un tableau d'une feuille in-plano.

l) *Généalogie de la famille de Coloma.* Louvain, 1759, in-fol. qu'il est rare de trouver complet.

m) *Korte chronycke van vele gedenkweerdige geschiedenissen so in de principale steden van Brabant als in de stadt en provincie van Mechelen, sedert de geboorte Christi tot* 1580. Publié dans une suite d'almanachs imprimés à Louvain, chez J. Jacobs et J. B. Van der Haert, de 1747 à 1780.

n) *Deductie ende relaes van den staet..... van die..... van Mechelen....., ten tyde der eerste beldstomerye van* 28 *meert* 1565 *tot* 9 *oc-*

Digitized by Google

tober 1566. Loven, 1770, 12° de 154 pp. C'est un supplément à la partie de la Chronique publiée en 1769.

Adolphe Van Meetkercke de Bruges, mort en 1591 et dont parle Foppens, *Bibl. Belg.*, I, 6 : ET AMICO FIDUS ET HOSTI.

Olivier de la Marche : TANT A SOUFFERT.

Antoine Sanderus : VIGILATE ET ORATE.

Le cardinal de Granvelle : DURATÈ. Ce mot se lisait encore il n'y a pas long-temps sur les bâtimens où se tint le conseil d'état, au Marché-aux-Bois, à Bruxelles, et qui étaient l'ancien hôtel de Granvelle.

Jean et Aubert Le Mire : FUTURA PROSPICE, sous des armoiries chargées de trois miroirs.

Augustin Wichmans, abbé de Tongerloo, mort en 1661 : SICUT AQUILA, par allusion à ses armes.

Benoit Van Haeften, prévôt de l'abbaye d'Affligheim, mort en 1648 : Un glaive et les clefs de St-Pierre, armes de l'abbaye même, avec ces mots : FELIX CONCORDIA, pour marquer l'union des pouvoirs spirituel et temporel.

Juste-Lipse : MORIBUS ANTIQUIS.

François Sylvius ou du Bois, professeur de philosophie à l'université de Douai, mort en 1649 : NE NIMIS.

Franç. Zoesius, professeur en droit à l'université de Louvain, mort en 1627 : VIRTUTE ET INNOCENTIA.

Digitized by Google

Jean Rommel de Bruges, avocat célèbre, mort en 1640 : IMPAVIDUM FERIENT RUINÆ.

Jean Taisnier d'Ath, mathématicien, médecin, musicien et chiromancien : Une main avec ces mots : IN MANIBUS SORTES EJUS. Autre : QUO FATA TRAHUNT.

Nicolas Rommel, seigneur d'Edewalle, né à Bruges, jurisconsulte habile, fils de Jean, et mort en 1669 : GRATIS ET HILARITER.

Pierre Stockmans, seigneur de Latuy et de Pietrebais, fameux jurisconsulte de Louvain : TRANQUILLÈ.

Vopiscus Fortunatus Plempius, professeur en médecine à l'université de Louvain : NATURA, ARTE ET FORTUNÀ.

Erasme : Le dieu Terme avec ces mots : CEDO NULLI.

Le président Viglius : VITA MORTALIUM VIGILIA.

Pierre Roose, chef et président du conseil privé, mort en 1673 : NEC SUMIT AUT PONIT.

Hubert de Lynden, chevalier de l'ordre teutonique : SANS OULTRAIGE.

(Voir, p. 104 de ce livre extrêmement rare de C. Butkens : *Annales généalogiques de la maison de Lynden, divisées en XV livres.* Anvers, Jehan Cnobbart, 1626, in-fol. de 380 pp., plus un feuillet de corrections et 143 pp. de pièces justificatives.)

Digitized by Google

Jacques Boonen, archevêque de Malines : VINCE IN BONO.

Jean Malderus, évêque d'Anvers : MALO DE RE.

Jacques de Meurs ou Meursius, imprimeur à Anvers : Une poule couvant ses œufs : NOCTU INCUBANDO DIUQUE.

(*V.* Baillet, *Marques des principaux imprimeurs*, jug. des Savans, 1725, t. I, p. 96.)

L'Imprimerie plantinienne à Anvers : Une main tenant un compas, ou quelquefois simplement un compas : LABORE ET CONSTANTIA.

Jean Kirchberg, libraire de la même ville : Le soleil sur le globe de la terre : FOVET ET ORNAT.

Le P. Menestrier rapporte cette devise p. 335 de la seconde partie de la *Philosophie des images*.

Baillet, cité plus haut, remarque encore parmi les symboles typographiques :

L'*Aigle* des Bellerus d'Anvers.

L'*Anere* de Christophe Raphelingius de Leyde.

Le *Bécheur* ou *Jardinier* de J. Maire de Leyde.

Les *Globes en balance* de Janson ou Blaeu d'Amsterdam.

L'*Hercule* de J. Maire de Leyde.

L'*Hermathène* ou *Terme de Mercure et de Pallas*, de Verdussen d'Anvers.

L'*Olivier* des Elzevirs, avec ces mots : NE EXTRA OLEAS; emblême fidèlement imité dans les *Fac simile* d'impressions elzéviriennes exécutées par

Digitized by Google

M. Firmin Didot, et où manque cependant la double lettre *s t.*

La *Pierre à aiguiser* avec les mots : TERAR DUM PROSIM, de J. Wetstein et G. Smith d'Amsterdam.

La *Renommée* des Janson d'Amsterdam.

Le *Soleil* de Vlacq de La Haye.

La *Sphère* des Blaeu et des Janson d'Amsterdam.

La *Fécondité* d'Hubert Goltzius de Bruges.

Nous avons dit ailleurs quelques mots sur les devises que les bibliophiles attachent à leurs livres. (*Notices et extraits des MSS. de la Bibl. de Bourg.*, t. I, 1re part., pag. 37.)

Marmontel a défini la devise : « Trait de caractère exprimé en peu de mots (ou par un mot unique), quelquefois seuls, mais le plus souvent accompagnés d'une figure allégorique. » Les règles qu'il en donne ensuite sont dictées par le goût, et l'emportent de beaucoup sur les nombreuses théories que Menestrier passe en revue.

XLVI.

Sur le surnom de Baudouin Bras-de-Fer, Comte de Flandre.

(*V.* t. V, p. 61.)

Nous avons rapporté plus haut la tradition qui se rattache à ce sobriquet.

Baudouin, suivant d'Oudegherst, ch. 15, fut surnommé *Bras-de-Fer,* comme Lanoue, « ou à

Digitized by Google

» raison de sa magnanimité et vaillantise, ou pour » ce que toujours il estoit armé et ordinairement » il portoit sur sur son haubert des pièces de fer » fort clères et reluysantes. » M. de Brauwere, premier échevin de Nieuport, sans révoquer en doute la valeur intrépide de ce prince, soupçonne que Baudouin Ier étant né à Santhove (Nieuport) dans le château de l'*Yser*, et le mot *yser* signifiant *ferrum, fer,* les premiers annalistes se seront trompés sur l'acception de ce mot flamand, et qu'ils auront dit *ferreus*, au lieu qu'il eût fallu dire *ab yserá* ou *ysará :* Baudouin de l'Yser, comme on a dit Louis de Male, etc.

Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote,* ch. 6, emprunte au prédicateur Barrelète un proverbe italien qui revient, quoique de loin, à ce propos. « Je ferai ce que dit le Florentin, » *bras-de-fer,* ventre de fourmy, ame de chien. » C'est-à-dire, pour devenir riche, j'endureray » tant de travail que mon corps en pourra por- » ter : je me passeray aux plus petits despens » qu'il me sera possible : de conscience j'en auray » autant qu'un chien. » Ne voilà-t-il pas tout un cours de haute politique?

XLVII.

Les fous et les nains des princes, grands seigneurs et corporations.

Déjà à plusieurs reprises nous avons eu l'occasion

Digitized by Google

de parler de cette coutume, introduite autrefois chez les princes, de prendre pour objet d'amusement deux grandes infirmités de notre espèce, l'une du corps et l'autre de l'esprit. Nous n'avons pas omis de parler du nain de l'empereur Charles-Quint, en nous étendant sur les fous en titre d'office (1). Les nains de cour remontaient beaucoup plus haut. Dans les notes de la seconde édition de P. d'Oudegherst (2), on rapporte, d'après un manuscrit de M. Gérard, un privilége accordé le 26 décembre 1335 par le comte Louis de Crécy à Johannot le nain, par lequel il lui confère, exclusivement à tout autre, *le escole de dés et del eskek dedans et partout l'eskevinage de sa ville de Courtray, à tenir et possesser jusques à sa volenté et rappel* (3). Ce qui prouve qu'alors les jeux de hasard étaient fort en vogue, puisqu'on en donnait leçon publique.

En sortant de notre pays et en remontant plus haut encore, nous trouverons que, chez les Romains, des nains combattirent dans l'amphithéâtre.

Xiphilin, dans la vie de Domitien : Πολλάκις δὲ

(1) *Archives*, II, 259; IV, 97, 237. — *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, Introd., xx.

(2) Dans la *Biogr. univ.*, à l'article de *Lesbroussart* (J.-B.), on cite son édition du P. d'Oudegherst, ce qui semble transformer ce chroniqueur en ecclésiastique.

(3) II, 376.

Digitized by Google

τοὺς ἀγῶνας νύκτωρ ἐποίει, καὶ ἔστιν ὅτε καὶ νάννους, καὶ γυναῖκας συνέβαλλε; c'est-à-dire, que Domitien donna souvent des combats la nuit, et mit quelquefois aux prises des *nains* et des femmes.

Quelques commentateurs croient que Shakespear, dans ce vers :

Hang a calf's skin on those recreant limbs,

fait allusion à la coutume de faire porter aux fous entretenus dans les maisons des grands seigneurs, un habit de peau de veau boutonné par derrière.

Les anciennes chambres de rhétorique, outre leurs dignitaires décorés des titres d'*empereur*, de *prince*, etc., avaient leur fou ou bouffon (*nar of zot*), dont les farces égayaient le peuple dans les cérémonies publiques (1).

XLVIII.

Pourquoi les armes de Trazegnies portent-elles deux têtes jumelles en cimier?

Cette origine est tirée d'un manuscrit exécuté par ordre d'Antoine, bâtard de Bourgogne, en 1458, et vu autrefois au château de Trazegnies par M. le comte de S^t^-Genois, dont les premiers travaux sont d'une utilité incontestable, mais que les malheurs de la fin de sa vie portèrent à des

(1) *Siegenbeek*, Précis de l'hist. litt. des P.-B., trad. par Lebrocquy, p. 41.

Digitized by Google

actes de complaisance qui font suspecter plusieurs de ses écrits. Celui auquel nous faisons un emprunt est de son bon temps; c'est le vaste recueil in-folio intitulé : *Droits primitifs des anciennes terres et seigneuries du pays et comté de Hainaut*, p. XCI.

Gillion, sire de Trazegnies et de Silly, épousa Marie, fille du comte d'Ostredant, laquelle avait été élevée à la cour de son parent Baudouin, comte de Hainaut, au commencement du XII^e^ siècle. Les noces furent célébrées au château d'Avesnes-le-Comte. Baudouin, son épouse et maints barons et chevaliers y assistèrent. Les fêtes finies, les nouveaux mariés se retirèrent dans leur manoir de Trazegnies. Gillion, impatient d'avoir un héritier, fit vœu d'aller à la terre sainte si sa femme devenait grosse. Elle le fut bientôt, et il songea à remplir sa promesse; mais il avait besoin, pour cet effet, du consentement de Guy, comte de Hainaut. Pour l'obtenir plus sûrement, il l'engagea à venir passer quelques jours dans ses terres. « *Sire*, lui écrivait-il, *je vous supplie humblement que tant vous plaise faire pour moi que jusques au chastel de Trazegnies vous plaise venir, où vous pourez veoir nostre nouveau mesnaige.* » A quoi le comte répondit : « *Sire de Trazegnies, vostre requeste vous soit octroyée, car dict nous a esté qu'à l'entour de vous en vos*

Digitized by Google

forests a de grans cerfs où pourrons prendre moult gros deduict. » Le comte de Hainaut amena avec lui la comtesse son épouse, les seigneurs d'Havrech, d'Antoing, d'Enghien, de Ligne, de Bossut, de la Hamaide, et plusieurs autres chevaliers et écuyers. Les quatre premiers jours furent donnés tout entiers à la chasse. Le cinquième, le sire de Trazegnies expliqua au comte le vœu qu'il avait fait, en lui demandant les moyens de l'accomplir, ce qui ne lui fut accordé qu'après une longue résistance. Gillion prit son chemin par Rome, d'où il se rendit à Naples. Là, il s'embarqua pour Jaffa avec une compagnie de marchands. Il gagna ensuite Jérusalem, à dos de mulets. Ses dévotions achevées, il revint à Jaffa où un navire l'attendait. Mais il fut assailli, à son retour, par une troupe de Sarrasins. Ses compagnons restèrent sur la place, et lui ne dut la vie qu'à sa belle défense; le soudan, respectant sa valeur, se contenta de le retenir captif.

Or, pendant son absence, sa femme Marie était accouchée de deux jumeaux : l'un appelé Jean, et l'autre Gérard. De bonne heure ils se distinguèrent dans les exercices des armes. Dès que l'âge le leur permit, ils résolurent de s'assurer par eux-mêmes du sort de leur père. Celui-ci, trompé par un chevalier, qui lui avait assuré que sa femme était morte sans enfans, avait épousé la fille du soudan, la belle Graciane, à laquelle il avait in-

Digitized by Google

spiré une vive passion et qui lui avait fait rendre la liberté. Réuni à ses fils, tombés aussi, par une rencontre singulière, entre les mains des Sarrasins, il revint avec eux et Graciane en Europe. A son passage par Rome, il eut soin de faire baptiser Graciane, qui avait renoncé à ses droits sur lui. Sa première épouse ne fut pas moins raisonnable : elle accueillit l'étrangère avec une tendre affection, et ces deux femmes, bien que rivales, vécurent durant deux mois dans l'union la plus touchante, au monastère de l'Olive.

Au bout de ce temps, Graciane étant morte, Marie en fut inconsolable et la suivit de près. Quant au sire de Trazegnies, il se confina dans une pieuse solitude à Cambron, et n'en sortit que sur les instances du soudan, qui l'appelait à son secours et réclamait le service de son bras, dont il avait déjà mis la vaillance à l'épreuve. Il partit avec Gérard son second fils. En outre, Baudouin d'Havrech, Charles de Jeumont, Bernard de Ligne, Ansiau d'Enghien, Gilbert d'Antoing, Antoine de la Hamaide, Guillaume de Floyon, Éverard de Bossut, Jean de Gavre, Gérard de Chimay, Pierre de Condé, Charles de Robersart, Gérard de Roisin, Gillion de Chin, Gallifer de Lalaing, Porus de Werchin et Witasse de Berlaimont, demandèrent de l'accompagner. Gillion mourut des suites d'une blessure reçue sous les murs de Babylone.

Digitized by Google

Ses fils Jean et Gérard sont les jumeaux qui forment le cimier des seigneurs de Trazegnies. Cette histoire, dont le génie des Scudéry et des La Calprenède semble avoir disposé les événemens, se retrouve dans un livre imprimé, composé par *De Fabert*, et calqué sur le roman MS. de Gillion de Trazegnies (1).

Découverte de l'Imprimerie.

Le livre où Junius (2) raconte l'histoire fabuleuse de Laurent Coster (3), parut en 1588. Sept ans après, Henri de Cuyck, alors doyen de Saint-Pierre de Louvain, mit sous presse, dans cette ville : *Panegyricæ orationes duæ, prior de vitandis et e republicâ proscribendis libris perniciosis, posterior adversùs politicos.* Lov., Jacob. Heybergius, 1595, in-8°.

Dans le premier de ces discours, se trouve le témoignage suivant en faveur de Mayence, que je ne me souviens pas d'avoir vu allégué nulle part, et qui, prononcé au milieu d'hommes instruits, à une époque où la tradition était encore assez récente, doit contre-balancer celui de Junius,

(1) *Histoire véritable de Gil-Lion de Trazegnies.* Brux., 1703, 12°. Cf. *Archives*, VI, 78.

(2) M. Cousin, *Nouv. frag. ph.*, p. 217, l'appelle *Hornanus*, prenant un nom patronymique pour un nom propre.

(3) *Archives*, I, 9; IV, 181.

Digitized by Google

préoccupé d'ailleurs d'un patriotisme mal entendu et qui exclut l'impartialité.

« Quamobrem nec suâ fraudandus laude *Johannes Cuthenbergus*, natione Theutonicus, » equestri vir dignitate, qui Maguntiæ (ut multis » persuasum est) novo atramenti reperto genere, » quo soli nunc impressores utuntur, hanc quo- » que imprimendarum literarum artem, secundo » et quadragesimo supra millesimum quadringen- » tesimum anno primus in usum produxit; eam- » que non multò post *Conradus*, etiam Germanus, » in Italiam primus induxit; et alii post illos per » totum penè terrarum orbem propagaverunt. »

Mémoires pour l'histoire de la bonne compagnie.

Sous Charles-Quint régnaient encore les mœurs chevaleresques : le luxe s'alliait à la grossièreté, la prud'hommie à la rudesse, la mollesse à la bravoure. Du bruit, du mouvement sans travail, de la fierté autant qu'on en pouvait montrer, le désir de faire valoir ses avantages physiques ; tel était le fond du caractère d'un cavalier accompli : mais déjà la confiance des anciens preux, dans la force individuelle, faisait place à la soumission du courtisan et au besoin d'emprunter au trône un éclat qu'autrefois on voulait trouver en soi-même. Les amusemens de pareils hommes devaient se ressen-

Digitized by Google

tir de leurs habitudes moins régulières, moins tranquilles que les nôtres. Les tournois subsistaient et ne se bornaient pas à un simple déploiement d'adresse ou de vigueur. Dans l'*Histoire de la Toison d'or*, j'ai eu l'occasion d'en rapporter plusieurs exemples, celui entre autres de cette joûte terrible qui eut lieu à Valladolid, en 1517, entre les seigneurs de Fiennes, de Croy, de Baurain et de Sanzelles : « Les plumars sailloient en l'air, les harnois tomboient emmy le marchiet. Le sang des hommes et des chevaux desroyoit de tous costez ; les gens qui les regardoient : *Jésus, Jésus!* Le roy estant aux fenêtres deffendoit de frapper; les dames crioyent et plouroient de pitié qui s'y faisoit..... (1) » Dans un tournoi donné, en 1569, par le duc d'Albe, sur la même place où les comtes d'Egmont et de Horn avaient été décapités, le marquis d'Havré, frère du duc d'Arschot, fut blessé à la jambe (2). Quelquefois même on courait la lance jusque dans les salles de banquet, ce qui se pratiqua à Bruxelles, en 1516, au palais, entre vingt hommes d'armes montés sur des courtauds, dont les pieds étaient enveloppés de feutre (3), et rappelle les combats de gladiateurs qui, chez les Romains, ensanglantaient quelquefois les festins.

(1) *Histoire de la Toison d'or*, p. 337.
(2) Ibid., p. 501.
(3) Ibid., p. 307.

Digitized by Google

Le *cheval-fondu* n'est plus aujourd'hui qu'un jeu d'écoliers; des pages oseraient à peine se le permettre : du temps de Philippe II, c'était une récréation de bon goût, parmi les seigneurs de la cour. L'amiral de Coligni fut envoyé, en 1556, à Bruxelles, devers l'empereur et son fils, pour la ratification de la trève. Arrivé dans cette ville le 25 mars, il fut logé, suivant la relation de l'ambassade (1), en une rue nommée des Arènes, c'est-à-dire, au Sablon. « Le lendemain matin, » rapporte la même relation, les seigneurs fran» çois, assemblés chez M. l'amiral, en une grande » cour qui étoit au logis, pendant qu'il dépêchoit » quelques affaires, (les esprits françois, qui sont » comme le cours du ciel en perpétuel mouve» ment, ne se pouvant arrêter), se mirent la plu» part à jouer au *cheval-fondu*; dont le bruit » étant répandu, plusieurs gentilshommes fla» mands et autres de qualité, y étant accourus, » trouvèrent le jeu si beau qu'ils firent de même: » mais les nôtres emportèrent le prix; car il n'ap» partient qu'aux François seuls de faire les choses » de bonne grâce. » Ne voilà-t-il pas un grand succès, et la diplomatie n'est-elle pas souvent bien puérile?

Brusquet, fou du roi Henri II, était suivant

(1) Elle a été insérée dans la *Galerie philosophique du* XVI^e *siècle*, par De Mayer, III, 217—225.

Digitized by Google

d'ambassade. C'est alors qu'il joua un tour que nous avons déjà raconté d'après Brantôme (1), et auquel on peut joindre celui-ci :

Philippe avait reçu Coligni dans un appartement tendu d'une tapisserie représentant François Ier tombant aux mains des Espagnols. Cette forfanterie, peu généreuse, déplut justement aux Français, et ce fut Brusquet qui résolut d'en tirer vengeance.

Après que Philippe eut juré, sur l'Evangile, dans la chapelle de la cour, d'observer religieusement le traité, Brusquet et son valet, usurpant les fonctions de héraut, se mirent à crier : *Largesse!* et à répandre chacun un grand sac plein d'écus. Les assistans de courir aussitôt au butin. « Le roi, à ce cri, se retourne avec admiration » devers l'amiral, estimant que les François, après » leur première folie, fussent passés à cette témé» rité, de faire largesse chez lui, en sa présence. » L'amiral demeura court, ne sachant encore que » dire, qu'il ne sût la vérité. Il découvre Brus» quet et son valet, jouant cette farce, qu'il mon» tra à ce prince. Elle fut si dextrement jouée, » que les assistans qui étoient plus de deux mille » (non pas, sans doute, dans la chapelle), tant

(1) *Archives*, II, 267. Dans cet endroit, Brusquet est donné comme faisant partie de la suite du cardinal de Lorraine en 1559.

Digitized by Google

» hommes que femmes, estimant que ce fut une » libéralité de ce prince, se jettent avec une fu- » rieuse ardeur à recueillir ces écus; les archers » des gardes les premiers, qui vinrent jusqu'à se » pointer les hallebardes; le reste de la multitude » entra en une telle confusion, que les femmes » échevelées, leurs bourses coupées, les uns sur » les autres, hommes et femmes, renversés par » une si étrange drôlerie, que ce prince fut obligé » de gagner l'autel, pour se soutenir, tombant à » force de rire; les reines douairières de France » et de Hongrie, madame de Lorraine et autres, » toutes renversées plus d'une heure que dura » cette farce..... » Et c'était devant le prince le plus sérieux, le plus dévot de son temps, et dans un lieu consacré au culte, que se passait cette scène, aussi bouffonne qu'indécente! C'était le prince qu'on a appelé le *démon du midi,* qui montrait si peu de gravité! Le terrible Attila, qui avait aussi ses bouffons officiels, et à qui M. Guizot donne presque un *Arlequin,* dans la personne du Maure Zerchon (1), était plus sérieux, du moins en public.

La danse se mêlait volontiers à toutes les fêtes. On trouvera quelques détails nouveaux à ce sujet, dans la première partie des *Notices et Extraits*

(1) *Relation de l'ambassade envoyée, en* 449, *à Attila, par Théodose le Jeune, empereur d'Orient.*

Digitized by Google

des manuscrits de la Bibliothèque dite de Bourgogne. Vers la fin du seizième siècle, les danses à la mode chez nous s'appelaient :

Villanelles napolitaines,
Padouanes,
Gaillardes,
Passo mezzo (pas moyen),
Allemandes,
Branles, etc.

En 1583, on imprima à Anvers, in-4° :

Chorearum molliorum collectanea omnis generis tripudia complectens, utpote Padoanas, Passomezos, Allemandas, Galliardas, Branles, et id genus alia.

Et en 1585, in-folio :

Emanuelis Hadriani novum pratum musicum, varia simul et nova omnis generis tripudia, tum etiam carmina italica et gallica complectens, pro testudine.

On publia aussi à Louvain :

Leviorum carminum bis fere generis tripudia complectens Padoanas nimirum et Passomezos, liber primus. Lov., 1571, In-4°.

Ce Don Juan, sur lequel M. Du Mesnil a écrit un roman, loué même par d'exacts érudits allemands! ayant ouï dire que Marguerite de Valois, première épouse de Henri IV, était une danseuse de première force, fit exprès et *incognito*,

Digitized by Google

le voyage de Paris pour la voir danser. Il était pour lors gouverneur des Pays-Bas (1). On nous permettra pourtant de douter de l'anecdote.

Sur les tentatives faites au sein de l'Académie pour la publication des Monumens inédits de l'histoire belgique.

En 1769, fut établie à Bruxelles la Société littéraire, qui reçut, trois ans après, le titre d'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres. A la première séance de cette société, tenue dans l'hôtel et en présence de M. de Neny, chef-président du conseil privé, il fut proposé de faire faire tous les ans, par deux des membres, un voyage littéraire (2), dont l'objet principal serait d'annoter ou de rassembler les manuscrits et autres pièces rares, de nature à servir à l'histoire belgique. Ce projet fut encore discuté

(1) Saint-Foix, OEuv., III, 264.

(2) Tel que ceux dont les PP. Martène et Durand, M. Millin et d'autres, nous ont laissé des relations. Dom Berthod présenta, le 24 février 1780, à l'Académie, un *Voyage littéraire dans les Pays-Bas,* dans lequel il faisait connaître un certain nombre de manuscrits. Mais l'Académie, qui attendait d'autres matériaux du même genre, pour en former un recueil complet, remit à un autre temps l'impression de ce mémoire qui n'a point paru.

Digitized by Google

dans plusieurs autres séances, et devint l'objet d'une correspondance entre le secrétaire M. Gérard (1), et quelques-uns de ses collègues. M. J.-B. Verdussen, qui possédait une bibliothèque aussi riche que choisie (2), s'était engagé à fournir quelques manuscrits, et le secrétaire, un certain nombre de livres imprimés peu communs.

Les choses en étaient dans ces termes, lorsqu'on fut informé que les Jésuites avaient dessein d'exécuter, sous le titre d'*Analecta Belgica*, un travail analogue à celui que méditait la société. Celle-ci renonça aussitôt à son plan. Dénuée de fonds, et

(1) M. Gérard était un homme instruit, quoiqu'il eût un style naturellement dépourvu d'élégance. On se décide difficilement à lui attribuer la prose et les vers mis sous son nom dans les *Masques arrachés*, entre autres ce quatrain dirigé contre les démocrates, à moins qu'il n'ait voulu proportionner son langage à la grossièreté de ses lecteurs :

Cette maison sera pillée,
Le propriétaire égorgé,
Pour maintenir la *Liberté :*
Qu'ainsi soit la publicité.

Les sentimens exprimés ici peuvent-ils être ceux d'un homme qui ne craignit pas, sous la république, de refuser le serment de haine à la royauté?

(2) *Catalogus librorum J.-B. Verdussen, dum viveret, civitatis Antverpiensis senatoris, nec non regiæ Acad. Lit. Brux. erectæ socii, etc., in duas partes divisus.* Antv., 1776, in-8°. 376 et 250 pp., plus 24 pp. d'appendice et 23 pour les prix.

Digitized by Google

restée sans appui par la mort du comte de Cobenzl, il lui était interdit de lutter contre un corps puissant qui, outre la facilité qu'il avait de puiser dans ses bibliothèques considérables, pouvait, au moyen de nombreuses correspondances, et d'immenses richesses, enlever tous les manuscrits et les livres rares nécessaires à ses vues.

Après la suppression des Jésuites, la Société littéraire, décorée du titre d'Académie, offrit d'exécuter le travail annoncé par ces Pères, sous la condition qu'on lui accorderait l'usage des livres et manuscrits recueillis par eux, ainsi que les fonds qu'ils avaient destinés à en augmenter le nombre, à payer des copistes et à couvrir d'autres dépenses de cette espèce. MM. Gérard, Needham et Marcy remirent les propositions de l'Académie à M. de Neny; mais ils n'obtinrent du gouvernement aucune réponse.

Quoi qu'il en soit, la compagnie se prépara à remplir ses promesses. Entre autres chroniques, elle avait fait copier le recueil d'A Thymo (1). M. Des Roches offrit ses notes et ses dissertations, pour le mettre en état de paraître convenablement,

(1) J'ai inséré dans le premier volume (le seul imprimé jusqu'à présent) de mon édition de ce chroniqueur, le Précis des observations de Des Roches sur A Thymo, lues à la séance du 5 février 1777, faute d'avoir pu recouvrer le Mémoire même.

Digitized by Google

et voulut le faire précéder par Dinterus, également commenté.

Ces travaux furent abandonnés, lorsqu'en 1778 le gouvernement manifesta l'intention d'en confier officiellement l'exécution à d'anciens Jésuites. A leur tête se trouvait le P. Ghesquière, qui avait déjà publié : *Prospectus operis quod inscribetur :* ANALECTA BELGICA, *ad XVII provinciarum Belgii ac ditionum interjacentium historiam dilucidandam. Antverpiæ, ex typis J. Grangé.* En 1785, lorsqu'il répondait à l'avocat d'Outrepont sur la question des dîmes, il prenait encore les qualités d'historiographe et de préposé à la rédaction des *Analectes Belgiques*, auxquelles il sembla renoncer depuis.

Les détails qu'on vient de lire et ceux qui suivent m'ont paru d'autant plus dignes d'être recueillis, que M. Dewez n'en dit rien dans son Rapport sur les Travaux de l'Académie de 1769 à 1822 (1). Et cependant quoi de plus propre à honorer cette compagnie, que d'avoir conçu une entreprise, dont quelques faibles parties seulement avaient été embrassées jadis par P. Scriverius, Chapeaville, Jean Van der Does, Ant. Matthæus, Miræus, Foppens, F. Sweertius(2), Dumbar, Hoynck

(1) Nouveaux Mémoires, t. II, pp. I—LXIV.

(2) M. DEWEZ, dans le Rapport cité, p. viij, allègue, *entre autres ouvrages estimés,* composés par Sweertius, *une descrip-*

Digitized by Google

Van Papendrecht, etc., entreprise qu'il lui séait, plus qu'à personne, de mettre à fin, et dans laquelle les Jésuites avaient d'autant moins bonne grâce de la contrecarrer, qu'ils ne comptaient parmi eux qu'un seul homme propre à ce genre de spéculations, celui-là même qui avait rédigé le Prospectus des *Analectes*.

En 1779, M. Gérard lut à l'Académie un plan qu'il déposa sur le bureau, le 27 janvier 1780 (1), et dans lequel il communiquait ses idées, sur la *Manière de publier les historiens et les monumens qui pouvaient illustrer l'histoire belgique*. Voici le précis de ce plan, sur lequel MM. Des Roches,

tion très-détaillée des dix-sept provinces belgiques, fruit de ses longues veilles et de ses immenses recherches, quoique cette description ne soit qu'un petit écrit de peu d'importance. Les hommes les plus instruits ne sont pas à l'abri de semblables méprises. C'est ainsi que M. V. Leclerc, dont l'érudition profonde ne saurait être révoquée en doute, me louait courtoisement, dans la *Revue Encyclopédique*, de la diligence et du soin avec lesquels j'avais étudié la Vie de Juste-Lipse, par A. Le Mire, biographie qui ne remplit que quelques pages! Il est vrai qu'il me blâmait ensuite d'avoir écrit *consutus contrariis*, expression dont l'analogue est dans Plaute, et pour laquelle il s'imaginait que je devais mettre CONSUETUS *contrariis !!*.... Ce qu'il eût été bon de remarquer, c'est que, dès les premières pages, on a imprimé *Theodori Bezæ* pour *Theodori Gazæ*, en parlant du maître de Rod. Agricola.

(1) Il en fut question dans les séances des 7 et 27 janv. —*Mém.*, IV. Journal, p. XV.

Digitized by Google

Paquot, Du Chasteler et Nelis, firent des observations quelquefois sévères, mais généralement favorables. M. Gérard avait été porté à s'occuper de cet objet, par la considération que quelques-uns des ci-devant Jésuites, commis à la publication des *Analectes*, n'avaient pas voulu se contenter du traitement qui leur avait été alloué, et qu'en conséquence le gouvernement n'était pas éloigné de recourir à l'Académie qui, dès le principe, aurait dû fixer son attention.

En premier lieu, M. Gérard blâmait le titre d'*Analecta Belgica* qui n'indique que des pièces de peu d'étendue, des espèces de rognures historiques. Il lui préférait celui de *Rerum belgicarum scriptores*, ou de *Monumenta historiæ Belgicæ;* et M. Du Chasteler inclinait pour ce dernier, attendu que le recueil projeté devait comprendre non-seulement les historiens et chroniqueurs proprement dits, mais les chartes, diplômes, capitulaires (1), etc.

M. Gérard désirait comprendre dans sa collection :

1° Les extraits des auteurs anciens grecs et latins, dans lesquels il est fait mention des Pays-Bas.

M. Du Chasteler remarqua que ce travail était très-avancé, Dom Bouquet ayant réuni, à peu

(1) Les capitulaires étaient d'une importance décidée pour les Pays-Bas, y ayant force de loi.

Digitized by Google

près, tout ce que les anciens avaient dit des Gaules où la Belgique était comprise. Il ne restait donc plus que deux choses à faire : l'une, d'extraire du corps des historiens de la France ce qui devait entrer dans celui des historiens de la Belgique; l'autre, d'y ajouter ce que Dom Bouquet et ses successeurs avaient pu omettre.

2° Les inscriptions, antiquités, médailles, qui avaient existé ou qui existaient encore dans les Pays-Bas ou ailleurs, pourvu qu'elles fussent propres à éclaircir l'histoire de nos provinces.

3° Les extraits des auteurs du moyen âge, de différentes nations, ainsi que ceux des Vies des Saints qui avaient trait à la même histoire.

Quant aux Vies des Saints, M. Du Chasteler était d'avis d'en laisser le dépouillement aux Bollandistes, mieux versés que personne dans ce travail : et en effet, il a été fort bien exécuté par MM. Jos. Ghesquière, Corn. Smet et Isfride Thys, de 1783 à 1794, en six volumes in-4° (1). Le

(1) Leibnitz applaudit à la publication des *Acta sanctorum*, et écrivit même au marquis de Westerloo que, quand les Jésuites n'auraient produit que cet ouvrage, ils auraient mérité *d'être venus au monde et d'en être souhaités et estimés.* J.-J. Chifflet a eu raison d'écrire : « *Stemma Austr.* ad *Acta* » *sanctorum* quod attinet, certum est ipsius Provinciarum, » urbium et familiarum historias ex illis magnam mutuari » lucem; undè Cæsar Baronius, Andreas Chesnius, Aubertus

Digitized by Google

sixième volume, imprimé dans l'abbaye de Tongerloo, ne se rencontre pas fréquemment.

4° Les histoires des Pays-Bas qui n'avaient jamais été imprimées, et qui avaient assez d'intérêt pour l'être en entier ou par fragmens.

5° Les histoires des Pays-Bas déjà publiées, mais devenues rares et qui méritaient d'être reproduites.

6° Les extraits des historiens étrangers et contemporains qui avaient écrit depuis le moyen âge, et qui pouvaient avoir quelque liaison avec les Annales des Pays-Bas.

7° Les lois anciennes, les conciles ou synodes, les diplomes encore inédits, ceux qui n'avaient été publiés que par extraits, ou qui l'avaient été incorrectement par Le Mire ou par d'autres.

Tel eût été le fonds de l'ouvrage. Voici présentement pour la forme :

M. Gérard pensait : 1° Qu'il fallait, autant que possible, suivre l'ordre chronologique, c'est-à-dire, placer les auteurs selon le temps où ils avaient vécu, en se relâchant de ce principe lorsque la chose serait absolument nécessaire.

2° Qu'il serait expédient de consulter toutes les

» Miræus, Guillelmus Cambdenus, Martinus Crusius, Phi-
» lippus Cluverius, aliique viri docti ex Vitis Sanctorum et
» Monumentis cœnobiorum permulta eaque firmissima vetus-
» tatis hausêre testimonia. » Ghesquière a donné ce passage pour épigraphe à sa compilation hagiographique.

Digitized by Google

copies qu'on pourrait se procurer du même auteur ainsi que les différentes éditions des livres imprimés, d'éclaircir le texte par des notes et d'y joindre les variantes.

3° Enfin, il demandait que l'Académie, n'envisageant dans cette entreprise que l'utilité publique, se bornât à s'indemniser de ses avances, sans viser à aucun bénéfice.

Ces bases posées, il divisait son recueil en sept parties, qu'on eût pu se procurer séparément, et qui répondaient aux sept divisions que l'on vient de voir.

La première partie eût été consacrée à l'ancienne géographie, d'après Ptolomée, Strabon, Pomponius Mela, César, Tacite, Pline le Naturaliste, Ammien Marcellin, etc., et Ortelius, Brietius, Valois, Cluvier, Cellarius, d'Anville, etc., en tâchant de concilier les opinions contraires de ces auteurs, ou de faire voir les erreurs où ils sont tombés. Cette partie aurait pu être terminée par une notice alphabétique de toutes les villes, villages et châteaux situés dans l'étendue des Pays-Bas autrichiens, avant l'année 600 de l'ère chrétienne : notice dans laquelle on eût désigné l'emplacement de ces villes, villages ou châteaux, avec leurs noms anciens ou actuels, et un abrégé des événemens remarquables qui s'y passèrent durant les six premiers siècles.

Digitized by Google

La seconde partie eût été entièrement archéologique. M. Gérard augurait que la province de Luxembourg fournirait une ample moisson pour cet objet. MM. Heylen et de Bast n'avaient pas encore publié leurs recherches : le premier, dans nos Mémoires; le second, dans des recueils séparés.

Notre académicien avait trouvé les manuscrits originaux de Guillaume Wiltheim (1), dans la bibliothèque des ci-devant Jésuites de Luxembourg, et une copie de l'ouvrage de son frère Alexandre (2), dans la bibliothèque de l'archiduc Charles. Il conseillait de les donner au public, soit en entier, soit par extraits, et recommandait de prêter une attention particulière à ces *tumuli*, qu'on rencontre dans quelques-unes de nos provinces, et qui ont fourni à M. Lepeintre le fond d'une de ses facéties de mauvais goût.

La troisième partie devait se composer encore d'extraits des auteurs anciens mis à contribution dans la première, ce qui aurait occasionné des redites inutiles, qu'il était cependant facile d'éviter au moyen de quelques renvois.

Ces extraits eussent été fortifiés de différentes

(1) *Historiæ Luxemburgensis antiquariarum disquisitionum libri tres.*

(2) *Luciliburgensia seu Luxemburgum romanum.* De Hontheim donne une analyse assez étendue de ces deux ouvrages inédits. *Hist. Trev.*, III, 1017—1025.

Digitized by Google

dissertations sur l'état des Pays-Bas avant et après la venue des Romains, et pendant le règne des premiers rois francs; sur les premières invasions des peuples du Nord, si bien éclaircies depuis par M. Depping; sur la religion, les mœurs, usages et coutumes des peuples qui ont habité ce pays; sur les premiers établissemens des Francs dans les Gaules; sur la propagation du christianisme, etc., le tout terminé par des fragmens d'écrivains du moyen âge, et par un tableau chronologique de l'histoire des six premiers siècles, dressé d'après ces mêmes auteurs.

La quatrième partie eût embrassé la géographie des Pays-Bas au moyen âge, c'est-à-dire, du septième au douzième siècle.

M. Gérard faisait observer que les auteurs contemporains, si l'on exceptait l'anonyme de Ravenne, offriraient peu de lumières pour cette géographie. Il se proposait de recourir principalement aux archives des maisons religieuses, telles que celles de l'abbaye de Saint-Bertin à St-Omer, dont l'abbé se préparait à faire imprimer un recueil de *donations;* celles de Saint-Pierre de Gand, de Saint-Hubert en Ardennes, ainsi que des chapitres de Sainte-Waudru à Mons, et de Sainte-Gertrude à Nivelles.

Ici serait venue se placer une description des Pays-Bas autrichiens au moyen âge, par *pagi,* ou

Digitized by Google

cantons et comtés, avec une notice alphabétique et raisonnée des endroits qui en ressortissaient, tant au sacré qu'au profane.

Dans la cinquième partie eussent été réunis les extraits des écrivains du moyen âge, relatifs à la Belgique. Ce travail exigeait des recherches immenses. Il n'y avait point alors, dans la bibliothéque royale, de manuscrits historiques du moyen âge, et M. Gérard n'en avait trouvé que très-peu dans les bibliothéques des ci-devant Jésuites; mais il comptait en découvrir dans les archives des villes et de plusieurs maisons religieuses. On lui avait dit que Tournay en possédait quelques-uns, de même que les abbayes de Saint-Martin de la même ville, de Saint-Pierre à Gand, des Dunes à Bruges, le prieuré de Saint-Martin à Louvain, trésors aujourd'hui dispersés. M. Gérard les avait visités, mais sans avoir le loisir de les examiner en détail. Pour le même but, il avait poussé ses investigations jusque dans l'abbaye de Saint-Guilain en Hainaut, et dans celle de Saint-Maximin à Trèves; il n'y avait malheureusement découvert que des bibles, des ouvrages des saints Pères, et un petit nombre de littérateurs anciens. Les MSS. historiques de la première de ces abbayes avaient été enlevés par les Français pendant qu'ils occupaient nos provinces, et ceux de l'abbaye de Saint-Maximin avaient été brûlés

Digitized by Google

ou dérobés. Dans ses courses, M. Gérard avait consulté d'autres dépôts, bien inutilement. Néanmoins il avait vu, à Ypres, une ancienne chronique d'Iperius (1), qui différait en quelques endroits de celle publiée par les bénédictins français Martène et Durand. Il avait aussi connaissance de la Chronique de Gilbert, publiée plus tard par le marquis Du Chasteler, qui avait promis d'y joindre un volume de notes et d'appendices.

C'était cette partie qu'il regardait comme la plus intéressante, et pour laquelle il voulait qu'on recourût surtout aux écrivains étrangers, que les nôtres alors ne connaissaient pas, en les rectifiant toutefois. Une notice biographique et bibliographique des hommes célèbres de cette époque lui paraissait indispensable. Il eût volontiers terminé cette partie par l'extrait des Vies des Saints des Pays-Bas, au moyen âge; par une dissertation qui eût représenté l'état de ces contrées à la même époque; enfin, par un abrégé chronologique de notre histoire du 6e au 12e siècle, tiré uniquement des auteurs contemporains.

La sixième partie, qui se serait étendue depuis le 12e siècle jusqu'au 17e, aurait compris :

1° Les manuscrits historiques inédits des écri-

(1) J. Iperius, surnommé *Longus*, né à Ypres et mort l'an 1383. *Bibl. Belg.*, II, 669.

Digitized by Google

vains de ce période, en entier ou par extraits, selon leur degré d'intérêt;

2° Les livres déjà imprimés, mais rares, se rapportant au même objet;

3° Des extraits d'historiens étrangers;

4° Une notice des hommes célèbres, avec la liste de leurs écrits.

Il y avait deux partis à prendre : l'un de publier les historiens selon leur âge, l'autre de les réunir par provinces, et de publier à part les historiens généraux, suivant le temps où ils avaient vécu.

M. Gérard se prononçait en faveur du second parti, par des raisons d'économie et de commodité pour les lecteurs. Il faisait, en cette rencontre, des réflexions malignes sur les prix prétendûment élevés des livres classiques publiés par la commission des études. Des Roches, qui était de cette commission et y faisait beaucoup de bien, releva avec chaleur l'attaque détournée de son bilieux collègue.

La sixième partie aurait été, comme les autres, accompagnée de sa topographie ainsi que de sa chronologie spéciales.

Enfin, la septième partie eût été diplomatique. Lois, traités, chartes, actes synodaux, etc., elle n'eût rien négligé. Ici la distribution par provinces était encore préférée, et cela toujours par des motifs de commodité et d'économie.

Chaque volume de cette partie devait être pré-

Digitized by Google

cédé de dissertations qui représenteraient, siècle par siècle, l'état politique de chaque province, à peu près comme M. Nyhoff l'a fait récemment pour la Gueldre, dans ses *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. Ier, Arnhem, 1830, in-4°.

Tous les actes non publiés textuellement seraient indiqués selon l'ordre de leur date, avec des renvois aux ouvrages qui les contiennent.

Enfin, tous les volumes indistinctement seraient enrichis de tables détaillées et de notes courtes et substantielles.

M. Gérard terminait par cette réflexion : « Si le » gouvernement chargeait d'autres personnes que » les membres de la classe d'histoire, de la rédac- » tion de cet important ouvrage, il ne resterait à » ceux-ci, déclarés incapables, par ce seul fait, » d'autre ressource que de renoncer au titre d'aca- » démicien, devenu ignominieux pour eux, et de » regretter le temps qu'ils auraient jusqu'ici em- » ployé gratuitement et inutilement à l'étude de » l'histoire belgique. »

Tel fut le projet de M. Gérard ; il ne dépendait pas de l'Académie de l'approuver en tout ou en partie, mais elle ne perdit jamais de vue le dessein de publier un grand corps d'histoire. Pour faciliter ses travaux, on avait érigé une bibliothéque publique, dans le local de laquelle elle tenait ses

Digitized by Google

séances, et qu'elle enrichissait d'acquisitions nouvelles faites sur ses propres fonds, ou de cadeaux qui lui étaient adressés. C'est ainsi qu'elle y fit déposer, en 1779, un ouvrage MS., et cru perdu, de Gaspar Scioppius, lequel était intitulé : *Machiavellicorum operæ pretium.* Il avait été envoyé par M. Perrenot, conseiller du prince d'Orange. M. de la Serna a détaillé, dans son Mémoire historique sur la bibliothéque de Bourgogne, les accroissemens successifs qu'elle dut à notre compagnie et dont elle jouit encore, quoique l'Académie n'ait point conservé sur ce dépôt littéraire sa légitime surveillance, tout en continuant d'en augmenter les ressources.

Les mémoires des Académiciens et les dissertations couronnées dans les concours ouverts par la compagnie, exceptés, ses travaux en histoire, sont exposés dans la préface de la collection des *Res Belgicæ*, préface rédigée en latin par de Nelis, qui la publia à Parme, chez Bodoni, en 1795, in-8° maj. de 68 pp., avec le portrait de l'auteur gravé par Rasaspina. Cet intéressant opuscule avait déjà été imprimé à Anvers, en 1790, in-4°, avec une traduction libre en français et anonyme, mais écrite par M. J.-B. Lesbroussart (1). Cette édition

(1) Cette traduction n'est pas mentionnée dans la notice consacrée à ce littérateur dans la *Biogr. Universelle,* non

Digitized by Google

a 115 pp. C'est à tort que le catalogue du docte J.-G. Te Water porte cette note au n° 1375 : *desinit liber, p.* 96. *Reliqua autem, quod sciam, impressa non sunt.* Je ne connais pas l'édition de Rome dont parle la *Biogr. Universelle.*

M. de Nelis avait commencé, à l'imprimerie de l'université de Louvain, des espèces d'*Analectes,*

plus que *Réflexions sur le caractère qu'ont développé les Belges, et particulièrement les Brabançons, pendant l'occupation des Pays-Bas par les Français, depuis le mois de novembre* 1792, *jusqu'au mois de mars* 1793. Brux., Le Maire, in-8° maj., 28 pp. Ce mémoire fut lu au sein de l'Académie, qui avait repris, le 15 avril 1793, ses séances, interrompues depuis le 5 novembre 1792. Le permis d'imprimer est signé de M. Gérard. A la page 8, on remarque le passage suivant : « Un proverbe ancien, et qu'Eginhart nous a conservé, » souhaitait à tous les peuples d'avoir les Francs pour amis, » mais non pas pour voisins : *Francum amicum, non vicinum* » *habeas.* Il est permis de renouveler ce souhait plus ardemment que jamais, aujourd'hui que les successeurs de ces » Francs ont voulu étendre partout leurs dogmes désastreux..... » M. Lesbroussart était né Français. On a encore de lui, sans que la *Biogr.* en avertisse : *Journal littéraire et politique des Pays-Bas autrichiens.* Cette feuille hebdomadaire, imprimée à Maestricht, commença le 1er janvier 1786, et finit le 8 juillet de la même année. Il n'en a paru que vingt-sept numéros, formant un vol. in-8° de 442 pages. M. Des Chiens l'a omis dans sa *Biographie des Journaux.*

M. Lesbroussart remporta, en 1781, le prix extraordinaire fondé par un particulier et décerné par l'Académie, pour le meilleur éloge funèbre du duc Charles de Lorraine.

Digitized by Google

dont quelques fragmens seulement ont été achevés; nous disons *analectes*, quoique ce titre ni tout autre ne se retrouve pas.

(T. I, 1re partie.) *Oratio Martini Dorpii, theologi, de laudibus sigillatim cujusque disciplinarum, ac amœnissimi Lovanii, Academiæque Lovaniensis*, avec des notes de l'éditeur comme les pièces suivantes, pp. 1—66. Nous parlons de cette pièce dans nos Mémoires sur l'université de Louvain.

Martini Dorpii tomus aululariæ Plautinæ adjectus, pp. 67—94.

Petri Castellani ludus sive convivium saturnale, pp. 95—139.

Erycii Puteani auspicia bibliothecæ publicæ Lovaniensis, pp. 140—192.

Ce morceau n'est pas entièrement imprimé.

(T. I, 2e part.) *Viglii ab Ayta Zuichemi dissertationes historico-pragmaticæ quinque, de rebus Lotharingicis, Brabanticis, Luxemburgensibus, Namurcensibus et Burgundicis*, pp. 1—48.

Cette pièce inachevée s'arrête à la 3e page de *Brevis historia comitum Namurcensium.*

(T. II.) *Tabulæ publicæ Lovaniensium, sive veteres chartæ quibus concessa Lovaniensibus privilegia et alia plurima continentur. Ab anno MCCXXXIII ad annum usque MCCCLXVIII.*

Digitized by Google

Ce recueil s'arrête à la page 176. La dernière pièce, qui n'est pas finie, est de l'an 1332.

On peut encore se procurer à Utrecht :

Joachimi Hopperi, Frisii, epistolæ ad Viglium ab Ayta Zuichemum, sanctioris concilii præsidem. Trajecti ad Rhenum, B. Wild et J. Altheer, 1802, in-4° de 395 pp.

Le titre a été ajouté après coup.

Ce qui nous a engagé à consigner ici ces détails bibliographiques, c'est que la *Biographie Universelle* n'en fait nulle mention, et qu'ils sont d'ailleurs peu connus.

Tous ces travaux furent suspendus par la révolution brabançonne, et statés pour toujours par la révolution française. Il semblait qu'il fût dans la destinée de nos Annales d'être interrompues au moment de sortir de la poussière du passé; on croirait qu'il ne nous est pas moins difficile d'avoir une histoire qu'une existence politique, et que les commotions violentes en renversant les trônes doivent anéantir les entreprises littéraires qui ont pour but de recueillir nos traditions et nos souvenirs, à nous, peuple toujours ébauché, qui a tant de fois vainement tenté de redevenir lui-même! Il nous est impossible de ne pas gémir, en voyant les études historiques et philologiques auxquelles nous nous livrions sans réserve, sans arrière-pensée, brusquement arrêtées au moment où elles allaient

Digitized by Google

porter fruit, et condamnées à la stérilité. Un premier volume d'*A Thymo*, l'*Histoire de la Toison d'Or*, et la première partie des *Notices et extraits des Manuscrits de la bibliothéque de Bourgogne*, sont tout ce qu'il nous a été permis de terminer, indépendamment de quelques mémoires particuliers et de nos *Archives* (1), dont nous avons poursuivi la rédaction à travers des jours d'anxiété et de troubles.

Puisse le retour de l'ordre raviver ces travaux modestes, mais utiles! C'est surtout quand les nations recouvrent leur personnalité, qu'il leur convient d'avoir une histoire.

NOTICES DE MANUSCRITS INÉDITS.

Suite de l'analyse de Dinterus. V. p. 278.

T. I, p. 714. Année 1171. La ville d'Aix-la-Chapelle est environnée de murs.

P. 716. L'empereur Frédéric Ier, par ses lettres données à Mayence en 1182, *indictione XV, kal. junii, anno regni ejus XXXI, imperii verò XXVIII dilectæ neptis suæ Berthæ, Nivellensis abba-*

(1) Parmi les recherches analogues aux nôtres, et dont nous reconnaissons volontiers la supériorité, nous citerons les *Onuitgegevene stukken* de M. D Jonge, les *Mengelingen* de M. Willems, les *Analectes* de M. Gachard, les *Archives du Nord de la France*, auxquelles coopèrent MM. Arthur Dinaux, Le Glay, Aimé Leroy, etc.

Digitized by Google

tissæ, libertatem Nivellensis ecclesiæ et totius Burgi integraliter restituit et confirmavit.

P. 717. L'an 1183, le 12 des cal. de sept., meurt Godefroid III, duc de Lothier et de Brabant.

P. 720. Le duc Henri donne en fief, au comte de Looz, le château de Duras.

P. 721. En échange de l'hommage de la terre de Herpen, il donne au sire de Kuyk les dixmes de Hese (1). Cette donation, faite en 1191, est textuellement rapportée. Elle est appuyée sur le témoignage *de la maison* des contractans, *de familiâ utriusque partis*, ce qui confirme le sens donné par M. de Villenfagne au mot *familia*, pour réfuter la prétention des Corswarem, qui se prétendent issus des anciens comtes de Looz, par Robert de Corswarem de la famille de Berlo (2). N'ayant point sous les yeux le mémoire que mon savant ami M. Birnbaum a fait imprimer l'année dernière à Aix-la-Chapelle, et où, à l'occasion de la succession des ducs de Looz-Corswarem, il se livre à de grandes recherches historiques et généalogiques, je ne puis dire s'il a répondu aux objections de M. de Villenfagne.

P. 733. Année 1196. Fondation de Bois-le-Duc. « Anno D. 1196, Henricus VI imp..... ad instantiam..... Henrici..... primi, concessit universis hominibus suis de novâ civitate apud Silvam quæ nunc *Buscum-Ducis* dicitur, quod à theoloniis suis et solutione eorumdem, quæ ubique in Rheno ad manus suas habuit, in perpetuum liberi erunt et absoluti. » Suit la teneur même du privilége.

P. 737. Guerre entre l'évêque d'Utrecht et le duc de Brabant, à cause du comté de Voluwe, *comitatus Veluæ*.

P. 752. Année 1200. Thierry, comte de Hollande, vient à Louvain pour relever du duc de Lothier sa ville de Dordrecht, et la *Zuid-Holland* entre la Meuse et l'Escaut.

P. 457. Le duc Henri de Brabant répare la ville de Bois-le-Duc, saccagée par le comte de Hollande, au moyen des 2000 marcs d'argent

(1) V. au sixième vol. des Nouv. Mém. de l'Acad. ma dissertation sur les sires de Kuyk, p. 8, et les autorités qui y sont alléguées.

(2) Mélanges pour servir à l'hist. civile, politique et littéraire du ci-devant pays de Liége, 1810, in-8°, pp. 95-104. Cf. *F. G. de Hofmann*, Recherches sur le comté d'Horne et de Nyel (3e édit., 1799), et Mémoire pour M. de Looz-Corswarem (Brux., 1821, in-fol.), en all. et en franç.

Digitized by Google

que celui-ci lui avait payés pour sa rançon. Les villes de Louvain, Bruxelles et Anvers, firent construire trois portes à Bois-le-Duc.

P. 760. Année 1203. Traité conclu à Louvain entre le duc de Brabant et Otton, comte de Gueldre. « Insuper comes Ottho jurat quòd omnes mercatores Ducis infrà dominium comitatus, ab omni theolonio in Rheno sine dolo liberi erunt, ità tamen quod ipsi mercatores Ducis nulla bona mercatorum alterius terræ deducent, super quo si accusati fuerint, unusquisque magistrorum jurabit bona illa pertinere tantùm ad ipsos et non ad alios, et sic liberè recedent. Propter interpositas autem conditiones telonarius nullam causam det adversùs mercatores Ducis quærere malignandi occasionem. Additum est etiam quòd Burgenses de Silvâ juxta Ortem per totam terram comitis Geltriæ liberi erunt à telonio omni. Burgenses quoque Tielè gaudebunt eodem jure..... »

P. 776. Année 1204. L'empereur Philippe accorde en fief direct, au duc de Brabant, l'abbaye de Nivelles, et en fief simple la ville de Maestricht et l'église de Saint-Servais. Les habitans de Bois-le-Duc (autrefois Orten), et ceux de Thiele, affranchis de Thonlieu dans l'Empire, comme les sujets de l'empereur, devaient l'être en retour dans les terres du duc.

P. 787. Année 1209. L'abbaye de Nivelles rentre sous la suzeraineté de l'Empire.

P. 789. Même année. Hommage de la terre d'Alost fait au duc de Brabant par le comte de Namur.

P. 792. Année 1212. Réglement du duc de Brabant pour la navigation de la Senne et de l'Escaut.

P. 808. Une multitude d'enfans prennent d'eux-mêmes la croix, les uns vont à Mayence, les autres à Plaisance, à Marseille ou à Rome. On ignore ce qu'ils devinrent.

P. 814. Année 1219. L'empereur Frédéric II confirme au duc de Brabant les priviléges accordés par l'empereur Philippe au duc Henri.

P. 817. Le duc de Brabant est reconnu tuteur des orphelins, par le même empereur, dans toute l'étendue de son duché.

P. 818. Année 1214. L'empereur Frédéric II donne en fief à Henri Ier, duc de Brabant, la ville de Maestricht et toutes ses dépendances.

P. 846. Année 1224. Henri Ier, duc de Brabant, donne à l'abbaye de la Cambre une rente annuelle de *trois livres de Louvain*, pour

Digitized by Google

que le couvent puisse manger du hareng les jours de l'avent et du quadragésime.

P. 856. Privilége accordé par Henri, roi des Romains, aux habitans de Bois-le-Duc.

P. 857. Guerre des *Stadings*.

P. 885. Guillaume, comte de Hollande, est armé chevalier avant d'être sacré roi des Romains.

P. 900. Abolition de la main-morte dans les domaines de Henri II, duc de Brabant.

P. 907. Charte qui atteste que le duc de Brabant était *major advocatus* de la ville de Saint-Trond. Elle est donnée au nom de l'écoutette, des échevins, maîtres, jurés et communauté de cette ville.

P. 909. Testament de Henri III, duc de Brabant.

2e Volume.

Le livre cinquième remplit ce volume, qui continue la pagination du précédent.

A la page 923, on lit : *Liber generationis Philippi Burgundiæ.* Il descendait de Priam, fils d'Hector, lequel régna sur les Francs et engendra Marcomire, qui engendra Clodion, qui engendra Mérovée....

P. 953. Lettre de Walrave, duc de Limbourg, datée de l'an 1286, et qui atteste que le duc de Brabant possédait l'avouerie de Liége par droit héréditaire.

P. 965. Le duc de Brabant est, après l'empereur, l'avoué supérieur de la ville d'Aix-la-Chapelle.

P. 978. Acquisition du duché de Limbourg par Jean Ier, duc de Brabant. Charte d'Adolphe, comte de Berg, qui lui confère ses droits (1288).

P. 992. Le duc Jean Ier donne à son frère, Godefroid de Viersen, les villes d'Aerschot et de Zichem, en récompense de sa valeur dans la guerre contre l'archevêque de Cologne.

P. 1016—1033. Privilége en langue flamande, accordé aux monnayeurs brabançons par le duc Jean, en 1291. Il est suivi de la confirmation donnée en français, par le duc Antoine, en 1411.

P. 1034. Année 1292. Everhard, comte de Katzenellenbogen, devient l'*homme* du duc de Brabant.

P. 1038. Même année, Adolphe de Nassau, empereur d'Allemagne, confirme au duc et à ses vassaux les priviléges dont ils jouissent, par la faveur de ses prédécesseurs au trône impérial.

Digitized by Google

P. 1041. Année 1292, 14 *kal. dec. indict. VI.* Le même empereur constitue le duc Jean Ier *advocatus principalis et rector, et judex generalis in aquis et terris, ad exercendum omnia quæ pacis observantiam respiciunt et advocati principalis ad officium pertinere noscuntur, suo et imperii nomine exercenda,* depuis la Moselle d'une part jusqu'au Zuyderzée, et de l'autre depuis le Rhin jusqu'à la Westphalie.

P. 1056. « Suprà dictus Adolphus rex fuit homo magnanimus et magni consilii, juvenis ætate et senex moribus, et quia negligentiùs se ad principes qui eum ad culmen tanti honoris evexerant componens et militaris ordinis homines eis proponens, odia eorum contrà se provocavit. »

P. 1061. Origine des seigneurs de Brédérode, descendant de Walrave, fils de Jean, comte de Hainaut et de Hollande, et de Philippe, fille du comte de Luxembourg.

P. 1060. Année 1301. Le jour de Sainte-Lucie, le duc de Brabant Jean II et Jean Berthoud, seigneur de Malines, donnent à cette ville des priviléges, où, entre autres, ils lui accordent un marché aux poissons, au sel et à l'avoine. *Quod fora piscium, salis et avenæ, maneant in Mechlinia.*

P. 1072. Année 1305. Charte qui prouve que le duc de Brabant était avoué de l'abbaye de Sainte-Marie de Berne, de l'ordre des prémontrés au diocèse d'Utrecht.

P. 1081. Année 1349. L'empereur Henri VII restitue aux Anversois le marché au sel, aux poissons et à l'avoine, et le retire aux habitans de Malines.

P. 1090. Entre autres immunités, le duc Jean II remet aux ecclésiastiques du Brabant l'obligation d'*abriter et de nourrir ses porcs.* Voyez aussi p. 1345.

P. 1092. Marguerite, fille d'Edouard, roi d'Angleterre, et épouse du duc Jean II, fait construire, en 1312, le château de Tervueren.

P. 1100. La première année du règne du duc Jean III, les marchands brabançons sont arrêtés à l'étranger, à cause des dettes contractées par le père et l'aïeul de ce prince.

P. 1171. Ordonnances, statuts, décrets et priviléges pour l'écolâtre de Bruxelles, relativement aux écoles de cette ville. Ce sont ceux que nous avons insérés à la suite de notre *Troisième mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain.*

Digitized by Google

P. 1196. Année 1323. Le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, Otton, seigneur de Kuyk et d'Héverlé, transporte à Jean III, duc de Brabant, et à ses hoirs, la ville de Grave, que ce duc lui donne en fief à lui et à ses successeurs. V. notre *Mémoire sur les sires de Kuyk*, p. 15.

P. 1200. Année 1323. Diplôme de l'empereur Louis IV, qui inféode à Otton de Kuyk cette terre avec sa juridiction et ses droits de thonlieu, la ville de Grave exceptée, tenue en fief du duc de Brabant. Voyez le *Mémoire* cité.

P. 1202. Année 1328. Quittance donnée par le même Otton, des 5000 gros tournois qui lui étaient dus pour le relief de la ville de Grave. Voyez *ibid.*

P. 1206. Paix entre le duc de Brabant et Renaud, sire de Fauquemont, dont il est parlé ensuite à plusieurs reprises.

P. 1229. Que le comté de Veluwe est un fief du duché de Brabant.

P. 1249. Guerre entre le comte de Flandre et le duc de Brabant, à l'occasion de la ville de Malines et de la navigation de l'Escaut. Le duc de Brabant se prétend *avoué supérieur* de ce fleuve, après l'empereur.

P. 1333—1335. Année 1338. Priviléges accordés ou confirmés aux religieux du Brabant, par le duc Jean III.

Ces religieux pourront racheter les *gîtes des chiens* (gistæ canum), auxquels ils sont tenus une fois par an, les *gîtes entiers* pendant deux jours et deux nuits, les *demi-gîtes* pendant une nuit et un jour. Le rachat des premiers aura lieu moyennant 12 sous de gros, celui des seconds, au prix de 6 sous, même monnaie. Priviléges de Wenceslas et de Jeanne, d'Antoine et de Philippe, sur la même matière, à la suite du diplôme de Jean III.

P. 1397. Année 1338. Privilége accordé par Edouard III, roi d'Angleterre, aux marchands et bourgeois de la ville de Bruxelles.

P. 1402. L'empereur Louis IV permet au duc Jean de faire frapper monnaie d'or à Anvers, aux nom et armes de l'empire. Le duc, en vertu de cet octroi, fit frapper, par *Falco de Pistorio*, des écus d'or appelés *Faucon's Schilde* ou *Antwerpsche Schilde*, de la valeur des vieux écus au coin de France, moins un gros tournois.

P. 1427. D'une flotte de 200 bâtimens équipée par le roi de France, pour s'emparer du Zwyn et de l'Ecluse, et qui est battue par le roi d'Angleterre.

P. 1431. Dispute entre ceux de Louvain et de Bruxelles, pour

Digitized by Google

savoir lesquels, dans les expéditions du duc, devaient être placés le plus près du prince et à sa droite. Diplôme à ce sujet qui arrange le différend, pp. 1435—1439, de l'an 1340.

P. 1444. Meghem est un fief de Brabant.

P. 1465. Année 1347. Priviléges perpétuels accordés par Philippe, roi de France, au duc de Brabant et à ses sujets.

Entre autres, les Brabançons ne pouvaient être arrêtés pour dettes en France, ni perdre leurs biens dans ce pays pour fait criminel.

P. 1479—1520. De l'état ancien et moderne de Malines.

P. 1523. Année 1349. Bulle d'or de l'empereur Charles IV, en faveur du duché de Brabant.

LA FLEUR DES HISTOIRES.

(Voy. pp. 1—15.)

En visitant de nouveau la bibliothèque de Bourgogne, dont nous n'avons abandonné la direction qu'à regret, et que M. Marchal s'occupe à tirer du chaos où un incendie l'a jetée, nous y avons trouvé un volume de la *Fleur des histoires,* marqué, au dos de la reliure, du chiffre 3, comme pour faire suite à ceux dont nous avons donné l'analyse.

Cependant ce volume, que nous n'avons pas eu le loisir d'examiner en détail, n'a point été fait primitivement pour compléter les autres, puisque le second finit à la page 831, et que la pagination de celui-ci va de 420 à 632.

Il est intitulé le *quart volume,* n'est orné que d'une seule miniature, et contient, dès les premiers feuillets, l'histoire des Ostrogoths et les guerres de Charlemagne. On y raconte à la fin *comment les François reconquirent le pays de Poictou,* ce qui eut lieu vers l'an 1370. Il est terminé par des stances, où se trouve cette petite énigme, déjà rapportée :

Quatre vingt lignes dix et sept
Dont quatre bâtons font memore
Nous enseignent comment on seet
Ce que dist est et plus encore
Deo gratias.

et au-dessous on lit le seing manuel de *Margarete d'Angeltere.*

M. Leglay, *Cat. des MSS. de Cambrai,* n° 763, mentionne un troisième volume de l'ouvrage de Jehan Mansel, renfermant les Vies des Saints.

Digitized by Google

M. Leglay dit que la *Fleur des histoires* fut compilée à la demande de Philippe-le-Bon : mais, si elle était déjà connue sous Philippe-le-Hardi, la chose est difficile à croire. (Voyez plus haut, p. 8.)

Quant à *Margarete dAngelterre,* ce doit être Marguerite d'Yorck, duchesse douairière de Bourgogne, comme troisième femme de Charles-le-Hardi. Elle était sœur d'Edouard IV, et mourut en 1503.

Dans la traduction libre du *Rudimentum novitiorum,* imprimée à Paris, chez Pierre le Rouge, en 1488, en 2 vol in-fol., il est dit, au premier chapitre, que le présent livre peut être nommé *la fleur* ou *la mer des histoires.* C'était un titre à la mode, témoin encore la compilation métrique *der Historien bloeme* (1).

Nous avons déjà vu que les acrostiches, pour désigner les noms des auteurs, et les dates en logogryphes, n'étaient pas moins en vogue. On en a une nouvelle preuve dans l'édition du *Catholicon,* de Strasbourg, 1469, à la fin de laquelle on lit ces vers :

Nomen qui libro scripturam impressit in illo
Tunc citò comperies per litterulas capitales, etc.

M. Barbier aurait dû enrichir le discours préliminaire de son *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes,* de détails sur cette matière. Il était aisé d'en recueillir qui eussent été propres à piquer la curiosité des bibliophiles, et même de tous les gens de lettres en général.

Supplément à l'Histoire de l'Ordre de la Toison d'Or. — Bruxelles, Imprimerie normale, un vol. grand in-4°, d'environ 700 pp., magnifiquement imprimé, avec un atlas in-folio. (*V.* ci-dessus, p. 145.)

Les Allemands, quand ils publient des recherches sur un sujet quelconque, se font, en quelque

(1) P. 8 du *Cat. de la société de Litt. de Leyde,* 1829, in-8°, et La Serna, *Bibl. de Bourg.,* p. 150.

Digitized by Google

sorte, une religion de recueillir, de mentionner tout ce qui en a été dit précédemment. Or, outre qu'il n'est pas aisé de tout dire, tout ne vaut pas la peine d'être dit, et Quintilien a fort bien observé que, *persequi quidem quod quisque unquam* (1) *vel contemptissimorum hominum dixerit, aut nimiæ miseriæ, aut inanis jactantiæ est, et detinet atque obruit ingenia meliùs aliis vacatura.* Cependant un pareil travail, resserré dans des bornes convenables, s'il n'est pas propre à inspirer l'écrivain, est d'une grande commodité pour le lecteur à qui l'on épargne, avec la peine de se livrer désormais à d'ingrates études, la dépense de livres inutiles, et le malaise d'une curiosité à demi satisfaite.

Mais, quelque effort que l'on fasse, il est impossible de ne rien omettre sur le plus mince objet. Plus on avance dans ses lectures, plus on pousse loin ses investigations, plus aussi l'on est frappé des lacunes qu'on a laissées dans ses ouvrages, plus on rencontre de ces traits, la plupart frivoles en eux-mêmes, mais qui, rapprochés de beaucoup d'autres, ouvrent souvent des vues nouvelles, ou

(1) Pour le remarquer en passant, comment les Latins, sensibles à l'harmonie; comment Quintilien, si habile dans l'art de combiner les sons, pouvaient-ils supporter ce choc d'une même consonne et d'une consonne rauque et déchirante : *Persequi quidem quod quisque unquam!*

Digitized by Google

renversent un système solidement établi en apparence.

Les notes qu'on va lire n'auront point ce résultat; je regrette même peu, à l'exception d'une seule, de ne les avoir point employées, et si je les consigne ici, c'est parce qu'elles conviennent mieux à un recueil de fragmens qu'à un ouvrage fini.

Addition à la liste des Ouvrages imprimés relatifs à l'Ordre de la Toison d'Or.

1. *Aureum Vellus oder Gueldin schatz and Kunstkammer..... von.....* SALOM. TRISMOSINO (précepteur de Paracelse). Erstelich gedruckte Rorsbach and Bodensee, anno 1599, in-12°, 2 vol. 214 et 165 pp.

Ce livre est un traité d'alchymie comme celui de Mennens et le manuscrit que nous avons mentionné. On ne le cite que pour éviter des méprises à M. Bernd et autres.

2. *Pompa triumphalis Philippo II, Hispaniarum regi, Gandavi, cum isthic* VELLERIS AUREI *comitia celebraret.* Gandav., Corn. Manilius, 1558, in-fol.

L'imprimeur a eu part à la rédaction de ce livre, qui parut aussi en flamand et en français.

3. FLORENTII VAN DER HAER. *Theatrum equitum ordinis* VELLERIS AUREI. Duaci, 1586, in-4°.

Digitized by Google

4. VELLUS AUREUM, *comœdia dedicata Illustriss. Excell. Princip. Philippo duci Arschotano, Christophoro Marchioni de Varambon, Wratislao comiti de Furstenbergh,* AUREI VELLERIS *equitibus novis, a collegio Soc. Jesu Bruxellæ.* Brux., Hub. Antonius, 1618, in-4°, 2 feuillets.

Ce n'est que le programme de la pièce.

5. *Novæ Triadi* AUREI VELLERIS *lusus poeticus allusus Illustr. Excellentissq. Principibus Philippo duci Arschotano, etc., à coll. Soc. Jesu Br.* Bruxelles, idem, 1618, in-4°, 14 feuillets.

6. *Cérémonial observé par les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or, à Vienne,* l'an 1712, in-fol.

7. *Requête présentée à S. A. S. l'infante Isabelle, l'an* 1629, *par les chevaliers de l'Ordre de la* TOISON D'OR, *pour le maintien de leurs droits et priviléges, contre les Etats de Flandres, avec les preuves.* In-4°.

8. LOIS GOLLUT, *les Mémoires historiques de la république siquanaise.* Dôle, 1592, in-fol.

De la page 725 à la page 778, l'auteur traite de l'institution de l'Ordre et de ses insignes, et donne le blason des chevaliers créés jusqu'à lui.

9. CH. STEUR, *Précis historique de l'état..... des Pays-Bas autrichiens, sous le règne de l'empereur Charles VI,* p. 151—161.

Digitized by Google

Faits et Anecdotes.

M. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, II, 90, dit qu'Albert et Isabelle autorisèrent le roi de l'arbalète, à Gand, à porter la Toison d'Or. Une personne, qui sait notre histoire par le menu, m'a assuré qu'un prince de la maison d'Autriche, Charles-Quint, si je ne me trompe, avait offert la Toison d'Or à Notre-Dame de Montaigu. Je n'ai pas encore eu le loisir de vérifier cette anecdote, sur laquelle se tait Juste-Lipse.

Dans une lettre à Melle de Scudery sur l'auteur de l'*Astrée* (1), Honoré d'Urfé, le docte Huet dit qu'il a vu une généalogie de cette famille, où Pierre d'Urfé était marqué comme ayant été chevalier de Saint-Michel, de la Toison d'Or et du Saint-Sépulchre, sous les règnes de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII. Cette généalogie mentait, ainsi que beaucoup d'autres, et Huet, tout érudit qu'il était, embrouillait sa chronologie en s'y rapportant. Quant à la Toison, jamais Pierre d'Urfé ne l'eut, ni personne de ce nom.

A l'article de *Nicolas Grudius*, de la *Biographie Universelle* (XVIII, 558), M. Marron affirme que Grudius était décoré de l'Ordre de la Toison

(1) *Le Conservateur*, par de Landine, 1787, II, 46.

Digitized by Google

d'Or, dont il était lui-même greffier. C'est une erreur. Les officiers de l'Ordre, à l'exception du roi d'armes, n'en portaient pas les insignes. Il est vrai que J. L. de la Loo, nommé chancelier de l'Ordre en 1623, aurait voulu les porter, à l'instar du chancelier de l'Ordre du Saint-Esprit; mais cela n'eut pas de suite. (V. notre *Histoire*, Intr., p. L.)

Dans la même notice biographique, il est dit que Vulcanius et Scriverius, éditeurs des poésies de Grudius, ne purent se procurer, entre autres morceaux corrigés de sa main, l'apothéose, en vers latins, de Maximilien de Buren, chevalier de l'Ordre; nous avons signalé l'édition de cette dernière pièce page 394 de notre ouvrage.

Léopold-Philippe-Charles d'Aremberg reçut de Charles II le collier de la Toison d'Or, avant d'avoir atteint l'âge de dix ans. *Hist. MS. du conseil privé*, provenant de la bibl. de M. Leclercqz.

Ordres de chevalerie institués aux Pays-Bas, autres que la Toison d'Or.

M. Westrenen van Tielandt a écrit sur ce sujet une brochure que nous n'avons pas sous les yeux. Ces ordres, qui n'eurent qu'une existence éphémère, sont ceux de Saint-Jacques ou de la Coquille en Hollande, et de Saint-Antoine en Hainaut (1).

(1) *Introd. à l'hist. de l'Ordre de la Toison d'Or*, p. XXVI.

Digitized by Google

L'ordre du Cygne de Clèves est une imagination d'un bon prêtre, qui a publié :

Histoire de l'ordre héréditaire du Cigne, dit l'ordre souverain de Clèves ou du Cordon d'Or, par M. LE COMTE DE BAR, à Bâle, et se trouve à Clèves, chez Hoffman, Ier vol., 1780, pp. 1—93; IIe vol., 1782, pp. 95—305, in-12.

Apologie de l'histoire de l'ordre héréditaire de Clèves, dit du Cigne. Ib., 1780, XI pp. et un errata.

L'auteur, qui était fort entêté de rêveries héraldiques, n'a pas manqué de donner sa propre généalogie, au t. II de son livre, pp. 139—226. Il prend sans façon les titres suivans : Antoine-François Le Paige-de-Bar, comte titulaire de Bar-sur-Seine et du Saint-Empire, pair de Champagne, vicomte de Brogne, avoué de Saint-Gérard, chevalier de l'ordre souverain de Clèves, seigneur des seigneurie et paroisse de Cuerne, dans la châtellenie de Courtrai, de Méry, d'Ackeren, de Soetene et de Grondelle. Ce grand prince était né à Hérenthals, le 9 novembre 1731, et exerçait en réalité les fonctions de protonotaire apostolique. Il était devenu licencié en théologie, dans l'université de Louvain, le 6 mai 1758, et président du collége de la province de Malines, dans la même université, le 30 oct. 1763 (pp. 219—220), etc.

On voit, à la page 296, qu'il fut ensuite curé de

Digitized by Google

Laerne en Flandre, ce que sa vanité lui fait exprimer en style poétique, en disant qu'après avoir présidé, dans l'université de Louvain, à l'éducation de la noblesse, il se retira à la campagne, pour y entreprendre *le grand œuvre du salut des âmes.*

Il y a, sur l'ordre de Saint-Jacques, un extrait précieux d'anciens papiers, dans les preuves de l'histoire de la maison de Linden, par Butkens. De Rouck en a tiré les noms des premiers chevaliers.

L'ordre du fou de Clèves a surabondamment occupé nos lecteurs.

CÉRÉMONIES DU CHAPITRE D'UTRECHT, EN 1546.

Extrait de l'ouvrage manuscrit de Vandenesse, sur les voyages de l'empereur Charles-Quint.

Les voyages de l'empereur Charles-Quint ont été écrits par différens auteurs. Sanderus, *Bibl. MS.*, marque :

Parmi les MSS. de Bourgogne, II, 12 :

Entrée de l'empereur Charles cinquiesme dans la ville de Paris.

Ib., 13 : *Le voyage de l'empereur de Flandres en Espagne, en* 1517, *par Remi du Puy.*

Parmi les MSS. du seigneur de Meurchin, I, 277 :

Le voyage de l'empereur Charles à Thunes.

Parmi les MSS. de Tournay, I, 208 :

Le voyage de Charles d'Austrice, depuis

Digitized by Google

empereur 5e de ce nom, en Espagne, par Laurent Vital, serviteur domestique dudit prince.

Ib., 214: *Brief recueil de plusieurs entreprinses, belles chasses et entrées, faites par la majesté impériale de Charles V en poursuivant son voyage d'Argil, environ l'an* 1540.

Ib., 222. *Recueil et mémoire des voyages et journées que l'empereur Charles V a faits de l'an* 1514 *jusques* 1551, *un grand volume.*

Ce doit être l'ouvrage de Vandenesse, à moins que ce ne soit celui dont Paquot donne le titre, II, 23 :

MS. Journal des voyages et expéditions de l'empereur Charles-Quint, depuis 1514 *jusqu'au mois de may* 1551, *par Antoine Garnier, secrétaire de M. Ant. Perrenot, évêque d'Arras.*

Pour ne parler ici que de Vandenesse, sa relation est intitulée : *Sommaire des voyages faits par Charles cincquième de ce nom..., depuis l'an* 1514 *jusques le* 25 *de may de l'an* 1551, *recueilli et mis par escript par Jean Vandenesse* (ou *Vandeness*), *controleur.*

Une copie de cet itinéraire, contenant 716 pp. in-fol., d'une écriture très-serrée, provenait de la bibliothèque de M. de la Serna Santander, n° 4517. M. Lesbroussart père en fit un extrait, qui a été inséré dans le 1er vol. des *Nouv. Mém. de l'Académie*, pp. 249—272.

Digitized by Google

Leibnitz et M. J. Meerman avaient l'intention de le publier avec des remarques; et, avant la révolution du 24 août 1830, le gouvernement avait chargé M. Raoul de donner suite à ce dessein, pour la collection des *Rerum belgicarum scriptores*. Mais déjà M. de Nelis annonçait une édition de Vandenesse avec des notes de dom Berthod.

M. Weiss a rédigé les articles de Jean et Guillaume Vandenesse pour la *Biogr. Univ.*

Le MS. de M. de la Serna fut vendu 341 francs. Celui dont je vais me servir a été acquis, pour la bibliothèque de Bourgogne, en mars 1831, au prix de 4 fl. 40 c.

Voici l'extrait annoncé, où l'on trouve la carte d'un grand repas du seizième siècle, moins élégante toutefois que celle qu'a dressée M. Boettiger pour l'ancienne Rome (1).

(25 déc. 1545.) « Après disner, S. M. vint coucher à Wick, passé le Rhin, qui est au pays d'Utrecht, où il tint conseil avec les chevaliers de l'ordre, et résolut de tenir l'ordre et chapitre de la Thoison d'Or, et encommencer le sambedi 2e jour de janvier.

Mémoire de ce qu'il semble se desvoir faire pour le service de la Thoison d'Or.

Premièrement tout ce qu'il touche l'Eglise se

(1) *Magasin Encycl.*, 5e année, t. VI, pp. 432—445.

Digitized by Google

remettra à l'ausmonier quant à la chapelle, et lui sera déclairé le jour que le service commencera. Quant à la reste des ornemens et accoustremens de la ditte Eglise, se remettra aux officiers de l'ordre, comme chancelier, trésorier de la Thoison d'Or et greffier de la ditte ordre, lesquels seront assistés des officiers de la maison de S. M., s'ils en ont besoing.

Le disné se fera en la grande salle, où que la table se couvrira comme il est de coustume (1).

Le plat de S. M. sera servi par M. le duc d'Alve, grand-maistre d'hostel et MM. les maistres, et porteront la viande les gentilshommes de la bouche; assisteront audit service hérault, massiers et trompettes, de quoi sera advisé le grand escuyer pour leur dire et commander de ce faire, semblablement au grand ausmonier pour avoir les chantres, afin qu'ils se tiennent en la ditte salle durant le disné. Le même se fera de tous autres instrumens qui ici se pourront trouver.

La reste des plats des chevaliers de l'ordre seront servis le jour de la Thoison, par leurs mesmes maistres d'hostel et leurs gens pour aider au service; auxquels il sera signifié pour y remedier en cas qu'ils en eussent faulte.

(1) L'ouvrage de d'Hozier sur la promotion du 24 mai 1633, dans l'ordre du St-Esprit, offre le repas de cérémonie du roi Louis XIII et de ses chevaliers, en estampe.

Digitized by Google

Les chevaliers auront aussi ung de leurs gentilshommes chascun, qui leur donnera à boire, et trouveront coppes et verres au buffet. Les officiers ordinaires de S. M. auront charge de servir, ce jour-là, chascun conforme à son office.

La panneterie de couvrir les tables et avoir regard qu'elles soient pourvues de linges, pain, fruits, oblies, biscuits et aultres choses dépendant de leur office; les aultres officiers semblablement et, pour ce jour-là, leur est consenti de prendre gens pour les assister en ce qu'ils auront de besoing.

Le plat des prélats, qui sera en une aultre salle, se servira par aulcung gentilhomme de S. M. qui sera advisé.

Le plat des officiers de l'ordre, qui sera en la même salle de S. M., se servira par l'escuyer de cuisine, lequel prendra gens pour l'assister, ainsi que bon lui semblera.

L'on a regardé place où que mangeront les gentilshommes et aultres qui auront servi les dits chevaliers.

Semblablement s'est ordonnée la manière de retirer la viande et de garder la vaisseille.

Il sera signifié aux capitaines et lieutenans des gardes de se trouver en personne, cesdits jours, tant en l'Eglise qu'aultre part, faire que ceulx des gardes gardent les portes, et prendre garde tant sur la vaisseille qu'aultres choses, afin que rien ne se perde.

Digitized by Google

Et ordonneront les dits capitaines et lieutenans aux compagnons de leur garde d'obéir à ce qui leur sera commandé à cause de la ditte feste, pendant les dits trois jours, et leur dire que nul d'eux ne se mette dans le chœur de l'Eglise, ni dedans les salles, pour non y donner empeschement.

Il sera ordonné à tous gentilshommes, officiers et aultres de la maison de S. M., de la part de M. le grand maistre, de non entrevenir à donner empeschement tant à l'Eglise qu'au service du disné et aultre part.

L'on advertira les ambassadeurs de se trouver en l'Eglise, et ils trouveront leurs places prestes, où ils seront conduits avant que S. M. entre.

Le jour de la Thoison et le lendemain donneront à laver aux chevaliers de l'ordre, le Sr de Tyon, le Sr de Martigny; donneront la serviette, le Sr de Beaufort et le Sr d'Oignies.

Et après les gentilshommes dessus nommés porteront à chascun trancheoir, cousteau et pain conforme, comme les dits chevaliers seront assis, et le mesme feront le lundi 2e jour que les chevaliers disneront à une table à part. Sera servi le premier plat des dits chevaliers de l'ordre par un gentilhomme de la maison ayant huit cousteliers pour porter la viande, qui se nommeront par M. le grand maistre.

Digitized by Google

Le second plat par ung gentilhomme de la maison, avec huict paiges de S. M.; le troisième idem.

Le plat des officiers de l'ordre se servira comme le jour précédent. Le plat des prélats se servira par ung gentilhomme de la maison, et pourra prendre pour l'assister huict lacquais ou huict archiers de S. M. Les gentilshommes qui auront servi les dits chevaliers, pourront estre servis par ung officier qui sera nommé, et aultre qu'il prendra pour l'assister.

Pour le 1er *plat, le jour de la Thoison :*

Bœuf et mouton, jambon et langues, la soupe, teste de veau, venaison aux naveaulx, des pois passés, veau rousti, cigne chault, oyson, poulle d'Inde, pasté de veau, pasté de letine (1) et des entremets.

Le 2e *plat :*

Poictrine de veau, saulcis, roustis, trippes, costelles, venaison en poutaige, pasté de venaison chault, faisans roustis, chappons roustis, plouviers, héron, pasté de perdrix, poussins roustis, pingeons et des entremets.

Le 3e *plat :*

Pan, perdrix, sarcelles, vulpes, gelée de couchon, pasté de pingeons chault, pasté d'héron

(1) De connils ou connis (*lapins*).

Digitized by Google

froid, blanc-mangé, gelée clère, cannes rousties, canard rousti, pièce de mouton et des entremets.

Le 4e plat :

Pasté de poulle d'Inde froid, pasté de venaison froid, pasté de lièvre, pasté de perdrix, pasté d'héron, hure de sanglier, cigne froid, outarde, grue, pasté de conny (*lapin*), pan, faisan.

Le 5e plat :

Trois manières de gelée, trois manières de fruicts de passe, trois manières de confitures, un castreling (1), un flang, une tatre, pommes, poires crues et cuites, anis, nesples (nèfles), chataingnes, fromaige.

Après le tout levé, saulf les nappes, oblies et biscuits, ypocras blanc et cleret. A l'entrée de table, rousties sèches et malvisé (malvoisie).

Le bancquet de la Thoison d'or tenu à Utrecht le 3e de janvier 1546, stil de Rome (2). *Ce qu'il fault pour le disné.*

Premierement une pièce de bœuf pesant 16 livres, demi-mouton, ung quartier de veau, ung couchon, une poulle d'Inde, ung pan, ung faisan, ung héron, ung chappon bouilli et des os à moelle

(1) Espèce de nouga.

(2) Cette distinction fait évanouir la confusion des dates dont je m'étais plaint.

Digitized by Google

pour la souppe, ung chappon rousti, deux gelines pour le blanc mangé, 4 puuns (*poussins*), 4 pingeons, 4 perdrix, 4 bécasses, 4 cercelles, 6 plommiers (*pluviers*), 12 becassettes, ung lièvre, deux connis (*lapins*), 4 lapins (1), 4 douzaines d'oiselets, ung pasté de veau, quatre poussins en pasté, ung pasté de langue, venaison en potaige, ung pasté de cigne, moelle de bœuf, lard, œufs, beurre, de toutes sortes de potaigeries, oranges, limons, cappes, olives de toutes manières de saulces, friambre (2), ung jambon, 2 langues salées, une hure, ung cigne, ung faisan, ung pan, ung héron, une outarde, une grue, pasté de lièvre, pasté de poulle d'Inde, pasté de conny, ung pasté de venaison, le tout froid; de trois sortes de gelées, de trois sortes de fritures, de trois sortes de confitures, ung castreling, une tarte, ung flang, brides à veau (*ris de veau*), pommes, poires cuites et crues, nesples, chataignes, fromaige, anis, biscuits, ypocras blanc et cleret, qui est un plat, et monte, sans pain et vin, 66 liv. pour ung plat, et en fault austant qu'il y a de chevaliers de l'ordre pour le premier jour, ung pour les prélats, ung pour les officiers du dit ordre; et le lendemain les dits chevaliers disnèrent à part, que l'on seit de trois ou quatre plats, selon qu'ils sont. . . . .

(1) D'autre espèce.

(2) Saulces friandes.

Digitized by Google

Vendredi 1er jour de janvier 1546, stil de Rome, S. M. estant en sa cité d'Utrecht, ayant les ans précédens nommé et eslu ce lieu pour tenir et célébrer le chapitre général du Thoison d'or, convocqué tous les chevaliers confrères pour soi y trouver, ayant prins jour certain avec les présens pour commencer icelui ordre, et ayant receu pouvoir et procuration des absens, fut déterminé que les premieres vespres se commenceroient le sambedi 2e jour du dit mois, ou environ les trois heures après midi les chevaliers furent assemblés en cour en une chambre à ce députée, et avec eulx les 4 officiers du dit ordre, sçavoir chancelier, trésorier, greffier et thoison d'or, où ils s'accoustrerent en robes longues de satin ou de damas rouge, et par dessus icelles de grands manteaux de velours cramoisy doublés de satin blanc, bordé de broderie d'or d'un pied de large, et ung borlet-chapperon en teste de mesme, et lesdits chevaliers leurs grands colliers d'or, y pendant ladite ordre, par dessus lesdits manteaux, et ainsi accoustrés vindrent en une sallette devant la chambre de sa ditte M., où eulx arrivés avec les officiers sortit incontinent sa ditte M. accoustrée comme eulx; où ils demeurerent jusques l'évesque du dit Utrecht, accompagné des évesques de Cambray, Tournay, nice (1) suffragans et 8 abbés mitrés, tous revestus en pontifical,

(1) *Neuf.*

Digitized by Google

les croix, confanons de toutes les églises et clergiés d'icelles furent arrivés en la ditte court. Lors l'on encommença à marcher vers l'Eglise cathédrale, tous à pied. Les premiers estoient les prélats et clergié en procession, comme ils estoient venus; après suivoient tous les gentilshommes, seigneurs, chevaliers, barons, comtes, marquis, tous à pied; puis suivoient à cheval les trompettes, hérault; roys d'armes, avec leurs cottes, et massiers pourtant les masses; auxquels suivoient thoison d'or et greffier dudit ordre, le trésor et chancelier dudit ordre, accoustrés en leurs manteaux comme les chevaliers, deux à deux, selon qu'ils estoient les derniers venus à icelui ordre et marchoient les plus nouveaux les premiers deux à deux, à sçavoir Maximilien d'Egmond, comte de Buren, et Charles, comte de Lalaing, François de Melun, comte d'Espinoy, et Regnauld, seigneur de Brederode; Jehan de Hennin, sieur de Bossu, et Adrien de Croy, comte de Reux; Jehan, seigneur et baron de Trazegnies, et Philippe de Croy, duc d'Arschot, tous à cheval, auxquels suivoit seul, comme chief et souverain dudit ordre, S. M., et à l'entour d'icelle et devant marchoient à pied les maistres d'hostel, capitaines des gardes et gentilshommes de la chambre d'icelle M., et derrière venoient à cheval les archiduc d'Austrice, prince de Piedmont et duc d'Alve, grand maistre d'hostel; et les gardes al-

Digitized by Google

loient aux ailes, les archiers de corps derrière en trouppe.

Et en ceste sorte cheminerent jusques à la ditte Eglise, laquelle estoit toute tendue de riches tapisseries de l'histoire de Gédéon qui estoient toutes de fil d'or, de soye et d'argent, et les formes du chœur le hault de satin cramoisy et le bas de damas cramoisy, et sur icelles les armes de tous les chevaliers qui sont en nombre de 50, et S. M. fait le 51e. Les formes des rois estoient accoustrées avec une ruche de drap d'or, et la place de S. M. estoit du tout hault en bas accoustrée de drap d'or frisé et ung dosseret bien riche sur icelle, et estoit sa ditte M. en entrant aux formes à main droite de front.

Et ainsi entrés et chascun chevalier ayant fait une grande révérence à l'autel et une à S. M., chascun se meit sous ses armes en la forme, et nul autre. Au-dessus des formes estoient d'un cousté la place où estoient les ambassadeurs du pape, France, Angleterre, Pologne et Venise, et de l'aultre cousté à l'endroit d'eux estoient les prélats, chascun assis selon son degré, et au dessus de l'entrée du chœur, sur le seuil, estoit la Royne régente, accompagnée de l'archiduc d'Austrice, du prince de Piedmont, des princesses de Gavre, comtesses d'Oostraet (*Hoogstraet*), d'Aremberg et plusieurs dames pour voir; et les officiers du dit ordre ez

Digitized by Google

formes basses devant sa ditte M., et les seigneurs et gentilshommes debout au bas du chœur..... »

Ici se placent de longs détails sur l'offrande et l'étiquette des deux jours suivans. Ce que nous avons dit dans notre Histoire nous dispense de transcrire tout ce passage. Nous ajouterons seulement que la formule pour appeler l'empereur à l'autel était conçue en ces termes : *Charles, par la divine clémence toujours auguste, empereur des Romains, archiduc d'Austrice, duc de Bourgoigne, chief et souverain de la Thoison d'Or, venez à l'offrande de par Dieu.*

Vandenesse, contrôleur de l'hôtel, revient avec délectation, comme Olivier de la Marche, à tout ce qui regarde la cuisine impériale, et a soin de nous apprendre que, dans deux repas, chaque *assiette* fut d'abord de 13 et ensuite de 14 plats.

M. Legrand d'Aussy, qui a consacré trois volumes à l'histoire de la cuisine des Français, nous aurait envié ces particularités gastronomiques.

NOTICE SUR DENIS COPPÉE.

Coppée (*Denis*) naquit à Huy vers 1580. Nous ne connaissons rien de sa vie; nous savons seulement qu'il mourut en 1632, percé de coups d'épée et de mousquet au milieu d'une campagne; c'est ce que Pierre de Bello, poète dramatique, né à Dinant vers la fin du 16e siècle, nous apprend dans une de ses tragédies intitulée : *Vie et Martyre de St-Eustache. Liége,* 1632, *in*-12. Coppée s'adonna à la poésie fran-

Digitized by Google

çaise; il a composé quelques tragédies qui eurent, dans leur temps, un très-grand succès. Quelques-unes de ses pièces ont été imprimées à Rouen chez Raphaël du Petit-Val; elles sont toutes fort rares. Corneille sans doute les a connues; car nous avons remarqué beaucoup de vers, qu'il n'a pas craint d'imiter de notre auteur. Je connais de lui :

1° *La très saincte et admirable vie de Madame Saincte Aldegonde, patrone de Maubeuge.* Tragecomédie (sic) par Denis Coppée, natif de Huy, pays de Liége. A Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1622, in-8°, 4 f. lim., 48 p. de texte, plus 2 f. qui contiennent des chansons et des prières à Ste Aldegonde.

2° *Chansons spirituelles* composées par Denis Coppée. Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1622, in-8° de 7 f. non chiffrés. Coppée a soin d'indiquer les airs de ses chansons.

3° *Les Muses françoises avec les occupations de chacune d'icelles,* par Denis Coppée. Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1623, de 8 f. non chiffrés; viennent ensuite 8 autres feuillets contenant : autres divers petits poèmes par ledit Coppée.

4° *L'exécrable assassinat perpétré par les janissaires en la personne du Sultan Osman, empereur de Constantinople, avec la mort de ses plus illustres favoris* (1). Tragédie par Denis Coppée, Huitois. Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1623, de 76 p. chiffrées, plus un f. dont le recto est blanc, et le verso contient un petit errata.

5° *Pourtrait de fidélité en Marcus Curtius, chevalier romain.* Tragédie par Denis Coppée, Huitois. Rouen, Raphaël du Petit-Val, in-1624, 8° de 55 p.

6° *Tragédie de sainct Lambert, patron de Liége,* dédiée à Son Altesse Sérénissime, par Denis Coppée, Huitois. Liége, Léonard Streel, 1624, in-8° de 56 p. Cette pièce est sans doute celle que Paquot a désignée sous ce titre : *Le cruel martyre de Sainct Lambert, patron de la ville de Liége.* Tragédie imprimée vers 1620. (*V.* Paquot, Mémoires, fol., vol. 2e, p. 484.)

(1) Voici ce que dit Denis Coppée lui-même dans la dédicace de sa pièce, p. 5 :

« C'est une tragédie toute tragique : ceux qui la verront, auront à » remercier Dieu de ce que la piété chrétienne nous éloigne autant » de telles cruautez turquesques, etc. L'on ne verra en cette pièce » (outre la cruelle mort d'Osman, empereur de Constantinople), » qu'assassinats et corps emmoncelez les uns sur les autres. »

Digitized by Google

7° *La sanglante et pitoyable tragédie de nostre sauveur et rédempteur Jésus-Christ.* Poëme mélangé de dévotes méditations, figures, complaintes de la glorieuse Vierge, de la Magdalène et de sainct Pierre; avec quinze sonnets en mémoire des quinze effusions de notre Sauveur; par Denis Coppée, bourgeois de Huy. Liége, L. Streel, 1624, in-8° de 184 p. chiffrées. Paquot (ibid.) a désigné cette pièce sous ce titre : *La passion de notre seigneur Jésus-Christ.* Liége, L. Streel, 1624, in-12°. Cette tragédie, qui est fort longue, n'est pas divisée par actes, parce que, dit Coppée dans un avis au lecteur, *elle est de longue haleine, et que le Sauveur de nos ames fut tourmenté sans relasche depuis sa prise au jardin jusqu'en l'arbre de la croix. Les acteurs,* ajoute-t-il, *pourront la représenter en une, deux ou trois journées.*

8° *Chant triomphal de la victoire à jamais mémorable de Statlo.* Liége, L. Streel, 1624, in-8°, 35 p. Le nom de l'auteur n'est pas sur le titre, mais l'épître dédicatoire à Monseigneur le comte de Tserclaes de Tilly, est signée : *Denis Coppée.*

9° *La sanglante bataille d'entre les Impériaux et Bohemes, donnée au parc de l'Estoille, la redditiop de Prague, et ensemble l'origine du trouble de Boheme.* Tragédie par D. Coppée, Huitois. Liége, L. Streel, in-8° de 104 p. dont les deux dernières sont chiffrées 105 et 103, plus 2 f. servant de table, ainsi intitulés : Bref répertoire servant en lieu d'argument à la tragédie, et un feuillet, blanc au recto, et dont le verso contient un petit errata. Cette pièce contient quelques vers passables.

10° *Pallas en duel, ou plainte funèbre sur la mort très grande et très puissante dame Madame la comtesse de Rochefort,* etc., comtesse née de la Marche; par Denis Coppée, Huitois. A Liége, de l'imp. de Jean Tournay, 1626, in-8° de 48 pages. Les pages 42 à 48 ne sont pas chiffrées.

11° *Miracle de Nostre Dame de Cambron arrivé en l'an* 1326, *le* 8 *d'avril* (1), *représenté en la présente action,* faicte par D. C. (Denis Coppée), à l'honneur de la glorieuse mère de Dieu. Namur, Jean Van Milst, 1647, in-12°, p. 31, en cinq actes fort courts. Cette pièce a été publiée après la mort de l'auteur par le Père Pignewart, religieux de l'abbaye de Bonneffe qui s'était adonné à la poésie latine.

12° *Panégyrique de M. le comte Charles de Bucquoy.* Je n'ai vu

(1) Sur ce miracle voir *Archives,* V, 303—304.

Digitized by Google

ni cette pièce ni la précédente : elles sont indiquées dans les Mémoires de Paquot. Je puis en dire autant de la suivante.

13° *La vie de S^te Justine et de S^t Cyprien*, tragédie. Liége, Jean Ouwerx, 1621, in-12°.

Je ne sais si l'on doit ajouter beaucoup de foi dans les indications de Paquot ; car, de 5 pièces qu'il annonce (n^os 6, 7, 11, 12, 13), il a estropié le titre des deux premières, et il convient de n'avoir vu que le n° 11.

Tous ces ouvrages de Denis Coppée sont remplis d'acrostiches, d'anagrammes, de chronographes et de toutes les difficultés vétilleuses employées vers ce temps.

M. L. POLAIN, *Docteur ès-lettres.*

PUBLICATIONS RÉCENTES, REMARQUES.

— *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Cambrai, par* A. LE GLAY. Cambrai, A.-F. Hurez, 1831, XI et 256 p., fig.

M. Le Glay n'est pas un homme de ce siècle-ci. Il sait beaucoup et bien, pense avec justesse, écrit avec naturel, déteste les déclamations, et n'aime les lettres que pour elles-mêmes et non comme moyen d'intrigue. Nos habiles doivent le trouver bien simple. Le nouveau travail qu'il offre au public est tout d'utilité, s'il est vrai qu'il se trouve encore quelques hommes qui aient le courage de fouiller de vieux manuscrits au lieu de réclamer leur part dans le gouvernement du monde. La dédicace à M. de Fortia est un acte de justice et de bon goût. M. Le Glay vient de faire imprimer en même temps un *Programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord.* Chaque localité réclame un pareil indicateur, dont M. Theissier a donné le modèle dans son *Histoire de Thionville.*

— *De la souveraineté indivise des évêques de Liége et des Etats-Généraux sur Maestricht, par M.* L. POLAIN. Liége, P.-J. Collardin, 1831, 41 pp. in-8°. — *Notice sur Maestricht,* chez Goetschy, fils (Paris, sans date), in-8° de 12 pp.

Digitized by Google

M. Polain prouve très-bien sa thèse, en faveur de laquelle l'histoire fournit d'abondans secours. Mais, pour le dire en passant, quand les faits viennent imposer silence aux traités les plus récens, n'y a-t-il pas contradiction, en principe, à vouloir construire l'époque libérale actuelle avec les débris de la décrépite féodalité? C'est, plutôt, qu'on a beau faire, qu'il faut toujours partir d'un précédent, qu'on renie en vain le passé, puisqu'on ne peut exister qu'avec lui, et que les faits seuls ne décident pas toutes les questions, malgré l'importance exagérée qu'on leur attribue.

— *Deuxième et troisième Mémoires sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain, par l'auteur des Archives.* Bruxelles, M. Hayez, 1831, in-4°.

Chacun de ces Mémoires est suivi de pièces auparavant inédites et très-intéressantes.

—M. Le Glay nous écrit qu'il a l'intention de publier une nouvelle édition du *Chronicon Cameracense et Atrebatense* de Balderic, avec une traduction et des notes.

Cette entreprise ne peut que lui assurer de nouveaux droits à la reconnaissance de la république des lettres. Quant à la traduction, c'est peut-être un travail superflu, à peu près comme celle que M. de Fortia a ajoutée à son Jacques de Guyse. Les versions, sans aucun doute, rendent moins fastidieuse la lecture de nos gothiques chroniqueurs; mais les savans ne sont pas des petits-maîtres que la moindre fatigue rebute, que le langage suranné épouvante. Pour eux, les textes les moins polis l'emportent sur les interprétations les plus ingénieuses; et d'ailleurs, la note est là pour éclaircir les endroits inintelligibles ou douteux. Une version, dans ce cas-ci, grossit le nombre des volumes et usurpe la place d'un nouvel original.

— A propos de Macquereau, dont M. J.-B. Barrois va publier la partie inédite des Mémoires, nous signalerons une erreur dans laquelle nous avons été induits, t. III, p. 229, par un article du catalogue de Verdussen, qui (P. I, p. 227, n° 80) semble attribuer à Macquereau l'abrégé de Molinet, par Aubert Le Mire. (Voyez aussi Cat. de Nuens, n° 113.) Macquereau n'eut aucune part à ce travail.

Digitized by Google

TRADITIONS POPULAIRES, TRAITS SINGULIERS.

L.

Introduction des mousquets en Flandre. — Portrait d'un soldat du XVI^e^ siècle.

Brantôme dit que le duc d'Albe, venant en Flandre en 1567 (1), fut le premier qui donna en main à ses soldats les gros mousquets (2) dont les Français prirent l'usage des Espagnols, mais non sans grande peine à s'y accoutumer. Ce fut à Strozzi, colonel général de l'infanterie, sous Charles IX, qu'ils durent cette innovation.

« Et ces mousquets, ajoute-t-il, estonnèrent fort les Flamands quand ils les sentirent sonner à leurs oreilles; car ils n'en avoient veu non plus que nous : et ceux qui les portoient les nommoit-on *mousquetaires*, très-bien appoinctez et respectez, jusques à avoir de grands et forts gojats qui les leur portoient, et avoient quatre ducats de paye; et ne leur portoient qu'en cheminant par pays :

(1) Il a été question de cette armée, *Archiv.* I, 152, 153. C'est du terrible duc d'Albe que les soldats espagnols disaient, après sa mort : *Ha! senôr, el buen padre de los soldados es muerto!* Brantôme, *OEuv. Compl.* I, 68.

(2) Dits à fourchette.

Digitized by Google

mais quand ce venoit en une faction, ou marchans en bataille, ou entrans en garde ou en quelque ville, les prenoient. Et eussiez dict que c'estoient des princes, tant ils estoient rogues (1), et marchoient arrogamment et de belle grâce : et lors de quelque combat ou escarmouche, vous eussiez ouy crier ces mots par grand respect : *Salgan, salgan los mosqueteros afuera, afuera; adelante los mosqueteros* (2). Soudain on leur faisoit place, et estoient respectez voire plus que capitaines pour lors, à cause de la nouveauté, ainsi que toute nouveauté plaist (3). »

Et comment ces soldats, si fiers de leur importance et de leur renommée, allaient-ils au combat ? dans un costume auprès duquel pâlirait tout le luxe d'aujourd'hui. « A la teste du regiment des Espagnols, c'est encore Brantôme qui parle, se trouva un jeune soldat, qui, pardessus tout, se faisoit si bien parestre en ses armes et son harquebuze et son fourniment, fort beau et très leste en grâce, en façon et en habillement, car il avoit un pourpoinct de satin jaune, tout couvert de passemens d'argent, et les chausses à bandes de

(1) Sur le mot *rogue*, voir *Arch.* VI, 82.

(2) C'est-à-dire que les mousquetaires sortent et marchent en avant.

(3) OEuvres Complètes; Paris, 1824, 1, 60. Daniel, *Hist. de la Milice française*, I, 464.

Digitized by Google

même, avec un chapeau de taffetas noir, tout couvert de plumes jaunes, si bien qu'il se faisoit très beau voir; car avec cela il estoit beau et agréable de visage, et d'une jolie, gentille et maigreline taille (1). » Il est vrai que parmi ces soldats il y avait force gentilshommes qui ne croyaient pas, ainsi que le colonel d'*Ésope à la cour*, déroger en se confondant parmi les rangs des vieux guerriers, et qui regardaient la bravoure comme une marque de noblesse et une confirmation de leur naissance.

LI.

Le canon nommé la Marguerite enragée.

Ce canon ou pierrier est pour les Gantois ce qu'est pour les habitans de Mons la tête du prétendu dragon de Gilles de Chin (2), et pour ceux de Bruxelles le *manneken* célèbre, dont M. Colin de Plancy a crayonné l'histoire.

Le peuple l'appelle *de dulle Griete*, et on le fait remonter au règne de Philippe-le-Bon (3).

(1) OEuv. Compl. VI, 320.

(2) V. *les Recherches historiques sur Gilles, Seigneur de Chin, et le Dragon* (par M. H. Delmotte). Mons, Leroux, 1825; 60 pp. in-8° et 3 pl.

(3) Mém. du chev. Diericx, II, 143. Voisin, *Notice sur la ville de Gand*, etc.

Digitized by Google

Cependant je le crois plus ancien, et voici sur quoi je me fonde.

Dans un poème composé à Namur, vers 1445, par Martin de Cotigniés, sur les troubles du règne de Charles VI, et dont M. Ameilhon a donné des extraits dans les cinquième et sixième volumes des *Notices des Manuscrits,* on lit qu'au siége de Ham, place investie par le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, ce prince, irrité de la résistance et des huées des assiégés, ordonna de faire avancer *Grielle*. C'était une pièce d'artillerie qui avait une ouverture plus grande qu'une *caque de hareng*. Le maître canonnier, natif de Saint-Omer, ajusta cette bombarde du mieux qu'il put; *d'un fuyzil il y bouta le feu;* la poudre s'alluma *qui prist à' boursoufler;* mais la boîte était trop haute; de sorte que la pierre passa par-dessus la ville. Ce coup-là fut perdu. Le maître canonnier *fit la boîte plus haut un petit ravaler, puis alla vers la queue pour le feu bouter.* Quand *Grielle* eut pris feu, la pierre en sortit avec un si grand fracas, qu'on eût dit que c'était la foudre qui du ciel s'échappait. Elle perça le mur, fit deux trous à une tour, et alla tomber au milieu de la ville, puis rebondit, tua huit personnes et en blessa un grand nombre d'autres (1).

Après la prise de Ham, suivant le même chro-

(1) *Notices et extraits*, etc. VI, 467.

Digitized by Google

niqueur, plusieurs places fortes, telles que Nesle, Chauny, Clermont en Beauvoisis, Roye, Coucy, etc., s'empressèrent d'ouvrir leurs portes au duc de Bourgogne, *tant ils cremoient* (craignaient) *Grielle*.

Or, pour le nom et la dimension, cette bombarde et le canon de Gand sont bien la même chose. Cette terrible couleuvrine, dont l'ouverture était plus grande qu'une *caque de hareng*, ne s'appelait pas *Grielle*, comme l'écrit mal Cottigniés, ou comme l'a lu M. Ameilhon, mais *Griette*, diminutif de *Marguerite* ou *Magriete*. Elle appartient donc au règne du duc Jean plutôt qu'à celui de son successeur. Cela n'est pas indifférent pour l'histoire de la guerre..

LII.

Sur l'origine du mot Rouchi.

La Société royale des Antiquaires de France, autrefois l'*Académie celtique*, avait fixé l'attention de ses membres sur les différens patois français. Celui de Mons a été précédemment l'objet de quelques-unes de nos remarques. Le caractère en est fort bien saisi dans une facétie populaire de M. H. Delmotte, laquelle fait partie d'une brochure de quelques pages intitulée : *Morceaux choisis sur la Kermesse de Mons par divers auteurs*, Mons, Hoyois-Derely, in-12 (S. A.). Les expressions véritablement montoises abondent encore, et parfois

Digitized by Google

l'insu des auteurs, dans quelques productions du terroir, telles que la comédie des *Disgrâces des Maris,* par G. de Boussu, et dont M. G. A J. Hécart a donné une idée dans ses intéressantes *Recherchès sur le théâtre de Valenciennes* (1). En effet la scène se passe à Mons, à l'enseigne des *Durmenés*, mot du pays qui signifie les maris mal menés par leurs femmes, et un des acteurs chante:

Le soir quand je mange des prones,
De bon matin je suis levé;
Alors je fais dans mes marones
Pour épargner notre privé.

C'est bien là du montois tout pur, et le reste est de cette force et de cette élégance. Le patois de Mons doit avoir quelque analogie avec celui de Valenciennes qui présente cependant un caractère distinct et porte un nom particulier. M. Buchon, au troisième volume de ses chroniques, en a inséré une de Henri de Valenciennes, et un fragment d'une autre dont on ne sait pas l'auteur et qui sont écrites dans ce dialecte. Il y a six ans que M. Hécart, qui consacre son honorable vieillesse à d'utiles études, publia la seconde édition d'un dictionnaire *Rouchi-Français*, lequel, étant malheureusement dénué d'exemples, n'a pas toute l'utilité qu'on aurait pu désirer. Mais d'où vient

(1) P. 107 et suiv.

Digitized by Google

le mot *rouchi* lui-même ? Est-il ancien, est-il nouveau ? M. Hécart, qui s'est fait ces questions, a cherché à les résoudre. Voici la réponse qu'il a trouvée et dont il a bien voulu nous faire part :

Extrait du manuscrit préparé pour la troisième édition du Dictionnaire Rouchi-Français.

Quelques personnes m'ayant demandé si le mot *rouchi*, appliqué au patois parlé à Valenciennes et dans le ci-devant Haynaut, était de mon invention, ou s'il a été employé avant moi, j'ai fait quelques recherches pour prouver que ce mot est bien plus ancien que mon dictionnaire.

J'ai trouvé dans un almanach de Milan, pour 1737, la relation du séjour fait dans une ville de ce pays par un voyageur de l'époque, ce passage remarquable, page 42 :

Il y est dit, en parlant des dames de cette ville : « Elles ont naturellement de l'esprit, et vaudraient » bien nos dames de...., si elles s'en piquaient. » D'autres ont une naïveté qui vous charme : et » mêlant un peu de *Rochi* au français, on ne laisse » pas de trouver quelque agrément dans leur patois. Les messieurs sont civils et fort sincères. » Enfin je me plaisais autant chez ces *Rochis* que » dans la meilleure ville de province..... Lorsque » vous irez dans cette ville, vous serez désabusé » du tort qu'on a de les traiter de *rochis*, »

Digitized by Google

On voit, par ce passage, que ce mot était appliqué au langage, et aux habitans à qui l'on donnait ce titre par mépris.

Ceci n'est que de l'érudition d'almanach, mais elle suffit pour prouver que le mot *rouchi* n'est pas nouvellement introduit.

Quant à l'orthographe *rochi*, elle est conséquente avec la prononciation Valencenoise, où l'on dit *drochi*, origine du mot; ce n'est qu'à la campagne qu'on prononce *drouchi*, qui signifie *en cet endroit*, d'où par aphérèse on a fait *rouchi*, et cette prononciation a prévalu.

Grégoire de Rigny, fils, dans un savant mémoire sur le patois *Picard*, confond le *Rouchi* avec le *Wallon*, qui n'y ressemble nullement. Voici ce qu'il en dit page 2 :

« Parmi nos patois, ceux qui portent des caractères propres et distinctifs sont : le *Picard*, » le *Bas-Breton*, le *Normand*, le Rouchi ou Wallon, le *Flamand*, le *Messin*, le *Lorrain*, le » *Champenois*, etc., etc. » Je crains bien que, dans cette énumération, le savant auteur n'ait confondu le patois qu'on parle à Lille, que peut-être il nomme *flamand*, et qui, en effet, a des rapports non-seulement avec le *Rouchi*, mais avec le *Picard*. Il n'y a pas d'apparence que, par Flamand, il ait voulu parler du Flamand-Belge. Je ne pense pas que le Wallon, dont nous avons un diction-

Digitized by Google

naire particulier, ait jamais porté le nom de *Rouchi*.

LIII.

Le juif Jonathan.

Voltaire prétend avoir entendu à Bruxelles cette belle chanson :

Gaudissons-nous, bons chrétiens, au supplice
Du vilain juif apelé Jonathan,
Qui sur l'autel a, par grande malice,
Assassiné le très-saint Sacrement (1).

Nous avons déjà dit que nous n'avions jamais ouï chanter ces rimes (2) qui, toutes grotesques qu'elles sont, valent infiniment mieux que celles dont on a surchargé la traduction de l'ouvrage de Cafmeyer; mieux que ce quatrain, par exemple, où l'alexandrin est rompu avec la hardiesse moderne :

Les juifs sont condamnés d'être brûlés, la veille
Avant l'Ascension (justice sans pareille!),
Et d'être tiraillés par tous les carrefours.
Qui n'aime pas Jésus brûlera pour toujours.

Puisque nous en sommes à citer des vers singuliers, en voici de Molinet, relatifs aux assassi-

(1) *Commentaire histor. sur l'auteur de la Henriade*, éd. de Desoer, VIII, 985.

(2) *Archiv.* V, 312.

Digitized by Google

nats qu'on accusait les juifs de pratiquer sur des enfans (1) :

J'ai veu juifz séduire
Ung petit enfançon,
Le meurdrir et destruire
Par estrange façon (2).

C'est un petit supplément à nos investigations sur cette matière.

LIV.

Caractère de la vieillesse chez les habitans de différentes provinces des Pays-Bas.

DE NATURA HOMINUM QUARUMDAM NATIONUM.

Hic *Aggripino* mos dicitur esse colono,
Quanto quis senior, tanto pavor est sibi major.
Iste *Leodinis* mos est et regula cunctis,
Quo magis annosi, tanto sunt plus truculenti.
De *Brabantinis* vulgatur fabula talis
Quod magis incipiunt stultescere quando senescunt.
Vosmet *Clivenses* volo nunc producere testes
Quo magis antiqui, tanto magis estis avari.
Guelria quem genuit tanto magis ille superbit
Quo magis ætatem pertingit ad usque senilem.
Flandria quem peperit quanto magis ille senescit,
Tanto plus omnem tollit de fronte ruborem.
Quo magis *Hollandos* tardat grandæva senectus,
Tanto plus dapibus operam dant deliciosis.

(1) *Arch.* V, 300.

(2) *Recollection des Merveilleuses* à la suite de la *Légende de Faisen*, p. 164.

Digitized by Google

Quanto quis senior, tanto prudentia major
Floret in *Annonia*, sic narrat ubique fama.
Crescit nequitia, pariter crescente senecta,
In *Zelandinis;* vix fallit regula talis.
Sed *Trajectenses* dicunt communiter omnes
Quo magis antiquos, tanto magis esse dolosos.

Ces vers léonins, qui font partie d'un ancien manuscrit à la bibliothèque de Cambrai, m'ont été communiqués par mon savant ami M. Leglay.

LV.

Combats sur des Échasses.

C'était il y a des siècles ; et c'est encore aujourd'hui un divertissement des Namurois de faire des courses et de se livrer des combats sur des échasses.

On régalait ordinairement les grands personnages du spectacle de ces luttes où l'ardeur des deux partis était telle qu'en 1748 le maréchal de Saxe s'en trouvant témoin, disait que si deux armées, au moment de s'entrechoquer, étaient animées à ce point, ce ne serait plus une bataille, mais une boucherie.

Dans ces sortes de jeux il se formait deux bandes : l'une, sous le nom de *Melans*, composée de ceux qui étaient nés dans l'ancienne ville, c'est-à-dire dans l'enceinte telle qu'elle a été étendue en 1064, pendant le règne du comte Albert II; l'autre, sous le nom d'*Avresses*, comprenait tous

Digitized by Google

ceux qui étaient nés dans la nouvelle ville, c'est-à-dire entre l'enceinte d'Albert II et celle tracée en 1414 par Guillaume II.

Chaque bande avait son capitaine et son *alfer* (*alfierè, alfiero* en italien signifie *enseigne*) et était distinguée par ses couleurs. Les *Melans* les portaient jaunes et noires, qui sont celles de la ville, et les *Avresses* rouges et blanches.

« Lorsqu'il s'agit, dit Galliot (1), de donner ce » divertissement à quelque souverain ou autre » grand seigneur, on voit alors ces jeunes gens, » au nombre souvent de 15 à 1600, divisés par » brigades sous des uniformes différens, lestes et » brillans, avec leurs officiers, tambours et fifres. » La hauteur des échasses. . . . est au moins » de quatre pieds. . . . Les combattans n'ont » pour armes que leurs coudes et les coups qu'ils » se donnent, échasses contre échasses, pour » enlever et renverser leurs adversaires.... Quand » ils marchent au combat, on voit à leur suite » leurs pères, mères, frères, sœurs, femmes ou » proches parens qui, durant l'action, les ani- » ment par les termes les plus vifs. Ce qu'il y a » de comique..... c'est de voir derrière ces » géans, des filles et des femmes se trémousser, » gesticuler et crier toutes à la fois pour animer

(1) *Hist. générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, III, 47.

Digitized by Google

» leurs amans ou maris..... On a vu de ces com-
» bats durer près de deux heures sans aucun
» avantage de part ni d'autre. »

A cette prose pittoresque, l'avocat Galliot fait succéder de la poésie, mais cette fois il n'est que copiste. Le poème des *Échasses*, qui est en quatre chants, fut composé à l'occasion d'un de ces combats livré en 1669. En voici quelques vers qui permettront de juger de l'ouvrage entier. J'avertis qu'ils sont des meilleurs de la pièce à laquelle ils servent de conclusion :

Et toi, fameux héros dont la rare vaillance,
A du côté des tiens fait pencher la balance,
Castaigne de qui seul le succès du combat
Emprunte tout son lustre et son premier éclat,
De grâce, annonce-moi quel encens, quelle gloire,
Pourra récompenser ton illustre victoire.
Jadis, quand un Romain par des exploits heureux
Rendait à son pays un service fameux,
Aussitôt, le sénat honorant son courage,
Dans quelque lieu public on plaçait son image.
Ainsi, pour monument d'un triomphe si beau,
Il faudra t'ériger un *trophée* nouveau,
Rechercher avec soin les échasses brisées ;
Puis, lorsqu'on les aurait dans un lieu ramassées,
Je voudrais élever ta statue au-dessus,
Et graver à tes pieds tes *ennemis vaincus* (1).

Quelle est l'origine de cet exercice ? L'opinion

(1) Ib. 51-69.

Digitized by Google

la plus probable, selon le même Galliot, est que ces échasses n'ont été employées qu'à raison des débordemens fréquens des eaux de la Meuse et de la Sambre, qui, inondant une grande partie de la ville, obligèrent les habitans à recourir à cet expédient pour passer d'une rue à l'autre, à moins peut-être, ainsi que plusieurs le prétendent, que ces échasses ne soient un reste du séjour des Romains qui les connaissaient et qui s'en servaient dans leurs spectacles, comme on l'apprend des auteurs grecs et latins. Les premiers les appelaient *grallæ*, et ceux qui les employaient *grallatores*, *grallipedes;* les seconds, τὰ τῶν καλοβατῶν βάθρα.

NOUVELLES ADDITIONS A L'HISTOIRE DE LA TOISON D'OR.

Voy. pages 346-368 de ce volume.

Sur la croix de Saint-André.

Le jeudi saint 1583, Henri III ayant couru les églises, la nuit, avec ses mignons qui s'entre-donnaient la discipline, on écrivit ce quatrain avec du charbon dans la chapelle des *Battus*, aux Augustins à Paris :

Les os des pauvres trépassés
Qu'on te peint en *croix bourguignonne*,

Digitized by Google

Montrent que tes jours sont passés
Et que tu perdras la couronne.

Le Grand-Diable de Ligne.

M. Arthur Dinaux a enrichi la septième livraison des *Archives du Nord de la France* d'une description du château de Bél-OEil, dont le nom a été écrit autrefois *Bailleul* (1), et qui, depuis la fin du quatorzième siècle, sert de séjour aux nobles chefs de la maison de Ligne. En passant en revue quelques-uns des hommes célèbres qui l'ont illustrée, il dit qu'on trouve dans l'église même de Bel-OEil le tombeau d'un seigneur de Ligne, prince de Mortagne dit le *Grand-Diable de Ligne*, « fameux en exploits d'amour et de guerres, » et qui, quoique très-noble, fut toute sa vie de » l'opposition. Après que le duc de Bourgogne eut » fondé l'ordre de la *Toison d'Or*, le Grand-Diable » de Ligne créa l'ordre du *Loup*, qui devait, di- » sait-il, manger le mouton de son souverain (2). » Il mourut en 1537. »

Dans ce peu de mots, il est échappé plusieurs fautes au spirituel écrivain.

Il semblerait d'abord que le Grand-Diable institua son *ordre du Loup* lorsque celui de la Toison

(1) Voyez mon mémoire contenant des *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour.*

(2) P. 446, à la note.

Digitized by Google

d'Or fut créé, c'est-à-dire en 1430 ; or il devait avoir alors au moins 20 ans, ce qui lui donnerait à l'époque de sa mort, c'est-à-dire en 1537, cent vingt-sept ans bien comptés, chose peu vraisemblable.

Il est vrai qu'il n'est pas mort en 1537, et que M. Dunaux semble avoir été induit en erreur par M. Charlé de Tiberchamps qui fait remonter le *tombeau* du prince de Mortagne à l'année 1537 (1). La vérité est que ce seigneur mourut en 1532 ; elle ne rend pas plus possible le fait que nous venons de relever.

Le *Grand-Diable de Ligne* avait nom Antoine. Nous en parlons à la page 422, note 4, de notre histoire. Il était fils de Jean IV, baron de Ligne, et de Jacqueline de Croy, et avait épousé Philippe de Luxembourg, fille cadette de Jacques I et de Marie de Berlaimont, et de ce mariage il eut Jacques, premier comte de Ligne, chevalier de la Toison d'Or, qui, par conséquent, n'était pas *fils*, mais *petit-fils*, par sa mère, de Marie de Berlaimont. Je ne sais si Antoine fut *toute sa vie de l'opposition*, expression et idée qui n'appartiennent guère à ce siècle et que l'on considère comme une conquête, un signe évident des progrès du nôtre; mais il servit bien l'empereur Charles-Quint, qui le créa

(1) *Notice descriptive et historique des principaux châteaux*, etc., p. 22.

Digitized by Google

comte de Fauquemberghe, preuve que l'opposition de ce seigneur, si elle était réelle, savait, comme toutes les oppositions du monde, s'apprivoiser au sourire de la faveur (1).

Faits divers.

Nous avons jeté quelques mots dans la *Revue Encyclopédique* (2) sur l'ouvrage consacré par M. Van Praet à la mémoire de Louis de la Gruthuyse. Ce savant a la bonté de déclarer qu'il regrette que notre livre lui soit parvenu trop tard pour y recueillir les particularités qui concernent le personnage dont il ressuscite le souvenir. S'il nous eût été possible d'apprendre quelque chose à M. Van Praet, c'est au hasard heureux qui nous a permis de puiser à une source inconnue, plutôt qu'à nous-mêmes que nous aurions dû cet avantage. Cependant, quelle que soit la supériorité de l'érudition de cet vain, la conscience et la minutieuse exactitude de ses recherches, il n'a pu se préserver de quelques méprises bien faciles à concevoir, quand on songe que son temps ne lui appartient pas, qu'il le consacre tout entier au public, et qu'à chaque instant de la journée il est assailli, jusqu'au milieu

(1) *Suppl. au Nobiliaire des Pays-Bas*, 1420-1555, p. 204.

(2) Janvier 1822, pp. 172-174.

Digitized by Google

de ses études, par des importuns, des curieux ou des amis qui viennent le consulter ou lui rendre hommage. Et, d'ailleurs, qui peut se flatter d'éviter ces erreurs légères et, pour ainsi dire, microscopiques qu'une distraction inopinée, un éblouissement de la vue, le format peu maniable d'un in-folio, la confusion des noms et des dates et les trahisons de la mémoire, font commettre aux hommes les plus laborieux, les plus opiniâtrément attentifs et les plus exercés? Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais.

En rendant compte du premier chapitre de l'ordre, page 8, il semblerait que Louis de la Gruthuyse avait un costume à part et une place distinguée dans le cortége; cependant il ne pouvait porter que l'habit de l'ordre et marcher à son rang de chevalier.

A la page 20, on fait *chancelier* de l'ordre Henri, cardinal de Lorraine, depuis évêque de Metz. Je ne connais pas ce personnage, et d'ailleurs le chancelier était alors Ferry de Cluguy, évêque de Tournay.

Plus loin, p. 22, il est question d'Adolphe de Nassau, archevêque de Metz. La ressemblance de *Maintz* avec *Metz* aura sans doute causé ici une méprise. Il n'y a jamais eu de Henri de Nassau archevêque de Metz, mais bien un archevêque-électeur de Mayence qui portait ce nom.

Digitized by Google

Puisque je suis en train de critiquer, je noterai encore cette phrase singulière sur Jean Van Eyck, p. 86 :

« Il (un manuscrit de la Bible) était enrichi de très-jolies miniatures, attribuées, mal à propos, dans une description latine placée à la tête du volume, à Jean de Bruges, inventeur de la peinture à l'huile, qui n'était pas né en 1372, et aurait pu tout au plus en être le fils. »

La partie bibliographique est très-curieuse, comme on pouvait s'y attendre. M. Van Praet est en effet un des premiers bibliographes connus.

A la page 164, il donne une notice sur Charles Soillot, qui fut troisième greffier de la Toison d'Or, et filleul et secrétaire non pas de Philippe-le-Bon, ainsi que le dit M. de La Serna (1), mais de son fils Charles-le-Téméraire.

La description des obsèques de Gérard de Mortagne en 1391, donnée à la p. 193, n'était pas inédite. M. Gérard en avait fait l'objet d'un mémoire, parmi ceux de l'Académie (t. V, Hist. p. 179). Il s'était servi, pour cela, d'un manuscrit à lui appartenant, et copié, d'après les apparences, sur l'original de la Gruthuyse.

Le *Wolfang Poulhain* dont parle M. de Châteaubriand, t. IV, p. 223 de ses *Études Histori-*

(1) *Mém. sur la Bibl. de Bourg.*, pp. 20, 28; *Hist. de la Toison d'Or*, p. 154, à la note.

Digitized by Google

ques, éd. de Meline, Brux., est le Wolfang de Polheim dont nous parlons nous-mêmes, pp. 245 et 537.

Brantôme assure que le connétable de Bourbon *ne voulut jamais prendre* l'ordre de la Toison d'Or. *Œuv. compl.* I, 182.

Le même écrivain fait un récit fort original des derniers momens du comte de Buren à qui Vesalius avait annoncé qu'il n'avait plus que cinq à six heures à vivre, et qui, après avoir dicté son testament, s'être confessé et acquitté des autres devoirs de chrétien, se leva, vêtit ses plus beaux et plus riches habits, se fit armer de pied en cap et mit son collier et son grand manteau de l'ordre, avec un magnifique bonnet à la polacre, sa coiffure de prédilection.

Dans cet équipage, ayant devant lui sa salade, ou casque, chargée de plumes, il ordonna d'introduire tous les officiers qui avaient servi sous lui, et leur dit adieu ainsi qu'à ses gens qu'il recommanda, chacun suivant son mérite, à l'évêque d'Arras, depuis cardinal de Granvelle, qu'il appelait son frère d'alliance. Ensuite il prononça plusieurs belles paroles, vida à la santé de l'empereur son grand verre de fête, rendit le collier de la Toison au comte d'Aremberg, son frère d'armes, pour le porter au grand-maître, *but le vin de l'étrier et de la mort*, se fit por-

Digitized by Google

ter sur son lit et rendit le dernier soupir. I, 206 — 210.

Le marquis del Guasto, qui fut chevalier de l'ordre, étant lieutenant-général de l'armée de Tunis, et voyant l'empereur à la tête des troupes s'exposer, comme un simple soldat, aux coups de l'ennemi qui harcelait continuellement les chrétiens, lui adressa ces paroles : « Puis donc, » sacrée majesté, qu'il vous a pleu m'honorer » d'une telle dignité, j'use maintenant de mon » droict, et vous encharge de vous retirer d'icy en » la bataille du milieu, là où sont les enseignes, » de peur que, par cas fortuit, un coup de canon » tombant sur vous, ou quelque harquebuzade, » l'universelle sauveté de la fortune publique ne » tombe en danger irréparable au moyen de la » perte d'un seul homme. » Charles-Quint obéit comme à son chef militaire. Ib. I, 121.

Ce marquis avait pris d'abord pour devise une gerbe d'épis avec ces mots : *finiunt pariter renovantque labores*, voulant dire qu'après avoir récolté, il faut semer de nouveau : mais après la bataille de Cerizolles, où il fut battu quoiqu'il eût compté sur la victoire, se vantant de prendre le roi de France et traînant après lui deux charrettes pleines de menottes pour les prisonniers, qu'à son calcul il ne pouvait manquer de faire, il choisit pour devise des joncs marins agités par

Digitized by Google

les vents, avec cette âme : *flectimur, non frangimur undis.* Ib. I, 132.

NOTICE SUR LE BARON DE CRASSIER.
A M. de R.

Guillaume, baron de Crassier, naquit à Liége en 1662, et mourut en la même ville en 1751, après y avoir rempli les charges les plus honorables. Bernard de Montfaucon, Martene et Durand, Saumery, nous peignent le baron de Crassier comme un homme distingué par ses grandes connaissances et doué du plus beau caractère; il avait beaucoup de goût pour la peinture et l'architecture, mais l'étude des monumens de l'antiquité, et surtout celle des médailles, était ce qui l'occupait particulièrement. Il en avait recueilli une grande quantité, et il en publia lui-même la description dans un catalogue latin (*voyez* plus bas, n° 1) dont les amateurs font assez de cas; à ces médailles, il avait joint plusieurs morceaux de sculpture très-rares; enfin son cabinet, au jugement même du savant bénédictin Bernard de Montfaucon, était un des plus beaux de l'Europe et d'un prix inestimable; je trouve dans les voyages du jésuite de Feller qu'une partie de ce riche cabinet existait encore en 1773, à Maestricht, chez le fils du baron de Crassier; il dit qu'on l'évaluait alors, dans sa totalité, à 80,000 florins de Liége.

Le baron de Crassier possédait aussi plusieurs anciennes monnaies de nos princes; je pense que *deux* seulement ont été gravées comme si elles étaient de ces souverains; on les rencontre dans la dissertation historique de l'échevin de Louvrex, que le père Bouille a placée au commencement du 2e volume de son histoire de Liége; il s'agit d'abord d'une monnaie frappée, dit-on, par Nithard, évêque de Liége en 1038, et puis d'une autre monnaie frappée par un de ses successeurs Dietwyn ou Théoduin en 1048. Le baron de Crassier et l'échevin de Louvrex croyaient que ces deux pièces, qui sont en argent, étaient de nos princes, et les premières qu'ils firent exécuter; mais d'après les renseignemens que l'on

Digitized by Google

m'a communiqués à ce sujet, et que je n'ai pas encore été à même de vérifier, il paraît qu'ils se sont trompés; deux savans ont fait depuis graver avec exactitude cette même pièce de monnaie (le jésuite *Hartzheim*, dans son livre *de re nummariâ coloniensi*, etc., et le professeur Jean Fréderic *Joachim*, dans le livre intitulé *Groschen cabinet*, etc.); ils s'accordent tous deux à la donner à Hitolf, archevêque de Cologne, qui succéda à l'archevêque Annon en 1077; on peut aussi joindre à ces témoignages celui du savant professeur *Walraf* de Cologne, qui a fait imprimer la description du cabinet des monnaies du doyen Merle; on y verra de quelle manière les légendes de cette pièce, très-grossièrement gravées, doivent être lues; il est aussi très-possible que l'autre pièce attribuée dans la dissertation à Théoduin ou Dietwyn soit de Siegvin, archevêque de Cologne et successeur de Hitolf. M. de Villenfagne parle aussi de cette pièce de monnaie de Nithard, mais il est du sentiment de MM. de Crassier et Louvrex. (Voyez les recherches sur l'Hist. de Liége. Liége, 1817. Vol. I, p. 95.) Excusez cette digression, mais, j'ai cru que, vous adonnant aussi à l'étude des antiquités, elle pourrait vous intéresser.

Je connais de M. de Crassier les ouvrages suivans :

1° *Series numismatum antiquorum tàm græcorum quàm romanorum cum elencho gemmarum, statuarum, aliarumque id genus antiquitatum, quæ non minori sumptu quàm labore summo congessit* G. baro de Crassier Leodius. Augustæ Eburonum. Apud G. Barnabé, 1721. 8° de 360 p. Il faut en outre un supplément de 10 pages in-8°; ce supplément se trouve dans fort peu d'exemplaires, il est intitulé : Additamenta ad seriem numismatum aliarumque antiquitatum D. B. de Crassier, editam Leodii, 1721. (Bibliot. Crassieriana. N° 2683.)

2° *Descriptio brevis gemmarum quæ in musæo* Guil. S. R. J. L. Baronis de Crassier, etc., asservantur. Leodii, 1740. 4t°, ouvrage curieux de 63 pages; il est orné de plusieurs gravures qui représentent les morceaux les plus remarquables des pièces antiques de ce musée. (Bibliot. Crassier. N° 2684.)

3° *Brevis elucidatio quæstionis jesuiticæ* (*nempè Godefridi Henschenii ex unâ parte, ex alterâ verò Eg. Bucherii, J. E. Fullonii, Berth. Fisen, ac aliorum ejusdem societatis*) de prætenso episcopatu Trajectensi ad Mosam, auctore G. L. B. de Crassier. Leodii, 1738. 8° (Bibliot. Crassieriana. N° 2042.)

Digitized by Google

On a cru que S[t] Hubert, en transférant le corps de S[t] Lambert à Liége, y avait aussi transféré le siége épiscopal ; c'est l'opinion de quelques auteurs, mais ce point de notre histoire est encore obscur. Le père Pierre Dolmans, de Maestricht, a cherché à réfuter la dissertation du baron de Crassier dans une brochure qu'il publia à Louvain en 1742, sous ce titre :

Alteræ observationes apologeticæ pro episcopatu Trajectensi ad Mosam; auctore Petro Dolmans. Lov. 1742. 8°; mais celui-ci y répondit la même année (voyez le n° 4); les journaux de Trévoux de cette époque donnent un précis de toute cette discussion.

4° *Additamentum ad brevem elucidationem quæstionis jesuiticæ, de prætenso episcopatu Trajectensi ad Mosam.* Auctore G. L. B. de Crassier. Leod. Kints. 1742. 8° (Bibliot. Crassieriana. N° 2044.)

5° Je vois dans le catalogue de la bibliothèque de M. de Crassier l'ouvrage suivant :

Écrits et preuves touchant Bouillon, recueillis par le B. de Crassier. (V. le n° 3500 dans les manuscrits.)

6° Plusieurs bibliographes attribuent en outre à MM. de Crassier et Louvrex la continuation de l'Hist. de Liége par Foullon ; mais M. de Villenfagne (Histoire de Spa, vol. 2e, p. 226 et suiv.) a détruit leurs assertions ; il est un fait d'ailleurs qui, selon moi, résout toute cette difficulté. Le catalogue de la bibliothèque du baron de Crassier a été rédigé par un excellent bibliographe ; ce bibliographe paraît même avoir eu quelques connaissances de notre histoire littéraire, car il indique souvent, entre parenthèses, le nom des auteurs des ouvrages anonymes imprimés à Liége; cependant il ne dit rien sur le 3e volume de l'histoire de Foullon ; si ce volume eût été composé par MM. de Crassier et Louvrex, le rédacteur l'aurait certainement su et annoté ; comment croire d'ailleurs que deux personnages illustres, participant au conseil privé de l'évêque, aient composé une histoire où l'on prend à tâche de défendre les droits du peuple contre les empiétemens continuels de nos princes? De tous ces faits, je crois pouvoir conclure avec assurance qu'ils ne sont pas les auteurs de cet ouvrage.

On m'assure que M. de Crassier a composé, en outre, quelques brochures sur notre histoire ; je n'en ai jamais eu connaissance, et je crois que c'est une erreur ; il vient de paraître à Bruxelles une histoire numismatique de la principauté de Liége, par M. le comte

Digitized by Google

de Renesse; peut-être y parle-t-on de cette pièce de monnaie de l'évêque Nithard; si vous avez cet ouvrage, veuillez le consulter et m'en donner avis.

Agréez, etc.

M. L. POLAIN, doct. en lettres, prof. à l'école de Commerce.
Liége, le 3 juin 1831.

NOTICE D'UN MANUSCRIT DU XVI^e SIÈCLE, MARQUÉ AU DOS : *Pièces curieuses touchant les troubles des Pays-Bas.*

2 vol. in-fol. cotés 115, 116, puis 603 et 595; papier veau fauve. T. I, 184; T. II, 350 feuillets écrits.

Ce recueil provient de la bibliothèque de J. B. Verdussen, où il a été vendu en 1776 soixante florins de change (1). Il paraît avoir beaucoup d'analogie avec un manuscrit de la même époque ayant pour titre : *Acta statuum Belgii*, acheté en 1826, à la vente de M. P. Van Muschenbroek de Leyden, pour les archives de l'État, et dont M. J. C. De Jonge a tiré quantité de pièces destinées à son édition des *Résolutions des États-généraux des Pays-Bas*, qui jusqu'à présent n'en est qu'au premier volume. Il y a plus, il commence précisément au même point que M. J. C. De Jonge, c'est-à-dire en 1576; mais il finit en 1579, tandis que M. De Jonge ne doit s'arrêter qu'à l'année 1584, marquée par l'assassinat de Guillaume prince d'Orange : époque d'agitation et de tumulte, où la révolution, jusqu'alors incertaine, prit un caractère décidé, et au milieu de laquelle surgissent des figures imposantes, se débattent de nouveaux intérêts.

Avant tout, il faut se rappeler que, Requesens expiré, le conseil-d'état prit le gouvernement général des Pays-Bas et que cette administration provisoire fut confirmée par le roi. Mais bientôt elle fut partagée en deux factions, l'une appelée des Espagnols, l'autre des Pâtriotes. Un mouvement insurrectionnel en chassa la première, pendant que les troupes étrangères se livraient aux désordres les plus horribles et qu'un long cri de proscription s'élevait contre elles. Déjà le conseil-d'état, avant l'épuration dont nous venons de parler, avait déclaré, au nom du roi d'Espagne, les soldats espagnols mutins (2), traîtres,

(1) Cat-Pat. I, p. 209, n° 7.
(2) Ces bandes espagnoles, qui allèrent en France soutenir le parti

Digitized by Google

perfides et rebelles, ordonnant aux habitans des Pays-Bas de leur courir sus, de les exterminer partout où ils les trouveraient armés, avec défense de leur fournir secours ni vivres, et autorisant dans cette vue les communautés et tous les sujets à s'assembler au son du tocsin ou du tambour. Le désordre était au comble.

Dans cette circonstance le conseil-d'état encore complet avait été obligé de convoquer les Etats-Généraux, qui sans cela se seraient assemblés d'eux-mêmes (1). La session s'ouvrit à Bruxelles au mois de septembre 1576. Remarquons ici un fait qui n'est pas sans importance, c'est que le premier jour de janvier de cette année fut le jour du nouvel an, tandis que précédemment l'usage presqu'universel était de commencer l'année la veille de Pâques, après la bénédiction des fonts baptismaux. Le roi Philippe II ordonna cette innovation par un édit donné à Madrid le 16 juin 1575 et exécutable l'année suivante (2).

Le premier volume du Recueil commence par la liste des personnes qui siégérent alors aux Etats-Généraux. Nous la transcrivons en suivant l'orthographe du MS.

Premièrement les seigneurs députez des trois Estatz de Brabant :

Messe Laurens Mettius, pbre, évesque de Boisleducq comme prelat de Tongerlo (3),

Messe Pierre Coels, prélat de Vlier becq (4),

de la ligue, conservèrent le nom de *Motinados*. D'Aubigné dit que dans l'armée que le duc de Parme envoya au secours de Paris, il y avait un régiment que les Espagnols entre eux appelaient par excellence l'*Escadron*, pour le distinguer des autres *mutinés*, qui donnaient le nom d'*escadron* à tous leurs corps en général. Dans les notes sur la *Satyre Ménippée*, édit. de 1726, t. II, p. 375, il y en a une très-curieuse sur la composition de ces troupes, et leur extinction. Du reste, l'auteur qui les fait mieux connaître, selon nous, est Brantôme, dans ses *Vies des grands Capitaines*, et ses *Bravades espagnoles*.

(1) Vander Vynckt t. I, 335 et suiv.

(2) *L'art de vérifier les dates*, t. I de l'éd. in 8°.

(3) Mort en 1580, *Hist. episc. Sylvœducens.* (auct. J. F. Foppens) 192.

(4) « Petrus Coels, dictus *Glymes*, genere illustris, ex præposito electus abbas in Vliederbeca, varias calamitates et miserias perpessus est, à militibus Statuum Hollandiæ captus, vinculis constrictus et varie circumductus, Gertrudesberga incarceratus, tandem gravi lytro redemptus ad suos rediit. Mortuus anno 1586. » Cr Van Gestel, *Hist. sacr. et prof. Arch. Mechl.* I, 189.

Digitized by Google

Messe Francoijs de Vleeshouwer, abbé de Villers (1),

Messe Guillame S'Greven, abbé de St Michiel (2),

Messe Gerard Campenoudt, abbé de Grimberges (3),

Messe Gille Bernart, abbé de Heylissem (4),

Messe Charles Vander Linden, abbé de Harck (5),

Messe Livin de Couwenberge, abbé de Dielegem (6),

Messe Jean Vander Linden, abbé de St Gertrud à Louain (7),

Messe Lambert Hamcquart, abbé et seigneur temporel de Gembloux (8),

Le sr de Hede, Geldrop, etc. Guille de Hornes,

Le baron de Reves sr de Bievre etc. Adrien de Rubempré,

Le baron de Bouterssem, de Beerssele, Brain-la-leux etc. Jean de Beerssele,

Le sr d'Yssche, Arckenne etc.,

Le baron de Merode, Duffle, Herwh etc. sr de Peetersem etc.,

Le sr d'Oetinge, messe Jehan de Mol,

Le sr de Saventhem, Phe Vander Meren,

Le pensionnaire de Lovain Mre Roland de Rycke,

L'eschevin de Lovain Messe Jean de Schoor, docteur etc.,

Le sr de Salmslack (9), Anthoine Quarré, Bourgmre de Bruxelles,

Mre Jean Malcote, pensionnaire dudt lieu, Messe Henri van Berchem, Bourgmre d'Anvers,

Messe Jehan de Schoonhoven, chlr, eschevin dudt Anvers,

Messe Henry Bloyemans, sr de Helvoirt, bourgmre ou président de Boisleducq,

Mre Roeloff Loequemans, pensionnaire dudit Boisleducq,

Mre Cornille Weellemans, greffier desd. Estats dud. Brabant,

Mre Jehan Gilles, conseillier et mre des comptes dud. Brabant.

FLANDRES.

Révérend père en Dieu Michiel Vander Malen, abbé de Ninnoven,

(1) Mort en 1587, Gramaye, *Ant. Call. Br.* 16, Sanderi *Chorogr. sacr. Br.* I, 417-433.

(2) Guill. De Greve ou mieux 'S Greven, mort en 1581. *Hist. episc. Ant.* (auct. J. F. Foppens), 194. On trouve une abbesse de ce nom parmi celle de Val-duc; Van Gestel, *Hist. sacr. et prof. Arch. Mechl.* I, 215. (3) Mort le 20 avril 1577. Ib. II, 73. (4) G. B. Braes, mort en 1582; jb. 283. (5) Mort en 1576, le 22 sept. jb. I, 195. (6) Mort en 1602, jb. II, 92. (7) Mort le 22 janv. 1585, jb. 160. (8) Lambert Hanckaert, mort en 1572. Gramaye, *Gallo-Br.* 26, 27, Sanderus, I, 1-84. (9) Ou Saemslach, comme dans l'Espinoy.

Digitized by Google

Mre Guillame Valerius, chanoine de St Bavon et scelleur de la court espirituelle à Gand,

George de Memonrency (Montmorency), sr de Croiselles,

Messe Francois de Hallewin, chlr, sr de Zwevegem,

Philippe Trist (Triest), sr d'Auwegem, eschevin de Gand,

Mre Josse Bourluut, pensionnaire de la ville de Gand (1),

Phle de Baesdorp, eschevin de Bruges,

Mre Jacques Yman, pensionnaire dud. Bruges,

Artus de Ghistelles, escuyer, sr de Reynersch (ou Rijmeersch), gran bailly d'Ypre,

Jan Vander Camere, eschevin d'Ypre,

Mre Guille Beggnart (Kingiart), pensionnaire d'Ypre,

Roland de Cortteville (2), eschevin du Francq,

Adolph de Meetkerche, receveur et pensionnaire du Francq,

Loys Luycx, escuyer, sr de Zwevezele, deputé des Villes (3),

Hector de la Woestine (Wocstyne), sr de Becelare, député des Chastelleinies.

ARTOYS.

Jacques de Dosterel, abbé de St André (4),
Mre Jean Sixte, licentié en Théologie, chanoine de l'église cathédrale de St Omer et grand-vicaire de l'évesque dud. St Omer. } députez ecclésiastiques.

Messe Eustace (Eustache) de Croy, chlr, sr de Cresques,

Messe Oudart de Beurnoville (Beurnonville) aussi chlr, sr de Capres, députez des nobles,

Mre Anthoine de Caulers (5), escuyer et licentié ès loix, eschevin de la ville d'Arras,

(1) M. De Jonge supçonne que c'est Adrien Borluut qui signa l'union de Brux. de 1577; on voit ici que c'est plutôt Josse son frère. *De Unie van Brussell*, p. 72, n° 74.

(2) Joseph de Cortewille fut greffier de l'ordre de la Toison d'Or. Voyez l'Histoire de cet ordre que j'ai publiée. (4) Foppens, Bibl. Belg. 6.

(3) C'est celui dont M. De Jonge, o. c., p. 77, n° 88, a eu peine à lire la signature et qu'il désigne sous le nom de Sièvezel qu'il avoue ne pas connaitre.

(4) Il était de la famille d'Ostrel dont la seigneurie de Lières, en Artois, fut érigée en Vicomté par lettres du 13 août 1627. *Nob. des P.-B.* 243, 141.

(5) Peut-être Caulier; L. Le Blond, *Quartiers généal.* 150.

Digitized by Google

Mre Pasquier Gosson (1), aussy escuyer et eschevin de la dite ville d'Arras,

Mre Anthoine Anbron (2), aussy licentié ès loix, premier conseiller de la ville de St Omer,

Walleran Maupetit, procureur-pensionnaire de la ville de Béthune,

Et Jehan Pevart (3), eschevin de la ville d'Aré, députez des villes d'Artoys.

HAYNAULT.

Damp Fredericus D'Yne (4), abbé de Maroille,

Messe Adrien d'Oignies, chlr, sr de Willerval,

Symon De le Barre (De la Barre), eschevin,

Loys Corbeau (5)
Jacques de la Croix } du conseil,

Mre Francoys Galli (lisez Gaultier, comme l'écrit G. J. De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 419), pensionnaire de la ville de Mons,

Loys Carlier, greffier desd. estatz (6),

Monsr de Sainct Ghislain, esleu évesque d'Arras (7),

Monsr de Fresin (8),

Quintin du Pretz (Du Prét), chieff eschevin dud. Mons.

VALENCHIENNES.

Françoys Le Mesureur, eschevin dud. Valenchiennes,

Mre. François d'Outerman (9), pensionnaire dud. Valenchiennes.

(1) L. Leblond, ib., 74, 193.

(2) A. Aubron, *Unie Van Br.*, 90,

(3) M. De Jonge, *Unie Van Brussell*, p. 921 lit, *J. Penart.*

(4) M. De Jonge écrit d'Yve, et c'est ainsi que ce mot est sensé dans J. B. Tassis; mais Hognock van Papendrecht, son éditeur, le corrige, et met *D'Yne.* Analect. T. I, p. 213 et la table générale. *Résolutions.* I, 79, n. a. Cf. Ph. Brasseur, *Origines omnium Hannoniæ cœnob.* p. 20.

(5) Corbaut, *Unie van Br.* 108. De Boussu écrit *Corbeault, Hist. de Mons,* 394.

(6) Il est appelé Jean de Carlier par M. De Jonge, *Unie van Br.* 176. (7) Mathien Molart ou Moulart. *Unie van Br.* 98. Vander Vynckt, I, 363. (8) Ch. de Gavre, comte de Beaurieu.

(9) D'Outreman, de la famille de l'historien. *Hist. de Valenc.* VII, 373, 377.

Digitized by Google

LILLE, DOUAY ET ORCHIES.

Damp Pierre Carpentier, abbé de Los,
Messe François de Hennin, chlr, sr de Brencq (1),
Roland de Vicp, escuyer, bailly de Wauerin (2),
Jean de le Haye, escuyer, sr dudit lieu,
Bouduin De Croix, aussy escuyer, sr de Wagembourcq, premier eschevin de Lille,
Mre Anthoine Muyssart, licentié ès loix, conseiller dudit Lille (3),
Eustace d'Aoust, escuyer, sr de Jmmelles (J. C. De Jonge, Jecumelle lisez Jumelle), premier eschevin de Douay,
Mre Philippe Broode (4), licentié ès droictz, conseiller dudit Douay,
Antoine Coutteau, premier eschevin dud. Orchies.

NAMUR.

L'évesque de Namur (5),
Le prélat de Tloreff,
Le seigneur de Froidmont (6),
Le seigneur de la Haye en Brigode,
Le seigneur de Crupet,
Nicolas Marotte (7),
Nicaise de Sille,
Le pensionnaire dud. Namur.

TOURNAY.

Loys Allegambe, seigneur de Boseghem, prévost dud. Tournay,
Mre Erasme de Chamge (8), conseiller, pensionnaire dudit Tournay.

(1) Ou Breucq.
(2) Voir sur ce personnage M. De Jonge, *Résolut.* I, 1576, note 6.
(3) V. L. Le Blond, *Quartiers généal.*, 116, 241, 344.
(4) M. De Jonge, *Unie Van Br.* p. 122 lit *Ph. Broide.*
(5) Ant. Havet.
(6) Jean de Bourgogne, seigneur de Fromont. De Jonge, *Résol.* 1. 45, n. a.
(7) Jean de Marotte, seigneur d'Acoz, premier échevin de Namur, fut créé chev. par lettres du 29 mars 1628. *Nobil. des Pays-Bas*, 227, 229, 715.
(8) Jean du Chambge, natif de Tournay, receveur général de la

Digitized by Google

TORNENSIS.

Jean Colterelle, seigneur d'Epletinge,
Martin Hutin, greffier dud. Tornensis.

MALINES.

Jean Scooffs, fils de Philippe, commune maitre,
Messe Josse de Claerout, pensionnaire.

Les lecteurs qui désireront connaître plus en détail les personnes qu'on vient d'énumérer pouvent recourir au commentaire de M. J. C. De Jonge sur l'union de Bruxelles de 1577; la plupart trouvent place dans ses notes.

Nous allons maintenant dresser un inventaire de ce que contiennent les deux vol. de notre MS.

T. I, fol. 3 verso. — Instruction pour ceulx qui seront commis à la levée des deniers. J. C. De Jonge, Résol de E. G. I, 12 sv.

— 4 verso. — Approbation du conseil d'état, du 2 oct. 1576.

— 5 — Lettre du baron Nicolas de Polveyler, colonel d'un régiment d'infanterie de hauts Allemands (1) aux Etats-Généraux, du 1 octob. 1576, par laquelle il demande que l'on s'accorde avec *Messieurs les soldatz Espaignols* à qui l'on fixerait un lieu de garnison ou de cantonnement, en leur assignant *quelque honneste entretenement* jusqu'à la décision de S. M.

— 6 — Différentes résolutions des états des 1, 2 et 3 octobre. De Jonge, Résol. I, 15 — 14.

— 7 — Réponse des Etats-Généraux en date du 2 octobre au baron Polveyler qui tenait Ruremonde pour le Roi. On le remercie de son zèle et l'on consent à traiter avec les Espaignols par députés envoyés de part et d'autre, et qui se réuniraient le 7 du mois d'octobre dans le village de Testelt ou de Villebroeck.

— 8 — Lettre du prince d'Orange, en date du 3 octobre, aux députés des états de Brabant de Flandre et de Haynaut qui composaient alors à eux seuls l'assemblée de Bruxelles; les députés de

châtellenie de Cassel et du Bois-de-Niepe, fut anobli par lettres du 10 janv. 1645. *Nob. des P.-B.* 282, 415, 595.

(1) Voy. sur ce personnage J. B. de Tassis, *Comm. de Tumult. belg.* 219, 223, 281, 282, 308, 322.

Digitized by Google

Namur avaient été obligés par une résolution du 2 octobre de se pourvoir de pouvoirs plus amples (1) :

Messieurs, j'ai reçu par Monsr d'Oetingen (2) votre lettre par laquelle me mandés que sur les lettres qu'ay escript, vous auriez entendu le desir que j'aueroye de rentrer en communication pour le faict de la pacification (3), et que à cest effect, si je voulois envoyer mes députez par de là pour entendre à la dite pacification, ils seroient les trez bien venuz. Ce que j'ai esté bien joieulx d'entendre; d'aultant que comme je n'ai oncques eu, comme aussi n'ont eu ceulx de pardecha, aulcune querelle ou différent avecq vous aultres, Messieurs, aussi ce me seroit une chose très agréable que une bonne union et intelligence fust établie et confirmée entre nous, d'aultant plus que maintenant nous voions les communs perturbateurs du repos public, contre les quelz nous avons pardecha, jusques à ceste heure, mené la guerre, se déclarer si avant qu'ilz sont aussi bien vos ennemis que les nostres. Parquoi aussitost que me manderez le jour préfix et ordonné à cet effet entre vous, ne fauldray à envoyer les deputez tant de ma part que de la part d'Hollande et Zelande, vous priant que ce soit en la ville de Gand à cause que le lieu de Bruxelles ne me semble pour le présent etre sans grandes et évidentes difficultez pour la longueur et dangers des chemins, sur quoy seroit bon et nécessaire que m'envoyaissiez un sauff conduit bien ample pour ceulx qui yront pardecha, affin que librement et seurement ils puissent y aller et retourner. Et touchant le poinct au quel m'advertissez que le dit envoy ne portera fruict, n'est que je veulle asseurer de ne vouloir riens innover au faict de la religion catholique romaine, vous pouvez estre mémoratifz de toutes les déclarations que tousjours j'ai faictes tant par lettres que par les rapportz de ceulx qui sont allez et venus d'un costé et d'aultre, que mon intention n'a oncques esté de introduire aulcung changement ou innovation par de là à l'endroict de la religion, dont vous vous pouvez encoir tenir assurez, veu que desjà par plusieurs fois nous avons protesté d'estre contens que les choses demeurent en cest estat jusques à ce que les Espaignols estans retirez, tous nos différens puissent estre amiablement vijdez en une assemblée

(1) *Resolutions*, T. 1, 16.
(2) Jean De Mol.
(3) Elle fut signée à Gand le 8 nov. 1576. Vander Vynckt, I, 370.

Digitized by Google

libre et légitime des Estats-Généraulx de tout le pays ; qui me faict vous prier bien affectueusement ne penser que je veulle soit par inconstance ou aultrement violer ma promesse, et par conséquent ne veullez adjoutter foy aux rapportz que l'on vous en pourrait avoir faictz; car les instructions signées de ma main que j'ai données à Monsr d'Auchy (d'Auxy) pour le regard du secours que l'on m'a requis d'envoyer en Flandre, ne font nulle mention d'aulcune innovation. Seullement sur le poinct où je fuz requis de ne permettre aux soldactz exercice de leur religion, je l'ai accordé moiennant que l'on ne cherchast ny raison ny prétexte de les maltraicter sur ce que l'on les pourroit trouver avoir chanté des psaulmes ou faict les prières en leurs maisons et corps de garde. Ce que je fiz pour l'assurance desdits soldactz et pour éviter que sur prétextes si legières l'on ne donnast occasion à debatz et désordres et à traiter mal ceulx qui estoient venuz pour leur faire service, sans leur avoir donné ministre et aultrement permission de faire exercice de leur religion. Et pourtant vous prie de rechief que vous vous fiez sur ma promesse, et sans vous amuser à semblables ménutez qui retardent touttes bonnes et importantes délibérations et servent de prétexte aux calomniateurs pour avoir semences de chicanes et dissensions entre nous, vous travaillez unanimement à repousser l'ennemy commun, lequel nous menasse de ruyne, si nous ne luy resistons d'un commun accord. Quant à l'aultre poinct de l'obeissance deue au roy, vous vous pouvez assurer que je ne prétends en façon quelconque de retirer ces pays de l'obeissance legittime de Sa Majesté, comme aussy ce n'at oncques esté seullement de les délivrer de la tirannie inique et insupportable par laquelle l'on nous a voulu mectre le pied sur la gorge, et portant nous trouverez tousjours prests à nous subzmectre de tout ce que sera de raison et équité comme ceulx qui de tout leur cœur sont désireulx du restablissement de l'anchienne tranquillité, répos et prospérité de notre commune patrie. Au regard du troisième poinct qui est de poser les armes d'ung costé et d'aultre, pour ce qu'il sera particulièrement (?) des députez, je m'y remecterai. Et quant à ce qui concerne le rappel de mes gens qui sont à Gand, vous avez entendu par le dit sr d'Auchy comment ilz y sont venus, et que je n'ai rien prétendu que la conservation de ceste ville, laquelle je ne puis obmectre que je ne vous prie sur toutes choses avoir pour recommandé affin de la secourir à bon escient, veu que si elle se perdoit, vous peuvez estre asseurez que toute la Flandre

Digitized by Google

et même tout le pays s'en porteroit très mal. Et toutefois je les ay à la semonce de votre lettre redemandez.

Qui est l'endroit où je prieray Dieu, Messieurs, vous donner en santé bonne vie et longue. Escript à Meddelbourch ce IIJe d'octobre 1576.

Votre très affectionné amy et patriote
à vous faire service.
GUILAUME NASSAU.

A Messieurs
Messieurs les députez des Estats de
Brabant, Flandres et Haynault,
à Bruxelles.

— 10 — Lettre des États à un prince voisin qui doit être l'évêque de Liége, et auquel on avait envoyé le sieur de Saventhem pour lui expliquer la situation des affaires.

— 10 *verso*. — Fixation de la valeur des monnaies.

— 12 — Demandes diverses des États-Généraux au Conseil d'État.

— 14, *verso*. — Réponse d'un des Espagnols au baron de Polvyler qui voulait entamer une négociation entre eux et les États. Refus d'obéir à personne qu'au roi. — 5 oct. 1576.

— 16 — Polvyler envoie cette lettre aux États : « Et me samble que le tout consiste en trois poinctz, le premier la liberté de Messieurs du conseil d'estat qui sont prisonniers, le second que toutes les hostilités et levées d'ung costé et d'aultre cessassent, le troixiesme est que l'on assigne certains lieux là où lesdits sieurs Espagnolz pourroyent etre non séparez loing l'ung de l'aultre avec honnest entretiennement jusques à savoir la volunté du Roy sur leur partement de ce Pays-Bas, car de partir et laisser les places qu'ilz ont entre leurs mains, ce ne seroit faict de soldats . . . » 5 octob. 1576.

— 17 — « Advis de Messrs députez de Haynault sur les poinct et articles advisés par Messieurs de Brabant.» Il s'agit de la nomination des chefs de l'armée dont le commandement serait donné au duc d'Arschot.

— 17, *verso*. — Circulaire datée du 6 oct. 1576 et envoyée *mutatis mutandis* par les États en justification de leur conduite au gouverneur de Venloo, au comte de Champlite sr de Vergy, gouverneur du pays de Franche-comté de Bourgogne, au parlement de Dôle, aux États de la Franche-comté, au duc de Savoye, au duc et à la du-

Digitized by Google

chesse douairière de Lorraine. Comparez cette dépêche avec la lettre écrite à la reine mère de France et aux princes du sang. De Jonge, *Résol.* 1.119.

— 18, *verso.* — « Instruction pour traicter avec les colonels allemans de la part des estatz du pays de pardechà assemblez à la ville de Bruxelles. »

Voici un extrait de cette pièce importante :

« Premier lesdits Estatz n'entendent de faire mention des Espaignolz, si ce n'est pour leur retraicte hors le pays par voye amiable. » Mais bien pour le faict des Allemans en telle manière que promectant par eulz de garder les villes où ilz sont, assister et obéir à ce que par le conseil d'estat leur sera ordonné tant allendroit des Espaignolz que autrement pour le bien et service du roy et desdits estatz, seront assurez de leur pretz et payement, comme leur a esté autrefois escript.... »

« Et où n'y auroit apparence de renger à la raison tous lesdits colonelz (*sic*), sera bon de faire tout debvoir de gaingner le comte d'Eversteyn (1), lui promettant cinquante mille florins pour un pot de vin, s'il se veult déclairer et joindre aux Estatz; promectre aux bourgeois de ses garnisons prendre les armes et empescher les communications et entrées des Espaignolz en icelles, mesmement s'emparer et défendre contre leurs effortz, et par ce moyen conserver les villes où sont ses gens pour le roy et l'asservance desdits estats . . . »

En cas de refus on menacerait les réfractaires de se plaindre à l'empereur et aux princes de l'Empire. 7 octob. 1576.

— 19, *verso.* — « Offre des Estatz aux Allemans pour le faict de licenciement. »

Comme il est parlé dans cette pièce de *Son Alteze*, il semblerait que Don Juan était déjà aux Pays-Bas où il n'arriva que le 4 nov. 1576, et cette offre se trouve dans le recueil entre deux autres pièces datées la première du 7 octobre, ainsi qu'on vient de le voir, et la seconde du 8 du même mois.

L'offre se réduisait à deux mois de solde en argent comptant et un mois payé en draps.

— 20, *verso.* — Fixation des gages des bandes d'ordonnance avec l'approbation du conseil d'état. 8 octob. 1576.

(1) Otton, comte d'Everstein, périt dans le sac d'Anvers. J. B. De Tassis, p. 223.

Digitized by Google

Ces gages étaient réduits à trente patars par homme d'armes à trois chevaux, et à dix par archer (par jour?).

— *Ib.* — « Estat à quoi porte ung mois de gaiges tant des gens de guerre que munitions d'artillerie et vivres.

» Premièrement pour 3300 chevaulx, noirs harnois . . . . . CXXXVIIJ^m L.

» Item pour 200 chev. tant des ordonnances que chevaux legers . . . . . XLIJ^m L.

S^a (*summa*) pour les chlx CIIIJ^xx m L.

» Le régiment du colonel Balfour en nombre de XVIIJ compaignies, chascune de 150 testes, porte par mois . . . . . XXX^m XLVIIL.

» Le régiment du colonel Stuart en nombre de dix enseignes, chascune de 150 testes, porte par mois . . . . . XLJ^m IIIJ^c LXVJL.

» Le régiment du colonel Novitz en nombre de 14 compaig. angloises à 200 testes, à raison qu'il aura en chascune compaignie 50 picques, porte par mois . . . . . XXX^m IJ^c L.

» Le régiment de Mons^r d'Hargentien pour dix semblables compaignies françoises, porte par mois XIIIJ^m III^c L.

» Le régiment de Mons. de Mouy en nombre de dix compaignies françoises, chascune de 113 testes, par mois . . . . . XIIIJ^m III^c L.

» Le régiment de Mons. le comte d'Egmont en nombre de dix enseignes Valons, chascune de 200 testes, porte par mois . . . . . XVIIJ^m I^c XXVJ L.

» Les six enseignes de Mons. d'Estourmelles, chasc. de 200 testes, porte par mois . . . . XIJ^m VIIJ^c L.

» La compaignie de Mons. le marcquis de Bergues, de 350 testes, porte par mois . . . . . IJ^m I^c XXX L.

» Le régiment du colonel Steembach de haultz et bas allemans, porte par mois . . . . . XXIJ^m L.

S^a CLXXIIJ^m IX^c LXVIII L.

A mille pionniers, porte par mois . . . . VIIJ^m L.

Digitized by Google

Pour les munitions de l'artillerie, par mois . . . VJ m L.
Pour les munitions de vivres, par mois . VJ m L.
Item pour espres (exprès, courriers) (1) et aultres choses extraordinaires, par mois . . . V m L.

Sarm (*summa summarum*) IIIc LXXVIIJ m IX cLXVIIJ L.

Est à scavoir qu'en jcellui estat ne sont comprins les garnisons ordinaires de Brabant, Flandre, Gueldres, Frize, Overyssel, Groeninge, lesquelles se tirent icy p.

Mémoire.

Item aussy traictement des gouverneurs, chiefz et officiers du camp, lesquelz semblablement se tirent icy p.

Mémoire.

— 22, *recto*. — Nomination d'officiers des finances.

— 1b., *verso*. — Discussions relatives aux troupes allemandes.

— 23, *verso*. — Lettres de sûreté pour les députés du prince d'Orange attendus à Gand, dépêchées au nom du Conseil d'État et des États-Généraux. 10 et 12 octobre 1576.

— 25, *verso*. — Commission délivrée par les prévot, jurez, mayeurs et échevins de Tournay, à Louis Allegambe, écuyer, sieur de Bassenghem, second prévot, et à maître Erasme du Chambge, conseiller pensionnaire, à l'effet de se rendre à l'assemblée des autres états « et jllecq adviser avec jceulx sur-ladite pacification . . . . » déclairant néantmoins que quant à lever et envoyer gens de guerre, » la ville de Tournay n'a présentement aucun moyen, veu que » passé cinq ou six mois elle est grandement chargée de trois compai- » gnies d'infanterie allemande non payées, ausquelles a convenu et » s'y est requis furnir grands deniers . . . . offrant toutefois . . . . de » subit que ladte ville sera déchargée des Allemans, contribuer à » ce que lors conviendra payer pour lesdt gens de guerre, suyvant » notre quote anchienne . . . . 12 oct. 1576. »

(1) Les postes, établies en France par Louis XI, n'ont commencé d'être en usage en Allemagne et dans les Pays-Bas que dans les dernières années de l'empereur Maximilien, mort en 1519. Ce prince établit les premières sur la route de Bruxelles à Vienne, sous la direction de François de Taxis, dans la maison duquel cette administration resta et fut érigée en fief de l'Empire avec titre de prince. L'abbé Mann, *Hist. de Brux.* t. 1, p. 104. *Hist. de l'ordre de la Toison d'or,* p. 343, notes.

Digitized by Google

— 27, *verso.* — Points qu'il convenait que les députés de chaque province pussent accorder et promettre d'observer.

—28, *verso.* — Répartition d'une somme de 203,500 livres.

Brabant	27,500.
Gueldres	27.500.
Flandres	75,000.
Valenchiennes	2,500.
Tournay, Tournesis	3,000.
Hollande et Zellande	35,000.
Utrecht	6.000.
Malines	2,000.
Frize	12,000.
Overyssel	3.000.
Groeninge et Ommelandes	6,000.
Drenthe, Trente et Lingen	4,000.
	203,500.

— 29, *recto.* — Commission de ceux de Malines pour M. Jean Schoof, fils de Philippe, et le pensionnaire Josse Van Claerhout pour traiter de la pacification. 15 oct. 1576.

— *Ib.*, *ib.* — Lettre de l'évêque de Liége du 16 octobre 1576, en réponse à celle des États du 6 du même mois, portée par le sieur de Zaventhem. Il espère que l'Empereur s'emploiera pour rétablir l'ordre et conserver la religion. Cela étant, il promet ses bons offices.

— 30, *recto.* — Lettre des doyen et chapitre de la cathédrale de Liége aux États, 16 oct. 1576. Ils s'en remettent à ce que S. M. I. et l'évêque *y voudroient et pourroient besoingner.*

— 31, *recto.* — Délibération des Etats, apostillée par le Conseil et relative aux sûretés à donner au prince d'Orange pendant qu'on traitera de la pacification.

— 32, *recto.* — Lettre des Etats à l'évêque, aux bourgmestres et aux 32 métiers de Liége, en faveur de la ville de Maestricht, qu'on les prie *d'assister, en attendant les forces desdits Etats reparties et occupées aultre part.* 19 octob. 1576. De Jonge, *Résol. I*, 55; *Pièces justif. n. XV.*

—33, *recto.* — Remontrance des Etats-Généraux au Conseil d'Etat, sur *la défaillance des Etats de la ducé du Luxembourg*, et qu'il

Digitized by Google

venait de requérir *bien à certes* de se rejoindre aux députés des autres provinces. Sans date.

— 33, *verso.* — Pouvoirs pour les députés de Lille, Douai et Orchies à l'effet de traiter de la pacification du pays et de la retraite des Espagnols. 19 oct. 1576.

— 34, *verso.* — Les Etats de Brabant, Flandres et Hainaut, à qui le Conseil d'Etat avait permis de battre monnaie d'argent, demandent l'autorisation de battre aussi de pièces d'or, *d'autant que plusieurs personnes ont mis es mains de leurs commis plusieurs chaisnes, baggues et joyaulx d'or.*

Ib. Lettre écrite de Gand, le 21 oct. 1576, aux Etats par Philippe de Lalaing demandant quel traitement lui est alloué en sa qualité de lieutenant-général, et se plaignant de la grande dépense qu'il a été obligé de faire.

— 35, *recto.* — Lettre des Etats-Généraux aux députés des quatre membres du pays et comté de Flandres, assemblés en la ville de Gand, pour les presser de se décider sur le choix de la ville *qu'il convient délivrer pour l'assurance du prince d'Orange.* Les Espagnols venaient de s'emparer de Maestricht, *qui devait les occasionner de user de plus grand presse.* 22 oct. 1576.

— 35, *verso.* — Désignation des commissaires pour traiter de la pacification.

— 36, *recto.* — Lettre de l'évêque de Liége aux Etats-Généraux, 24 oct. 1576. Les Espagnols étaient entrés à Maestricht au moment où il faisait des dispositions pour défendre cette ville.

— 38, *verso.* — Lettre des commissaires à la pacification, aux Etats-Généraux, 25 octobre 1576.

— 39, *recto.* — Lettre des Etats-Généraux à l'évêque de Liége. *Résolutions* I, 76; *Pièces justif.* n° XVIII.

— 39, *verso.* — Placard au nom du roi par lequel il est permis aux Etats-Généraux de *vendre rentes héritables au denier douze, quatorze et seize, et vyagère à une vye au denier fix et à deux vyes au denier huict, jusques à la somme de* 600,000 *florins à la charge d'iceulx, et à ceste fin povoir recepvoir vaisselle, a savoir l'argent au prix de* 38 *patars et l'or à florins* 22 *l'once.* 26 octobre 1575.

— 41, *recto.* — Lettre des Etats à ceux de Diest, en vertu de la résolution prise le 26. *Résol.* I, 74.

— 41, *verso.* — Lettre des mêmes à ceux de Louvain, pour qu'ils

Digitized by Google

envoient à Malines cinq à six pièces d'artillerie avec deux ou trois tonneaux de poudre, boulets et autres choses nécessaires ; avec promesse de restitution. 27 oct. 1566.

—42, *verso.* — Lettre des commissaires envoyés à Gand aux Etats-Généraux, pour les avertir qu'ils sont heureusement tombés d'accord sur les points principaux. 28 oct. 1576.

—43, *recto.* —Les commissaires des Etats à leurs commettans. Deux points leur ont été proposés : savoir s'ils étaient d'intention de recevoir et d'admettre Don Juan d'Autriche ou tout autre que S. M. pourrait envoyer pour gouverner pardeçà, armé ou désarmé, et s'ils trouveraient convenable de passer que l'exercice de notre sainte religion catholique romaine es provinces de Hollande et Zellande n'y fût encore rétabli, mais qu'il demeurât suspendu jusqu'à la pacification parfaite et déclaration des Etats-Généraux. Sur le premier point ils avaient pensé que, faisant profession de persister en l'obéissance du Roi, ils ne pouvaient rejeter celui qu'il enverrait légitimement pour gouverner le pays, pourvu néanmoins que préalablement la pacification fût effectivement arrêtée et accomplie et le pays purgé d'Espagnols. Quant au second point ils étaient d'avis de *glisser* sur cette difficulté, *encoires que plusieurs le trouvoient assez dur.* 28 oct. 1576.

— 45, *verso.* — Lettre écrite de Middelbourg, le 30 oct. 1576, par le prince d'Orange *aux Députez de sa part et d'Hollande et Zeelande, pour le faict de la pacification*, au sujet du passeport demandé par les Espagnols de Goes.

—*Ib.* — Lettre de Charles de Croy aux Etats-Généraux, pour les exhorter à prendre des mesures concernant le paiement des troupes qui se soumettent. La garnison de Zierikzée était disposée à se déclarer pour les Etats, et il ne fallait rien négliger pour les attirer, *estant vieux soldatz et bien agguerriz.* « Les Franchois qui sont venus » nouveaulx en dessoulz la charge de Monsieur d'Egmont, les plus » vaillans et délibérez hommes que se peut trouver, n'ont encoires » rien reçeu, néantmoins font grand service et le plus appareillé de » la troupe . . . » De Malines, le 29 oct. 1576. *Résolut.* I, 91 ; *Pièces justif.* n° XXII.

—47, *recto.*—Promesse du prince d'Orange et des Etats de Hollande et de Zélande de restituer la ville de Nieuport qui leur a été donnée en ôtage, lorsque l'on aura satisfait aux conditions du traité.

—48, *recto.* — Lettre des Etats-Généraux à Monseigneur Monsieur

Digitized by Google

de Havrech. 38 oct. 1576. Les Espagnols d'Alost s'apprêtaient à marcher sur Anvers.

—49, *recto.*— Lettre du prince d'Orange aux députés de sa part, etc. Il mande 14 ou 15 compagnies de Hollande pour aller au secours d'Anvers. Middelbourg, 30 oct. 1576.

— *Ib.* — Résolution prise relativement aux Allemands de la garnison de Goes, que l'on tâcherait de satisfaire et de diriger ensuite ailleurs. Réglemens de finances.

— 51, *recto.* — *Mémoire d'aulcuns poinctz qui passent en la ville d'Anvers.* Cette ville venait d'être victime de la *furie espagnole.* Voyez P. Bor. *Nederl. Oorloghen,* 1921, in-fol. I, 182 et suiv.

— 52, *verso.*— Lettre écrite à Jerôme de Roda (1), un des principaux complices du sac d'Anvers. 17 nov. 1586.

— *Ib.* — Lettre des députés d'Anvers aux Etats-Généraux, à Don Juan d'Autriche, pour se plaindre des abominables excès des soldats espagnols. Ce prince était arrivé le 4 novembre à Luxembourg, et par une délibération des Etats du 6 il avait même été question de l'amener à Bruxelles. *Résolut.* I, 98. A peine débotté et demasqué (il avait traversé la France déguisé), il apprit, dit Vander Vynckt, la terrible nouvelle du saccagement d'Anvers; fâcheux contretemps qui renversa toutes ses mesures. Huit ou dix jours plus tôt lui auraient pu donner de favorables entrées. Nous préférons l'autorité de Vander Vynckt à celle de M. Alexis Dumesnil qui a écrit une histoire de Don Juan (2).

—53, *verso.* — Lettre du duc Philibert de Savoie aux Etats pour demander l'élargissement de son cousin le comte Ernest de Mansfelt. Turin, 21 nov. 1576.

— 55, *verso.* — Demande de lettres de sûreté à délivrer par le secrétaire du Roi, Escobedo, pour différentes personnes chargées d'aller à Anvers régler certaines affaires publiques.

—*Ib.*—Lettre de G. Pyerlinck, bourgmaître de Grave au Conseil d'État, 26 nov. 1576. Il demande qu'on lui fournisse les moyens de

(1) M. Gachard a inséré dans ses *Analectes*, I, 208, une lettre de Jérôme de Roda aux Etats des Provinces, par laquelle il se déclare gouverneur des Pays-Bas. 17 sept. 1576.

(2) I, 371. Pur roman, préconisé, chose étrange! par des critiques qui datent de leurs journaux l'ère de la vérité historique. — Brantôme fournit sur le sac d'Anvers des détails curieux.

Digitized by Google

remplir les promesses qu'il a faites aux Allemands en garnison à Grave.

— 56, *recto.* — *Forme des obligations que les Estatz du Pays-Bas sont accoutumez donner aux marchands quant ils lèvent argent à frais.*

« Nous, prélatz, nobles et députez des villes, représentans les trois » estatz de Brabant, Flandres et Haynault, confessons devoir à —— » la somme de — du pris de xl gros, monnoie de Flandres la livre; » par la valeur d'icelle par nous receue à notre contentement; la- » quelle somme de — dudit pris nous promettons payer léallement » audit —— ou au porteur de cestes endedans l'an de la date de cestes » ou devant, en tout ou en partie, parmi defalcant l'intérest à Rate » de temps, obligeans pour ce nous et chacun de nous, noz person- » nes et nos biens quelconques sans fraulde ou mal engien.

» Et en tesmoignaige de vérité avons requis telz sceller certes de » nos sceaulx accoutumés et les avons faict signer par le greffier de » nous Estatz de Brabant, pour nous trestous. —— Faict à —— » le jour de —— »

— 56, *recto.* — Les députés des Etats-Généraux vers Son Altesse à Luxembourg font rapport à leurs commettans de leur arrivée et de leurs premières entrevues avec le prince. Une heure après leur arrivée, ils furent mandés par Don Juan qui les embrassa les uns après les autres et les reçut bénignement et les fit entrer ensuite dans son cabinet, où ils lui adressèrent leurs complimens et le supplièrent de délivrer le pays de la gendarmerie espagnole. Sur quoi Son Altesse repondit en français qu'elle était fort aise de la venue des commissaires, mais qu'elle eût désiré qu'ils eussent été envoyés plus tôt. Il ajouta qu'étant plus prompt à parler espagnol et s'assurant qu'on l'entendrait bien, il parachèverait sa réponse en cette langue; ce qu'il fit en déclarant que le roi l'avait chargé de faire retirer les soldats et gens de guerre espagnols et de restituer et entretenir tous les priviléges, droits, usances et coutumes anciennes du pays, et de le gouverner en la même forme et manière que du temps de l'Empereur son père. — A la seconde entrevue le prince somme les députés de mettre fin aux hostilités contre les Espagnols qui, de leur côté, sont prêts à mettre bas les armes. *Cependant*, disent les commissaires, *toutefois ne sera hors de propos que nos gens de guerre aient toujours l'œil au guet et soyent sur leurs gardes partout, etc.* 3 déc. 1576.

— 58, *recto.* — Accord des députés avec S. A. sur diffé-

Digitized by Google

rents points. *Résol.* I, 182; *Pièces justificat.* n° XXVIII, B.

— 61, *recto.* — Lettre de Maximilien Vilain à Monseigneur le duc d'Arschot, à Bruxelles, sur les bonnes dispositions de S. A. De Luxembourg, le 8 déc. 1576.

— 62, *verso* — Les députés des Etats vers S. A. aux États-Généraux. Enfin les soldats espagnols vont recevoir l'ordre de se retirer. De Luxembourg, le 8 déc. 1576.

— 63, *recto.* — Lettre de Don Juan aux Etats-Généraux. Tout va reprendre la forme qu'avaient les affaires sous Charles-Quint. De Luxembourg, 8 déc. 1576.

— 63, *verso* — *Instruction pour Mre de Pape, eschevin, Mre Nicolaes de Voocht, vieux eschevin, et Mre Guilliame Martin, greffier de la ville d'Anvers qui sont commis pour estre à Malines, et recepvoir les passeports qui seront baillez par le Conseil d'Estat aux marchants qui se vouldront retirer avecques leurs familles et biens de la dite ville.*

C'était pour empêcher qu'ils n'emportassent une partie des effets et marchandises pillés pendant le sac. 3 déc. 1576.

— 65, *recto.* Instruction du Conseil d'Etat sur le même objet. 9 déc. 1576.

— 65, *verso.*— Sur le paiement de gens de guerre. *Résolut.* I, 143; *Pièces justif.* n° XXVII, A et B. On voit par ces états qu'un *général du camp* recevait par mois 2000 livres de 40 de gros; un *grand maréchal du camp*, 375 livres; un capitaine de justice avec sa suite, 850 livres, et que les postes, espions, messagers et autres dépenses extraordinaires étaient portés par mois à 1200 livres. Ces pièces attestent encore la force des Etats-Généraux, l'organisation de leur armée et quels officiers dirigeaient les opérations militaires. Il y a des différences entre notre MS. et ce que transcrit M. De Jonge. Le MS. est plus complet.

— 78, *verso.*— Lettre du prince d'Orange aux États-Généraux touchant les *Licentes* et les marchands anglais, portugais et italiens qui désiraient quitter Anvers pour échapper aux Espagnols. Quelques-uns emportaient des effets appartenant à ces derniers. 10 déc. 1587.

— 79, *verso.* — La réponse des Etats sur les lettres du bourgmaître de Grave en date du 26 novembre, relativement aux promesses faites aux troupes allemandes. 10 déc. 1576.

— 80, *verso.*—Les députés des États des Pays-Bas envoyés vers S. A. à

Digitized by Google

Messieurs des Etats-Généraux. Ils demandent que la reprise des hostilités n'ait pas encore lieu, et sont en route pour revenir à Bruxelles. De Marche en Famine, 11 déc. 1576.

— 82, *recto.* — Si l'on fera camper les troupes ou si on les mettra dans les villes et châteaux. État des troupes et des lieux où il convenait d'en placer.

—84, *verso.*—Mémoire de ce que le S. de Ste-Aldegonde a proposé à Messieurs des Etats le 13 décembre 1576. Il donnait à entendre, entre autres choses, les bruits et avertissemens que l'on recueillait de tous côtés des levées que faisait en toute diligence Don Juan, alléguant à ce propos la lettre interceptée que le prince d'Orange lui avait envoyée.

—86, *recto.* — Mémoire pour M. de Trelon allant vers le prince d'Orange, en Hollande. Après un exposé de la conduite et des promesses du prince, on ajoutait : « Finablement lesdits députez ne sçauroient juger, sinon que led. Don Juan procède en tout à bonne foy, rondeur et sincérité, et qu'il est venu pour remectre le pays en repos et sa pristine fleur. » 17 déc. 1686.

— 89, *recto.* — Lettre de Don Juan à son bon cousin le marquis de Havrech, gentilhomme de la chambre du Roi. Il l'engage à faire en sorte que le Conseil d'État et les Etats-Généraux se rendent à Namur, afin d'aplanir toutes difficultés. De Bastogne, 17 déc. 1576.

— 89, *verso.* — Plaintes des Etats-Généraux à Don Juan contre les Espagnols qui continuaient leurs excès dans Anvers, et contre Jérôme de Roda qui, s'appuyant en partie sur l'autorité à lui donnée par lettres de S. A. écrites le 26 novembre, se maintenait dans l'usurpation du gouvernement des Pays-Bas et usait du scel contrefait de S. M. 17 déc. 1586.

— 90, *recto.* —Don Juan à ceux du Conseil d'État pour les inviter à venir à Namur. 17 déc. 1576.

— 90, *verso.* — Sur les moyens de faire partir les Espagnols.

— 93, *recto.*— Lettre toute flatteuse de Don Juan aux Etats-Généraux qu'il veut attirer auprès de lui *pour l'extrême desir qu'il a de les honnorer, caresser et extimer comme méritent si bons serviteurs et vassaulx de S. M.* De Bastogne, 19 déc. 1576.

—93, *verso.*— Lettre du prince d'Orange au duc d'Arschot. Les prolongations de trèves étaient de dangereuse conséquence. Les Espagnols faisaient des préparatifs de leur côté et pouvaient prévenir et surprendre leurs adversaires. 19 déc. 1576.

Digitized by Google

— 94, *verso.*— Avis venus de Liége sur les opérations des Espagnols à Maestricht et aux environs.

— 95, *recto.* — Suite des négociations avec Don Juan. Attendu que l'évêque de Liége et autres députés de l'Empereur se trouvaient pour lors à Huy, S. A. était inclinée à les y aller trouver, pourvu que le Conseil d'État et les Etats-Généraux s'y rendissent en même temps. Il demande une suspension d'armes de quelques jours, durant lesquels il espère pouvoir tout terminer.

— 96, *recto.* — Le Conseil d'Etat déclare, sur la réquisition de Don Juan, que la pacification conclue à Gand ne contient aulcune chose dérogeant ou préjudiciable à l'autorité du Roy et obéissance deue à Sa Majesté. 20 décembre 1576.

— 97, *recto.* — Lettre des Etats-Généraux assemblés à Bruxelles, à leurs députés à Namur. 20 déc. 1576.

— 99, *recto.*— Lettre de R. de Meleun, aux députés des Etats-Généraux à Namur. 22 déc. 1576.

— 99, *verso.* — Lettre d'A. de Mellein aux mêmes. 23 déc. 1576.

— 100, *recto.* — Lettre des Etats-Généraux à M. de Willerval. Si Don Juan songeait à se mettre ès mains d'un prince neutre, il fallait le *divertir* de ce projet, dont l'exécution augmenterait la défiance et aurait quelque chose d'humiliant pour le pays. Les Etats-Généraux et le Conseil d'Etat étaient arrivés le 22 déc. au soir à Namur. 22 déc. 1546. Depuis le 22 déc. jusqu'au 2 janvier suivant, une fraction de l'assemblée des Etats-Généraux tint des séances à Namur, tandis que le reste était resté à Bruxelles, comme on le voit plus bas.

— 100, *verso.* — Les Etats des Pays-Bas à Son Altesse, pour l'avertir de leur arrivée à Namur avec le Conseil d'Etat porteur d'attestations d'où il résultait que la pacification ne préjudiciait ni à la religion catholique, ni à l'autorité du Roi. 23 déc. 1575.

— 101, *recto.* — « Mémoire et instruction pour Monsr d'Eure (1), » à remonstrer à Messrs les députez des Estatz Gnaulz de ce pays. » Datés de Malines le 23 déc., et signés Philippe de Lalaing, seigneur de Bailleucourt, Adrien de Bailleul, Valentin de Pardieu, sr de la Motte.

Le grand souci de Philippe de Lalaing était de manquer d'argent. Il rend compte de ses opérations et parle de reconnaissances faites

(1) Appelé d'Evré par M. De Jonge; *Résolut.* I, 218. Ce nom est encore écrit *de Heure* dans notre MS.

Digitized by Google

par des *ingéniaires* (ingénieurs), corps ancien dont il est déjà mention dans la chronique de Ph. Mouskes (1) et dans lequel on a vu, aux Pays-Bas, des jésuites remplir des fonctions sinon régulières, du moins momentanées.

— 103, *verso.* — Lettre des Etats-Généraux assemblés à Bruxelles, à leurs députés à Namur. Les députés des prélats, de l'ordre équestre et du magistrat de Groninge et des Ommelandes se sont rendus dans l'assemblée des États, déclarant qu'ils étaient prêts à se joindre à eux. 24 déc. 1576.

— 104, *verso.* — Dépêche des mêmes aux mêmes. 24 déc. 1576.

— 105, *verso.* — Dépêche des États de Brabant aux mêmes. 24 déc. 1676.

— 106, *recto.* — Lettre de Philippe de Lalaing aux mêmes. Les Espagnols étaient sortis en grande diligence de la ville d'Anvers, nommément la cavalerie, tirant vers Maestricht, et le bruit courait qu'ils allaient rejoindre Don Juan. Toutes les précautions étaient prises pour secourir les députés, si besoin était. 24 dec. 1576.

— 106, *verso.* — Lettre du nommé Remgout au duc d'Arschot, en lui annonçant l'envoi de l'acte de l'accord du clergé et des nobles de l'Artois. De Lille, 25 déc. 1576.

— 107, *recto.* — Lettre des Etats-Généraux assemblés à Bruxelles, aux députés à Namur. Les députés de Hollande et de Zélande s'étaient joints aux représentans des autres provinces le jour même de l'envoi de cette dépêche. 27 déc. 1576.

— 108, *recto.* — lettre d'A. d'Ongnies au duc d'Arschot. Don Juan refuse de se rendre à Namur, tant qu'on ne le reconnaît point pour gouverneur des Pays-Bas, et retarde de nouveau le départ des Espagnols. De Marche, le 26 déc. 1576.

— 108 bis, *recto.* — Les Etats-Généraux à leurs députés à Namur. L'armistice expirait le 29 décembre. En conséquence les députés devaient ce jour-là revenir à Bruxelles, à quoi faisaient grande résistance les députés de Hollande, de Zélande et de Gueldre qui refusaient toute prolongation de trève. 27 déc. 1576.

(1) Quant li bons maistres Amaurie
Le sire des engignours
Commandeur des mineurs.
V. le P. Daniel, *Hist. de la milice Françoise*, II, 80.

Digitized by Google

— 109, *recto.*— Lettre de Don Juan aux députés des Etats à Namur. Nouveaux délais pour faire connaître ses intentions ultérieures. 27 déc. 1576.

— 109, *verso.*— Le même aux mêmes. Le baron de Rassenghien est chargé par le Prince de traiter avec eux. 27 déc. 1576.

—110, *recto.*— Les Etats-Généraux à Son Altesse. Ils se plaignent de ses tergiversations, tandis qu'eux sont disposés à lui donner toutes les satisfactions désirables. De Namur, 27 déc. 1576.

— 111, *recto.*— Réponse de Don Juan aux députés des États à Namur..... « Le soupçon qu'avez que je serois refroidi pour le faict de » l'accomplissement de mes promesses arrestées avecq le marquis de » Havrech et aultres vos députez, et signéez de ma main, chose tant » contraire à mon honneur et profession que j'ai toujours soutenu et en » tant pour recommandé que vouldrois plus tost souffrir toutes sortes » de blessures en ma propre personne, que la moindre en mon hon- » neur et réputation, comme estant bien asseuré que sans honneur il » n'y a nul moyen d'avancher service de bien publicq et gouverner » heureusement.....Sur la foy que je dois à Dieu mon » créateur, vous povez asseurer que mon intention ne fut oncques » que de traicter et procéder avecq vous en toute rondeur et sincé- » rité, suivant les traches et coustumes de feu de haulte mémoire » l'Empereur Charles, mon père, qui en son vivant vous a tant » aymé et si soigneusement gouverné, duquel union et soing estant » héritier, ne fauldray en toutes occurrences me tellement acquicter » qu'espère devant Dieu et tout le monde en estre suffisamment » deschargé.....» De Marche, 28 déc. 1576. Je ne puis m'empêcher de marquer ici un trait de ressemblance entre Louis XI et Philippe II, dont le prince Don Juan n'est ici que l'organe. Le premier de ces monarques savait que ce qu'on lui reprochait le plus généralement et ce qui avait le plus contribué à faire éclater contre lui la ligue du *bien public*, c'était son application à détruire en tout l'ouvrage de son père. Envoyant une ambassade au duc de Bretagne en 1470, il affecte, pour le gagner, de louer Charles VII dans les instructions de ses envoyés, et de vouloir suivre son exemple. *Il a*, dit-il, *fait regarder la forme que le glorieux roi son père garda quand les Anglois avoient rompu la trève.... si sait bien chascun que le desussdict estoit le Roi, qui fut trois ans, en France, qui mit plus de peine de garder son honneur et de faire tout ce qu'il*

Digitized by Google

faisoit honnestement et sans reprehension et par grant délibération de conseil (1). La ressemblance est frappante, et je laisse aux lecteurs le plaisir d'achever le parallèle.

—112, *verso*. — Les Etats-Généraux à Son Altesse. Remercîmens pour les assurances ci-dessus. En retour ils protestent ne songer qu'aux intérêts de la religion catholique et du Roi. De Namur, 28 déc. 1576.

— 114, *recto*. — Les mêmes au même. Ils n'acceptent point la proposition de se rendre avec le Conseil d'Etat à Huy pour aplanir les difficultés qui subsistaient encore; ne trouvant *pas convenable que Son Altesse confidt sa personne en ville et pays n'estant de l'obéissance de S. M. et sur lequel ils n'ont aulcun commandement*. De Namur, 29 déc. 1576. Voy. *Résol.* I, 220.

— 115, *verso*. — « Instruction et mémoire pour les srs abbé de St-» Ghislain, esleu Evesque d'Arras, Marquis d'Havrech, Vicomte de » Gand, Baron de Liedekercke, Vicomte de Bruxelles, et Adolff de » Meetkerke, pensionnaire du Francq, députez par les Estatz-Géné-» raulx vers Monseigneur Don Jehan d'Austrice à Marche en Famine.»

Nouveau refus de s'assembler à Huy. Protestation que la pacification de Gand ne touche en rien à la religion catholique ni à l'obéissance due au Roi. Si le Prince veut se joindre aux États, on lui offre toute sûreté pour sa personne. Quant à la retraite des Espagnols, elle devait avoir lieu par terre. Enfin, si Don Juan ne veut entendre à aucune proposition, les députés protesteront de la part des Etats qu'ils sont déchargés, devant Dieu et devant les hommes, de tous les événemens fâcheux qui peuvent en suivre. De Namur, à l'assemblée des Etats-Généraux, 29 déc. 1576.

— 117, *verso*. — Lettre de Josse de Claerhout au comte de Lalaing, lieutenant-général du camp. 30 déc. 1576.

—118, *verso*. —Lettre de Jean de Mol à l'assemblée de Namur, pour lui rendre compte de ce qu'il a fait à Liége. 30 déc. 1566.

—119, *verso*.—Du même aux mêmes, 30 déc. 1576. Il parle des menées de Don Juan et les exhorte à se tenir sur leurs gardes.

—120, *verso*.—Les Etats-Généraux des Pays-Bas assemblés à Bruxelles, à Messieurs les députés des Etats-Généraux présentement à Namur. Ils s'étonnent que ceux-ci se soient émancipés à prolonger les trèves jusqu'au jour des Rois prochain, malgré le serment solennel qu'ils

(1) *Not. et Extraits des MSS. de la bibl. du roi* (de Br.), IV, 42.

Digitized by Google

avaient fait de ne traiter avec Son Altesse d'autre chose que de la forme de la retraite des Espagnols, de se contenter de lui exhiber les attestations relatives à la religion catholique et à l'autorité du Roi, et de revenir à Bruxelles avec le Conseil d'État, au 29 décembre. Cette dépêche était portée par Gilles de Lens, baron d'Aubigny, de retour d'une mission en France.

— 121, *recto.* — Les Etats-Généraux au Conseil d'État, à propos de l'impôt sur les bierres refusé par les Etats de Namur.

— 121, *verso.* — Lettre des Etats-Généraux assemblés à Namur au Prince d'Orange pour se plaindre que ceux de Hollande avaient déclaré ennemis les habitans d'Amsterdam, de Harlem, de Weesp, Muyde et Schoonhoven, quoiqu'ils eussent droit de jouir du bénéfice de la pacification, et que les soldats d'Oudewater saccageaient les églises et brisaient les images. 31 déc. 1576.

— 124, *verso.* — Tarif en flamand de quelques droits d'entrée et de sortie. Middelbourg, le 14 janv. 1577.

— 132, *verso.* — Lettre du Prince d'Orange aux députés des Etats du Pays-Bas généralement assemblés à Bruxelles, relativement à une saisie faite par la garnison de Nieuport. De Middelbourg, 30 janv. 1577.

— 133, *recto.* — Lettre de Gilles de Berlaymont aux Etats-Généraux, relativement à l'expugnation du château d'Utrecht et à la réduction des villes de Kampen et de Deventer. De Haultepenne, 31 janv. 1577.

— 136, *verso.* — Extrait des lettres du comte de Boussu au baron de Hierges (Gilles de Berlaymont) en date du 1er janv. 1577, et joint à la lettre précédente. Il parle de la difficulté de s'emparer du château d'Utrecht.

— *Ib. ib.* — Négociations qui eurent lieu le 1er février, après midi, à la cour à Bruxelles, entre Messieurs du Conseil d'Etat avec les députés des Etats-Généraux et les ambassadeurs de l'Empereur ayant pouvoir de S. A. Un des points de ces négociations était le paiement des troupes, Espagnols, Italiens, Albanais (1), Allemands, Hauts-Bourguignons, avant leur départ que les Etats voulaient faire exécuter

(1) Les Albanais, Estradiots ou Stradiots, étaient une espèce de cavalerie légère dont les Français n'eurent connaissance que durant la guerre d'Italie sous Charles VIII. Le duc de Joyeuse en avait un escadron à la bataille de Coutras contre le roi de Navarre, depuis Henri IV. Daniel, *Hist. de la Milice Franc.*, I, 230; II, 438.

Digitized by Google

par terre et Don Juan par mer, attendu, disait-il, que le Roi avait intention d'employer ces soldats sur les côtes d'Espagne et contre les Mores.

— 140, *recto.* — Lettre écrite de Liége le 1er février par Jehan de Mol aux Etats-Généraux assemblés à Bruxelles. Il les avertit que l'évêque de Liége est en route pour les venir trouver, et leur parle de la position critique de Don Juan tant au dehors qu'au dedans. Il devait avoir reçu de mauvaises nouvelles d'Espagne, du Pape et de la Reine-mère (Catherine de Médicis), selon lesquelles *il n'y avoit apparence de le pouvoir secourir tant pour le grand appareil que le turcq fait lequel a contracté tresves avec l'Empereur, que pour les troubles de France.* Le bruit courait aussi que Luxembourg avait fermé ses portes aux troupes de Don Juan et que les Espagnols avaient été repoussés à Eyndhoven. Il fallait donc tenir strictement à l'esprit et à la lettre de la pacification, et ne rien céder sur aucun de ses points.

—140, *verso.* — Lettre de Don Juan à l'Évêque de Liége. De Marche, 30 janv. 1577. Il le prie d'aller à Bruxelles pour travailler au rétablissement de la paix.

—141, *recto.* — Lettre d'Arnoult Amstenraet aux Etats-Généraux, écrite d'Aix-la-Chapelle, le 1er février 1577. Ce personnage était gouverneur des pays d'Outre-Meuse; il se défend du *peu d'ayde d'argent faicte aux soldatz Escossois envoyez devers cesdits pays avec les* 400 *chevaulx du commandeur de Bernishem;* mais ces troupes s'étaient relevées, faute de secours, et avaient abandonné la contrée aux *continuels branschatz* (incendies) *et ranchonnements que faisoient les Espaignolz de Maestricht.*

— 143, *verso.* — Lettre du Baron d'Aubigny, Gilles de Lens, aux Etats-Généraux. Il avait donné sa parole à la reine, mère du roi de France, et à *Monsieur, frère du roy,* qu'aussitôt qu'il serait arrivé aux Pays-Bas il les avertirait de ce qui avait été conclu avec Don Juan. Il demande en conséquence qu'on lui donne les moyens de s'acquitter de sa promesse. D'Arras, 1er fév. 1577.

— 144, *recto.* — Lettre du Prince d'Orange aux États-Généraux. Il leur envoie la copie des lettres écrites par Alonzo de Vargas et d'autres Espagnols aux Allemands qui étaient à Bois-le-Duc, et d'où il résultait que le dessein des Espagnols n'était autre que de continuer la

Digitized by Google

guerre, tout en traitant de la paix, et de se fortifier de plus en plus. De Middelbourg, 2 février 1577.

— 145, *recto.* — Lettre des Etats-Généraux au Prince d'Orange. Réclamation en faveur d'un marchand portugais domicilié à Anvers. 2 févr. 1577.

— 146, *recto.* — Lettre de Valentin de Pardieu, sr de la Motte, aux Etats-Généraux. Demande d'argent pour délivrer le pays des gens de guerre. De Malines, 2 fév. 1577.

— 146, *verso.* — Discussion sur de nouveaux droits d'entrée et de sortie.

— 149, *verso.* — Les Etats-Généraux requièrent le Conseil d'Etat d'envoyer quatre ou cinq compagnies de gens de pied dans le quartier d'Outre-Meuse, pour le défendre, avec ordre à ceux du pays de les accommoder tant de vivres que d'argent, en déduction de leur part des aides et contributions. 5 fév. 1577.

— *Ib., ib.* — Sentiment des États de Brabant sur plusieurs points de la négociation avec Don Juan. L'entier paiement des soldats espagnols leur semblait une demande *du tout irraisonnable.* Cependant il voulait bien contribuer d'une forte somme de deniers. Le comte de Buren devait recouvrer sa liberté, *attendu que son enlèvement étoit notoirement contraire et attentatif aux droictz et priviléges du pays, signament de la ville et université de Louvain. Enfin l'avis des Etats de Brabant étoit d'incontinent continuer la négociation de la paix encommenchée soulz le bon plaisir et adveu de Monseigneur le prince d'Orange.*

— 151, *recto.* — Mémoire pour M. l'Archidiacre d'Ypres, relativement au départ des Espagnols.

— 153, *recto.* — Réquisition des Etats-Généraux au Conseil d'Etat pour faire publier la pacification dans l'Over-Yssel.

— 153, *verso.* — Ordre des Etats-Généraux pour envoyer des troupes dans les environs de Bois-le-Duc afin d'en faire retirer les Allemands qui s'y étaient réfugiés d'Anvers. 5 fév. 1577.

— *Ib. ib.* — Les Etats-Généraux, sur la proposition de l'Archidiacre d'Ypres, accordent 15 jours aux Espagnols et à la cavalerie étrangère, pour se retirer, sauf que dans 10 jours ils évacueront la ville et le château d'Anvers. 6 fév. 1577.

— 154, *recto* — Déclaration de Philippe de Croy, de Philippe de Lalaing, de Gilles de Berlaymont et de Valentin de Pardieu, sr de la

Digitized by Google

Motte et de Bailleul, acceptant la satisfaction que les Etats-Généraux leur faisaient sur quelques paroles contraires à leur honneur, et demandant que plus de foi, de crédit et de considération soit accordé aux capitaines et lieutenans-généraux, *du moins pour ce qui concerne le faict militaire.*

— 154, *verso.* — Lettre de Guill. de Gulpen aux Etats-Généraux. Les Espagnols avaient quitté récemment Dalhem-le-Comte et étaient entrés dans le Limbourg, où ils avaient commis beaucoup d'excès et enlevé quantité de bestiaux qu'ils avaient conduits à Maestricht. De Limbourg, 6 fév. 1577.

— 155, *recto.* — Réquisition faite au Conseil d'État par les Etats-Généraux, au nom des bourgmaître et conseil de la ville de Groningue et des Ommelandes, pour que le nouveau château commencé à Groningue par les Espagnols fût démoli, après avis du baron de Ville, gouverneur de Frise.

— 155, *verso.* — Lettre des Etats-Généraux au Prince d'Orange. Ils lui demandent son sentiment sur les négociations entamées à Bruxelles avec Octavio de Gonzaga, envoyé de Don Juan, en présence des ambassadeurs de l'Empereur. 7 fév. 1577.

—156, *recto.* — Réclamation de la ville de Grave au sujet de deux enseignes de Hauts-Allemands du régiment de Fugger.

— *Ib.*, *ib.* — « Instruction pour le sr Adrien d'Ongnies, chlr, sr de » Willerval etc., et Mre Paul Buys, députez par les Estatz-Généraulx, » vers Monseigneur le Prince d'Orainges, en compagnie du docteur » Andrieu Gaill, conseiller de l'Empereur et son ambassadeur. »

Dans un des articles de ces instructions on dit que si la promesse faite par les Etats-Généraux de maintenir la religion catholique cause quelque scrupule au Prince, on lui représentera que cette promesse a été faite à Luxembourg, avant que les Etats de Hollande et de Zélande eussent comparu en l'assemblée de Bruxelles, et que par conséquent elle ne lie que les quinze autres provinces. 7 fév. 1577.

—158, *recto.*— Dépêche latine de l'Empereur aux Etats-Généraux. Il les assure de sa bienveillance et s'en remet à ses ambassadeurs sur ses intentions ultérieures. De Prague, le 7 fév. 1577.

— 159, *verso.* — Sauf-conduit des Etats-Généraux pour le docteur Gaill, envoyé au Prince d'Orange.

—160, *recto.*—Le S. Van Horst *Stadthalder* à Venlo, chargé de traiter avec les Allemands de Grave.

Digitized by Google

— 160, *verso.* — Lettre des Etats-Généraux à Don Juan. Ils l'engagent, le traité une fois signé, ce à quoi l'intervention de Monsieur de Liége et des ambassadeurs de l'Empereur coopère puissamment, à se rapprocher et venir à *Louvain ou à Bruxelles soulz la sureté de Monsr. le duc d'Arschot, avecq garde de sa personne par gens de guerre naturels de pardecha.* 8 février 1577.

— 161, *verso.* — Passeport pour Son Altesse, en cas où elle se rendrait à Louvain ou à Bruxelles.

— 162, *verso.* — Lettre des Etats-Généraux au Prince d'Orange. Le Sr de Zweveghem, envoyé en Angleterre, avait obtenu de la Reine un secours de 20,000 livres sterling en prêt, sans intérêt, pendant six mois, à charge de faire avoir à Sa *Majesté réginale* une obligation acceptée par les six villes de Bruxelles, Gand, Bruges, Nieuport, Dunkerke et Middelbourg. 9 fév. 1577.

— 163, *verso.* — Lettre de Maximilien de Boussu au duc d'Arschot, relativement au château d'Utrecht dont le commandant refuse d'être conduit par mer en France. D'Utrecht, 9 fév. 1577.

— 164, *recto.* — Commission pour Gilles de Berlaymont, gouverneur de Gueldre, Zutphen et d'Over-Yssel, à l'effet de traiter avec les Allemands qui se trouvaient dans ce dernier pays. 9 fév. 1577.

— 165, *recto.* — Décision relative à la cotisation du Tournésis.

— 165, *verso.* — Circulaire des Etats-Généraux concernant l'obligation exigée par la Reine d'Angleterre. 9 fév. 1577.

— 166, *verso.* — Les Etats-Généraux à la Reine d'Angleterre. Ils s'excusent de ne pas insérer dans leur traité avec Don Juan la confirmation des anciens traités de commerce avec l'Angleterre et l'obligation de livrer les sujets rebelles de la Reine, et ils finissent par dire qu'ennemis de la guerre civile et de la désobéissance à leur seigneur naturel, ils ont bien voulu acheter la paix *et faire pont d'or* à leurs adversaires. 9 fév. 1577.

— 167, *verso.* — Proposition du Conseil d'Etat aux Etats-Généraux relativement aux dernières conventions avec Don Juan, qui venait de consentir à ce que les Espagnols se retirassent par terre.

— 170, *recto.* — Lettre de Don Juan aux Etats-Généraux. De Marche, 12 fév. 1577. Il les avertit qu'il a signé, sauf quelques légers changemens, la minute du traité ou *concept* que lui ont remis les envoyés des Etats, l'archidiacre d'Ypres, le maréchal de Clèves et le conseiller Freipont.

Digitized by Google

— 170, *verso*. — Lettre du même au duc d'Arschot. De Marche, 12 fév. Il se propose d'aller à Louvain sous sa garde et conduite, et il a envoyé Escovedo à Anvers pour ordonner aux troupes de partir et décompter avec elles. C'est ici l'époque de l'Edit perpétuel (1). Le traité de Marche-en-Famine, conclu le 12 février, fut ratifié par le Roi le 7 avril suivant.

— 171, *recto*. — Lettre d'Elbertus Leoninus aux États-Généraux. Elbertus Leoninus était chancelier de Gueldre. M. le professeur J. P. Van Cappelle en a donné la Biographie dans ses *Bydragen tot de Nederl. geschiedenis*. Dans cette lettre, datée de Middelbourg le 28 janv. 1577, il rend compte de ce qu'il a fait auprès du Prince d'Orange. Les habitans de Ter Goes seraient maintenus dans l'exercice de la religion catholique.

— 171, *verso*. — Adhésion d'Amsterdam à la pacification, *sauf toujours l'observance de la religion catholique et apostolique romaine et l'obéissance due à S. M.* 12 fév. 1577.

— 172, *recto*. — Les trois Etats d'Artois font différentes observations concernant les impôts et cotisations. 12 fév. 1577.

— 173, *verso*. — Lettre des Etats-Généraux au Prince d'Orange pour lui annoncer l'adhésion d'Amsterdam et réclamer pour cette ville le bénéfice du traité. 13 fév. 1577.

— *Ib., ib.* — Réquisition au Conseil d'Etat pour qu'il ordonne aux troupes wallonnes et allemandes de vider la Hollande.

— 174, *verso*. — Lettre des Etats-Généraux au Prince d'Orange. L'article 10 de la pacification ordonnait la restitution des biens à tous seigneurs, de quelque condition qu'ils fussent. En conséquence les Etats-Généraux envoyèrent en Hollande et en Zélande deux fiscaux chargés de mettre ordre au domaine du Roi, ce que le Prince considéra comme une violation de l'autorité qui lui était acquise par ladite pacification. Les Etats protestent du contraire et appuient les prétentions des rentiers hypothéqués sur le domaine.

— 175, *recto*. — Les mêmes au même pour l'engager à faire transporter en bateaux vers Bois-le-Duc les Allemands qui étaient à Goes. 13 fév. 1577.

— 175 *verso*. — « Mémoire du seigr de Cruninge pour présenter à » Messeigneurs les députez des Etats Généraulx, » avec les apostilles des Etats.

(1) Vander Vynckt, I, 376.

Digitized by Google

— 176, *recto*. — « Mémoires et instructions pour M. d'Eure vers » MM. les députez des Etats-Généraulx. »

Ces instructions ont rapport au paiement des troupes et à leur entretien.

— 177, *verso*. — « Instruction pour Messire François de Hallevin, » sr. de Zwevegem, grand bailly et capitaine des ville et château » d'Audenarde, et Adolf de Meelkerke, conseiller du pays du Franc, » envoyez de la part des Estatz-Généraulx des Pays-Bas du Roi vers » Monsgr le Prince d'Oranges. » Ils devaient presser le Prince de signer le traité tel que l'avait accepté Don Juan ; mais il était résolu à n'en rien faire. 18 fév. 1577 (1).

— 179, *recto*. — Lettre du Prince d'Orange aux Etats-Généraux pour leur annoncer qu'il a donné sa réponse et celle des Etats de Hollande et de Zélande au sr de Willerval et aux autres envoyés. De Middelbourg, 18 fév. 1577.

— 179, *verso*. — Instructions données par les Etats-Généraux à Gasp. Schetz, chev. sr de Grobendonck, trésorier général, et à Guill. de Rouck, receveur de Brabant, devant aller à Anvers pour lever de l'argent à 12 pour o/o ou à moindre intérêt, si faire se pouvait.

— 180, *recto*. — Déclaration solennelle et assermentée des Etats pour la sûreté de Don Juan, qui était sur le point de venir à Louvain. 19 fév. 1577. Serment du duc d'Arschot, chargé spécialement de la garde du Prince.

— 181, *recto*. — Lettre du sr de Willerval aux Etats-Généraux pour annoncer son retour et la réussite de sa négociation avec le Prince d'Orange. De Middelbourg, 19 fév. 1577.

— 181, *verso*. — Instructions données par les Etats-Généraux à Hector de la Woestine, sr de Beesselaer, et à Jacob Yman, pensionnaire de Bruges, chargés de s'aboucher avec les 4 membres de Flandre et les autres villes et châtellenies du pays. 21 fév. 1577.

— 183, *recto*. — Lettre des Etats-Généraux au comte de Lalaing, lieutenant-général de l'armée de S. M. et des Etats. Ils s'étaient obligés, pour le départ des Espagnols, à fournir à Don Juan 300,000 florins, et pour ramasser cette somme ils levaient partout de l'argent. M. de Willerval en avait obtenu sur son obligation particulière. On espère que M. de Lalaing et d'autres grands seigneurs viendront pareille-

(1) Vander Vynckt, I, 379.

Digitized by Google

ment au secours du pays, moyennant lettres d'indemnité. 22 fév. 1577.

En cet endroit se termine le premier volume. Le second, qui est plus étendu, n'est malheureusement point disposé par ordre chronologique, et les pièces qu'il contient sont si confusément recueillies qu'il eût été trop long et trop pénible de lui appliquer la méthode que nous avons employée pour le volume précédent. Durant la période qu'il embrasse, Don Juan, fatigué de n'exercer qu'une vaine et précaire autorité, s'empare du château de Namur, et, déclaré parjure et ennemi de l'état, meurt après s'être vu disputer le gouvernement par l'archiduc Mathias que les envieux du Prince d'Orange avaient attiré pour contrebalancer son influence. Le duc d'Alençon et le prince palatin Casimir viennent aussi chercher un établissement aux Pays-Bas ; Alexandre de Parme continue la guerre commencée par son oncle, et les excès de Hembise et de Ryhove préparent la réconciliation des provinces wallonnes. Les Etats, après la défaite de Gemblours, s'étaient réfugiés à Anvers, où était le siége de l'administration des confédérés, et l'Angleterre avait l'œil sur tout ce qui se passait dans le pays, en y prenant une part très-active. Tels sont les événemens auxquels se rapportent les pièces copiées dans le Manuscrit, et sur lesquels plusieurs peuvent jeter du jour.

Quelques historiens ne sont pas d'accord sur les causes de la venue aux Pays-Bas de l'archiduc Mathias. Une dépêche du mois d'octobre 1577, adressée aux Etats-Généraux par Adolphe de Meetkerke (1) qui, avec le marquis d'Havré, était alors en mission en Angleterre, contient ce qui suit : « Le secrétaire de la royne d'Angleterre Walsingham » a mandé à moy Adolf de Meetkerke, et déclaré avoir reçu lettre » de Davidzon, agent de la royne à Bruxelles, du XII de ce mois, » par laquelle il advertit que les Estatz du Pays-Bas ayant entendu » que Monsieur l'archiduc Mathias estoit en chemin, sont esté fort » altérez et tombés en dissention et contrariété d'opinion, disans aul- » cuns que l'on le debvoit faire venir à Nymeghen, autres à Mons » en Haynault, autres que l'on ne le debvoit point recepvoir pour » plusieurs grandes considérations et suspicions, mesmes point en la- » dite ville de Mons, estant place de grandissime importance, et au- » tres d'autres avis, y joinct que Monsieur le prince d'Oranges s'es- » toit retiré vers Breda, en intention de point retourner..... »

(1) Fol. 330, *recto*.

Digitized by Google

Meetkerke ajoute que la Reine (dont l'intérêt était de prolonger les embarras de l'Espagne en favorisant les troubles des Pays-Bas) avait été étonnée du parti pris par les Etats : « Mesme considéré que » ledit Archiducq, combien qu'il pouvoit estre de bon naturel et » grande expectation, toutefois n'avoit encores nulle de trois choses » requises à ung prince qui pourroit servir aux Estats, sçavoir ni ex- » périence ou conseil, ni forces, ni trésor pour les secourir et assister.

» Et encores qu'on eût mandé ledit Archiduc en toute sincérité et » pour le bien du pays, toutefois que le roy qui est plain de vindicte » et simulation, se servira de ceste bonne occasion pour se venger » des injures et indignitez qu'il pense lui estre faictz, et luy seroit » facile de suborner ledit Archiducq, pour estre son nepveu et frère » de la royne, estant aussi à considérer et péser que l'impératrice » porte si grande affection au Roy son frère, qu'elle a souvent esté » en dissention avecq feu l'Empereur son mary, pour ce qu'il ne vou- » loit aulcune fois en tout obéir à la volunté du Roy, comme aussi » l'empereur moderne ni ledit Mathias n'oseroient rien faire ou at- » tenter, sinon ce qui fût agréable à l'impératrice leur mère, de tant » plus que toute leur maison dépend du roy, tellement que l'accep- » tation du prince Mathias pourroit causer la totale ruyne et hor- » rible vengeance du pays, que Dieu ne veuille... »

Meetkerke chargé d'office de défendre les Etats, à qui la protection de l'Angleterre assurait un puissant appui, combat les objections de Walsingham, celle entr'autres tirée du mécontentement du Prince d'Orange, et il assure au ministre anglais que le marquis d'Havré, passant dernièrement par Gertruidenberg, s'entretint de Don Mathias avec ce prince : « Lequel de prime face en faisoit aussi quelque diffi- » culté, mais après avoir ouy les raisons dudit sr marcquis, s'y seroit » aussy conformé et auroit trouvé bon de l'admettre au gouverne- » ment moyennant que luy fussent esté adhibez quelques *léaulx* » *seigneurs pour estre de sa maison et conseil, sans permectre au-* » *près de sa personne quelque estranger ou suspect...* »

Enfin Walsingham cède, mais à condition que le Prince d'Orange sera élu et accepté pour lieutenant-général de Don Mathias.

Une lettre des Etats-Généraux au marquis d'Havré, ambassadeur en Angleterre, et datée du même mois d'octobre 1577 (1), nous prouve

(1) 320 *recto*.

Digitized by Google

que dès lors la Reine offrait d'envoyer aux Pays-Bas le comte de Leicester, accompagné de 1000 chevaux et de 5000 hommes de pied, secours que les Etats pour le moment n'étaient pas disposé à accepter.

On voit en plus d'un endroit la confiance que la cour d'Angleterre mettait dans le Prince d'Orange, qui y était considéré comme *un des plus epérimentez, advisez et vaillans de toute la chretienneté, comme il a bien montré es guerres passées* (1).

En ce temps il n'était personne qui ne se mêlât du gouvernement des Pays-Bas; une foule d'aventuriers, princes et autres, y venaient tenter la fortune. Il fallait négocier avec tout le monde et répondre aux demandes les plus déraisonnables. Pendant qu'on traitait avec les individus, on sentait aussi le besoin d'opérer sur les masses, d'en faire sortir une opinion et de se la rendre favorable. Les journaux manquaient, mais on y suppléait par des feuilles à la main, imprimées ou manuscrites, qui couraient le public. La collection, si elle pouvait se compléter, en serait immense. On en trouve ici quelques-unes.

Je finirai ce long extrait par des détails sur la composition des compagnies françaises, sorte de renseignemens qui appartiennent à la connaissance de la vie publique des peuples et que je recueille toujours de préférence.

Estat de la solde et traictement de chacune compaignie françoise, selon la retenue et monstre dernièrement faict d'icelles à deux cent testes.

Premièrement :

Au Capitaine . . . (par mois). . .	LXXX	flor.
Au Lieutenant	XLV	
Au Porte-enseigne	XXXIIJ	
A deux sergeants, chascun xx fl.	XL	
A ung fourier	XIJ	
A deux tambourins et fiffre, chascun xii fl. .	XXXVJ	
A ung chirurgien (barbier)	XIJ	
Au sergeant major	VIIJ	
A quatre capitaines ou soldatz principaulx appointez, chascun xx fl.	LXXX	
A quatre caporaulx, chascun xx fl.	LXXX	

(1) Fol. 330, *verso*.

Digitized by Google

A viij lancespassades (anspessades (1)), chascun xij fl. . . . . XCVJ

A clxxiij soldatz, chun viij fl. . . . . MCCCLXXXIIIJ

Pour les advantages et appointemens des mosquettiers et autres bons soldatz, dix payes sur cent. CLX

Total . . MDCCCLXVJ

Cette distribution n'est pas tout-à-fait celle indiquée par René Le Normant, dans son *Discours pour le rétablissement de la Milice de France*, Rouen, 1632, in-4°; auteur d'autant plus intéressant pour nous qu'il servit long-temps en Hollande sous le Prince Maurice. Or on sait que l'armée de ce prince fut considérée long-temps comme l'école de tous ceux qui désiraient s'instruire dans les règles de la guerre. A vrai dire, les grands perfectionnemens que reçut la science militaire chez les modernes datent de nos troubles. L'artillerie commença à jouer un rôle considérable, les bombes furent inventées; l'attaque et la défense des places, la castramétation, la stratégie s'élevèrent alors à la certitude des connaissances exactes, et à cette précision toute moderne se joignirent encore quelques lueurs de l'esprit chevaleresque, dont on a fait dans les livres un véritable mysticisme héroïque, mais qui en effet était le résultat d'une bravoure déterminée, généreuse par boutades, presque toujours farouche, impitoyable, et ne dédaignant pas la récompense substantielle de ses dangers. C'est ainsi qu'il apparaît dans des écrits où l'histoire n'est pas travestie par l'artifice de la composition, tels que les *Mémoires de Ferry de Guyon* qui peignent avec naïveté le guerrier du seizième siècle.

Traité contre les devineurs.

MS. du XIVe siècle, petit in-4°, sur velin, de 60 feuillets, coté

(1) L'anspessade était une espèce de caporal. Autrefois on l'appelait *Lanspessade* ou *Lancespassade* comme on le voit par le passage cité ci-dessus, et par les ordonnances de François I et de Henri II. Montgommeri, en son *Traité de la milice Françoise*, fait venir le nom de l'italien, source presque générale de tous nos termes militaires, et le titre de *Lance-spesata*, Lance-rompue, attendu que d'abord on nommait ainsi le chevau-léger qui, ayant rompu sa lance honorablement et perdu son cheval dans le combat, était placé provisoirement dans l'infanterie avec la paie de son arme. Daniel, Hist. de la Milice Fr. II, 71; Le Normant, Disc. 4.

Digitized by Google

848, nouv. reliûre en veau fauve, de Lefevre, dos de maroquin rouge, f. o. s. p.

Cet exemplaire est celui qui est désigné dans l'inventaire de la librairie de Bourgogne, dressé vers l'année 1467 et inséré par M. J. Barrois dans sa *Bibliothèque Protypographique*; il y figure sous le numéro 1217; en effet le second feuillet commence aussi par les mots *Et requier qu'il soit veu*, et le dernier (le 59e) par ceux-ci : *-ment quant elles*. Le 60e ne contient que trois signatures, apparemment celles des personnes entre les mains de qui le manuscrit a successivement passé.

Non forté (ou *Montfort*)
brimeu

=

Benetru
ou Chassa le j.

=

Tant a souffert
la Mche (Olivier de la Marche) (1).

Le traité est dédié à Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Ces premières lignes en offrent le précis : « Pour tant que selonc la doctrine » de Sainct Pol qu'il escript à Thimothée, son disciple, il sera un » temps u quel peu de gent vodront entendre à rechevoir sàincte doc- » trine ; ains plusieurs, selonc leurs desirs, querront docteurs et mais- » tres qui leur enseigneront et diront coses, lesquelles leur seront » à plaisanche et laisseront la doctrine de vérité, et se convertiront à » oïr fables et folies qui sont contraires à la foy catholique et à bon- » nes meurs, et je doute que celi temps ne soit advenu, pour tant » que j'apercoy entre plusieurs la doctrine de Saincte Eglise et de la » foy estre peu prisié, et vérité, publiquement amerrie annuncie (2), » estre delessié pour la plaisance mal ordonnée que plusieurs ont à » oïr oppinions erronées à notre foy du tout contraires, par maintes su-

(1) Cette devise est contenue dans le dernier vers du *Chevalier délibéré*, faussement attribué par M. Buchon à Georges Chastelain. *Archiv. philolog.* II, 30.

J'ai donné un grand nombre de devises dans l'*Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, et plus haut p. 302.

(2) Prêchée avec sévérité.

Digitized by Google

» perstitions fondées sur les jugemens qu'aucuns disent estre certains » par la science d'astronomie, lesquels jugemens ils veulent apliquer » et attribuer non pas seulement as coses matérieles, temporeles et » corporeles, asquelles telle science tant seulement a son regart, an- » çoins les veulent apliquer as occupations humaines et as coses oc- » cultes et secretes, lesquelles sont tant seulement soubs la puissance » et disposition et science de dieu et du franc arbitrage de la volenté » de créature raisonnable, laquelle volenté disent estre subjecte au » cours du ciel et des estoelles, tellement que puis que il ont connois- » sance de l'heure de la nativité d'aucunne personne il peulent au » vrai prénuncier et pronostiquer tous les affaires d'icelle personne, » toutes ses fortunes et infortunes qui li sont à avenir, disent apprès » et donnent à entendre par leur présumptueuse assertion que il peu- » lent savoir par la science d'astronomie les traitiés et coses secretes » qui se font en divers lieus et lointain pays, item que nulz ne doit » encommencier aucun ouvrage, comme seroit pélérinage, traitier de » mariage ou de guerre ou de pais, senon par observance d'aucunes » journées et heures, donnans par ce à entendre folement as plusieurs » de divers estas qui ont en ceste matière simple et rude entende- » ment, que il est aucuns jours et aucunes heures malvaises à en- » treprenre où encommencier tels ouvrages; en cecy fament (1) dieu » et sa créature très horriblement....»

L'auteur annonce que, craignant de rien avancer de lui-même, il se contentera d'exposer et de translater de latin en français *les raisons et auctorités de la saincte escripture et des saincts docteurs de l'Eglise; ce qu'il fait en trois livres en trois parties*, lesquelles sont subdivisées en divers chapitres. Le motif qui l'a porté à écrire, c'est qu'il a vu en son temps plusieurs notables et grands seigneurs et autres gens de tous états qui étaient aucunement enclins à donner audience à tels devineurs, voyant que leurs pronostications étaient fondées sur bonne et loyale science, tandis que le diable invisiblement et subtilement s'ingère et met en avant pour decevoir les astrologues, ainsi qu'il est expliqué au chapitre IV de la première partie.

Il parle entr'autres de *cédules* ou *petits rôles* que les devineurs donnaient à aucuns notables hommes pour régler leur conduite en certaines occurrences, et il copie une de ces pièces qu'il avait eue

(1) Diffament.

Digitized by Google

long-temps entre les mains, sans spécifier toutefois les personnes ni les lieux. Voici cette cédule :

« Monseigneur, pour che que vous devés estre en tel lieu (Doc-» TRINE (1)) et en tel temps, il y a gens de toutes nations, et auxi pour » ce par especial que on dit que vous devés demain cachier, j'ai re-» gardé se il y a peril, et semble que che oyl (2), péril de mort par » fer, et semble que che doivent fere gens qui tuent pour argent, et » semble que aucun de votre affinité par femme, de ceus qui sont au » desoulx de contes et marchions (3), en soient consentens (néant-» moins ils sont de grant cuer) ou par amonetement de plusieurs ou » de peuple; néantmoins se vous volés, ne vous tuiyra point. »

Des hommes élevés en autorité se faisaient composer de pareilles cédules presque chaque jour.

Plus loin l'auteur parle des vachers, bergers et vieilles femmes qui se mêlaient de renseigner les choses perdues et qui y réussissaient, mais par l'entremise du diable. Ce qu'il dit de l'interprétation des songes à la pag. 30 est fort raisonnable, à raison de l'époque où il écrivait.

Dans les inventaires qu'a fait imprimer M. Barrois, un second exemplaire du traité contre les devineurs est annoncé sous le n° 2098.

Ces mêmes inventaires, qui indiquent l'état des anciennes librairies du Louvre et de Bourgogne, gardent le souvenir des ouvrages suivans relatifs aux *devineurs :*

Nos 311. *Géomencie en françois, extrecte du grant livre d'Abdala, fils Haly.*

447. *Abraham de Judiciis Astrorum.*

296. *Ciromancia pulcra. — Ciromancia Alberti. — Phisionomia Magistri Petri de Padua. — Pronostationes Pithagore.*

297. *Les pronostications Socrates.*

280. *Albertus de revolutionibus nativitatis.*

287. *De judiciis in Astrologia, quem composuit Albohacen Haly filii Abbaragel.*

429. *Introductorius Cosme Alexandrini in Astrologiam.*

(1) Ce mot est écrit en lettres rouges ou rubriques. Il remplace sans doute l'endroit précis où le seigneur consultant devait se trouver.
(2) Oui.
(3) Marquis.

Digitized by Google

246. .... *Les anneaux Salmon. — Les secrès Aubert.*
309. *Jugemens d'Astrologie selon Aristote.*
318. *Nigromancie.*
315. *La Géomencie Mo Jeh. Robert de Marmillon anglois.*
314. *La Vertu de la greine de la feuchière (fougère).*
1811. *Le livre des neuf anciens juges d'Astrologie.*
2286. *Traité de l'Astrologie judiciaire, tiré du livre de Ptolémé des Étoiles, avec la glose de Hali-Aben-Zudijen, traduit de l'arabe en espagnol, par les soins d'Alphonse roi de Castille; mis de l'espagnol en latin par Gil de Thiebalde.—Et quantité d'autres* (1).

---

*Cy commence un petit livre nouvellement composé intitullé l'*ADVISEMENT, *achevé l'an* 1504 *et le dernier jour de septembre.* MS. sur parchemin, petit in-folio, relié en veau fauve, dos de m. r. f. d. 68, feuillets sans le titre et un feuillet blanc, et un autre sur lequel on lit cinq vers. Miniatures nombreuses en grisaille avec des rubriques. Coté 724.

Ce traité de morale en mauvaise prose, en vers plus mauvais encore, est dédié par l'auteur, Gauvain Candie, à Marguerite d'Autriche et à son mari le duc de Savoie. Il ressemble beaucoup, pour la forme, au livre imprimé sous le titre de *Chasteau de Labour* par Pierre Gringore. C'est un dialogue entre des personnages allégoriques, tels que l'*homme mondain*, *Mémoire*, *Raison*, *Reconfort*. Sanderus indique un autre MS. du même auteur.

811. *Petites œuvres de Messire Gaumin Sr. de Candie* (2), titre que M. de Laserna rétablit ainsi :

Aulcunes petites œuvres de Messire Gauvain, seigneur de Candie, in-fol.

Il manque les deux pièces principales de ce recueil, qui sont une *Oraison lamentable* sur la mort de Philibert, duc de Savoye, et une *lettre consolatrice* à Marguerite d'Autriche sur la mort de Philippe-le-Bel, Roi de Castille, son frère (3).

(1) Voy., touchant l'astrologie judiciaire, nos *Mémoires sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain.*
(2) *Bibl. Belg. MSS.* P. II, r. 13.
(3) Mémoire histor. sur la Bibl. de Bourg. p. 34.

Digitized by Google

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS POUR LES SIX VOLUMES DES ARCHIVES.

PREMIÈRE SÉRIE. — ARCHIVES PHILOLOGIQUES. TOME PREMIER.

P. 40. *Index expurgatoire du duc d'Albe.* Sur ce rare volume voir Vogt, *Cat. lib. rar. Hamb.* 1753, p. 367, et une note du catal. de J. Ermeus où l'erreur de Vogt est relevée, t. II, p. 326.

P. 71. *Corneille Jansenius.* On montre encore à Louvain, près de la Dyle et dans les environs de la rue des Récollets, une petite tour appelée la *Tour de Jansenius* où la tradition prétend qu'il composa tous ses ouvrages. Mais il n'est pas certain que cette tradition concerne Corneille Jansenius, évêque d'Ypres et fameux chef de secte, après sa mort, ou Corneille Jansenius, évêque de Gand qui florissait avant lui.

Du reste, touchant la bibliothèque de l'Université de Louvain, on peut consulter nos mémoires sur les deux premiers siècles de ce corps enseignant. Nous renverrons également à la seconde partie de notre *Essai de Statistique ancienne de la Belgique.* Statistique intellectuelle. — Bibliothèques.

P. 79. *Ouvrage de Jean della Casa en l'honneur de la Sodomie.* Henri Estienne en parle en ces termes dans son *Apologie pour Hérodote,* livre 1er, ch. 13 : « ...Ceci ne doit se taire, que Jean de la » Case, Florentin, archevesque de Benevent, a composé un livre en » rime italienne, où il dit mille louanges de ce péché (de Sodomie) » auquel les vrais chrétiens ne peuvent seulement penser sans hor» reur : et entre autres choses l'appelle œuvre divin. Ce livre a été » imprimé à Venise, chez un nommé Troian Nanus, selon le témoi» gnage de quelques uns, lequel ils ont mis par escrit : Or et l'autheur » de ce tant abominable livre, celui mesme auquel j'ai dédié quelques » miens vers latins, pendant que j'estois à Venise : mais je proteste » que j'ai commis cette faute avant que le cognoistre tel : et qu'après » en avoir esté adverti, la faute estoit jà irréparable.....» Un écrivain, très-peu grave, né avec quelque génie, mais qui dégrada ses talens naturels, dans le chapitre XIII de l'ouvrage où il a voulu refaire *Candide*, transcrit un passage de Jean de la Casa :

Tennero il forno, etc.

Digitized by Google

P. 96. *Anecdote sur le bombardement de Bruxelles.*

N'en déplaise au *Compilateur* de M. Urban, cette espèce de crocodile, qui se dresse sur deux pieds, est une merveille qui sort des bornes de la vraisemblance. Quant à l'autre anecdote rapportée par le *Journal littéraire et polit. des P-B. Autrichiens*, il est bon d'observer que jamais Bruxelles ne fut assiégée sous le règne des archiducs Albert et Isabelle.

P. 99, lig. 7, *assiégée alors*, effacez *alors.*

P. 115. *Jean Molinet.* —

J. B. Achille Godefroy se proposait de publier la chronique de cet auteur, comme son grand-père avait fait les Mémoires de Commines. *Rerum Belg. Prodr.*, p. 79 (1). — M. Le Glay indique dans son Catalogue des MSS de Cambrai une copie de Molinet plus complète que l'édition de M. Buchon; p. 135, n° 664. Voir sur ce chroniqueur le Mémoire dans lequel M. Du Rozoir passe en revue les principaux historiens qu'a produits la Flandre, pp. 72-79 des *Mém. de la Société d'émulation de Cambrai*, 1826-1727, et le Suppl. de M. Lebon, ib. p. 141. M. Le Glay, ce littérateur si distingué, dont l'amitié nous honore, rend compte, dans son exposé analytique des travaux de la Société d'émulation de Cambrai (Mém. 1821, pp. 61-63), d'une notice sur Molinet, offerte en manuscrit à la société par M. Hécart de Valenciennes.

P. 197. *Lettres à Walter Scott.* Plusieurs de ces lettres ont été traduites en anglais dans les journaux de Londres, par M. H. Smith.

P. 201. *Poème de C. Grapheus sur Marguerite d'Autriche.* — Je l'ai réimprimé plus correctement dans la 1re partie (la seule publiée) des *Notices et extraits des MSS de la Bibl. de Bourgogne.*

P. 221. *Le comte Guillaume.* —

M. de Roquefort, éditeur des Poésies de Marie de France, croit qu'au lieu du fils de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, cette femme auteur a dédié ses fables à *Guillaume Longue-Épée*, fils naturel de Henri II; et l'éditeur des *Poètes français depuis le* XIIe *siècle jusqu'à Malherbe*, t. I., p. 411, a adopté cette opinion, I, 18-21. Il nous semble cependant que les preuves que nous administrons dans cet endroit et t. III, pp. 64-69, sont péremptoires.

P. 224. *Jean Mielot.*

(1) Dans le *Prodromus*, on confond Denis Godefroy, mort en 1680, avec J. B. A. Godefroy, mort en 1759.

Digitized by Google

Depuis que cet article a été écrit, M. Van Praet a inséré dans sa *Notice sur Colard Mansion* une liste complète des ouvrages de Mielot. Il nous y fait l'honneur de nous citer, avec cette courtoisie qui semble l'apanage des vrais savans. V. pp. 53, 55, 116 - 118.

P. 226. *La danse macabre.* — M. Gabriel Peignot s'est occupé de ce sujet, et le pseudonyme connu sous le nom du Bibliophile Jacob a publié, en 1832, un roman avec le même titre, où toutes les horreurs, dans lesquelles se délecte la littérature du jour, sont presque épuisées.

P. 319. *La plus belle du monde me renonce.* Ce vers doit se lire comme un vers de dix syllabes, et non comme un de huit, au moyen d'élisions.

P. 273. LUNA ARDENS.

La première édition de ce petit poème, sans lieu ni date, est un in-12 de 8 pages. Le titre est celui que nous avons donné; mais, au lieu de *Lusus poeticus auctore Livino, etc.*, on lit : *Lusus poeticus Rev. Adm. Patris Livini de Meyere Societat. Jesu, Theol. et nunc primum in lucem editus.*

P. 73. *Les lettres des gens obscurs.* — Il est question de cette satire fameuse dans mon *Quatrième Mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain.*

P. 182, lig. 25, *il faut lire* 1476. — Cette correction empruntée à M. G. Peignot (*Amus. philolog.*, 2e édit., p. 386) est déplacée; la date donnée par M. Dubois, qui est 1546, doit être conservée. Voy. aussi la pag. 144 du VIe vol. des *Archives*, et le Mém. de Heylen, *de inventis Belgarum*, p. 102. Ce dernier auteur ne regarde pas cependant l'invention de l'art de tailler les diamans par Louis de Berken en 1450 (ou 1456) comme un fait bien constaté et fondé sur des témoignages contemporains. M. Le Mayeur, que son sujet portait à faire de la Belgique le centre de toutes les gloires, s'écrie au chant VIe de son poème :

> Brillans fils du Soleil et des rocs de Golconde,
> Que l'Inde vend si cher à l'un et l'autre monde,
> .....
> Publiez que Berken *vous donna des appas*
> Qu'avant son beau secret vous ne connaissiez pas.

Je ne sais, au reste, si le lecteur se laissera prendre aux *appas* de pareils vers et s'il acceptera ces rimes pour des raisons.

Digitized by Google

Pag. 198, ligne 25, *semble* animée *du même esprit*. Lisez *inspirée*.

P. 150. *L'Imitation de Jésus-Christ*.

Depuis que nous avons tracé ces lignes, peut-être un peu trop légèrement, nous avons relu une partie des pièces du procès entre *A. Kempis* et *Gerson;* nous avons surtout donné une attention particulière au lumineux résumé de cette discussion, redigé par le docte M. Gence, dans une brochure intitulée : *Nouvelles considérations historiques et critiques sur l'auteur et le livre de l'Imitation de Jésus-Christ*, Paris, 1832, in-8°, et, nous l'avouons, notre première conviction a été fortement ébranlée. M. Gence est un de ces érudits à la façon des Mabillon, des Martène, des Durand, qui imposent déjà par la seule autorité de leur nom; que faire lorsqu'ils y joignent celle de leur critique judicieuse et solide ?

DEUXIÈME SÉRIE. — ARCHIVES POUR SERVIR A L'HISTOIRE CIVILE ET LITTÉRAIRE DES PAYS-BAS.

III.

P. 2. *Bois, Gilbert, le cœur de Florent avec le vin.*

Le mot de Florent rappelle ces vers de Ronsard :

Madame but à moi, puis me bailla sa tasse :
Buvez, dit-ell', *le reste où mon cœur j'ai versé.*

De pareils rapprochemens peuvent se faire souvent sans réveiller l'idée d'imitation ou de plagiat. Par exemple, ces paroles de Montaigne: *Je suis moi-même la matière de mon livre*, se sont peut-être trouvées à son insu dans Ovide :

Et sum' argumenti conditor ipse mei. —
Trist.

Le même poète n'était probablement pas présent au souvenir de Molière quand il écrivait ce vers fameux :

Et ce n'est point pécher que pécher en silence.

Et cependant Ovide avait dit, *Amor.* lib. III :

Non peccat quæcumque potest peccasse negare,
Solaque famosam culpa professa facit.

On regarde comme une expression trouvée celle-ci de Lafontaine :

Et la grâce plus belle encor que la beauté !

Digitized by Google

Magdelaine Desroches, dans un sonnet à une amie, s'en était déjà servie :

Las ! où est maintenant ta jeune bonne grâce
Et ton gentil esprit, *plus beau que la beauté.*

On répète tous les jours ce passage de la *Henriade*, gravé sur la colonne de Denain :

Contemplez dans Denain l'audacieux Villars
Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars.

Certes l'image est grande et sublime. Mais Cotin, oui, Cotin lui-même en est l'auteur primitif. Que dis-je? Voltaire n'a fait que l'affaiblir. Dans l'*apparition du Comte de la Suze* on lit :

La nuit tombe du ciel, la nuit qui lui présente
L'image de Lisis pompeuse et triomphante,
Et telle qu'elle était, quand, malgré les hasards,
Il arrachait la foudre à l'aigle des Césars.

Ce passage est cité dans le *Chef-d'œuvre d'un Inconnu*, sans l'opposer à Voltaire, éd. de Lausanne, 1754, I, 42; mais une lettre insérée dans l'*Année litt.*, 1770, V, 119-116, ne manque pas d'en tirer avantage contre l'ennemi de Fréron.

P. 45. *Musiciens célèbres.*

On revient sur ce sujet, tom. V, p. 252-263, et dans nos *Mémoires sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain.*

P. 117. *Travaux historiques de M. De Nelis.*

Ils sont cités, de même que l'histoire manuscrite du Limbourg de M. Ernst, dans le *Rapport historique sur le progrès de l'histoire et de la littérature ancienne*, Paris, 1810, in-4°, pp. 149-150.

P. 118, lig. 21. *Hoynckt*, lisez *Hoynck.*

P. 121. *Edmond de Dinter.*

Miræus, *Dipl. Belg.*, I, 290, a publié un diplôme d'Albert de Dinter qui en 1190 donna au monastère de Bern la terre de Bernhese située aux environs de Bois-le-Duc. Miræus croit que cet Albert était un des ancêtres de l'historien dont au 6e vol. nous analysons les Chroniques.

P. 138. *M. le Marquis de Fortia.*

Ce savant est au moment de terminer le monument qu'il élève au moyen âge par la publication de Jacques de Guyse, ce qui ne l'a pas empêché de mettre au jour, dans l'intervalle, plusieurs autres écrits

Digitized by Google

où règnent la même érudition, la même noblesse de caractère, la même constance de principes. On nous excusera de transcrire ici ces rimes qu'il nous permit de crayonner au bas de son portrait, et que notre tendre vénération pour lui venait de nous dicter :

Digne fils de ces preux dont le mâle courage
Défendait la faiblesse ainsi que le malheur,
A ses rois, à son dieu gardant un pur hommage,
Mais sachant des partis amnistier l'erreur ;
De ses nobles aïeux il a quitté l'épée
Et, renonçant à leurs exploits,
Il joint aux vertus d'autrefois
Les arts dont aujourd'hui l'Europe est occupée.

Le 23 août 1829.

P. 139. *Lettres de Saint Pie V.*

On ne mentionne en cet endroit que l'édition de Paris. Celle de Bruxelles est augmentée d'un *Catéchisme Catholique-Romain*, vrai tissu de maximes atroces ou perfides ; la préface en est d'ailleurs plus étendue ; elle se termine par cette sortie plus qu'intolérante contre le catholicisme : « Les législateurs qui menacent les infracteurs des » lois et les juges qui les punissent, permettront-ils l'existence d'une » secte tendant sans cesse à inspirer un zèle perturbateur, qui change, » pour ainsi dire, la nature de l'homme civilisé, le rend plus fort que » les lois, que les tribunaux, que les trônes ?»

Ces lignes furent écrites en 1827, par le même, De Potter qui, en 1828, se mit à la tête de l'Union *Catholico-libérale;* qui, en 1830, aida à renverser le gouvernement qu'il avait voulu servir ; qui fut porté en triomphe en septembre, même année, et qui, deux ou trois mois après, ayant failli être pendu par la populace, se vit réduit à s'exiler, grâce à la constance de la faveur populaire ! *Et nunc intelligite!!*...

P. 153. *Collection de poètes belges.*

La liste insérée en cet endroit aurait pu être facilement augmentée, et les notices qu'elle comprend sont incomplètes ; mais ce n'était qu'une indication de ce qu'on pouvait insérer d'essentiel dans un recueil de nos anciens poètes, et, sous ce rapport, elle était suffisante.

P. 155. *Adan de la Halle ou de le Halle.*

M. L. J. N. Monmerqué, ce magistrat qui rappelle les Bouhier, les Pasquier et les Daguesseau, a inseré dans les *Mélanges de la so-*

Digitized by Google

ciété des Bibliophiles français, 1829, *Li jus Adan ou de la Feuillé* par ce trouvère, sur lequel il a écrit une notice étendue et intéressante. C'est de la bonne et franche érudition, telle qu'en faisaient les Mercier, les Lacurne de Ste-Palaye, les Bréquigny; telle qu'en font encore les Sacy, les Dacier, les Fortia, les Van Praet, etc., génération de savans qui, je le crains bien, va s'éteindre : pour faire place à l'ignorance pédantesque, à l'instruction superficielle et gourmée, au charlatanisme inépuisable en ruses et en intrigues.

P. 184, note 1. *Chimmonopœgnion*, lisez *Chimonopœgnion.*

P. 287. *Proverbe. — Rompre avec quelqu'un.*

Voir mon Mémoire contenant des *documens inédits pour servir à l'histoire de la Servitude.*

P. 289, ligne 10. *Ce cercle aimable*, effacez l'épithète.

IV.

P. 10. *Epoque de la mort de J. B. Rousseau.*

Cet article a été copié presque entièrement dans les *Archives du Nord de la France.*

P. 14, lig. 15, *n'avaient plus*, lisez *n'avaient pas.*

P. 16. La *Salamandre* était la devise de François Ier, et le *Porc-épic* celle de Louis XII.

P. 145. *Variante pour les six premiers vers :*

Que le soc dans nos champs aille heurter la bière
D'un héros dépouillé de sa pompe guerrière,
D'un prince à qui les vers rongeurs,
Sans respecter le rang suprême,
Ont une fois encore ôté le diadême.....

P. 165, lig. 13. *Je dirai même*, lisez *je dirai cependant.*

P. 195, lig. 24 et 25, *et dont leur présence dissipée*, lisez *et dont leur présence dissipe.*

P. 229. L'erreur suggérée par le catalogue de Verdussen et relative à l'abrégé de Molinet est relevée au t. VI, p. 372.

P. 239. *Vie de Faust.*

Celle écrite en allemand par Widman est précisément celle qu'a traduite Palma Cayet.

P. 240, ligne 2, *désire évoquer*, lisez *veut évoquer.*

Digitized by Google

TROISIÈME SÉRIE. — NOUVELLES ARCHIVES HISTORIQUES DES PAYS-BAS.

V.

P. 73, lig. 16. *Don Mabillon*, lisez *dom....*

P. 112. *André Vasale.*

M. Amédée Pichot a tiré de cette anecdote le sujet d'un conte qu'il appelle *anatomique* et qu'il a inséré dans la *Revue de Paris*, sous le titre de *une Autopsie.* 26 fév. 1832, p. 201 - 225. Voyez sur Vasale mes recherches sur Charles-Quint et sa cour.

P. 124. *Spinoza.*

On peut comparer à la dissertation de M. C. Rozenkrans les suivantes qui ont paru vers le même temps:

Lud. Bouman. *Explicatio Spinozismi.* Berolini, 1828, in-8°, 106 pp.

Ernestus Grossbach. *De vero sensu et veritate objectiva systematis Benedicti de Spinoza.* Wirceburgi, 1829, in-8°, 39 pp.

P. 131. *Annales inédites de l'abbaye de Rolduc.*

Comme nous nous proposons de réimprimer ailleurs ce morceau curieux, ce ne sera qu'alors que nous y ajouterons des remarques.

P. 132. *Flumen quod Felda nuncupatur.*

A cette leçon du MS on voit qu'on doit substituer *Scelda,* l'Escaut.

P. 141., lig. 17, *sumate...*

Ainsi porte la copie de M. Ernst, mais il faut y substituer *scemate.*

P. 143. lig. 9, *ullo modico.*

Je crois qu'il faut lire *vino modico.*

P. 155. *Origine des Pommes de Saint Jean.*

M. le Mayeur a consacré cette anecdote dans son poème, chant IV, et dans les notes qui l'accompagnent, t. I, p. 278.

P. 160. *Les Fées de la Frise.*

La superstition relative aux *Dames blanches* est expliquée par Des Roches au Ier vol. des Mém. de l'acad., p. 466. Voy. aussi Picardt, *Antiq.* Dist., p. 46.

P. 190, lig. dernière, *liberis*, lisez *literis.*

P. 201. *Van Dyck.*

L'anecdote sur le Christ, peint par ce grand artiste pour les chanoines de Courtrai, et communiquée par M. F. V. Goethals, se lisait

Digitized by Google

déjà avec les pièces originales dans un article inséré par M. Cornelissen dans les *Annales Belgiques*, juin 1819, pp. 349 - 403. Voy. aussi le *Messager des sciences et des arts*, juin, juillet et août 1825, pp. 175 - 177.

P. 264. *Cours d'Amour en Flandre.*

Consulter la préface de : *Serventois et sottes chansons couronnées à Valenciennes* (pub. par M. Hecart), Valenciennes, J. A. Prignet, 1827, in-4°.

P. 311, lig. 18, *dont deux paraissent toscans*... lisez *dont trois*...

P. 339, lig. 2, *testée*, lisez *attestée.*

P. 456. *Emancipation intellectuelle.*

*** Nous empruntons au journal de Mons, intitulé *le Dragon*, une découverte historique trop curieuse pour ne pas mériter d'être généralement connue. « Il se trouve à la bibliothèque publique de Mons, dans un manuscrit du dix-septième siècle contenant la correspondance d'Arnould Lewaitte, une lettre de 1671, écrite par Swertius, chanoine de l'église de St-Pierre à Louvain, dans laquelle ce savant dit, comme une chose parfaitement notoire, qu'il a enseigné en huit jours (en donnant une leçon d'une heure par jour) la langue espagnole au vice-chancelier de la reine de France Anne d'Autriche ; en dix, au père Oliva à Rome, et à d'autres en divers lieux, et par un nombre qui ne s'étendait jamais au-delà de trente » *Le Dragon* ne nous dit point quelle était la méthode du chanoine. Le fait est-il bien croyable ? N'y aurait-il point eu d'objections à faire contre une instruction si rapidement acquise? Il faudrait, pour traiter ces questions, avoir quelques notions de la méthode du chanoine, et il ne paraît pas qu'il l'ait transmise. Mais si cette méthode venait à se découvrir, si elle se perfectionnait, si on l'appliquait à d'autres objets, on finirait par abréger tellement le temps de tout apprendre et de tout connaître, que la vie, qu'on trouve si courte, finirait par être trop longue ; on saurait tout long-temps avant d'arriver au terme. Que faire des années qui resteront?

VI.

P. 3. *Jehan Mansel.*

Il traduisit deux fois, du latin du chartreux Ludolphe, la Vie de Jésus-Christ. On a aussi de lui une traduction de Valère Maxime. Van Praet, *Recherches sur Louis de La Gruthuyse*, pp. 119 - 120.

Digitized by Google

P. 26, lig. 10, *Otger, ou* ... lisez *Otger, tantôt* ...

P. 28, lig. 21, *imprimé*, lisez *imprimées.*

P. 79. *Chiens de Flandre.* Jean Blaeu, au tome IV de sa Géographie, pp. VII et VIII, s'étend sur les chiens belges, et interprète le passage connu de Silius Italicus dans le sens que nous lui avons donné. On peut recourir aussi aux *Poetæ latini minores* de Burmann, t. I, p. 144, où, dans le commentaire sur le *Cynegeticon* de *Gratius Faliscus*, on soupçonne que les chiens courans, appelés en flamand *vliethouden*, en anglais *fleethownds*, sont de race primitivement flamande.

P. 91, lig. 8, *il est*, lisez *id est.*

P. 92, lig. 25, *corrompus*, lisez *corrompu.*

P. 97, lig. 14, *moux*, lisez *mou.*

P. 122. *L'ordre du fol.* Il en est fait aussi mention dans le rare ouvrage de Menestrier sur les *Représentations en musique.*

P. 143, lig. 13, *qu'ils isolent*, lisez *qui les isolent.*

P. 144, lig. 17, *appartenait*, lisez *appartenaient.*

P. 145, lig. 23, *barrière*, lisez *bannière.*

P. 146, lig. 11, *Bons*, lisez *Bonn.*

Ib. lig. 18, *Kaulconbrige*, lisez *Faulconbrige.*

P. 155. *Jean-Conrad Amman.*

M. l'abbé De Ram m'a obligeamment communiqué le livre suivant :

Johannis Wallis S. T. D. Geometriæ professoris Saviliani, in celeberrima Academia Oxoniensi, de loquela, sive sonorum formatione, tractatus grammatico-physicus, editio sexta cum prioribus sedulo collata. Lugd. Bat. J. A. Langerak, 1727, in-12.

La première édition est de 1653. L'ouvrage était devenu si rare que l'éditeur qui voulait, sur les instances du célèbre Boerhave, reimprimer l'ouvrage d'Amman et y joindre celui de Wallis, n'avait pu se procurer un seul exemplaire de ce dernier, avant que le docteur Godefroid de Bois lui eût prêté le sien.

A la suite de la dissertation de Wallis se trouve :

Jo. Conradi Amman, med. Doct. surdus loquens, sive dissertatio de loquela, qua non solum vox humana et loquendi artificium ex originibus suis eruuntur, sed et traduntur media, quibus ii qui ab incunabulo surdi et muti fuerunt, loquelam adipisci, quique difficulter loquuntur, vitia sua emendare possint.

Digitized by Google

Dans la préface l'auteur dit qu'il ne doit rien à F. M. Van Helmont, de l'aveu même de ce savant, et transcrit sa correspondance avec Wallis pour montrer qu'on ne saurait l'accuser d'avoir dérobé l'écrivain anglais. Le *surdus loquens* fut publié pour la première fois en 1692 et traduit aussitôt en plusieurs langues. Le docteur Dan. Foot, médecin de Londres, se chargea de le tourner en anglais.

On pourrait rapprocher des deux traités cités ci-dessus le chapitre *de Literis* du livre de Galeottus Martius, *de Homine libri II*, Basil., 1517, in-4°, et l'ouvrage de Jacobus Mathiæ, *de Literis*, Bas., 1586, in-8°. L'abbé Mercier-de-St-Léger puise à cette double source pour montrer que la scène du *Bourgeois gentilhomme* et de son maître de grammaire est peut-être une allusion aux lectures de Molière. *L'Année Litt.* 1787, tom. II, pp. 144-148 et 322-327.

P. 161. *Mystère de la passion à Valenciennes.*

On ne saurait mieux faire, pour suppléer à ce qui manque à ce paragraphe, que de recourir aux curieuses *Recherches* de M. Hécart *sur le théâtre de Valenciennes*. Paris, 1816, in-8°, 184 pp., et un portrait de Simon Leboucq. Voy. sur cet ouvrage ce qu'en dit dans les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai pour 1820, pp. 62-65, M. Le Glay que nous aimons à citer.

P. 258, lig. 20. *Und Handbuch*, effacez *und.*

P. 280, lig. 17, *dont il vient de terminer la première livraison*, lisez *la première série.*

P. 294. La présentation de la Candouille à l'église de St-Amé de Douai cessa d'avoir lieu à dater du 19 octobre 1776. Ce fut l'évêque d'Arras qui abrogea cette pratique singulière, ainsi que me l'écrit mon ami M. Le Glay.

P. 303, lig. 8. *Année* 1828, lisez 1823.

P. 306. *Devise de Jean et Aubert Le Mire.*

M. Le Glay nous a fait l'amitié de nous communiquer les devises des différens membres de la famille de Le Mire, ainsi que l'épitaphe d'Antoine :

Marc Le Mire. *En Dieu je me mire.*
Ses fils :

1 Médard Le Mire. *Remire la mort.*
2 Jean Le Mire. *En bien je me mire.*
3 Mathieu Le Mire. *Soi mirant connoistre.*

Digitized by Google

4 Claude Le Mire. *Bien se mire qui sa coulpe purge.*
5 Lambert Le Mire. *Mal se mire qui ne se voit.*
6 Humbert Le Mire. *Bien se mire qui se connoist.*
7 Guillaume fils de Humbert. *Remire la mort.*
8 Barthelemi, fils de Humbert. *Mire la fin.*
9 Jean Le Mire, évêque d'Anvers, fils de Humbert. *Futura prospice.*
10 Thomas Le Mire, fils de Humbert. *Mire-toi de bonne heure.*
11 Josse Le Mire, fils de Humbert. *Disce mori.*
12 Aubert Le Mire, fils de Guillaume. *Futura prospice.*

Antoine Le Mire, 7e fils de Médard, était un homme lettré, comme le témoigne son épitaphe conçue en ces termes :

D. M. S.

Hoc qui subtegitur parvo recubatque sepulchro
Ille Antonius est mira fruens requie,
Qui mirè insudans literis (nec credere mirum)
Ipsis immoritur, mors quoque mira fuit;
Nam dum mens studiis tenebroso e corpore rapta est,
Plurima demirans evolat ad Superos.
Nunc ubi mirarum rerum cognoscere causas
Gaudet, cui est miris vita beata modis.
Amico sincériss. Robert. Cameracens.

P. 313, lig. 8. *Ostredant*, lisez *Ostrevant*.

Ib. Histoire de Gillion de Trazegnies et de Graciane.

On la trouve dans un ancien poème français à la suite de : *Alt-Francœsische Volkslieder von O. L. B. Wolff.* Leipzig 1831, Fleischer, in-8o. Cette histoire rappelle la tradition allemande du comte de Gleichen, la pièce de Stella de Goethe et le comte de Mansfeld.

P. 338. *M. Lesbroussart.* — Dans la première liv. du *Messager des Sciences* pour 1832, M. F. V. Goethals a indiqué plusieurs opuscules traduits par M. Lesbroussart et dont la Biographie ne parle pas non plus.

P. 339. *Je ne connais pas l'édition de Rome dont parle la Biogr. Univ.*

Cette édition de Rome n'est pas celle de la préface des *Res Belgicæ*, mais d'un autre écrit de M. De Nelis. On ne retrouve pas cette inad-

Digitized by Google

verlance dans le même Mémoire reimprimé, avec quelques changemens, au t. VIII, de ceux de l'Académie de Bruxelles.

Ib., lig. 28. ***Biographie de journaux***, lisez ***bibliographie.***

P. 342. ***A Thymo.***

Le premier volume de mon édition était prêt, sauf quelques cartons pour faire disparaître des erreurs typographiques, notamment aux pages suivantes que j'indique de peur que ce livre ne tombe, tel qu'il est, entre les mains de quelque bibliophile.

P. VIII, lig. 1, ***dissentierit***, lisez ***dissenserit.***

P. XII, lig. 13, ***ut***, lisez ***quo.***

P. XLVII, note, col. B. 1400, lisez 1408.

Pag. 323, lig. dern. *t.* 6, *p.* 414, lisez *pp.* 6 *et* 414.

P. 356. ***Voyages de Charles-Quint.***

Cette nomenclature est complétée dans mon Mémoire contenant des ***particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour.***

P. 372, lig. 33. ***Nuens,*** lisez ***Nuewens.***

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME.

NOTICES D'ANCIENS MANUSCRITS. — La fleur des histoires, pag. 1
Les deux premiers volumes de la Chronique Margaritique. . . 15
XXIII. TRADITIONS, TRAITS SINGULIERS, etc. Ogier le Danois. . 26
XXIV. L'homme au Sable. 30
XXV. Fête dite *der Tuynen* à Ypres. 31
XXVI. Tradition relative à la famille d'Hamal ou Hamale. . *ib.*
XXVII. Un gouverneur de Flessingue. 33
XXVIII. Le Comte à la Housette. 34
XXIX. Marguerite de Parme. 36
Lettre du duc d'Albe constatant la date du départ de Marguerite des Pays-Bas. 38
Remarque sur A. Sanderus. 39
Chronologie historique des comtes de Salm en Ardennes. . . 40
PUBLICATIONS NOUVELLES. Notices sur Colard Mansion. . . . 72
Bibliothèque protypographique. 74
Revue des journaux . . . . . *ib.*
Vers pour l'installation de l'Université de Louvain. 75
Sur quelques proverbes du XIIIe siècle. 77
Notes par un glossaire wallon-hennuyer. 87
Manuscrits relatifs à l'histoire des Pays-Bas. 100
XXX. Bassy-Leclerc à Bruxelles. — Théorie du Duel. . . 115
XXXI. Descendans des meurtriers de St-Boniface en Frise. . 120
XXXII. Le curé d'Ensival. 121
XXXIII. L'ordre du Fol. 122
Appendice au Mémoire sur les juifs des Pays-Bas. 130
Analyse des Chroniques de Dinterus. 136
Bibliothèque protypographique. 143
Bibliographie des journaux 145
Histoire de l'ordre de la Toison d'or. . . . . *ib.*
Revue des journaux. 147
XXXIV. Vertu attribuée à l'aimant au treizième siècle. . . 149
XXXV. La fleur de Lys, symbole héraldique. 150
XXXVI. Éducation des sourds et muets. 155

Digitized by Google

XXXVII. Compagnies d'Assurances sur la vie. 159
XXXVIII. Représentation du mystère de la Passion à Mons et à Valenciennes. 161
XXXIX. Taxe sur les juifs dans le Luxembourg. 164
Manuscrits relatifs à l'histoire des Pays-Bas. 165
Chronologie historique des seigneurs de Reifferscheid. . . 170
Mémoires pour l'histoire de la bonne compagnie. 258
Suite de l'analyse de Dinterus. 275
Publications nouvelles. — Revue des journaux. 279
Petits résumés historiques et littéraires. 281
XL. Usage d'embrasser les dames. 285
XLI. Moyen de communiquer avec les absens. 288
XLII. Les Patins. 290
XLIII. Offrande de la Songnye — La Candouille. 293
XLIV. Quelques inventions ou importations dues à des personnes nées aux Pays-Bas. 295
XLV. Devises de quelques familles ou particuliers. . . . 302
XLVI. Sur le surnom de Baudoin-bras-de-Fer, comte de Flandre. 309
XLVII. Les fous et les nains des princes, grands seigneurs et corporations. 310
XLVIII. Pourquoi les armes de Trazegnies portent-elles deux têtes jumelles en cimier ? 312
Découverte de l'imprimerie. 316
Mémoires pour l'histoire de la bonne compagnie. 317
Sur les tentatives faites au sein de l'Académie pour la publication des monumens inédits de l'histoire Belgique. . . 323
Suite de l'analyse de Dinterus. 342
La fleur des histoires. 348
Supplément à l'histoire de l'ordre de la Toison d'or. . . 349
Notice sur Denis Coppée. 368
Publications récentes, remarques. 371
L. TRADITIONS POPULAIRES, TRAITS SINGULIERS, etc. Introduction des mousquets en Flandre. — Portrait d'un soldat du XVIe siècle. 373
LI. Le canon nommé la Marguerite enragée. 375
LII. Sur l'origine du mot ROUCHI. 377
LIII. Le juif Jonathan. 381

Digitized by Google

LIV. Caractère de la vieillesse chez les habitans de différentes provinces des Pays-Bas. 382
LV. Combat sur des Échasses. 383
Sur la croix de Saint-André. 386
Le Grand-Diable de Ligne. 387
Faits divers. 389
Notice sur le Baron de Crassier. *A M. de R.* 394
Traité contre les devineurs. 431
Additions et rectifications pour les six volumes des archives. . 436

FIN DE LA TABLE

Bayerische Staatsbibliothek München

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AVIS.

Le titre de ce Recueil en explique suffisamment le but. L'homme de lettres qui le publie désire qu'il devienne une espèce de portefeuille où les personnes instruites puissent déposer leurs observations et le résultat de leurs recherches sur l'histoire des Pays-Bas, considérée dans sa plus vaste étendue.

Des mémoires sur des points difficiles ou peu connus, des anecdotes intéressantes, des pièces inédites données en entier ou par extraits, des notices biographiques, même de simples remarques de bibliographie, tout peut entrer dans *les Archives*. On y joindra une revue des écrits imprimés soit dans le pays, soit à l'étranger, qui se rapporteront à l'objet que l'auteur se propose.

M. De Reiffenberg a déjà mis au jour quatre volumes de mélanges relatifs à notre histoire. Ces nouvelles Archives, conçues d'après un plan plus large, laisseront aussi moins à désirer quant à l'exécution typographique.

Elles ne seront point périodiques, mais paraîtront par livraisons à des intervalles rapprochés. Les abonnés auront droit, chaque année, à un volume in-8 de 450 à 500 pages, imprimé sur bon papier et en caractères agréables à l'œil. Le nom de l'éditeur est une garantie sous ce rapport.

Le prix de l'abonnement annuel est de (6 fl.) 12 fr. 70 c. pour Bruxelles, de (7 fl.) 14 fr. 80 c. pour les autres villes du royaume, et de (8 fl.) 16 fr. 93 c. pour l'étranger.

On souscrit, à Bruxelles, chez l'éditeur C. J. De Mat, et chez les directeurs des postes et les principaux libraires du royaume et de l'étranger.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google